TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9456 42 PAGES — SAMEDI 14 JUIN 1975

Devant la prolongation de la crise

Les comptes de la nation sont révisés en baisse

LIRE PAGE 38



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

1,30 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 8 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 22 pes. ; Grande-Bretagne, 18 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 rls. ; Italie, 250 L ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 38

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09 C.C.P. 4207-23 Paris Télex Paris n° 65572 Tél. : 770-91-29

LES TENTATIONS DE LA VIOLENCE

Les embarras de la démocratie allemande

Le débat sur la sécurité intérieure qui se déroulait jeudi au Bundestag a parfaitement illustré la difficile situation d'un Etat démocratique aux prises avec la *violence politique*. On peut redouter que le problème actuellement posé à Rome et à Bonn ne le soit, tôt ou tard, à d'autres gouvernements européens, qui seront tentés, comme l'a promis M. Helmut Schmidt de pousser la répression « jusqu'aux limites de l'Etat constitutionnel ». Sur ces confins indécis, un cabinet socialiste aux prises avec une opposition de droite pratiquant la surenchère sur « la loi et l'ordre » est dans une position particulièrement incommode.

Peu suspect de mollesse ou de sympathie envers les extrémistes de gauche, le chancelier s'est entendu reprocher par le premier orateur inscrit, son « incapacité à défendre convenablement l'Etat libéral ». A en croire l'opposition, il « minimise le terrorisme », s'en tient à des « demi-mesures » et pratique un « opportunisme à courte vue... » Tel est le salaire d'une série de mesures proposées par Bonn pour « durcir » le code pénal, et qui permettent de voir aujourd'hui les avocats défendant des terroristes, lorsqu'ils ne sont pas écartés de la barre pour « militantisme », surveillés dans leurs entretiens avec leurs clients. Il est vrai que le ministre de la justice, M. Vogel, justifie cette monstruosité en la jugeant — et peut-être avec raison — moins grave que la création de cours de sûreté de l'Etat comme « dans certain pays voisin ».

Le débat se déroule au moment même où, à Stuttgart, le procès du « noyau dur » du groupe Baader-Meinhof s'enfonce dans le maquis de la procédure. Les accusés, insultant les juges qu'ils récusent, achèvent d'exaspérer une opinion publique déjà portée à exiger des mesures de rigueur extrême. Ce climat s'installe dans un pays où le sinistre Freisler « au nom du peuple allemand » rendit la « *justice* » nazie, et où le législateur, instruit par l'expérience, a tout fait pour multiplier les garanties et défendre dans la légalité l'ordre constitutionnel. Les indices fâcheux se multiplient. Pour avoir osé dire que le programme du parti communiste D.K.P. n'était pas « contraire à la Constitution », un député socialiste, M. Arndt, est très violemment pris à partie. Le tribunal administratif de Berlin-Ouest, interprétant de façon extensive l'interdiction déjà fort contestable de la fonction publique aux « ennemis de la Constitution », vient d'exiger que les « suspects » apportent eux-mêmes la preuve de leur « innocence ».

Bien que, dans son ensemble, l'opinion allemande ne soit guère ébranlée dans sa bonne conscience, des réticences commencent à se manifester au sein du S.P.D. Le présidium du parti social-démocrate, réuni le 11 juin, s'est alarmé de l' « exploitation du terrorisme » par la droite et du « climat de suspicion généralisée ». Il a rappelé que l'exclusion de la fonction publique des « ennemis de la Constitution » devait être décidée « cas par cas et dans un esprit de libéralisme ».

Convaincus qu'ils ont construit le meilleur Etat concevable et une « société libérale avancée » sans égale, trop d'Allemands réagissent, en perdant toute sérénité, au défi insensé d'une poignée de « desperados » bien incapables de détruire les institutions. Que des Basques, des Irlandais ou des Palestiniens prennent les armes, passe encore ! Mais des citoyens de la République fédérale ! Dans un monde où les minorités violentes se multiplient, et exaspèrent leur contestation au spectacle de majorités satisfaites, rien n'est plus redoutable pour des démocraties déjà bien rares que l'engrenage de la répression aveugle et des lois de circonstance : il fait le lit des dictatures.

En marge du conflit du « Parisien libéré » deux attentats sont commis aux domiciles de M. Bergeron et d'un rédacteur en chef de l'A.F.P.

La Fédération C.G.T. du Livre manifeste sa réprobation

Alors que les ouvriers continuent d'occuper les imprimeries du « Parisien libéré », malgré le jugement d'expulsion signifié jeudi 12 juin par un huissier, les deux attentats — criminels et condamnables — commis dans la nuit de jeudi à vendredi contre les domiciles de MM. André Bergeron, secrétaire général de F.O., et Bernard Cabanes, rédacteur en chef à l'A.F.P. — apparemment victime d'une homonymie avec le rédacteur en chef du « Parisien libéré », — augmentent la tension sociale qui s'était notamment manifestée jeudi à Paris, où des milliers de personnes avaient répondu à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T., et en province.

La Fédération du livre C.G.T., comme les deux grandes centrales syndicales, réprouvent ces attentats, « dont le caractère provocant et fascisant ne vise qu'à discréditer auprès de l'opinion publique la lutte *courageuse que mènent les travailleurs du Livre et leurs* organisations C.G.T. avec leurs camarades du « Parisien libéré ».

Aux usines Simca-Chrysler, à Poissy (Yvelines), des militants de la C.F.T. ont attaqué des militants de la C.G.T. qui distribuaient des tracts. Deux personnes ont été blessées.

De tels incidents sont de plus en plus fréquents dans les usines, où la tension est encore accrue par le recours du patronat à des vigiles privés.

Ces milices qui n'existent pas

I. — LA PEUR DES GRÈVES

par JAMES SARAZIN

L'évolution des rapports sociaux depuis plusieurs années a conduit une partie du patronat à s'organiser pour faire face : celui de l'automobile a été le premier à réagir dans ce sens. Prévenir tout mouvement social, « écouter » les syndicats, éviter que le débrayage d'O.S. dans un seul atelier paralyse toute la production, faire échouer une grève en jouant de la *carotte et du bâton, de la séduction* et de la provocation, tout ce travail semble devenir la préoccupation de certains dirigeants qui n'hésitent pas à y affecter des gens obéissant sans sourciller à certains réflexes : l'anti-syndicalisme, l'anticommunisme, la haine de tout ce qui s'apparente à « la gauche », ou simplement l'appât du gain : les « jaunes » existent depuis le début de l'ère industrielle, mais ceux d'aujourd'hui sont souvent payés uniquement pour dénoncer et réprimer.

Si la maîtrise en arrive parfois à assumer avec beaucoup de conscience un travail où la surveillance l'emporte sur l'encadrement technique, on ne peut toujours tout lui demander. A défaut de pouvoir toujours agir préventivement en s'offrant quelques policiers en retraite qui, par leurs amitiés dans la « *grande maison* », sauront écarter infailliblement les agitateurs à l'embauche — certains syndicats de police ont été sollicités avec beaucoup d'insistance, — il reste alors, pour franchir un échelon dans la répression, le recours *à du personnel* très spécialisé, à même d'exécuter coups de main et ratonnades, ou de provoquer d'opportunes bagarres. Certaines agences de travail temporaire proposent ce type d'« employés ». Les anciens militaires et les extrémistes politiques de droite, particulièrement recherchés pour ces emplois, seront-ils secondés demain par d'anciens détenus de droit commun ?

Dans l'automobile, le précurseur de l'emploi de commandos spécialisés pour assurer l'ordre dans les usines fut incontestablement Simca — aujourd'hui Chrysler-France — il y a près d'un quart de siècle.

(Lire la suite page 27.)

Un suicide provoque une vive émotion au Pays basque français

L'agitation en Euzkadi et les remous qu'elle suscite de ce côté-ci de la frontière, ont provoqué un drame : un jeune homme de vingt-sept ans, M. Jacques Andreu, s'est donné la mort par le feu à Pau.

Le suicide par le feu, mercredi 11 juin à Pau, d'un jeune homme de vingt-sept ans de nationalité française, M. Jacques Andreu (voir nos dernières éditions du 13 juin), suscite au Pays basque français une vive émotion. Le jeune homme était un militant connu d'extrême gauche que ses camarades ont décrit comme un « mystique ». Il avait participé, dans l'après-midi du 11 juin, à une manifestation organisée à Pau pour protester contre l'état d'exception en vigueur dans les provinces basques espagnoles.

Pour expliquer ce geste, le quotidien *Libération* écrit, vendredi 13 juin, *« Au moment où les commandos franquistes opèrent à Bayonne, à Saint-Jean-de-Luz, à Hasparren, cherchent à tuer les militants de la cause basque, réfugiés ou Français, le suicide par le feu de Jacques nous crie à la gueule : « réveillez-vous ! L'Espagne, l'Euzkadi, c'est vous aussi ! »*

La situation, il est vrai, se dégrade dangereusement du côté basque français. L'attentat commis le 12 juin, à Hasparren, contre un établissement d'enseignement privé (*le Monde* du 13 juin) est le quatrième de ce genre en moins d'un mois. Les deux premiers avaient visé une librairie basquisante à Hendaye, le dernier la voiture de deux réfugiés à Biarritz. C'est encore dans cette ville que, le même jeudi 12 juin, une forte charge explosive a été découverte devant une librairie également spécialisée dans les ouvrages basques.

Cette tension commence à provoquer une réelle inquiétude parmi la population. Les élus locaux, eux aussi, éprouvent et expriment certaines craintes, à l'heure où la région s'apprête à recevoir des dizaines de milliers de touristes.

AU JOUR LE JOUR

ÉCOUTES

Il n'y a aucune raison de mettre en doute l'affirmation de M. Poniatowski selon laquelle il n'y a pas d'écoutes politiques en France. A vrai dire, si l'on en juge par la teneur générale de leurs propos publics, le téléphone de la plupart des hommes politiques ne livrerait qu'un flot de platitudes.

On peut même se demander si précisément l'écoute politique n'est pas dangereusement déficiente dans notre pays — et cela sans qu'on ait besoin de recourir à la douteuse efficacité de notre téléphone national.

Les dirigeants — c'est un trait de la profession — s'écoutent volontiers eux-mêmes ; mais écoutent-ils jamais les mille voix qui se plaignent, s'inquiètent, s'interrogent, protestent ?

Il n'est pire sourd que celui qui ne veut écouter.

ROBERT ESCARPIT.

Dans un document sur « Libérations et salut »

L'épiscopat redoute que la vie chrétienne ne soit réduite à l'action politique

Dans le sillage de la session pastorale de septembre 1974, qui réunissait 118 évêques, 54 représentants des mouvements laïcs, 16 religieux ou religieuses, 38 prêtres, 7 théologiens, etc., le conseil permanent de l'épiscopat français présente des « réflexions » d'ordre doctrinal et pastoral intitulées : « *Les libérations des hommes et le salut en Jésus-Christ.* »

Une idée principale se dégage de ce document : l'épiscopat français redoute essentiellement une réduction de la vie chrétienne à l'action politique.

Ces « réflexions » ont le ton, l'ampleur et l'ambition d'une sorte d'encyclique à l'usage des catholiques de France, même si leurs auteurs considèrent ce texte comme une « étape » et qu'ils laissent la porte ouverte à une contestation et à un approfondissement ultérieurs. Le temps n'est plus où la hiérarchie prétendait rédiger des textes définitifs appelant une adhésion totale. Elle a pris conscience que nous sommes entrés dans le règne du provisoire.

Rédigé par NN. SS. Coffy, Ernoult, Fauchet, Gand, Matagrin, Quélen et Rozier. Réunis autour du cardinal Renard, il a été travaillé à nouveau par le conseil permanent élargi, après avoir été communiqué pour observations à tous les évêques de France. Ce texte a donc été l'objet d'une longue et minutieuse préparation. Pour reprendre l'expression du préfacier, Mgr André Fauchet, évêque de Troyes : il est *« l'aboutissement d'une expérience d'Eglise vécue dans une certaine corcesponsabilité »*. A remarquer le mot *certaine*. Si les évêques ont « beaucoup écouté » les représentants des mouvements de laïcs, ils ont en effet tenu à reprendre, à la fin, leur liberté totale de parole, afin d'exercer en toute responsabilité leur propre *« discernement doctrinal, spirituel et moral »*. Les laïcs ne se retrouveront pas toujours dans ce texte, ainsi qu'en témoigne, par exemple, la réaction de M. Philippe Warnier, animateur de *Vie nouvelle*, qui fut l'un des deux laïcs à participer à l'équipe de préparation de la session.

Ce document de plus de soixante pages — édité par les Editions du Centurion — est subdivisé en trois parties : 1) le constat ; 2) la fidélité dans la référence chrétienne ; 3) l'Eglise et les tâches actuelles de libération.

Il voudrait signifier *« la volonté des chrétiens de se libérer de la captivité ou de l'oppression dans leurs expressions modernes »*. Cette recherche de la liberté se fonde sur *« l'action de l'Esprit »*, c'est-à-dire sur *« une disponibilité à la dimension spirituelle de l'homme »*. Il relève notamment, en conclusion, la tentation de certains chrétiens d'emprunter aux *« totalitarismes idéologiques et politiques »*, d'enclore ainsi la vie chrétienne dans les stratégies politiques qu'ils ont choisies et de ne garder parfois *« aucun espace pour la libre reconnaissance dans la foi ou la communion aux paroles évangéliques »*. Allusion est faite, au passage, aux évêques et aux ecclésiastiques se solidarisant avec des catégories sociales défavorisées : *« Ce ne peut être pour se comporter en responsables politiques ou économiques, mais pour proclamer que l'organisation sociale se pervertit en accumulation de pouvoir ou de profit et qu'elle engendre violence et désordres. »*

De cet exposé d'un caractère très général, on retiendra sans doute surtout une certaine autocritique de la religion et de l'Eglise, les allusions — pas toujours négatives — à l'athéisme, ainsi que des réflexions sur le capitalisme, le socialisme ou le marxisme, trop faiblement renvoyés dos à dos ; un souci d'équilibre et de modération parfois un peu artificielles et la volonté farouche de l'épiscopat de ne pas se laisser entraîner, volontairement du moins, dans l'arène politique.

H. F.

(Lire nos informations pages 14 et 15.)

- **LA COMMISSION EUROPÉENNE PRÉCONISE UNE AIDE MASSIVE AU PORTUGAL.**

(Lire page 6.)

- **UN DÉBUT DE COOPÉRATION ENTRE PAYS DE L'OPEP ET DE L'O.C.D.E.**

(Lire page 42.)

VERS L'ÉCOLE DE L'AN 2000

par JEAN CAPELLE (*)

Au lendemain de la première guerre mondiale plusieurs pays, dans les deux camps, ont inscrit dans leurs projets la prolongation du système éducatif jusqu'à dix-huit ans en y comprenant l'acquisition d'un savoir-faire professionnel (loi Astier en France).

Après un demi-siècle, et malgré le choc de la deuxième guerre mondiale, ces projets n'ont été que partiellement réalisés.

Il a fallu parer au plus pressé pour faire face à la demande, surgie simultanément de tous les milieux sociaux, à partir de 1945, pour l'accès aux *études secondaires ; et c'est surtout* au cours de la décennie 1960-1970 que lui a été donnée, par des constructions d'établissements et par un recrutement massif d'enseignants, une réponse à sa mesure.

Aujourd'hui, le tassement des besoins quantitatifs permet d'aborder les aspects qualitatifs de l'éducation à promouvoir : nous allons les limiter aux niveaux pré-universitaires.

Laissons aux discussions entre spécialistes les éléments purement techniques des améliorations pédagogiques ; comme les lois de la physique, elles ne peuvent trouver leur justification dans une consultation populaire. Le pouvoir politique doit cependant savoir, avant de les adopter, que la généralisation d'une expérience réussie n'est possible que si les moyens matériels nécessaires sont assurés et si son exécution n'exige que des qualités courantes.

Dans ces conditions, quatre objectifs principaux seraient assignés à une modernisation de l'éducation : l'éducation pré-scolaire ; la relation pédagogique ; l'articulation de l'école avec la profession ; la formation des maîtres.

L'école maternelle n'est pas encore accessible à toute la population, notamment dans les milieux ruraux : d'autre part, son intervention est parfois trop tardive pour éviter les handicaps précoces que certains enfants défavorisés tirent de leur milieu.

Il est donc nécessaire d'organiser l'aide à la famille pour les trois phases de la vie pré-scolaire. D'abord celle de la *dépendance passive*, de la naissance à l'âge de dix-huit mois, où doit être assurée la permanence d'une même présence humaine, comme le demandent les pédiatres, de préférence celle de la mère.

Cet objectif pose un double problème : l'un, d'ordre matériel, vise à permettre à la mère de suspendre son activité professionnelle pendant cette période pour se consacrer à son enfant ; l'autre, déjà pédagogique, consiste à assurer les conseils et les moyens propres à préparer l'éveil de l'enfant.

La deuxième phase, celle de la *dépendance active*, va de dix-huit mois à trois ans ; elle peut être prise en charge par la famille, la crèche, le jardin d'enfants ou la section précoce des écoles maternelles. Dans tous les cas, la gardienne de l'enfant a besoin d'être conseillée et aidée.

La troisième phase va de trois à six ans ; elle favorise le développement de l'expression, de la curiosité et de la sociabilité selon les méthodes qui font le succès de l'école maternelle.

(Lire la suite page 16.)

(*) Ancien député, ancien directeur de la pédagogie, des enseignements scolaires et de l'orientation au ministère de l'éducation nationale.

UN ENTRETIEN AVEC M. MICHEL GUY

La culture en un an

Une troisième charte culturelle vient d'être signée. M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, et M. Pierre Pflimlin, maire de Strasbourg, ont paraphé, jeudi 12 juin, la convention qui lie la ville et l'Etat pour cinq ans. Grenoble et Bordeaux ont déjà passé des accords semblables.

En prenant ses fonctions il y a un an, M. Michel Guy avait déclaré que Paris n'ignorerait pas la province. Décentralisation et diffusion figuraient parmi les maîtres-mots de sa politique. Les chartes, dit-il aujourd'hui, sont le signe d'un changement profond dans la conception des affaires culturelles. Le temps de la « culture cultivée » est révolu. Il est urgent de penser à « la culture pour chacun ». C'est aux régions, aux départements, aux villes, aux quartiers, que revient le droit de définir les besoins de la population. Le rôle de l'Etat n'est pas d'institutionnaliser, mais de recenser, de coordonner, et de corriger les inégalités.

M. Michel Guy, dans l'entretien qu'il a bien voulu nous accorder, fait le bilan d'une année de pouvoir. Il récuse toute analyse fragmentaire de son action. Il n'est pas l'auteur d'opérations spectaculaires. Il demande que chaque réforme soit replacée dans un ensemble. En passant du statut de ministère à celui d'un secrétariat d'Etat, la culture semble en tout cas n'avoir rien perdu du modeste territoire qu'elle a lentement conquis dans les affaires de la nation.

(Lire page 29 les déclarations de M. Michel Guy.)



AFRIQUE

Madagascar

Les principales personnalités impliquées dans le « procès du siècle » sont acquittées

Les principales personnalités impliquées dans le « procès du siècle », dont l'objet était de déterminer et de juger les responsables de l'assassinat, le 11 février dernier, du colonel Ratsimandrava, chef de l'Etat, *ont été acquittées le jeudi 12 juin*. Parmi elles figurent l'ancien président Tsiranana, M. André Resampa, secrétaire général du parti socialiste malgache, et le colonel Rabetafika, ancien « directeur général du gouvernement » de M. Ramanantsoa.

Trois personnes seulement ont été condamnées. Il s'agit des trois survivants du « *commando » qui se trouvait sur les lieux au moment* de l'assassinat. Ils se sont vu infliger cinq ans de *travaux* forcés et une amende pour « *dommages et intérêts* ».

par J.-C. POMONTI

Nairobi. — Tout est bien qui finit bien, doit-on se dire dans la haute société malgache. Le « procès du siècle » s'est terminé en queue de poisson ou, plus exactement, par un arrangement à l'amiable. Après l'amnistie générale des comparses, prononcée le *17 mai par le directoire militaire*, le tribunal militaire spécial a acquitté les principales personnalités inculpées de complicité dans l'assassinat, le 11 février, du colonel Ratsimandrava, chef de l'Etat. Il y a eu, cependant, des condamnés : les hommes de main, en l'occurrence, les trois survivants du commando d'Antanimora, qui se sont vu infliger cinq ans de travaux forcés et une amende, ce qui semble léger pour des individus qui se trouvaient sur les lieux où le chef de l'Etat a été tué, et qui ont avoué avoir au moins voulu l'enlever.

Mais qui a tué le colonel de gendarmerie Richard Ratsimandrava, six jours après son accession à la tête de l'Etat ? A cette question ni le directoire militaire, en décidant une large amnistie, ni le tribunal militaire, en prononçant des acquittements, n'ont voulu ou pu répondre. Quatre thèses ont, tour à tour ou simultanément, été exposées au cours des dix semaines d'audiences : le geste de désespoir des rebelles *d'Antanimora ; la revanche d'adversaires militaires* ; le règlement de comptes entre gendarmes, et même la main de l'étranger. Le jugement n'a pas sanctionné le crime. Il semble même avoir renvoyé dos à dos des gens dont on comprenait mal les affinités et la présence sur le même banc des prévenus.

Soit pour favoriser l'apaisement, soit parce que la vérité leur paraissait redoutable, le directoire militaire et le tribunal spécial ont donc décidé de passer l'éponge. Il n'y a pas là de quoi surprendre. L'élite malgache est *si divisée* qu'il valait peut-être mieux tirer, d'une façon ou d'une autre, un trait sur le passé. Dès la mi-mai, dans la haute société merina comme dans la bourgeoisie côtière et dans les états-majors, on avait compris le tort fait par ce procès à une classe dirigeante contestée. On *cherchait déjà une porte de sortie* afin de calmer les esprits. Les forces politico-militaires en présence semblaient se résigner à une sorte de modus vivendi une sorte de « modus vivendi » qui permettrait de tourner la *page ouverte* par le « procès du siècle ».

La famille de la victime ne s'y était d'ailleurs pas trompée, puisqu'au lendemain de l'amnistie de deux cent soixante-dix prévenus, annoncée le 17 mai, elle avait demandé aux avocats de la partie civile de se retirer. Déjà, le directoire militaire semblait se préoccuper davantage de l'avenir que du présent, en tentant de réorganiser la structure d'un exécutif dont le capitaine de frégate Didier Ratsiraka, ancien ministre des affaires étrangères, aurait les meilleures chances de devenir le chef.

La page du procès est-elle réellement tournée ? Rien n'est jamais joué définitivement à Madagascar, où les gens n'ont pas la mémoire courte, et où le colonel Ratsimandrava ne comptait pas que des adversaires.

Côte-d'Ivoire

M. Houphouët-Boigny prépare méthodiquement sa succession

De notre envoyé spécial

Abidjan. — Après le vote de l'*Assemblée nationale modifiant* les dispositions successorales de la Constitution (*le Monde* du 17 mai) et à quelques mois de la tenue, en octobre prochain, du sixième congrès du parti unique, le parti démocratique de Côte-d'Ivoire (P.D.C.I.), qui précédera les élections présidentielles et législatives, on estime généralement à Abidjan que le président Houphouët-Boigny, qui est entré dans sa soixante-dixième année, acceptera de briguer en décembre un nouveau mandat, mais qu'il se retirera avant le terme de celui-ci, usant de toute son autorité morale pour mettre en place son successeur, désormais implicitement désigné, M. Philippe Yacé, président de l'Assemblée.

Cependant les familiers du président ivoirien suggèrent, en privé, une autre interprétation. A les en croire, en décidant qu'en cas de décès, de démission ou de simple incapacité d'exercer ses fonctions, le président de l'Assemblée nationale lui succéderait automatiquement pour la durée du mandat restant à courir, sans qu'il soit nécessaire de procéder alors à de nouvelles élections, M. Houphouët-Boigny aurait surtout voulu mettre un terme définitif à la compétition, jusque-là feutrée, mais qui aurait pu s'exacerber entre plusieurs personnalités du régime dans la perspective de sa succession. Cela ne signifierait cependant pas qu'il songe à se retirer dans un avenir prévisible.

En fait, beaucoup plus que de sa « succession », le chef de l'Etat ivoirien se préoccupe de la pérennité de son régime. Il entend renforcer la cohésion de la nation et de la classe dirigeante pour le jour où ne jouera plus en sa faveur le prestige d'un « chef historique ».

Le nouveau dispositif constitutionnel mis en place en faveur du président de l'Assemblée nationale, *secrétaire général du parti* unique, membre de l'ethnie minoritaire des Aladians, et donc peu susceptible de ce fait d'inquiéter qui que ce soit, n'apparaît plus dès lors que comme la dernière en date d'une série de mesures *également* importante prises ces derniers mois dans le cadre de cette politique globale.

Au nombre de ces mesures, deux décisions, d'ailleurs liées entre *elles, paraissent capitales. Une* attention soutenue sera désormais accordée aux problèmes des régions les plus défavorisées du pays, essentiellement celles du Nord, du Nord-Est et du Centre-Est les pays sénoufo, malinké et bété. Il a d'autre part été décidé d'intégrer progressivement une partie des officiers de l'armée ivoirienne dans les services civils de l'Etat.

Originaires en majorité, comme leurs collègues qui ont pris le pouvoir ces dernières années au Togo, au Dahomey ou au Nigéria, des régions les plus pauvres de leur pays, celles du Nord et de l'Est, les officiers ivoiriens risquaient fort, en effet, d'être rapidement conduits, eux aussi, à faire quelques comparaisons entre le sort réservé jusqu'à présent à leurs villages et bourgades d'origine, et la situation beaucoup plus florissante qui prévaut généralement dans le Sud. L'armée ivoirienne, à l'exception du mystérieux complot découvert durant l'été 1973, est restée jusqu'à présent dans la légalité.

Telle est la signification politique des nombreuses et longues tournées, toujours suivies de décisions financières importantes, effectuées depuis dix-huit mois par le président Houphouët-Boigny dans les régions défavorisées de la Côte-d'Ivoire. Tel est aussi le sens de l'entrée au gouvernement, l'été dernier, du capitaine de corvette Lamine Fadika (Malinké de Touba, âgé *de trente-trois* ans seulement) et du colonel de gendarmerie Ouassenan (trente-cinq ans), et de la nomination d'une quinzaine de jeunes officiers à des postes de préfets et de sous-préfets. Des mesures sont annoncées pour limiter l'enrichissement des hauts fonctionnaires détachés à la tête des sociétés d'Etat ou d'économie mixte.

PIERRE BIARNÈS.

Sahara espagnol

L'ACTIVITÉ DIPLOMATIQUE S'INTENSIFIE

L'affaire du Sahara espagnol suscite une intense activité diplomatique. A Madrid, le général Franco a reçu, jeudi 12 juin, M. Waldheim, secrétaire général des Nations unies, qui venait de se rendre successivement à Alger, à Nouakchott et à Rabat. Selon certaines informations, M. Waldheim aurait indiqué aux *dirigeants espagnols que la Mauritanie* et l'Algérie répondraient favorablement à l'initaitive de Madrid en vue de réunir une conférence des quatre pays intéressés par l'avenir du Sahara occidental. Le Maroc, en revanche, s'opposerait à la présence de l'Algérie à cette conférence.

C'est peut-être pour tenter de résoudre ce différend que M. Ould Daddah, président de la Mauritanie, a entrepris une navette entre l'Algérie et le Maroc. Il avait rencontré mercredi à Béchar, *dans le Sud-Ouest algérien*, le président Boumediène, avant de partir pour Rabat et de s'entretenir avec le roi Hassan. Jeudi, il a refait une visite éclair à Alger.

Éthiopie

LE FRONT DE LIBÉRATION DE L'ÉRYTHRÉE (FLE) OUVRE UN BUREAU A PARIS

Le Front de libération de l'Erythrée-Forces de libération populaires (FLE-F.L.P.) ouvre un bureau d'information à Paris (1). M. Abou Hassan, chargé de diriger ce bureau, vient d'exposer à Paris, au cours d'un déjeuner de presse, l'état de la situation en Erythrée et les objectifs du Front.

Selon M. Hassan, les « *pays frères* » de l'Erythrée sont la Syrie, l'Irak, le Yemen du Sud et la Libye. Les armes dont se servent les nationalistes ne sont pas achetées, *mais « données par les pays frères* ».

(1) 50, rue du Faubourg-Saint-Antoine, Paris (2e) ; tél. : 307-50-32.

ASIE

Corée du Sud

FAUTE DE LA PROTECTION AMÉRICAINE, NOUS FABRIQUERIONS NOS PROPRES ARMES NUCLÉAIRES, déclare le président Park.

Washington (A.F.P., Reuter). — La Corée du Sud se doterait de son propre armement nucléaire si la protection du « *parapluie nucléaire* » américain lui était retirée, a déclaré le président sud-coréen, M. Park Chung Hee, dans une interview publiée jeudi 12 juin par le *Washington Post*. « *Nous en avons la capacité* », a-t-il *ajouté*.

Le chef de l'Etat a ajouté que, si lui-même avait confiance dans les assurances que lui donne Washington, de nombreux Sud-Coréens éprouvent des doutes, depuis la victoire des révolutionnaires au Vietnam, quant à la détermination des Etats-Unis de *défendre leur pays. « Même sans assistance*, a-t-il dit, *nous sommes décidés à nous battre jusqu'au dernier homme et à ne pas céder un pouce de notre territoire.* »

A Washington, des membres d'une *délégation* de l'Assemblée nationale sud-coréenne ont eux aussi déclaré jeudi que la Corée du Sud était « *parfaitement capable* » de se doter d'armes nucléaires *si* la protection des Etats-Unis lui faisait défaut.

La Corée du Sud a signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les experts américains estiment cependant qu'elle se trouve parmi les pays disposant de la technologie leur permettant de fabriquer de telles armes. *Les Etats-Unis* ont récemment approuvé la vente d'uranium à la Corée du Sud à des fins pacifiques. Plusieurs membres du Congrès avaient critiqué cette décision, estimant que les assurances données par Séoul quant à l'usage de l'uranium n'étaient pas suffisantes.

[Aux Nations unies, selon des sources diplomatiques autorisées *citées par l'Associated Press, la Corée* du Sud a demandé la semaine dernière à adhérer au groupe des pays *non-alignés. Cette démarche a* apparemment pour but de faire pièce à la décision de la Corée du Nord, *déjà appuyée notamment par l'Algérie* et la Yougoslavie, de rejoindre le groupe des non-alignés.]

Inde

UN NOUVEL ÉCHEC POUR Mme GANDHI

Le parti du Congrès perd les élections au Goudjerat

Le premier ministre refuse de quitter le pouvoir

Mme Gandhi, premier ministre indien, vient de subir coup sur coup deux graves revers. Non seulement la cour d'Allahabad a annulé, jeudi 12 juin, son élection à la Chambre basse du Parlement, mais le Congrès — parti gouvernemental — a perdu les élections dans l'Etat du Goudjerat, situé dans l'ouest de l'Inde. La victoire semblait, vendredi matin, assurée pour le Front populaire, qui regroupe quatre partis de droite. Il a obtenu 86 sièges dans la nouvelle Assemblée régionale. Le parti de Mme Gandhi, qui avait 144 députés dans la précédente Assemblée, n'en a plus que 74.

Ce résultat vient renforcer la position des adversaires du premier ministre (ils appartiennent aux principales formations d'opposition et au parti communiste prosoviétique), qui vont, selon l'A.F.P., lancer une campagne pour tenter d'amener Mme Gandhi à donner sa *démission*. La direction du Congrès a cependant demandé au premier ministre de « *continuer à diriger et à guider le pays* ». « *Le parti du Congrès tout entier a la confiance la plus totale dans l'action de Mme Gandhi* », ajoutent les dirigeants de la formation gouvernementale, qui détient la *majorité absolue des sièges au* Parlement de l'Union.

Mme Gandhi a fait savoir, jeudi, *qu'elle ferait appel du jugement* d'Allahabad, annulant son élection en 1971 et la condamnant à ne plus exercer de mandat public pendant les six prochaines années. Elle dispose d'un délai de vingt jours pour interjeter appel devant la Cour suprême. Le jugement d'Allahabad sera suspendu lorsqu'aura été formellement engagée la procédure d'appel. Mme Gandhi ne donnera pas sa démission avant que la décision de la Cour *suprême ne soit connue* — c'est-à-dire pas avant au moins plusieurs mois, — indique l'A.F.P. Selon toute vraisemblance, indique l'Associated Press, le chef du gouvernement compterait sur un large soutien populaire pour justifier son maintien au pouvoir. Elle a accueilli, jeudi, à sa résidence, un flot continu de visiteurs, sans paraître le moins du monde émue par le jugement d'Allahabad. Elle a déclaré : « *Nous nous sommes engagés à créer une nouvelle société. Nous continuerons à poursuivre notre objectif, qui est d'éliminer la pauvreté. Nous avons fait face à de nombreux défis dans le passé, et nous continuerons à y faire face avec courage.* »

● *M. Durga Prasad Dhar, ambassadeur de l'Inde à Moscou*, est mort jeudi 12 juin d'une crise cardiaque dans une clinique de New-Delhi. Agé de cinquante-sept ans, originaire du Cachemire, M. Dhar était proche de Mme Gandhi. Chargé des questions diplomatiques et de sécurité auprès du chef du gouvernement, en 1971 il établit des contacts avec les nationalistes du Bangladesh. Il prit ensuite une part active aux négociations avec le Pakistan. Nommé ministre du Plan en juillet 1972, M. Dhar fut, en 1974, critiqué pour sa gestion et invité à présenter sa « démission ». Il fut alors nommé ambassadeur à Moscou.

INCIDENTS DANS LE GOLFE DE THAÏLANDE

Deux incidents ont mis aux prises, jeudi 12 juin, Cambodgiens et Thaïlandais, pour la première fois depuis l'entrée des Khmers rouges à Phnom-Penh, rapportent les journaux de Bangkok.

Faisant état de rapports officiels, la presse indique qu'un bâtiment cambodgien a ouvert le feu le premier sur un patrouilleur thaïlandais, dans les eaux territoriales thaïlandaises, au large des côtes de la province de Trat, à 320 kilomètres au sud-est de la capitale. Six membres de la police maritime ont été blessés. Le bateau cambodgien aurait été coulé.

D'autre part, au poste frontière d'Aranyapraphet, à 240 kilomètres à l'est de Bangkok, un officier thaïlandais a été blessé au cours d'une fusillade déclenchée par les Khmers.

● A WASHINGTON, les services de renseignements américains indiquent que les Vietnamiens ont pris aux Khmers l'îlot de Poulo-Wai, situé dans le golfe de Thaïlande, près de l'endroit où, le 12 mai, fut arraisonné le *Mayaguez*. Les Vietnamiens auraient débarqué le 10 juin et eu raison

DIPLOMATIE

M. GISCARD D'ESTAING REÇOIT DES LETTRES DE CRÉANCE DES NOUVEAUX AMBASSADEURS DU TOGO, DE MAURITANIE, DU BURUNDI ET DE NOUVELLE-ZÉLANDE

M. Giscard d'Estaing a reçu, jeudi 12 juin, les lettres de créance des nouveaux ambassadeurs du Togo, de Mauritanie, du Burundi et de Nouvelle-Zélande.

Le *président* de la *République* a assuré M. Sebou Niandi Napo (Togo) que la France était disposée à « *procéder à la révision des accords de coopération* » en vue de les « *adopter à l'évolution des choses* ». « *Notre souci*, a-t-il ajouté, *demeure que cette action réponde aux besoins et aux vœux du Togo, de telle manière que la coopération entre nos deux pays conserve un caractère constructif et librement concerté.* »

[Né en 1939 à Kabou, M. Sebou Niandi Napo, ambassadeur du Togo, est ancien élève de l'École nationale d'administration de Lomé et de l'Institut des hautes études d'outre-mer à Paris. Entré en 1965 au ministère des affaires étrangères, il en fut *détaché à deux reprises pour exercer* les fonctions de préfet. Après avoir été, en 1968-1969, premier secrétaire à l'ambassade du Togo à Paris, il fut *nommé* ambassadeur à Kinshasa en juin 1972.]

A M. Dey Ould Brahim (Mauritanie), il a déclaré ne pas douter que, « *quelle que soit l'évolution bien naturelle de leurs rapports, nos deux pays, qui partagent des idéaux communs, notamment en ce qui concerne l'indépendance nationale et la nécessité de préserver la paix mondiale, continueront à entretenir des relations amicales et confiantes dans le respect de la souveraineté et des intérêts légitimes de chacun* ».

[Né en 1933 à Moudjéria, M. Bey Ould Brahim, ambassadeur de Mauritanie, a occupé diverses *fonctions* ministérielles et administratives avant d'être nommé ambassadeur à Alger en 1969, puis à Dakar en 1970 et enfin à Tunis *en novembre 1973*.]

En recevant les lettres de *créance* de M. Terence Nsanze (Burundi), M. Giscard d'Estaing s'est félicité « *des résultats très satisfaisants* » obtenus par la commission mixte de coopération, qui vient de se réunir à Paris, et, a souligné l'importance qu'attache le gouvernement français « *au renforcement des liens de solidarité entre l'Europe et l'Afrique* ».

[Né en 1937, M. Terence Nsanze, ambassadeur du Burundi, a fait une partie de ses études aux Etats-Unis, à Washington (Georgetown University) et à New-York. Il a fait la plus grande partie de sa carrière diplomatique à l'ONU (où il fut représentant permanent de 1966 à 1972), à l'Organisation internationale du travail et à l'Organisation de l'aviation civile internationale. Depuis 1973, il était membre du cabinet de la présidence du Burundi, chargé de la presse et de l'information. Il est également accrédité auprès des Nations unies à Genève.]

S'adressant enfin à M. John G. Mac Arthur (Nouvelle-Zélande), M. Giscard d'Estaing a souhaité que se développent les liens entre la Nouvelle-Zélande et les territoires français du Pacifique. « *Présente en Océanie, la France attache une importance considérable à l'avenir de cette région qu'elle désire voir évoluer dans l'harmonie et la paix. Sachant que ce vœu est largement partagé par le gouvernement de votre pays, je me réjouis des perspectives de coopération que permettent désormais les rapports amicaux et confiants qui sont de règle entre nous.* »

[M. John G. Mac Arthur, ambassadeur de Nouvelle-Zélande, est né en 1930. Après des études en Grande-Bretagne, à Cambridge, il est entré dans la diplomatie en 1954 ; il a commencé sa carrière à Paris, puis a occupé divers postes à Bruxelles, Wellington, Rome, avant d'être nommé ambassadeur simultanément à Santiago et à Lima.]

● *Le représentant de la France à l'ONU*, M. Louis de Guiringaud, a démenti formellement, jeudi 12 juin, les allégations du chroniqueur américain Jack Anderson, parues dans le *Washington Post* du même jour, selon lesquelles la question d'une action militaire conjointe franco-américaine aurait été discutée au moment de la crise du pétrole en 1973, en vue de briser l'embargo.

Le communiqué publié par la mission de la France à l'O.N.U. fait observer que M. Anderson lui-même reconnaît dans son article que M. Kissinger a déjà qualifié ces rumeurs de « *complète absurdité* », tandis que M. Scali avait utilisé le terme « *incroyable* ». — *(A.F.P.)*

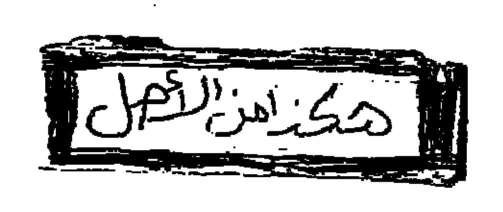
Avant le voyage de M. Giscard d'Estaing

« L'HUMANITÉ » REPROCHE A LA PRESSE POLONAISE DE PRÉSENTER LA POLITIQUE DE LA FRANCE COMME UN MODÈLE DE COEXISTENCE PACIFIQUE.

Dans un article consacré à la visite de M. Giscard d'Estaing en Pologne, *l'Humanité* du 13 juin s'en prend à la presse polonaise. Le journal du parti communiste français écrit : « *Notre parti s'est toujours prononcé clairement pour le développement de la coopération entre les pays socialistes et la France.*

» *On comprend mal, par ailleurs,* poursuit *l'Humanité*, *que des journalistes de Varsovie présentent, comme modèle de la politique de coexistence pacifique, le comportement du gouvernement français dans l'arène internationale, notamment à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, alors qu'il est de notoriété publique que ses représentants ont accumulé les obstacles à la conclusion de cette conférence, que le gouvernement boycotte la conférence sur le désarmement et les négociations de Vienne sur la réduction des forces armées en Europe. (...)*

Cet article semble viser notamment *Trybuna Ludu*, l'organe du parti ouvrier unifié polonais, qui écrivait le 11 juin : « *L'instrument et l'objectif de la politique française sont la paix et la détente dans le monde entier. Cela détermine l'importance qu'ont pour la France les relations avec les pays socialistes, en premier lieu avec l'U.R.S.S.*



PROCHE-ORIENT

Mme GANDHI

tions au Goudjerat

quitter le pouvoir

INCIDENTS

E GOLFE DE THAILANDE

Liban

REGAIN DE TENSION A BEYROUTH

La crise ministérielle et la carence de l'État facilitent les méfaits d'éléments incontrôlés

De notre correspondant

Beyrouth. — Les principaux protagonistes de la crise libanaise ont durci leur position et le règlement paraît s'éloigner. M. Kamal Joumblatt, leader de la gauche, a fait savoir au président du conseil désigné, M. Rachid Karamé, que le front des forces progressistes et l'opinion publique musulmane souhaitaient la constitution d'un cabinet neutre extra-parlementaire d'où seraient exclus aussi bien les représentants de la gauche que ceux des phalanges. M. Gemayel a répliqué, au nom de cette formation, que la majorité de la population s'était déjà prononcée pour la participation des phalangistes au pouvoir, et que, en tout état de cause, se soumettre à l'exclusive « camouflée » de M. Joumblatt serait lancer un défi aux communautés chrétiennes.

Face à la fermeté du parti phalangiste, que soutient entièrement le Parti national libéral de l'ancien président de la République, M. Camille Chamoun, il ne restait plus au président désigné qu'à demander au chef de l'Etat, M. Frangié, d'user de son crédit auprès de M. Gemayel pour l'amener à souscrire à une formule de cabinet *« neutre et provisoire »*, dont la tâche se limiterait à restaurer l'ordre dans le pays et à frayer la voie à un gouvernement d'union nationale *« qui ne peut être formé que le jour où se calmeront les esprits »*. Cette démarche n'a pas abouti.

Le gouvernement démissionnaire des militaires continue à expédier les affaires courantes, mais le conseil des ministres, qui s'est tenu mercredi 11 juin au palais présidentiel, n'a pas manqué de susciter une vive controverse juridique, les principaux dirigeants musulmans refusant au cabinet *« en instance de départ »* de M. Nourreddine Rifai le droit *« d'engager l'Etat »*.

Au-delà de cette querelle, c'est la situation sur le plan intérieur qui préoccupe par-dessus tout les Libanais. Ceux-ci, à quelque communauté qu'ils appartiennent, sont persuadés que *« tout n'est pas fini »* et que Beyrouth risque à tout moment d'être de nouveau livré aux milices ou même, ce qui est plus grave, à des bandes de hors-la-loi qui ont commencé à sévir dans la périphérie de la capitale.

Atrocités

En effet, les dirigeants politiques et religieux sont débordés par des éléments incontrôlés qui ont commis des atrocités le vendredi 30 mai. Ce jour-là, entre 10 heures et midi, quelque vingt-quatre otages portés disparus ont été torturés, mutilés ou tués par des bandes fanatiques avant que le commandement de la résistance palestinienne et les organisations de gauche aient eu le temps d'intervenir. L'impunité de ces criminels a laissé subsister un climat de peur. Rares sont les gens qui osent s'aventurer dans les quartiers où, autrefois, les noctambules, par milliers, se donnaient rendez-vous. De même, les restaurants, les cinémas et les boîtes de nuit restent vides.

La carence totale de l'Etat encourage les malfaiteurs et provocateurs de tous bords à semer le désordre.

Les enlèvements presque quotidiens compromettent toute conciliation. Ainsi, le mercredi 11 juin, dans l'après-midi, un responsable régional du parti des Kataëb a été enlevé et torturé avant d'être abandonné par ses ravisseurs sur une route de montagne. Jeudi, c'est un militant du Parti national libéral qui a été enlevé.

La Résistance palestinienne et les partis de gauche ont désavoué ces *« actes de banditisme »* et ont tout mis en œuvre — en vain — pour identifier et arrêter les coupables. Or, rien ne permet d'affirmer que de telles provocations ne vont pas se répéter aussi longtemps que les forces de l'ordre maintiendront leur étrange attitude consistant à *« négocier »* la libération des otages avec des ravisseurs impunis.

EDOUARD SAAB.

AU COURS DE SA RÉUNION ANNUELLE

L'O.I.T. accueille des observateurs de l'O.L.P.

Les Israéliens et les Américains quittent la conférence

L'Organisation internationale du travail (OIT) a décidé, le jeudi 12 juin, d'admettre une délégation de huit observateurs de l'Organisation de libération de la Palestine, ce qui a provoqué le départ immédiat des délégations d'Israël et des Etats-Unis. Les délégués de l'O.L.P. ont fait leur entrée dans la salle, où est réunie la conférence annuelle de l'OIT, sous les acclamations de représentants des pays communistes, arabes, africains et asiatiques. Les israéliens et les Américains ont été hués, à leur sortie, par les mêmes délégations.

De notre correspondante

Genève. — Il a fallu neuf scrutins, dont un par appel nominal, pour que l'O.L.P. soit admise en même temps que les mouvements africains de libération et pour que soient définis leurs droits, identiques à ceux des membres à part entière, à l'exclusion du droit de vote.

Ont voté contre l'admission de l'O.L.P. les délégués des Etats-Unis et d'Israël, les employeurs américains, israéliens et néerlandais, ainsi que les représentants des travailleurs de la R.F.A., de l'Australie, du Canada, de la Colombie, des Etats-Unis, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède. Les délégués français étaient partagés : ceux du gouvernement et M. Oechslin (patronat) se sont abstenus, tandis que M. Roger Salanne (C.F.D.T.) votait en faveur de l'admission de la « centrale » des fedayin. Avant de se retirer, M. Irving Brown, représentant des travailleurs américains, a annoncé qu'il rentrait aux Etats-Unis, avec tous ses collègues syndicalistes. L'opinion prévaut à Genève que ces derniers, sous la conduite de leur chef, George Meany, feront pression sur le Congrès lorsqu'il s'agira de voter la contribution américaine à l'O.I.T., de loin la plus importante. En 1970, M. Meany avait réussi à faire diminuer de moitié cette contribution en signe de protestation contre l'influence jugée par lui excessive du bloc communiste au sein de l'O.I.T., ce qui avait sérieusement compromis l'équilibre financier de l'organisation internationale.

Plus grave pour l'avenir de cette institution, la plus ancienne de la famille des Nations unies puisqu'elle a été fondée en 1919, avant même la S.D.N., paraît être le rejet par la conférence, au cours de la même séance, sans opposition mais faute de quorum, d'un amendement présenté par les délégués ouvriers de la R.F.A., d'Australie, du Canada, de la Colombie, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la Suède. Cet amendement tendait à abolir le monopole de fait exercé par l'O.U.A. et la Ligue arabe ainsi qu'à s'assurer que tout mouvement de libération invité *« reconnaisse pleinement les principes de l'O.I.T. et de la Constitution et le droit de tous les Etats membres à continuer d'assister et de participer aux travaux de l'organisation »*. Ce qui revenait soit à ne pas admettre l'O.L.P., soit à exiger de cette dernière une révision radicale de sa charte. Comme dans la plupart des autres institutions internationales, la porte de l'O.I.T. est désormais fermée à tout mouvement de libération non agréé par l'O.U.A. ou la Ligue arabe, ce qui revient à exclure, entre autres, les Erythréens et les Kurdes. Ces derniers avaient d'ailleurs demandé à être reconnus par l'O.I.T. en leur qualité de mouvement de libération, mais leur requête avait été rejetée précisément parce qu'ils n'étaient parrainés par aucune organisation régionale.

ISABELLE VICHNIAC.

Se félicitant de leurs « rapports amicaux »

LE P.C.F. ET L'O.L.P. DÉCIDENT DE RENFORCER LEUR COOPÉRATION

La délégation du parti communiste français, dirigée par M. Paul Laurent, membre du bureau politique, est rentrée en France après un séjour du 8 au 11 juin au Liban. Elle s'est entretenue à deux reprises avec M. Yasser Arafat, président de l'O.L.P., ainsi qu'avec les dirigeants du parti communiste libanais. Elle a visité des camps de réfugiés palestiniens et des « bases avancées » de fedayin dans le sud du Liban.

A l'issue des entretiens menés avec les responsables de l'O.L.P., une déclaration commune — reproduite ce vendredi 13 juin par *l'Humanité* — a été publiée. Elle déclare notamment :

» *Le P.C.F. et l'O.L.P. considèrent que la classe ouvrière et ses partis communistes et ouvriers, unis aux peuples en lutte pour leur indépendance nationale, jouent un rôle décisif dans la mobilisation de l'opinion publique mondiale pour soutenir le combat du mouvement de libération nationale arabe et la révolution palestinienne contre l'impérialisme et le racisme, pour le progrès social, la démocratie, une paix juste et durable au Moyen-Orient.*

» *L'O.L.P. apprécie hautement à cet égard la place importante que tiennent la classe ouvrière française et son parti communiste dans le soutien à la lutte du peuple palestinien et à sa juste cause (...).*

» *Le P.C.F. et l'O.L.P. considèrent leur rencontre comme un événement de grande importance. Se félicitant des rapports amicaux existant d'ores et déjà entre eux, ils décident de renforcer encore leur solidarité et leur coopération.* »

● *Dix habitants de la région de Hébron*, en Cisjordanie occupée, ont été arrêtés ces derniers jours pour avoir constitué un réseau du Fath, a révélé, jeudi 12 juin, un communiqué officiel publié à Tel-Aviv. Parmi eux se trouveraient les responsables de plusieurs dizaines d'attentats et d'actes de sabotages commis au cours des quatre derniers mois.

● LA BANQUE INTERCONTINENTALE ARABE (BIA) a été inaugurée le 11 mai à Paris, sous le patronage de M. Smail Mahroug, ministre algérien des finances, et de M. Mohamed Azzarouq Rajab, ministre libyen du Trésor. Première banque installée en France à capitaux exclusivement arabes, la BIA dispose d'un capital de 40 millions de francs souscrit à parts égales par la Libye et l'Algérie.

LE RAPPROCHEMENT SYRO-JORDANIEN SUSCITE DES INQUIÉTUDES A JÉRUSALEM

Le président Assad a quitté, jeudi soir 12 juin, Amman pour Damas, à l'issue d'une visite de trois jours en Jordanie.

Un communiqué commun, publié à l'issue de cette visite, indique que les deux chefs d'Etat ont décidé de créer une commission mixte syro-jordanienne, présidée par les deux premiers ministres, qui sera chargée, notamment, d'améliorer *« la coordination politique, militaire, économique et dans le domaine de l'information »*. La commission se réunira alternativement à Damas et à Amman tous les deux mois, la première réunion étant prévue pour la mi-juillet.

La visite du président Assad à Amman et le rapprochement entre la Syrie et la Jordanie préoccupent la presse israélienne. Plusieurs journaux ont exprimé jeudi leur inquiétude de voir réactiver le front oriental de l'Etat hébreu. Cette crainte est d'autant plus grande, souligne *Hatzofeh*, organe du parti national religieux, que dans cette région les kibboutzim se trouvent en première ligne. — *(A.F.P., Reuter.)*

LE VOYAGE A WASHINGTON DU PREMIER MINISTRE ISRAÉLIEN

Il existe une base de négociation si Le Caire modifie sa position
déclare M. Rabin

Les conversations que M. Rabin vient d'avoir à Washington, qualifiées d'« importantes » par les deux parties, ont permis au premier ministre israélien de prendre connaissance de la position égyptienne et des intentions américaines. M. Rabin, dans une conférence de presse, a déclaré qu'il existerait « une base de négociation » si Le Caire modifiait ses positions actuelles. M. Kissinger a fait montre d'un optimisme mesuré. Il n'exclut pas de faire, vers la fin du mois, une nouvelle tournée au Proche-Orient, « si les contacts diplomatiques préalables indiquent des progrès suffisants ».

M. Rabin quitte Washington ce vendredi 13 juin à destination de New-York, où il rencontrera durant le week-end des personnalités politiques et du monde des affaires.

De notre envoyé spécial

Washington. — *Le résultat le plus remarquable peut-être des deux jours de conversations à Washington entre le premier ministre israélien et les dirigeants américains est le contraste dans l'appréciation des perspectives à court terme au Proche-Orient. M. Kissinger, parlant jeudi au cours d'une conférence de presse à la Maison Blanche, après la dernière entrevue entre le président Ford et M. Rabin, paraissait assez optimiste. Il a mentionné une *« évolution dans la pensée des deux parties »*, même s'il a tout de suite ajouté que, les discussions détaillées n'ayant pas encore eu lieu, il n'était pas possible d'affirmer qu'un accord intérimaire entre Israël et l'Egypte était possible.

Quelques heures plus tard, donnant sa version des conversations de Washington, M. Rabin a *déclaré que, s'il n'y avait pas de* changement dans la position égyptienne, la position israélienne n'évoluerait pas. M. Rabin a cependant ajouté qu'Israël ne souhaitait pas voir le *statu quo* continuer. Nous voulons, a-t-il affirmé, faire un progrès vers la paix et parvenir à un changement de climat. Mais, a-t-il ajouté, pour atteindre ce but il faudra un *« parallélisme des désirs »*. M. Rabin s'était déclaré très déçu par le fait que l'Egypte, qui fait chaque jour des déclarations pacifiques, refuse de négocier directement avec Israël, bien que les deux parties aient déjà négocié un accord militaire au « kilomètre 101 » dans le Sinaï au cours de l'hiver 1973.

M. Rabin a ajouté que si la conclusion d'un accord bilatéral avec l'Egypte se révélait impossible, la conférence de Genève reprendrait. Il a souligné que l'accord israélien pour participer à la conférence de Genève ne signifierait pas que le gouvernement de Jérusalem accepte la participation à cette conférence de l'Organisation de libération de la Palestine. Selon lui, l'accord de 1973 fait obligation aux participants de se mettre d'accord pour inviter une nouvelle partie. M. Rabin a réaffirmé le refus d'Israël de négocier avec l'O.L.P.

Il a déclaré que sa visite à Washington et ses conversations avec le président Ford revêtent une grande importance. C'est aussi l'avis de M. Kissinger. Le secrétaire d'Etat a affirmé que la question de la cessation de l'aide militaire et économique américaine à Israël ne s'était jamais posée. La requête faite récemment par le gouvernement de Jérusalem à ce sujet a seulement obligé, par son importance, les Etats-Unis à *« examiner tous les autres aspects de la question »*.

M. Kissinger a souligné qu'il était encore prématuré de dire s'il allait reprendre sa mission de négociation des « petits pas » et, dans ce cas, quand il partirait au Proche-Orient. Cela, a-t-il dit, dépendra des consultations qui auront lieu avec toutes les parties intéressées. Mais, en réponse à une question, il a répondu que les Etats-Unis ne pensaient pas avoir de consultations avec l'O.L.P.

Les Israéliens attachent aussi une importance capitale au changement de la situation stratégique qui a eu lieu au Proche-Orient, et à l'amélioration de la position américaine en Egypte notamment. Les dirigeants israéliens considèrent cette évolution d'un œil favorable. Mais ils sont bien décidés à ne pas permettre que la collaboration américano-arabe se fasse à leurs dépens.

PHILIPPE BEN.

JÉRUSALEM : un optimisme prudent.

Jérusalem. — Un optimisme prudent règne ici dans les milieux politiques, à l'issue des entretiens Ford-Rabin. Bien que le premier ministre israélien ait dit à son interlocuteur qu'un progrès vers un nouveau règlement intérimaire sur le front du Sinaï dépend d'un assouplissement des positions égyptiennes, on estime que les Etats-Unis parviendront à rapprocher les deux parties. Le président des Etats-Unis a indiqué à son interlocuteur que Washington aspire avant tout à un nouvel accord intérimaire israélo-égyptien, mais que si cette perspective ne se réalise pas, et que les pourparlers se soldent de nouveau, comme en mars dernier, par un échec, les Etats-Unis ne toléreront pas un nouveau « gel » au Proche-Orient. Dans ce cas, il n'y aura pas d'autre choix que de convoquer la conférence de Genève, où les Etats-Unis pourraient présenter un projet pour une solution globale du conflit. Ils envisageraient de demander l'application du plan Rogers, qui prévoyait le retrait des forces israéliennes de la quasi-totalité des territoires occupés.

Israël est conscient de ces risques. Il souhaite aussi éviter la détérioration de ses relations avec les Etats-Unis pour ne pas porter préjudice à ses demandes d'aide pour l'année prochaine. Celle-ci s'élèvent à 1,8 milliard de dollars pour l'armement et à 700 millions de dollars pour l'aide économique. L'administration américaine n'a pas encore soumis les demandes israéliennes au Congrès.

La conclusion d'un accord intérimaire avec l'Egypte éviterait donc une grave tension américano-israélienne, favoriserait l'aide américaine — quoique peut-être inférieure à la demande des Israéliens — et la reprise des livraisons d'armes. — A. K.

L'Égypte achèterait à la Grande-Bretagne pour 4 milliards de francs d'armements

La Grande-Bretagne et l'Egypte sont parvenus à un accord de principe sur la vente d'armes britanniques pour un montant de 450 millions de livres sterling (plus de 4 milliards de francs), a annoncé, jeudi 12 juin, un porte-parole égyptien à l'issue des conversations qu'a eues à Londres M. Ismaïl Fahmi, ministre égyptien des affaires étrangères.

Le porte-parole a déclaré que des crédits britanniques ne seraient pas requis, la plus grosse partie du financement provenant de sources saoudites et koweitiennes.

M. Fahmi a également discuté avec le secrétaire au Foreign Office, M. Callaghan, la possibilité d'une participation britannique à un projet panarabe relatif à la création d'une industrie d'armement. Le porte-parole égyptien a dit que son pays recherchait l'aide de la Grande-Bretagne et de la France pour la réalisation de ce projet.

Une délégation interarabe est effectivement attendue en France pour étudier la possibilité de jeter les bases d'une industrie arabe d'armement, laquelle sera créée par un consortium formé par l'Egypte, l'Arabie Saoudite, le Qatar et l'Etat des Emirats arabes uni. A ce propos, on précise de source officielle égyptienne qu'aucun contrat n'a encore été signé avec la France, et que les transactions auxquelles a fait allusion le général Moubarak, le vice-président égyptien, dans son interview au *Monde* du 12 juin, avaient été conclues dans le cadre des relations strictement bilatérales.

M. Ashraf Marwan, conseiller du président Sadate pour les relations internationales, a indiqué que le conseil d'administration du consortium interarabe avait été saisi de propositions britanniques, mais que celles de la France auraient *« tout naturellement »* la priorité.

D'autre part, deux journaux américains, le *Boston Globe* et le *New York Daily News*, affirment que les Etats-Unis envisagent la vente de matériel militaire à l'Egypte, à l'exclusion d'armements. Il s'agirait essentiellement de camions lourds, de jeeps, d'hélicoptères, d'une valeur totale de 100 millions de dollars.

Un porte-parole du département d'Etat a confirmé, le mercredi 11 juin, que des contrats sur la vente de camions et de jeeps avaient été passés entre Le Caire et des firmes américaines, mais il a ajouté que l'administration n'était pas intervenue dans la conclusion de ces transactions. Il a révélé encore que l'Egypte avait demandé à Washington l'autorisation d'envoyer un petit nombre d'officiers dans les académies militaires américaines pour y suivre des cours de perfectionnement.

L'AIDE AUX RÉFUGIÉS PALESTINIENS

L'O.L.P. souhaite que les États arabes assument le déficit de l'U.N.R.W.A.

De notre correspondant

Beyrouth. — Incapable de faire face à ses obligations financières, l'U.N.R.W.A. (Office de secours des Nations unies pour les réfugiés palestiniens) envisage de recourir à des mesures d'austérité.

Le budget de l'U.N.R.W.A., qui est de 125 millions de dollars, accuse cette année un déficit de 24 millions de dollars. Les dirigeants de cet organisme ont déjà fait savoir aux gouvernements concernés qu'ils devraient réduire de moitié les portions de farine distribuées à la population. Ainsi, 8 millions de dollars seraient économisés. Pour les 16 millions de déficits restants, une compression des dépenses prévues au chapitre « enseignement » est envisagée. La politique de l'U.N.R.W.A. dans ce domaine, dont les organisations de la Résistance palestinienne, comme les gouvernements arabes, se félicitent, serait de ce fait *compromise*.

Les dirigeants palestiniens craignent que les autorités israéliennes prennent, dans les territoires occupés, la relève de l'organisme international et imposent leurs propres programmes.

Les responsables de l'U.N.R.W.A. ont attiré l'attention des gouvernements arabes sur les conséquences du déficit, d'autant que leur contribution n'est que de 3 millions sur 125 millions de dollars. La politique des pays arabes a toujours été de laisser à la communauté internationale, et plus particulièrement aux grandes puissances, le soin de secourir les réfugiés palestiniens. Très longtemps, on a avancé que la prise en charge des réfugiés par les Etats arabes les conduirait à une assimilation dans les pays hôtes et leur ferait perdre leur identité palestinienne.

Des considérations aujourd'hui dépassées

« Ces considérations me paraissent aujourd'hui dépassées », nous a déclaré M. Chafik el Hout, directeur du bureau de l'O.L.P. à Beyrouth et l'un des proches collaborateur de M. Yasser Arafat. *« Nous sommes déjà intervenus auprès de plusieurs pays arabes ceux du Golfe notamment, pour les convaincre d'assumer eux-mêmes de déficit de l'U.N.R.W.A. afin de ne pas exposer les générations palestiniennes qui montent à des mesures dont elles feraient seules les frais. Nous déplorons d'autant plus ce déficit que l'enseignement prodigué par l'organisme de secours a été la seule consolation offerte à notre peuple si profondément éprouvé par les drames de l'exode. Quant aux raisons autrefois invoquées pour empêcher les Arabes de contribuer dans des proportions importantes au budget de l'U.N.R.W.A. elles ne sauraient plus être retenues de nos jours, après l'O.L.P. eut été acceptée comme membre observateur aux Nations unies et que les Arabes se furent libérés du complexe de la peur. »*

EDOUARD SAAB.

EUROPE

Triple élection en Italie

III. — CINQ RÉGIONS ROUGES ?

De notre correspondant ROBERT SOLÉ

Une Italie en proie à l'agitation permanente va renouveler, le dimanche 15 juin, les conseils des quinze régions à statut ordinaire, ainsi que de nombreux conseils provinciaux et municipaux. Les « organismes autonomes » régionaux *prévus dès 1947* par la Constitution n'ont, pour la plupart, reçu leur statut qu'en 1970. Notre correspondant a esquissé un premier bilan de cette expérience, dont les résultats, encourageants à certains égards, restent cependant modestes en raison de la mauvaise volonté du pouvoir central et du caractère parcellaire des compétences déléguées (« le Monde » des 12 et 13 juin).

Rome. — Interrogés par un institut de sondage sur le « *compromis historique* » — alliance des communistes et des démocrates-chrétiens — qui provoque de furieuses passes d'armes depuis *de longs mois dans les milieux* dirigeants, plus de 45 % des Italiens ont avoué ne pas savoir de *quoi il s'agissait. S'y retrouvent*-ils davantage sur l'échiquier politique de leur pays ?

Le tableau en principe est très clair : quatre partis dans la majorité (démocrates-chrétiens, républicains, socialistes, sociaux-démocrates) et quatre forces dans l'opposition (communistes, libéraux, *droite nationale, extrême* gauche). Mais les choses se compliquent dès que l'on quitte le *papier pour la réalité. Le débat* le plus significatif est non seulement interne à la majorité mais *présent* dans la plupart des partis qui la composent. Un conflit entre socialistes et démocrates-chrétiens peut toujours provoquer la lutte entre deux factions socialistes ou masquer un règlement de comptes entre deux « *courants* » de la D.C.

Les petits partis débordent *d'activité, louent des placards pu*blicitaires dans les journaux, tiennent autant de réunions publi*ques et de conférences de presse* que les grands. Chacun sait cependant que la partie se jouera à *trois : entre démocrates-chré*tiens (38,8 % des voix aux élections législatives de 1972), communistes *(27,2 %)* et socialistes (9,6 %).

La démocratie chrétienne part perdante. Les sondages, unanimes mais incertains, lui prédisent un recul qui, sans doute, est dû à l'usure du pouvoir. Depuis trente ans, ce parti occupe en Italie une place supérieure à l'importance de son électorat : la plupart des postes du pouvoir réel — entreprises publiques, banques nationalisées ou caisses d'épargne — lui appartiennent. Trop d'irrégularités ont été constatées pour que le parti majoritaire ne paye pas aujourd'hui ou demain son arrogante hégémonie. Divisée en six « *courants* » principaux, la démocratie chrétienne a retrouvé, comme à l'accoutumée, une unité de façade qui se disloquera au lendemain des élections. Pour le moment, on serre les coudes, on se range sans trop de murmures derrière M. Amintore Fanfani. Le chef d'orchestre, insensible aux sarcasmes de la gauche, a déclenché les grandes orgues : anticommunisme, défense de l'ordre public, attitude démagogique devant toutes les revendications catégorielles. Il pense ainsi retrouver à droite les voix des catholiques qui passeront à gauche. Reste à savoir si, d'une part, le compte y sera et si la démocratie chrétienne pourra, d'autre part, diriger encore une majorité de centre gauche après s'être un peu déplacée sur la droite.

Le parti socialiste est devenu son *ennemi numéro un*. C'est sur lui que sont concentrées toutes les attaques, et il le rend bien. Ayant le vent en poupe, le P.S.I. entend retrouver ses 13 ou 14 % de naguère. Pour cela, il joue sur *tous les tableaux : alliance* avec la démocratie chrétienne dans certaines municipalités, avec les *communistes dans d'autres, « centrisme »* ou « *frontisme* » selon les *circonstances et les gains possi*bles de voix. Mais, loin derrière le parti communiste, il ne peut *espérer en aucun* cas rééquilibrer la gauche italienne, et ce n'est d'ailleurs pas son objectif.

Les socialistes veulent simplement, en se renforçant, devenir le parti charnière dont l'opposition aurait besoin, dont la majorité ne pourrait se passer, et que son importance préserverait d'être laminé le jour où les deux géants se rapprocheraient. Avec la démocratie chrétienne, ils entendent désormais traiter d'égal à égal. Vendant la peau de l'ours, se posant déjà en vainqueur du 15 juin, ils précisent que leur re*tour* au gouvernement ne se fera qu'à certaines conditions. Toute*fois*, le P.S.I. ne se prétend pas exempt d'erreurs, et les démocrates chrétiens les lui rappellent deux fois par jour. Depuis leur participation au pouvoir, qui a coïncidé en 1963 avec la naissance du centre gauche, ils ont eux aussi *goûté aux délices du « sotto-governo »*. C'est pourquoi une partie de la base réclame une « *cure de désintoxication » sous forme* d'un séjour raisonnable dans l'opposition.

Les communistes ne finissent *pas de rappeler* qu'ils ont, eux, les mains propres. On les a écartés du pouvoir, exclus de l'administration : *les voilà réfugiés dans les municipalités*, les provinces et les régions. Celles qu'ils gouvernent — seuls ou avec des forces *de gauche — ne se portent-elles* pas mieux que les autres ? Affirmation fausse si l'on s'en tient au bilan des circonscriptions administrées (1), mais vraie en d'autres domaines et qui, en tout cas, constitue une évidence pour beaucoup d'Italiens. Contrairement au parti socialiste et bien que les sondages lui attribuent une avance équivalente, le P.C.I. reste discret. C'est un exemple de modération. Que de fois n'avons-nous pas entendu des dirigeants économiques lui reprocher de « *ne pas jouer un véritable rôle d'opposition* » ! En fait, les communistes veulent « *participer* » sans chasser le pouvoir existant. Le « *compromis historique* », a dit le 9 juin M. Berlinguer aux journalistes de la presse étrangère, reste notre *stratégie, même s'il ne s'ap*plique pas à ces élections administratives. Voire. L'alliance avec les autres « *forces populaires* » du pays — de laquelle n'est exclue finalement que l'extrême droite — est le *souci constant* du parti communiste, le plus fort d'Europe occidentale. S'il peut la réaliser *dans telle nouvelle municipalité*, telle province ou région, ce sera toujours un pas de plus sur la *route du pouvoir.*



L'avenir incertain de M. Fanfani

Le P.C.I. s'oppose avec force à l'initiative des socialistes désireux de constituer — tout seuls — un « *axe préférentiel* » avec la démocratie chrétienne. Mais celle-ci ne veut ni de cet « *axe* » ni du « *compromis historique* » avec les communistes, et elle agite la menace de retourner à un centrisme qui ne serait pas forcément le centre gauche. Sociaux-démocrates et libéraux n'attendent que cela. Les républicains, en revanche, déclarent qu'il ne faudra pas compter sur eux pour un tel retour en arrière. Tout dépendra en fait des résultats du 15 juin.

Les élections dans les provinces et dans les municipalités de moins de cinq mille habitants ne sont pas dépourvues d'intérêt. Mais, depuis la naissance des régions, les provinces n'ont pas beaucoup de réalité et, dans les petites communes, la personnalité des notables compte souvent davantage que leur appartenance politique. C'est sur les régions et les grandes villes que va se concentrer, en fait, l'attention.

Pour les régions, deux points chauds : les Marches (capitale Ancone) et la Ligurie (Gênes). Elles peuvent basculer à gauche si socialistes et communistes, qui détiennent dans chacune d'elles dix-huit sièges de conseillers sur les quarante, réussissent à en arracher deux autres. Déjà la municipalité de Gênes (où l'on ne votera pas le 15 juin) a ouvert la voie : les socialistes ont faussé compagnie à leurs partenaires du centre gauche pour s'allier aux communistes et diriger la mairie (*le Monde* du 5 avril). Si les Marches et la Ligurie « tombent » à leur tour, rejoignant l'Emilie-Romagne, la Toscane et l'Ombrie, il faudra colorer de rouge sur les cartes de géographie une grande surface compacte s'étendant au centre et au nord du pays.

Les municipalités incertaines sont plus nombreuses. La principale est Milan, qui a vu, en novembre dernier, ses communes périphériques infliger à la démocratie chrétienne d'inquiétantes déceptions. La capitale économique de l'Italie a connu ces derniers mois trop de désordres, sanglants ou non, pour que l'on puisse se permettre des pronostics. Si les communistes (dix-neuf sièges) réussissaient par hasard à dépasser la démocratie chrétienne (vingt-deux sièges), l'effet psychologique serait très fort : ils poseraient alors ouvertement leur candidature au pouvoir. Un « *compromis historique* » à Milan est-il seulement concevable pour la démocratie chrétienne, qui s'y était opposée avec force à Venise ? Les résultats de la cité des Doges ne passeront pas plus inaperçus que ceux de Florence, où la municipalité est démissionnaire depuis de longs mois.

Sur le plan national, il est clair qu'un effondrement de la démocratie chrétienne et une forte poussée des communistes (dépassant les 30 %) rendraient inévitable le fameux « *compromis historique* », pour lequel la « permission » de Washington et de Moscou serait néanmoins nécessaire. Rien n'autorise pour le moment à envisager une telle situation, qui reste, jusqu'à nouvel ordre, une hypothèse d'école.

Si la démocratie chrétienne se renforce ou se maintient, ce sont les socialistes qui se trouveront au pied du mur. M. Fanfani — probablement confirmé dans ses fonctions — les sommera alors de choisir entre majorité et opposition, en ajoutant la menace devenue plus réelle d'une alliance de son parti avec les républicains, les sociaux-démocrates et les libéraux.

Si la démocratie chrétienne perd beaucoup de *suffrages* (quatre ou cinq points par exemple) et si communistes et socialistes améliorent *leur score*, on peut aller jusqu'à envisager la démission de M. Fanfani, auquel on reproche encore d'avoir organisé, en mai 1974, le malheureux référendum sur le divorce. Mais ces hypothèses relèvent de la spéculation...

En revanche, on ne risque rien en affirmant que les Italiens retrouveront le 16 juin les mêmes *notables, les mêmes* débats et les mêmes difficultés que la veille. Il ne suffit ni d'un nouveau chef de la police, ni d'une nouvelle loi sur l'ordre public pour que le calme revienne. On peut tout *juste espérer que, la folle agita*tion de ces dernières semaines étant due en grande partie aux *élections*, la *tension* baissera un peu.

Si les retombées électorales ne sont pas trop fortes, l'économie devrait reprendre sa place prioritaire dans le débat national. Les syndicats, réunis le 9 juin avec le gouvernement, viennent de demander — et d'obtenir à demi-mot — qu'on les associe désormais aux grands choix économiques du pays. Cette préoccupation leur permet de faire taire un tant soit peu leurs divergences internes, qui se sont brusquement révélées il y a quelques semaines, menaçant une unification prévue aux alentours de 1977.

Avec ou sans M. Fanfani, représentés *ou non* par M. Moro, les Italiens sont sûrs de retrouver après les vacances leur activité favorite, *qui n'est pas exactement* politique : le football, et son indispensable complément, le « *Toto Calcio* ». *Ce folklore s'ap*plique-t-il encore aux citoyens de dix-huit à vingt et un ans, appelés pour la première *fois* à voter et dont les aspirations naturelles sont aussi peu connues que la couleur des *bulletins* qu'ils déposeront dimanche dans les trois urnes ?

FIN

(1) Selon un calcul effectué par Mario Salvatorelli, dans le nouvel hebdomadaire *l'Economico*, la proportion des budgets municipaux déficitaires en Emilie - Romagne (*communiste*), en Toscane et en Ombrie (gouvernement socialo-communiste) est respectivement de *81,6 %, 90,2 % et 96,7 %.*

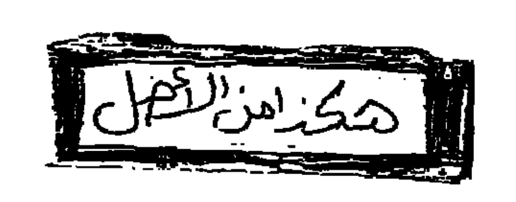
« MICHEL - ANGE » NOUVELLE REVUE DE « RENCONTRES ET RÉALITÉS FRANCO - ITALIENNES »

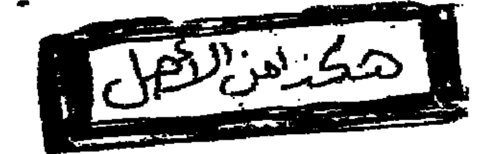
Michel - Ange : c'est le titre choisi par « Rencontres et réalités franco-italiennes » pour sa revue dont le premier numéro vient de paraître (1). *Consacrée à l'Italie*, cette publication nouvelle vise à faire mieux connaître aux Français les données culturelles et intellectuelles, mais aussi économiques et scientifiques, ainsi que l'art de vivre de l'Italie d'aujourd'hui. Elle se réclame de l'Association pour la diffusion de la langue italienne (2) récemment créée sous les auspices du haut comité de la langue française.

Son directeur est M. Jean-Pierre Veillet-Lavallée et son rédacteur en chef M. Marc Horwitz.

(1) 10, rue Clément-Marot, 75116 Paris. No 1. *Mai 1975. Le numéro* : 7 F. Abonnement pour quatre numéros : 40 F. Enseignants et étudiants : 20 F. Moins de 18 ans : 10 F. Avec adhésion, respectivement : 70 F, 40 F et 20 F. Encouragement et soutien : 250 F et 300 F.

(2) A.D.L.I., 117, rue de Rennes, 75006 Paris.





EUROPE

Belgique

Après le revirement du Rassemblement wallon

M. Tindemans obtient la confiance de la Chambre à une large majorité

De notre correspondant

Bruxelles. — La bataille engagée par le Rassemblement wallon contre le gouvernement s'est terminée le jeudi 12 juin à la Chambre par un revirement spectaculaire : douze des treize députés du parti ont voté la confiance à M. Tindemans, qui a obtenu ainsi une majorité très confortable : 113 voix contre 92 et 3 abstentions. Au Sénat, le cabinet l'a emporté par 102 voix contre 67 et 2 abstentions.

Un sénateur de l'opposition, M. Pierson, ancien ministre socialiste, s'est étonné du changement d'attitude du Rassemblement wallon et de l'abstention des libéraux bruxellois, demandant ironiquement au premier ministre : « *Quel Mirage avez-vous vendu au Rassemblement wallon et au parti libéral ?* » Le sénateur libéral bruxellois Risopoulos a répliqué : « *C'est un Mystère !* », au vif plaisir des sénateurs.

En fait, les compensations obtenues par les uns et les autres sont mieux connues (*le Monde* du 13 juin). Le Rassemblement wallon s'est entendu promettre une régionalisation accélérée, et les libéraux de Bruxelles un crédit de 200 millions de francs (22 millions de F. F.) pour le conseil d'agglomération, ainsi que l'autorisation pour ce même conseil de prélever une taxe sur les bureaux d'un montant de 300 millions de francs (33 millions de F. F.). Dans les milieux politiques, on brocardait jeudi M. Tindemans en murmurant « *qu'à raison de 166 millions de francs belges pour une voix il avait bien payé les libéraux bruxellois* ».

A la Chambre, quelques réticences se sont manifestées avant le vote au sein du Rassemblement wallon. M. Fernand Massart, député de Namur, visiblement embarrassé, a expliqué son vote d'une manière assez pittoresque : « *Dans ma vie, j'ai souvent pris des risques. J'en prends à nouveau aujourd'hui comme membre de la communauté francophone à laquelle je suis profondément attaché. C'est à vous, un Flamand, M. Tindemans, que le vieux braconnier que je suis fait confiance. J'espère ne pas être piégé, car en dehors d'ici il ne me resterait plus que mon vieux fusil.* »

Trois textes ont été déposés : deux d'entre eux, signés de MM. Brouhon (socialiste) et Outers (F.D.F.), exprimaient la défiance. Un passage à l'ordre du jour, déposé au nom de la majorité, a été retenu pour le vote. Le résultat du scrutin a été longuement applaudi par la majorité tandis que M. Persoons (F.D.F.) criait : « *Vive l'Europe, vive la France !* » — P.D.V.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● TROI SPOLICIERS ONT ETE TUES, le 12 juin, à Cordoba, par huit guérilleros de gauche. Douze mille ouvriers sont actuellement en grève, dans cette ville, pour appuyer des revendications de salaires. — *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*

Brésil

● LES PRESIDENTS GEISEL (BRESIL) ET BORDABERRY (URUGUAY) se sont rencontrés, le 12 juin, à la frontière de leur pays. Ils ont paraphé un « traité d'amitié » entre les deux Etats. — *(A.F.P.)*

Cambodge

● UNE DELEGATION CAMBODGIENNE dirigée par M. Khieu Samphan, vice-président du conseil, s'entretient depuis mercredi 11 juin à Hanoï avec les dirigeants nord-vietnamiens, écrit jeudi le journal nippon *Yomiuri*. Si l'information est vraie, c'est la première fois depuis la prise du pouvoir des révolutionnaires à Phnom-Penh qu'une délégation officielle khmère se rend à l'étranger. — *(A.P.)*

Colombie

● L'ETAT D'URGENCE a été proclamé le 12 juin dans les trois départements de Valle-del-Cauca, à l'ouest, et d'Atlantico et Antioquia, au nord de la Colombie. Ces départements avaient connu des manifestations étudiantes et des grèves. Selon le ministre de l'intérieur, M. Reyes, cette mesure pourrait être étendue à d'autres régions qui connaissent actuellement des désordres. L'état d'urgence avait été en vigueur en Colombie presque sans interruption depuis 1948 et n'avait été levé que le 28 décembre 1973. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

● M. HAROLD WILSON a poursuivi, jeudi 12 juin, le remaniement de son cabinet : M. Michael Meacher, sous-secrétaire d'Etat à l'industrie, passe au ministère de la santé et de la sécurité sociale ; M. Gerald Kaufman quitte le sous-secrétariat d'Etat au département de l'éducation et des sciences et prend le poste de M. Meacher ; Mlle Joan Lestor devient sous-secrétaire d'Etat au département de l'éducation et des sciences. Le ministère de l'industrie est le plus touché par le remaniement : son titulaire, M. Wedwood Benn a été déplacé au ministère de l'énergie et M. Heffer, secrétaire d'Etat, a été limogé au cours de la campagne pour le référendum à la suite de ses critiques de l'attitude gouvernementale. — *(A.F.P.)*

● LE RESULTAT DEFINITIF DU REFERENDUM du 5 juin sur le maintien de la Grande-Bretagne dans le Marché commun a été publié : le « oui » l'emporte avec 66,9 % des suffrages exprimés contre 33,1 % de « non ». — *(A.F.P.)*

Timor

● LA RADIO PORTUGAISE a déclaré, jeudi 12 juin, que les troupes indonésiennes auraient été mêlées à des incidents à la frontière de Timor, île dont la partie orientale demeure placée sous la juridiction de Lisbonne. Le délégué indonésien au comité de décolonisation de l'ONU, réuni actuellement à Lisbonne, a déclaré que ces informations étaient « *complètement ridicules* ». — *(Reuter.)*

Vietnam du Sud

● M. PHAM VAN BA, ambassadeur, chef de la mission permanente du G.R.P. en France, va prochainement quitter son poste et gagner Saigon, indique une source sud-vietnamienne à Paris. M. Mérillon, ambassadeur de France à Saigon, vient de son côté de rentrer à Paris. Aucun accord n'a encore été conclu entre les deux capitales en vue d'un nouvel échange d'ambassadeurs.

Finlande

AVANT LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE SEPTEMBRE

Il sera difficile de réaliser un front de la gauche

De notre correspondant

Helsinki. — Trois des quatre principaux partis — sur dix formations représentées au Parlement finlandais — ont tenu leur congrès, de la mi-mai à la mi-juin, à quelques mois des élections législatives anticipées qui auront lieu les 21 et 22 septembre prochain.

Le parti social-démocrate, qui a tenu son trentième congrès du 5 au 8 juin à Jyväskylä, a élu à l'unanimité à sa présidence M. Kalevi Sorsa, l'actuel premier ministre, et choisi pour le remplacer au secrétariat général M. Ulf Sundqvist, le jeune ministre de l'éducation nationale.

M. Rafael Paasio que remplace M. Sorsa a souhaité se retirer à soixante-treize ans, mais il reste au bureau politique. Il pourra ainsi surveiller un parti qu'il a sorti en douze ans du ghetto politique où l'avait maintenu la méfiance de Moscou et qui, doublant son audience, est devenu la première formation du pays (25,8 % des voix aux élections de 1972, cinquante-cinq des deux cents députés, quelque cent mille membres). Les sociaux-démocrates ont quadrillé les postes de décision dans l'administration, les organismes publics, les universités, les conseils de surveillance des entreprises publiques. Ils ont la majorité à la confédération ouvrière SAK. De plus, l'action patiente et la diplomatie de M. Paasio ont forgé une unité dont ne jouissent guère les autres groupements politiques.

M. Sorsa pourra donc atténuer plus aisément les quelques discordances qui se manifestent dans tout parti. Il continuera sans doute à exercer les fonctions de premier ministre, si les élections lui sont favorables, et laissera à M. Sundqvist le soin de maintenir l'unité du parti. Le nouveau secrétaire général a suffisamment d'audience auprès des « jeunes turcs », dont il était il n'y a pas si longtemps, mais il ne risque guère de verser dans le gauchisme.

Deux fractions au P.C.

« *Le but de la social-démocratie reste une société socialiste où règne l'égalité entre les hommes* », indique un document en onze points présenté au congrès. « *C'est la majorité du peuple qui approuve les transformations à réaliser.* » Mais si la nationalisation des grandes banques et des assurances figurait dans ce document initial, elle n'a pas été retenue dans les résolutions adoptées qui ne mentionnent que celle de l'énergie et des laboratoires pharmaceutiques. Parmi les moyens envisagés pour une démocratisation de l'économie, le texte cite une orientation plus efficace des flux de capitaux, le Fonds d'investissements existant devant être transformé en banque d'investissements.

Les possibilités de coopération future avec les communistes restent modestes. M. Sorsa a rappelé que « *l'espoir de participation des deux partis ouvriers au gouvernement n'est pas repoussé, bien qu'il semble que la social-démocratie et le parti du centre soient, malgré les divergences, les plus aptes à prendre la responsabilité gouvernementale* ». Pour M. Sorsa, aussi longtemps que le parti communiste reste divisé en deux, aucune coopération ne sera possible. Se sentant assez fort, le parti social-démocrate refuse de se présenter en demandeur ou d'accepter des « *conditions préalables* ».

M. Sorsa répond ainsi aux propositions lancées lors du 17e congrès du parti communiste (deuxième formation du pays avec trente-sept députés), qui s'est tenu du 16 au 18 mai à Helsinki. Les positions entre la ligne officielle du président Saarinen, accusé de révisionnisme par ses adversaires, et celles, plus dures, de M. Taisto Sinisalo, dont la fraction est souvent qualifiée de stalinienne, ne sont guère rapprochées. Le seul résultat concret est qu'il a été décidé de ne plus utiliser mutuellement ces appellations péjoratives. Mais le rapport de forces reste inchangé au sein du P.C. : deux tiers pour l'équipe Saarinen, un tiers pour l'autre. M. Saarinen reste président et M. Sinisalo vice-président. Au comité central, la répartition est de vingt membres contre quinze.

Le congrès avait pour tâche d'ébaucher un programme d'action et de coopération avec les autres forces politiques pour créer un large front démocratique. Ce serait une nouvelle version de l'expérience des gouvernements Paasio et Koivisto de 1966 à 1970 lorsque les communistes, qui étaient tenus à l'écart depuis 1948, étaient revenus aux affaires. Après le congrès, un point important est acquis : l'orientation anticapitaliste d'un tel programme est nettement définie. Mais comme nous l'a indiqué M. Saarinen, « *nous ne supposons pas que les autres partis politiques aient à approuver tel quel notre programme. Ce n'est pas à prendre ou à laisser, c'est plutôt une base de discussion* ».

La position-clé du Parti du centre

Les limites de la coopération sont clairement définies dans le programme : « *Dans la politique salariale, le P.C. exige que soit rejetée toute tentative de créer un mécanisme de discussion de politique de revenus qui réduise les possibilités de lutte du mouvement syndical et de ses membres.* » Il s'agit d'une concession majeure aux thèses de M. Sinisalo. Le programme demande aussi l'amélioration des conditions des salariés, une politique du logement et des prix plus étroitement surveillée, la nationalisation des grandes banques et de certains secteurs industriels. De plus, le P.C. exige la dénonciation des accords avec le Marché commun.

Le Parti du centre, troisième formation du pays avec ses 35 députés, occupe une position-clé : aucune majorité n'est actuellement possible sans lui, ni à gauche ni à droite. Il a eu la chance de ne pas avoir à tenir de congrès avant les élections anticipées. Le précédent avait eu lieu en 1974. Il n'a donc pas eu à étaler ses divisions et les rivalités entre le président du parti, M. Johannes Virolainen, l'actuel ministre des finances, et M. Ahti Karjalainen, le ministre des affaires étrangères. Selon les sondages, il pourrait bien être le principal bénéficiaire des transferts de voix aux élections de septembre.

Le parti conservateur, quatrième formation avec ses trente-trois députés, soigneusement maintenu dans l'opposition par les autres forces politiques, avait, lui, tenu son congrès entre le 23 et le 25 mai. M. Harri Holkeri, son jeune président, a été réélu à l'unanimité. Sa devise, « *Une patrie indépendante, un homme libre* », reste suffisamment vague pour satisfaire toutes les chapelles qui existent en son sein. La réélection de M. Holkeri marque le succès d'une ligne moyenne.

L'année dernière, un groupe de dissidents avait quitté le parti conservateur : ils refusaient d'accepter que le mandat du président de la République soit, par une loi spéciale, à nouveau prolongé sans élections. Or tel sera le cas, de toute évidence, en 1978, puisque même les conservateurs ont accepté la proposition faite à ce sujet par les sociaux-démocrates en avril dernier. Ainsi M. Kekkonen, élu la première fois à la présidence en 1956, pourra, si sa santé le lui permet, tenir les rênes de l'Etat jusqu'en 1984. Pour M. Holkeri, une telle reconduction traduit la volonté des conservateurs de soutenir la politique étrangère menée par M. Kekkonen, en particulier à l'égard de l'U.R.S.S.

La consultation de septembre ne modifiera sans doute guère la structure du gouvernement : le cabinet pourra être à nouveau de centre-gauche (sociaux-démocrates, centristes, suédois et libéraux). Les communistes pourraient revenir au gouvernement s'ils bénéficiaient d'une grande poussée. Mais l'austérité nécessaire en cette période de difficultés économiques ne les incitera sans doute pas à partager les responsabilités du pouvoir. Le front uni de la gauche n'est sans doute pas pour demain en Fin-

GILLES GERMAIN.



EUROPE

Grèce

Réactions mitigées des partis à la demande d'association à la C.E.E.

De notre correspondant

Athènes. — Dans un message à la nation télévisé, le premier ministre, M. Caramanlis, a exposé la portée de la demande d'adhésion présentée le jeudi 12 juin par Athènes à la C.E.E. *(le Monde* du 13 juin). Il a fait valoir les avantages dont bénéficiera le pays sur les plans politique et économique. Une fois membre à part entière, la Grèce pourra plus facilement se détacher des anciennes tutelles et aura la possibilité d'assurer sa sécurité extérieure, tout en enracinant profondément les institutions démocratiques. Mais il faudra quelques années de patients efforts pour parvenir à cette intégration souhaitée par la majorité du peuple grec, a déclaré encore M. Caramanlis.

Les réactions des partis de l'opposition ont été mitigées. Pour l'Union du centre, dont la vocation européenne est depuis longtemps affirmée, la demande d'association est justifiée.

Le PASOK, présidé par M. André Papandréou, réaffirme son hostilité à la politique d'association avec l'*Europe des monopoles*, qui relève à ses yeux d'un processus d'autodestruction et conduit à une nouvelle forme de servitude économique et politique. En effet, selon le PASOK, la C.E.E. demeure sous le contrôle indirect des Américains.

L'EDA et le parti communiste dit de l'intérieur s'interrogent avec inquiétude sur les conséquences qu'aura l'association pour les travailleurs grecs.

Le parti communiste orthodoxe exprime une fois de plus son opposition et estime que les travailleurs grecs seront *« les premières victimes des monopoles européens »*. En outre, les communistes estiment que, par le biais de la *Communauté européenne*, la Grèce se trouvera un peu plus engagée aux côtés de l'OTAN et des Etats-Unis. — M. M.

Espagne

Le ministre du Mouvement national meurt dans un accident d'auto

Madrid *(A.F.P., A.P., U.P.I.)*. — M. Herrero Tejedor, secrétaire général et ministre du Mouvement national espagnol — parti officiel et « tuteur » des associations politiques — est décédé, le jeudi 12 juin, dans un accident de la route qui s'est produit à une centaine de kilomètres au nord-ouest de la capitale. Ancien procureur à la Cour suprême, M. Tejedor, âgé de cinquante-quatre ans, avait été ministre de la justice. Il était devenu responsable du *Movimento* lors du dernier remaniement ministériel du 5 mars 1975.

A Madrid, d'autre part, l'écrivain Alfonso Sastre, récemment libéré sous caution après plus de huit mois d'emprisonnement, a déclaré que M. José Antonio Garmendia avait quitté, au début de cette semaine, l'infirmerie de Carabanchel, où il était détenu, pour être transféré à Burgos. Cette information semble indiquer que le conseil de guerre qui doit juger deux Basques passibles de la peine de mort — dont M. Garmendia — se réunira très prochainement.

Dans un communiqué publié le 13 juin, le parti socialiste français appelle à *« participer, le moment venu, à tous mouvements qui seraient décidés pour sauver de la mort les accusés des procès qui vont s'ouvrir en Espagne »*.

A Bruxelles, M. Ludwig Fellermaier, dirigeant socialiste du Parlement européen a posé des conditions à un accord entre l'Espagne et le Marché commun : liberté de la presse, libre développement des partis politiques et des activités syndicales et la tenue d'élections libres.

Enfin, l'hebdomadaire espagnol *Cambio 16* a publié, le 12 juin, les résultats d'un sondage : 61 % des personnes interrogées estiment que le prince Juan Carlos est bien préparé pour assumer ses futures fonctions de chef de l'Etat.

Portugal

« DANS LA PERSPECTIVE D'UNE DÉMOCRATIE PLURALISTE »

La Commission de Bruxelles se prononce pour une « aide massive » à Lisbonne

Bruxelles (Communauté européenne). — La Commission souhaite que la Communauté marque, « par une attitude politique résolue », sa volonté d'apporter son soutien au Portugal. Elle propose aux Etats membres, a expliqué jeudi aux journalistes M. Simonet, son vice-président, de prendre « une initiative de grande portée » en accordant « une aide financière massive considérable » au Portugal. D'après les informations non officielles dont on dispose, cette aide qui serait accordée sous forme de prêts à taux d'intérêt modéré pourrait être de l'ordre de 1 milliard d'U.C. (5,8 milliards de francs environ) à répartir sur les six prochaines années.

De notre correspondant

Dès l'avènement, en avril 1974, du nouveau régime, les autorités portugaises ont fait connaître leur volonté de resserrer les liens avec la Communauté. Depuis, elles ont présenté des demandes précises concernant la libération des échanges et la coopération financière et industrielle. La Commission estime que la Communauté a *« un intérêt naturel à appuyer à fond l'effort du Portugal vers un renforcement de l'ordre démocratique et le progrès économique et social »*. Elle propose donc aux Etats membres d'autoriser l'ouverture de négociations afin de renforcer l'accord de libre échange conclu en 1972.

Sans satisfaire toutes les demandes présentées par Lisbonne, la Commission suggère d'élargir les concessions commerciales accordées au Portugal pour faciliter ses exportations agricoles et industrielles vers le Marché commun. Les nouvelles concessions porteraient notamment sur les papiers et sur les vins de qualité, mais excluraient cependant deux produits d'exportation très importants pour les Portugais : les concentrés de tomate et les conserves de sardines. Des dispositions visant à améliorer la situation des travailleurs portugais émigrés sont également envisagées.

Pour un appui spectaculaire

Mais la plus importante des mesures proposées concerne l'aide financière. La commission propose en premier lieu la négociation d'un protocole financier comparable à ceux existant dans les accords d'association conclus par la C.E.E. avec la Grèce et la Turquie.

La Commission est consciente cependant que la conclusion d'un tel protocole ne pourra être menée à son terme avant un délai assez long. Constatant que la situation économique *« s'est gravement détériorée depuis 1974 et que ces derniers mois cette évolution s'est accélérée d'une façon imprévisible »* (à titre d'exemple, la Commission note qu'il y avait 180 000 chômeurs en décembre 1974, 195 000 en janvier 1975, que les estimations pour mars indiquent 220 000 chômeurs et les prévisions pour juin, 270 000), la Commission recommande l'octroi immédiat d'une aide financière d'urgence.

Elle fait valoir que la normalisation sur le plan politique — normalisation vivement souhaitée par les gouvernements de la Communauté — *« exige que la dégradation de la situation économique soit rapidement enrayée, ce qui ne peut être envisagé sans une aide à la fois massive et rapide »*. Elle estime que *« l'appui de l'Europe à la démocratie portugaise doit se manifester de façon spectaculaire »*. De ce fait, si la Commission propose effectivement que cette aide pour les six années à venir atteigne un milliard d'unités de compte, ce serait là un soutien bien plus considérable que celui prévu en faveur de la Grèce et de la Turquie (l'aide financière de la C.E.E. à la Turquie, sur cinq ans, a été fixée à 250 millions d'unités de compte).

La Commission ne veut pas poser de conditions politiques à cette aide. Elle souhaiterait cependant conclure avec les Portugais ce que M. Simonet a appelé un *« pacte de fait »*. Cette idée de pacte de fait est exprimée de la façon suivante dans la note soumise aux Etats membres : *« La Commission est d'avis qu'une aide d'urgence doit se situer très clairement dans la perspective de la consolidation au Portugal d'une démocratie pluraliste, et il est de l'intérêt de la Communauté de donner un soutien efficace au Portugal à cette fin. Si le Portugal venait à ne plus rechercher cet objectif ou si celui-ci devenait inatteignable, tous les arguments avancés en faveur de cette aide perdraient leur validité. »*

PHILIPPE LEMAITRE.

LA RÉOUVERTURE DE « REPUBLICA » EST RETARDÉE

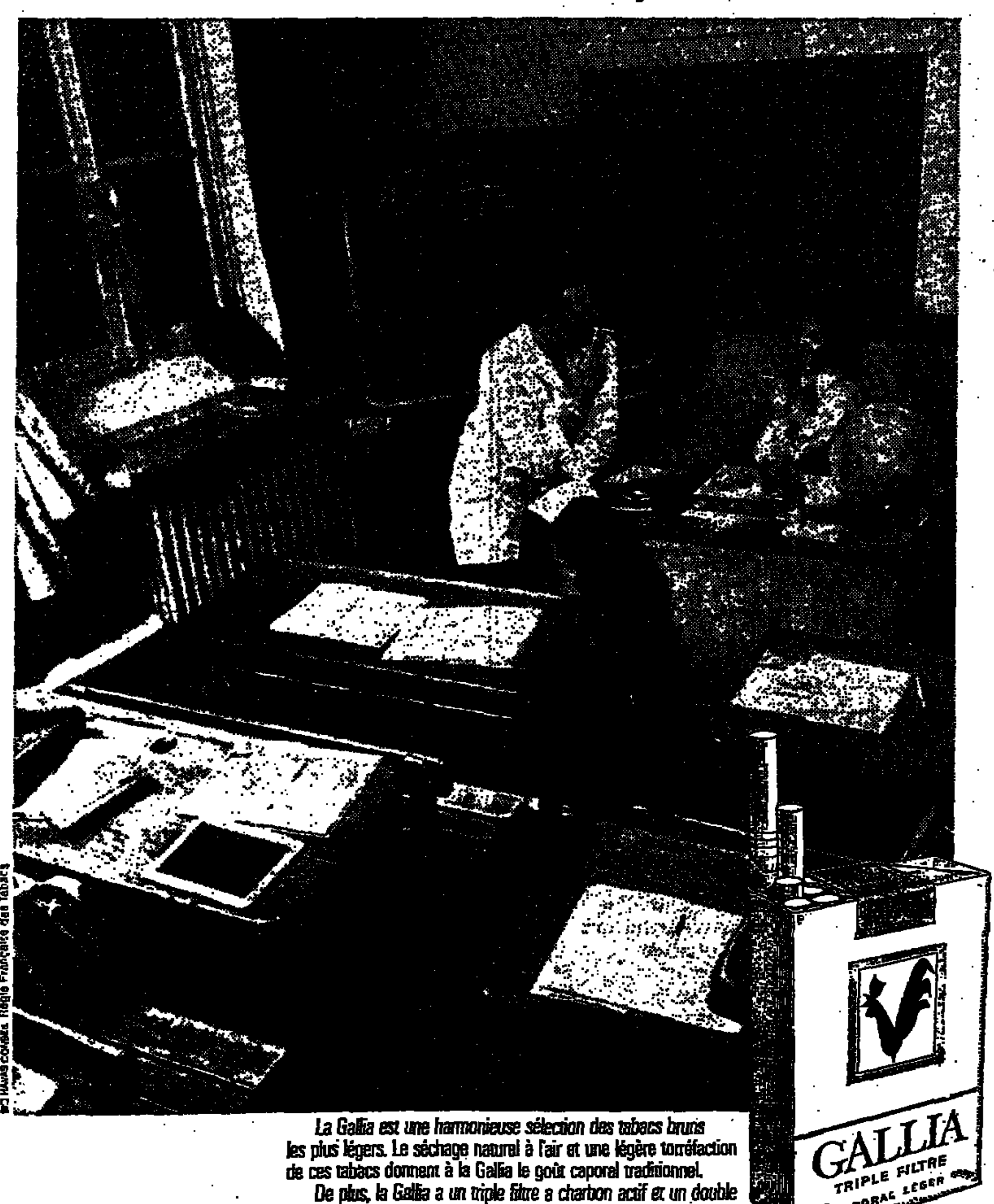
La réouverture des locaux du journal *Republica*, d'abord annoncée pour la fin de cette semaine, a été repoussée au lundi 16 juin, a indiqué le Copcon. L'organisme de coordination des forces de sécurité portugaises a fait valoir que les forces de l'ordre étaient indisponibles pour assurer la protection des lieux, en raison de la convocation, pour le 12 juin à Lisbonne, d'une manifestation du M.R.P.P. (Mouvement pour la réorganisation du parti du prolétariat, maoïste).

Les typographes de *Republica* ont publié un communiqué dans lequel ils réclament à nouveau le droit d'influencer le contenu du journal et accusent les journalistes socialistes de « *prostituer* » l'information au bénéfice d'un parti politique.

Le commandant Correia Jesuino, ministre de l'information, a déclaré le 12 juin que des commissions étudiaient actuellement la possibilité de réduire le nombre des journaux paraissant au Portugal. Il a ajouté que la nationalisation de plusieurs stations de radio était à l'étude.

D'autre part, le conflit entre un groupe d'employés et la hiérarchie catholique s'exacerbe à Radio-Renaissance. Le conseil de gestion de l'entreprise — qui est la propriété de l'épiscopat — a fait couper les liaisons téléphoniques et a demandé à la compagnie du gaz et de l'électricité d'interrompre la fourniture d'énergie aux studios et à l'émetteur. Un des membres du conseil de gestion a déclaré que l'occupation, le 27 mai, de la station catholique par une commission de travailleurs avait amené les relations entre l'Eglise et l'Etat à un point proche de la rupture.

Une campagne a été lancée dans les rédactions des journaux portugais afin de susciter le boycottage des agences France-Presse et Reuter qui, à la demande du conseil de gestion de Radio-Renaissance, avaient cessé de transmettre leur service aux studios de la station. L'affaire de Radio-Renaissance avait commencé dès la fin d'avril 1974, alors que l'épiscopat s'était opposé à la diffusion de reportages sur l'arrivée à Lisbonne de MM. Mario Soares et Alvaro Cunhal, après la chute de M. Marcelo Caetano. *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*



L'extrême gauche française s'inquiète de la situation

La situation politique au Portugal suscite des divergences entre les différents courants de pensée de l'extrême gauche et parfois à l'intérieur de certains d'entre eux. Rien de comparable toutefois à la polémique qui, sur le même sujet, divise la gauche traditionnelle.

Les attaques contre d'autres formations sont rares, dans la presse « révolutionnaire » : tout au plus peut-on relever ici une critique de *Combat ouvrier* contre *Lutte ouvrière* (dont il est issu), là une réplique de *Rouge* aux marxistes-léninistes de *l'Humanité rouge*, qui ont eux-mêmes vitupéré *Libération*...

Si les déboires des militants d'extrême gauche portugais du M.R.P.P. avec le M.F.A. *(le Monde* du 30 mai) ont scandalisé l'ensemble de leurs amis politiques français, les appréciations restent fort diverses sur la plupart des autres sujets.

Les maoïstes, toujours très prompts à dénoncer le *« social-fascisme »* des partis communistes *« révisionnistes »*, ont pris dès le début la défense du parti socialiste portugais, dont l'attitude est jugée *« positive »* par *l'Humanité rouge*, et *« fort différente de celle d'un Mitterrand, qui, au même moment, relance l'action commune avec les révisionnistes en France »*. Les marxistes-léninistes de *l'Humanité rouge* ont même été jusqu'à comparer la non-parution du *Parisien libéré* à celle de *Republica*, en estimant qu'il s'agissait de la même forme de censure.

Les trotskistes sont beaucoup plus nuancés. La Ligue communiste révolutionnaire estime que les travailleurs de *Republica* ne doivent voir leur droit de grève limité en aucune façon, mais les amis de M. Krivine désapprouvent *(le Monde* du 7 juin) la façon dont ce droit a été défendu en la circonstance. L'Organisation communiste internationaliste (trotskiste) a pour sa part protesté contre la non-parution de *Republica* et appelé les organisations ouvrières françaises à la solidarité avec le quotidien d'inspiration socialiste. Dans une récente note à usage interne, l'un des dirigeants de l'O.C.I., M. Charles Berg, de retour de Lisbonne, réclame même, à la suite de cet incident, la constitution d'un *« gouvernement Mario Soares »*.

Dès le début de l'affaire *Republica*, *Libération* a insisté sur l'ambiguïté de certaines positions du journal portugais.

D'autres organisations, parmi lesquelles le P.S.U. et Révolution, s'interrogent surtout sur l'évolution politique prévisible du Portugal. Les ambiguïtés du Mouvement des forces armées, notamment, ne leur semblent pas toutes levées. M. Maurice Najman, membre de la direction politique nationale du P.S.U., qui s'est rendu à Lisbonne, redoute que ne se développent dans le M.F.A. des *« tendances bonapartistes »*, du fait de son hostilité croissante à l'égard des partis politiques en général.

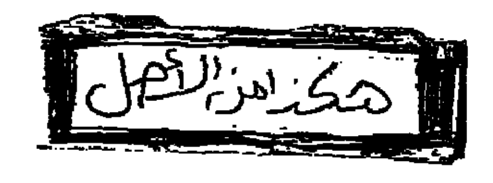
Révolution intitule un des récents éditoriaux du journal qui porte son nom : « La stalinisation ? » ; mais, s'il est le seul mouvement avec l'O.C.I. à prononcer ce mot, il répond plutôt par la négative et semble craindre bien davantage qu'une *« dictature militaro-communiste »*, la victoire au moins provisoire du réformisme.

Lutte ouvrière, de son côté, est préoccupé par *« la nature bourgeoise du M.F.A. »*. Mlle Arlette Laguiller relève que *« toute la politique du P.C.P. depuis un an a été en alignement sans réserve sur le M.F.A. »* et n'exclut pas que les communistes se retrouvent écartés, avec les autres partis, du gouvernement portugais.

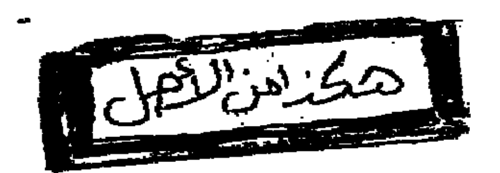
Selon les trotskistes de l'O.C.I., l'attitude du M.F.A. vis-à-vis des partis politiques est « réactionnaire » et va « à l'encontre des libertés démocratiques ». Les maoïstes, cependant, ayant appris que le parti communiste portugais (marxiste-léniniste) devait renforcer ses liens avec le M.F.A., estiment maintenant, après avoir dénoncé « le coup de force » de ce dernier contre le M.R.P.P., que l'institutionnalisation du Mouvement des forces armées peut être souhaitable.

Les anarchistes, enfin, parlent à propos du P.C.P. et du M.F.A. de véritable « fascisation ».

C'est cette interrogation sur la véritable nature du pouvoir militaire portugais qui, plus que les querelles du P.C.P. et du P.S.P., domine la réflexion actuelle de l'extrême-gauche française. Pour une part, elle demeure encore sans réponse.







AMÉRIQUES

Venezuela

L'opposition accuse le gouvernement d'envisager une nationalisation incomplète de l'industrie pétrolière

De notre envoyé spécial

Caracas. — Le débat sur le projet de loi réservant à l'Etat vénézuélien l'industrie et le commerce des hydrocarbures vient de s'ouvrir à la Chambre des députés. Lors de son accession à la présidence en mars 1974, M. Carlos Andres Perez avait annoncé l'intention du gouvernement d'action démocratique de faire rétrocéder à l'Etat des concessions accordées jusqu'en 1980 aux compagnies étrangères, et de nationaliser leurs investissements. Bien que les seize concessionnaires — parmi lesquelles la Shell et la Creole (filiale de la Exxon), — dont les actifs sont évalués à plus de 1,5 milliard de dollars, n'aient publiquement manifesté aucune objection, le chef de l'Etat s'est conduit avec une prudence extrême dans cette affaire.

Il a, tout d'abord, désigné une commission composée de trente-six membres, représentant les partis politiques et les organisations patronales, syndicales, professionnelles, etc. La commission est chargée d'établir un rapport sur l'état de l'industrie pétrolière ainsi qu'un projet de loi. Approuvé à l'unanimité — avec toutefois quelques réserves de la Fedecamaras, la puissante centrale patronale — ce projet a été soumis au président, au mois de décembre. Il n'y aurait sans doute pas eu de débat politique si M. Perez n'avait, avant d'envoyer le texte au Congrès, personnellement pris la responsabilité d'y introduire une modification qui a déjà provoqué une vive polémique.

Il s'agit de l'article 5, qui permet de conclure, après l'étatisation de l'industrie pétrolière, des *« accords d'association avec des entreprises privées »*. Ces accords, précise l'article contesté, devront être soumis à l'approbation du Congrès. Bien que l'opposition ne soit pas hostile au principe des sociétés mixtes *(joint ventures)*, les sociaux-chrétiens du COPEI, au pouvoir jusqu'à l'année dernière, le Mouvement vers le socialisme (MAS) et les autres adversaires du gouvernement ont fait savoir, avant le débat à la Chambre des députés, qu'ils voteraient contre ce projet qui, selon eux, réduit considérablement la portée de la nationalisation.

Les dirigeants de l'Action démocratique, qui, affirment-ils, auraient souhaité voir s'établir un large consensus autour d'une décision intéressante pour le pays, reprochent aux sociaux-chrétiens d'en faire une question de parti et de *« s'opposer pour s'opposer »*. Ces derniers répliquent que si le gouvernement avait sincèrement voulu un accord général, il ne tenait qu'à lui d'envoyer tel quel au Congrès le projet de la commission. Le fait est que la participation des officiers aux travaux de la commission a été très modeste, et que M. Valentin Hernandez, ministre des mines et des hydrocarbures, n'a pratiquement pas dit mot.

Les opposants, qui s'estiment bernés, soupçonnent, en outre, le gouvernement de cacher ses véritables intentions quant à l'avenir immédiat de l'industrie. Des conversations ayant eu lieu avec les compagnies concessionnaires, ils craignent — ou font semblant de craindre — que le président Perez n'ait « négocié » avec elles la nationalisation du pétrole comme il avait auparavant négocié, avec l'U.S. Steel et la Bethlehem Steel, la nationalisation du fer. On sait que les filiales de ces deux compagnies au Venezuela, Orinoco Mining et Iron Mines, y sont demeurées avec un statut des contractuelles et qu'un accord est intervenu à l'amiable sur le montant et la forme des compensations, sur les modalités des contrats actuels et la poursuite des fournitures de minerai. Le patronat de Fedecamaras et la Chambre de l'industrie pétrolière se sont félicités de l'article 5, ce qui ne fait qu'ajouter aux soupçons de l'opposition.

Pour tenter de dissiper la méfiance, le gouvernement a accepté de remanier l'article litigieux et a précisé les circonstances dans lesquelles l'Etat envisagerait de s'associer avec des entreprises privées étrangères. Ainsi en dehors du territoire national, de tels accords auraient pour objectifs le transport international ; l'installation, l'achat, total ou partiel, de complexes d'extraction ou de raffinage ; l'extraction ou le raffinage d'hydrocarbures dans les pays du Groupe andin, de l'ALALC (Association latino-américaine de libre échange) ou de l'OPEP, organisations dont le Venezuela est membre.

Il est en outre précisé que la durée des associations ne pourra excéder quinze ans et que la participation des entreprises privées sera minoritaire.

La pétrochimie en difficulté

Cette nouvelle version de l'article 5 révèle certaines inquiétudes du gouvernement à la veille de la nationalisation. Le président Perez, qui, dans son message au Congrès au mois de mars, a dressé un tableau de l'industrie pétrolière où les points sombres dominent, estime, en outre, que l'Etat est un mauvais administrateur. Il ne manque jamais de citer à l'appui de cette opinion le cas de la pétrochimie. Or, afin d'assurer son avenir pétrolier, et son avenir tout court, le Venezuela devra à brève échéance prendre des décisions difficiles : la réduction de la production de crus légers, dont les réserves, au rythme actuel d'extraction, seraient épuisées dans une dizaine d'années, et la prospection, l'exploitation et le raffinage des crus lourds, en particulier des énormes gisements de la ceinture de l'Orénoque.

Une étape difficile qui, selon les experts du gouvernement, requiert la participation des compagnies étrangères maîtresses de la technologie. C'est pourquoi M. Perez souhaite laisser, après la nationalisation, une porte entrouverte permettant leur participation en tant que partenaires minoritaires de l'Etat.

Le président et ses collaborateurs se sont évidemment gardés d'être aussi explicites alors que leurs adversaires les accusent déjà de céder aux pressions des compagnies pétrolières et de procéder à une nationalisation « boiteuse ». Les dirigeants de l'Action démocratique ne font pas non plus état de leurs doutes sur la capacité de l'Etat vénézuélien de commercialiser les hydrocarbures, doutes qui contribuent également à leur évidente prudence. Mais M. Perez et ses partisans n'en sont pas moins fermement résolus, en apparence du moins, à faire approuver leur projet de loi. Majoritaires dans les deux Chambres, ils en ont les moyens.

Ils ont aussi d'autres arguments à faire valoir. L'initiative que nous avons prise aboutira chez nous, affirment-ils, à la nationalisation *« la plus complète »* de tous les pays de l'OPEP. Même les pays considérés comme les plus progressistes de cette organisation, l'Irak et l'Algérie, admettent le principe de sociétés mixtes avec les grandes compagnies internationales. La compagnie d'Etat algérienne (Sonatrach) ne s'est-elle pas associée pour la production avec des compagnies françaises et même américaines ? Alors, demandent-ils, pourquoi nous en faire grief à nous qui, de surcroît, n'avons fait qu'envisager une *« possibilité »* ?

« Nous avons trop longtemps attendu pour nationaliser notre pétrole, et nous en avons déjà assez parlé, dit M. Juan Pablo Perez Alfonso ; *il faut procéder sans plus tarder à la nationalisation quelle qu'en soit l'issue. »* Impatient, l'ancien ministre des mines et hydrocarbures, principal inspirateur de l'OPEP, craint que le débat ne démoralise les Vénézuéliens. *« On finit par penser que la poule aux œufs d'or est en danger. La peur nous empêche de comprendre que la nature nous a dotés de tous les œufs « pétroliers » sur lesquels on peut compter, et que l'exploitation irrationnelle des compagnies gaspille notre richesse. Qu'elles partent donc, au plus tôt. »*

PHILIPPE LABREVEUX.

Argentine

Une commission internationale de juristes dénonce les atteintes aux droits de l'homme

Les attentats politiques se sont multipliés en Argentine depuis le début de la semaine. Les dernières victimes de la vague de violence sont : le secrétaire général du Syndicat des employés de banque de la région de Santa-Fe, M. Juan Pelayes ; un avocat de La Plata, M. Ramon Timoteo ; un commissaire de police, dans la banlieue de Buenos-Aires ; un étudiant péruvien, M. Zenon Amadeo Sanchez, qui avait été enlevé le 6 juin d'un hôpital de Mendoza ; un dirigeant de la compagnie nationale des pétroles Y.P.F., M. Carlos Pita ; un délégué d'un syndicat de conducteurs d'autobus de la banlieue de Buenos-Aires ; un couple de jeunes gens retrouvés assassinés dans un véhicule en stationnement à 30 kilomètres de la capitale. Environ deux cent cinquante personnes ont été victimes d'attentats politiques depuis le début de cette année en Argentine. En outre, la chanteuse Mercedes Sosa, qui avait, récemment, fait une tournée en France, a reçu des menaces de mort émanant d'un « syndicat anti-communiste argentin ».

Enfin, une importante agitation sociale se manifeste dans le pays, notamment à Cordoba, alors que se poursuivent des négociations pour le renouvellement des conventions collectives et que les prix connaissent une flambée à la suite de la récente dévaluation du peso.

Retour d'une mission d'enquête en Argentine, une délégation de la Fédération internationale des droits de l'homme et du Mouvement international des juristes catholiques a donné des précisions, lors d'une récente conférence de presse à Paris, sur la situation des prisonniers politiques et l'état des droits de l'homme dans ce pays.

Les membres de cette mission internationale ont déclaré avoir été frappés par la distance entre les principes de démocratie et de libéralisme, qui sont toujours officiellement ceux de l'Etat argentin, et la pratique réelle dans un certain nombre de domaines.

En matière syndicale, par exemple, un certain nombre de lois et de pratiques sont en contradiction formelle avec les conventions de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.), pourtant signés par l'Argentine, a déclaré M. Louis Joinet, ancien président du Syndicat de la magistrature. Ainsi les autorités de Buenos-Aires ont-elles fait usage, à plusieurs reprises, de la loi du 11 décembre 1973 sur les associations professionnelles de travailleurs. Celle-ci fait, par exemple, obligation aux organisations syndicales de soumettre leurs statuts à l'approbation préalable du ministre du travail. Elle permet aux organes de direction des syndicats de modifier les statuts, pour les rendre conformes à la loi, sans intervention de l'assemblée des adhérents. Elle autorise le ministre du travail à nommer un agent normalisateur *(interventor)* qui contrôle la direction du syndicat. Elle prévoit, enfin, l'affiliation obligatoire des travailleurs au syndicat de leur branche.

La liberté de l'information, d'autre part, est gravement mise en cause en Argentine, bien qu'il n'y ait pas de censure préalable, par *« la conjonction de la répression gouvernementale et du terrorisme quotidien »*. Une douzaine au moins de quotidiens et d'hebdomadaires ont été fermés depuis dix-huit mois. Bien que le gouvernement assure qu'il lutte contre *« une double subversion »*, d'extrême droite et d'extrême gauche, un seul organe d'extrême droite *(Primicias argentinas)* a été interdit. D'autre part, les journalistes — d'opinions libérales ou progressistes — sont devenus l'une des cibles favorites de l'organisation parapolicière A.A.A. (Alliance anticommuniste argentine). Celle-ci s'attaque, en particulier, depuis quelques temps, aux spécialistes des problèmes économiques, dans la mesure où ils ont été amenés à évoquer la mauvaise situation du pays en ce domaine. Aussi les journalistes sont-ils conduits à pratiquer une très forte auto-censure.

La mission d'enquête a également donné des précisions sur la situation très précaire des étrangers et des exilés politiques en Argentine. Trois ou quatre d'entre eux sont assassinés ou enlevés chaque mois. Les polices des pays d'origine des exilés, et notamment la police uruguayenne, collaborent avec les forces de l'ordre argentines à la surveillance des réfugiés politiques.

Enfin les enquêteurs ont souligné que les avocats argentins étaient dans l'impossibilité quasi absolue d'exercer la *défense* des prisonniers politiques. Ils ont fait l'objet de menaces, soit de la part des autorités, soit de la part de l'A.A.A. Vingt-six au moins sont arrêtés. Un grand nombre ont dû partir en exil. Les autres vivent dans la semi-clandestinité.

Quant aux prisonniers politiques eux-mêmes, ils ne sont peut-être pas les plus à plaindre, ont souligné les enquêteurs, car *« au moins ils sont vivants »*, même si presque tous ont subi les tortures les plus grandes, lors de leur arrestation.

Tout cela constitue, ont admis les enquêteurs, un *« réquisitoire »* contre le gouvernement argentin, dont certains éléments, et notamment M. José Lopez Rega, semblent encourager l'activité de l'extrême droite fascisante.

POLITIQUE

LA RÉFORME DU

Accueil favorable au Sénat

Le Sénat a entamé jeudi 12 juin l'examen du projet de loi portant réforme du divorce, qu'il devait poursuivre le lendemain et achever lundi.

Le rapporteur, M. Geoffroy, qui est membre de l'opposition (P.S.), a rappelé les titres de son Assemblée à s'occuper d'un tel problème : c'est un sénateur du Vaucluse, M. Naquet, qui a été à l'origine de la loi de 1884 sur le divorce ; c'est un autre sénateur, M. Henri Caillavet, qui a relancé l'affaire le 26 octobre 1972 en faisant adopter une proposition de loi en faveur du divorce par consentement mutuel.

Un sort ironique veut que ce soit le groupe dont faisait alors partie M. Lecanuet qui ait pris l'initiative de faire ensuite renvoyer cette proposition pour la laisser mûrir quelques années. Dès l'examen des premiers articles, les sénateurs se sont prononcés en faveur des grandes orientations du texte : divorce par consentement mutuel et divorce pour séparation de fait prolongée.

Au seuil du débat, M. JOZEAU-MARIGNE (ind.) entend protester « très vivement », en qualité de président de la commission des lois, contre les conditions dans lesquelles sa commission a dû travailler. En effet, l'Assemblée nationale n'ayant pas voté ce projet de loi dans les délais fixés, le texte n'a été transmis au Sénat que le 6 juin.

Le rapporteur, M. GEOFFROY, indique que sur trois points importants la commission des lois demande au Sénat de ne pas retenir les décisions de l'Assemblée nationale. Celle-ci a modifié profondément le plan du chapitre premier qui distinguait très clairement le divorce par consentement mutuel, le divorce pour rupture de la vie commune et le divorce pour faute. Elle a regroupé le cas de divorce demandé par un époux et accepté par l'autre, et celui de divorce pour rupture de vie commune.

La commission estime que, sous couvert d'une modification de forme, l'on rétablit la notion de faute dans un domaine d'où elle semblait exclue. En effet, le divorce demandé par un époux et accepté par l'autre est rapproché du cas du divorce pour rupture, par la faute d'un conjoint.

Le second point concerne le cas d'altération grave des facultés mentales d'un des époux. La commission rétablit la rédaction initiale et écarte l'amendement voté par l'Assemblée nationale.

De même, sur le troisième point qui a trait à la pension alimentaire attribuée aux enfants, le rapporteur demande que l'on revienne aux dispositions du texte gouvernemental, lequel prévoyait la possibilité de verser cette pension *sous* forme d'un capital.

La commission des lois propose enfin de permettre le divorce pour rupture de la vie commune après une séparation de trois ans seulement (au lieu de six) lorsqu'il n'existe pas d'enfants mineurs nés du mariage.

M. NAMY (P.C.), estime qu'il y a plusieurs lacunes importantes dans le projet, notamment l'absence de toute mesure pour la réinsertion de la femme divorcée dans la vie sociale et pour la garantie du paiement des pensions. Le groupe communiste considère qu'il devrait y avoir deux cas de divorce : par décision commune et par désaccord, celui-ci arbitré par le tribunal, ce qui exclut la possibilité d'une répudiation. Il repousse aussi le « divorce-sanction » fondé sur une notion de culpabilité.

M. LOMBARD (Union centr.) critique la conception selon laquelle *« la loi doit suivre les mœurs »*, et exprime son inquiétude au sujet de l'automaticité du divorce dans le cas d'une séparation de fait prolongée. *« Dédramatiser le divorce, arrêter la comédie judiciaire, qui le refuserait ? Mais qui contesterait la nécessité de replacer le problème dans son véritable cadre qui est celui d'une politique de la famille ? »*

M. CICCOLINI (P.S.) pense que le texte est insuffisant sur les pensions alimentaires et regrette qu'il maintienne le divorce-sanction. M. PINTON (Gauche dém.) demande, notamment, que l'on assure le respect scrupuleux du droit de visite du conjoint qui n'a pas la garde des enfants : la police, en l'absence de l'huissier, devrait être habilitée à dresser le constat de non-présentation.

M. SCHUMANN : le souci d'humaniser débouche sur l'inhumain.

M. MAURICE SCHUMANN (app. U.D.R.), qui a naguère précédé M. Jean Lecanuet à la tête du M.R.P., lui reproche vivement de ne pas rechercher le *« large assentiment national »* qui serait nécessaire. *« Je crains,* dit-il, *qu'une certaine mode vous permette, grâce à une majorité de rechange, de nous imposer les dispositions les plus contestables de ce texte. (...) L'assentiment national vous pourriez l'obtenir si vous consentiez à retrancher de votre projet deux dispositions dont l'étrange cruauté meurtrit un grand nombre d'entre nous. Si le divorce est imposé au conjoint qui le refuse, il y a négation du mariage et, par définition, il y a contrainte. Si la maladie incurable, si une maladie qualifiée d'incurable est assimilée à ce qu'étaient hier l'adultère, le divorce ou l'injure grave, si l'irresponsabilité physique est frappée aux lieu et place de la responsabilité morale, il n'y a pas libéralisation ; il y a contrainte. Le souci assurément sincère d'humaniser débouche sur l'inhumain. »*

M. THYRAUD (ind.) ne voudrait pas que l'idée se répande qu'un conjoint peut toujours conquérir sa liberté, à condition d'y mettre le prix. *« Certes,* déclare-t-il, *la femme est souvent victime, mais ne sous-estimez pas la fragilité du mari quand on le prive de ses enfants. N'allez pas vers un matriarcat à l'américaine ! »*

Mme LAGATU (P.C.) souligne que la femme divorcée qui a un travail et un logement reprend généralement le dessus. Il faut donc, estime-t-elle, assurer le recyclage ou la formation professionnelle aux femmes divorcées plutôt que de les condamner à une assistance indéfinie et avilissante.

M. CAILLAVET (Gauche dém.), dont la proposition de 1971 a inspiré les auteurs du projet en discussion, dit à M. Lecanuet qu'il a raison d'admettre aujourd'hui le divorce par consentement mutuel qu'il refusait il y a quatre ans. Il lui reproche néanmoins de n'avoir pas assez déculpabilisé le divorce : *« Je suis,* dit-il, *partisan de l'automaticité. Vous faites du juge un arbitre qui peut rejeter une requête. Selon que le magistrat aura telle ou telle façon de juger, l'avenir s'ouvrira ou restera bouché. »*

M. MARCILHACY (non inscrit) proclame son accord avec le projet, sauf sur un point important : la répudiation. Il ne peut, en conscience, accepter le divorce pour séparation de fait.

M. LECANUET : la cruauté n'est pas dans la loi, elle est dans la vie.

M. JEAN LECANUET, garde des sceaux, déclare qu'il ne peut accepter les reproches de M. Maurice Schumann :

« La séparation prolongée détruit le mariage ; voilà, dit-il, *la réalité qu'il faut voir en face. La cruauté n'est pas dans la loi, elle est dans la vie, dans ses déchirements, dans ses souffrances. Vous avez évoqué le cas douloureux des malades mentaux. Il y aura toujours des cœurs généreux pour maintenir un foyer brisé et assister un conjoint qui n'a plus sa conscience ni sa responsabilité. Mais vous n'empêcherez pas que certains, tout en restant compatissants et en subvenant aux besoins du conjoint dément, cherchent à reconstruire une nouvelle vie ! (...)*

» Qu'est-ce que le mariage ? Une communauté de vie. Lorsque cette dernière est brisée, le mariage devient la caricature, ou même la négation des valeurs sur lesquelles il se fonde. Les personnes ne se réalisent plus dans le mariage. Elles s'y enferment et s'y détruisent. »

Après avoir énoncé les dispositions principales de son projet, M. Lecanuet se demande s'il ne convenait pas d'aller plus loin et de passer entièrement dans le système du divorce-constat. Il ne le pense pas, la formule du constat ne résolvant en définitive que les problèmes faciles à résoudre.

« Au-delà des divergences respectables de doctrine, conclut-il, *et au-delà d'une inévitable complexité technique, c'est bien en définitive le souci de promouvoir une société où la liberté et la responsabilité s'équilibrent qui a inspiré le gouvernement dans la rédaction de ce texte et qui le conduit aujourd'hui à souhaiter que se rencontre au Sénat une large majorité pour l'adopter. »*

Au cours de la séance de nuit, les sénateurs ont commencé l'examen des articles. Par 154 voix contre 113, ils ont repoussé plusieurs amendements tendant à supprimer le délai de six mois après le mariage, qui avait été introduit dans le projet par l'Assemblée nationale. Ces six mois restent donc le délai minimum pour demander le divorce.

L'article posant le principe du divorce par consentement mutuel a été adopté par 268 voix contre 6. *« Voilà,* a déclaré M. MAURICE SCHUMANN, *ce que pourrait être une loi de large assentiment national. »*

Par 208 voix contre 69, le Sénat a enfin repoussé deux amendements de MM. Minot, Auburtin, Vigier, Natali, Estève (U.D.R.), Schumann et Guillard (ind.). Ces deux amendements visaient à supprimer l'article du projet de loi qui autorise le divorce pour séparation de fait prolongée.

ALAIN GUICHARD.



POLITIQUE

DIVORCE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

• Oui au recouvrement public des pensions alimentaires

• Non à la création d'un fonds de garantie

Tandis que les sénateurs examinaient, jeudi 12 juin, la réforme de la législation du divorce, les députés se penchaient sur un projet de loi complétant celle-ci, puisqu'il concerne le recouvrement public des pensions alimentaires (« le Monde » du 16 mai et des 27-28 mai).

Rapporteur de la commission des lois, M. KRIEG (U.D.R.) souligne « *l'audace et l'aspect révolutionnaire sur le plan des principes de ce texte qui met désormais les moyens exorbitants du droit commun, dont bénéficie la puissance publique, à la disposition du titulaire d'une créance purement privée qui n'aura pas réussi à faire exécuter une décision de justice. C'est donc, à son avis, un progrès considérable qui est ici accompli et il faut reconnaître la détermination du gouvernement pour tenter de résoudre le problème social de plus en plus préoccupant des pensions alimentaires impayées (plus de 60 %) et pour mettre sur pied un mécanisme coercitif dont l'existence est en elle-même dissuasive* ».

Mme FRANÇOISE GIROUD, secrétaire d'Etat à la condition féminine, qui prend pour la première fois la parole à la tribune de l'Assemblée, passe en revue les différentes catégories de mauvais payeurs et conclut que l'intervention de la puissance publique est nécessaire pour contraindre ceux qui délibérément se dérobent à leurs obligations. Puis elle analyse le système de recouvrement soumis au Parlement soulignant son « *caractère expérimental* ». Elle ajoute : « *S'il apparaissait que le recouvrement n'est pas assez rapide, le gouvernement n'hésiterait pas à le perfectionner. Si cela était nécessaire, il pourrait, par exemple, instituer une avance sur la pension à recouvrer.* »

Mme Giroud conclut : « *Tous les moyens de la puissance publique doivent être mis gratuitement à la disposition du créancier quel qu'il soit. La procédure proposée est facile d'accès, gratuite ; elle doit être rapide et efficace. Mais il n'est ni opportun ni juste que l'Etat se substitue aux débiteurs défaillants.* »

M. FOURCADE, ministre de l'économie et des finances, indique que, selon les premières estimations, environ deux cent mille créanciers demanderont le recouvrement public d'ici deux ou trois ans.

Dans la discussion générale, M. DONNEZ (réf.), qui était rapporteur du projet de réforme du divorce, s'interroge sur la mise en œuvre d'un système d'assurance pour « *les accidents de la vie* », mais estime finalement que la création d'un fonds de garantie serait « *irréaliste, inefficace et difficile à alimenter* ».

Pour M. CHAUMONT (U.D.R., Sarthe), « *aucune femme de condition modeste ne pourra recourir à la procédure par le projet gouvernemental* ». Il se prononce donc pour la création d'une caisse nationale qui verserait automatiquement et régulièrement les pensions aux créanciers et les recouvrerait sur les débiteurs.

Pour Mme MOREAU (P.C., Paris), il convient de créer un fonds spécial habilité à payer la pension, dès réception d'une demande justifiée de la part de l'intéressé, et à récupérer auprès du débiteur défaillant les sommes dues, majorées d'une taxe de recouvrement destiné à alimenter ce fonds.

M. FORNI (P.S., Belfort) estime que ce texte, « *incomplet, partiel et illogique* », ne respecte pas le principe de la séparation des pouvoirs. Il se déclare partisan d'un fonds de garantie.

Mme CREPIN (réformateur, Aisne) se félicite des dispositions prises pour assurer la couverture des risques sociaux des femmes divorcées.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée examine un amendement communiste créant un fonds des pensions alimentaires ; un amendement socialiste créant un fonds de garantie ; un amendement de M. Chaumont instituant une caisse nationale.

MM. FOURCADE et KRIEG rappellent leur opposition de principe à la création de tels organismes. Le ministre précise que les fonds de départ nécessaires s'élèveraient à 400 ou 500 millions de francs. Les deux premiers amendements sont finalement repoussés, mais le troisième est adopté, très provisoirement, comme on le verra.

Les députés acceptent ensuite un amendement précisant que la nouvelle procédure sera applicable au recouvrement total ou partiel de la pension.

Puis, au scrutin public demandé par M. Foyer, ils repoussent, par 287 voix contre 190, un amendement de M. Chaumont relatif à la caisse nationale, dont le principe avait pourtant été accepté quelques instants auparavant.

L'Assemblée adopte ensuite un amendement de MM. Krieg et Foyer précisant que les caisses d'allocations familiales sont habilitées à consentir, sur leur fonds d'action sanitaire et sociale, aux créanciers d'aliments auxquels la présente loi est applicable, des avances sur pension.

Puis elle accepte un amendement du gouvernement étendant jusqu'à la généralisation de la sécurité sociale, c'est-à-dire jusqu'en 1978, la couverture sociale des conjoints divorcés. L'Assemblée décide enfin que la présente loi entrera en vigueur le 1er janvier 1976.

Au terme d'une seconde délibération demandée par le gouvernement, l'Assemblée rejette, au scrutin public, par 290 voix contre aucune, l'amendement de M. Chaumont instituant une caisse nationale chargée du règlement et du recouvrement des pensions. Ce faisant, l'Assemblée adopte, par le même vote, le texte dans son ensemble, le gouvernement ayant demandé un vote bloqué. Cette procédure suscite de vives critiques de l'opposition, qui décide en conséquence de ne point participer au vote.

La séance est levée vendredi matin à 2 heures 15.

PATRICK FRANCÈS.

PAR 286 VOIX CONTRE 185

Les députés approuvent le remplacement de la patente par la taxe professionnelle

L'Assemblée nationale a achevé, jeudi 12 juin, la discussion du projet de loi supprimant la patente et instituant une taxe professionnelle.

Après avoir repoussé un amendement communiste annulant l'article 10 (atténuation des variations de charges), l'Assemblée adopte, à l'article 11 (répartition entre les impôts directs locaux durant la période transitoire) un amendement de la commission des lois précisant que la part de la taxe professionnelle serait corrigée en fonction des allégements fiscaux consentis au titre de l'aménagement du territoire. Est également adopté un amendement socialiste, atténuant, pendant la période intermédiaire 1976 - 1978, « *certaines aberrations excessives de répartition entre les quatre impôts directs locaux* ».

A l'article 12 (fixation des taux de la taxe professionnelle à compter de 1979) et après les interventions de MM. PLANTIER (U.D.R., Pyrénées-Atlantiques) et FRELAUT (P.C., Hauts-de-Seine), l'Assemblée examine des amendements de l'opposition combattus par le gouvernement, supprimant la limitation de la croissance du taux de la taxe professionnelle.

Au scrutin public, les députés repoussent ces amendements par 289 voix contre 183.

Aux termes d'une discussion laborieuse, l'Assemblée adopte un amendement de MM. Papon et Foyer, approuvé par le gouvernement, qui précise que la loi de finances, pour 1979, fixera le mode définitif de détermination des taux de la taxe professionnelle en fonction de l'évolution constatée du produit des quatre impôts directs locaux en vue de réaliser progressivement le rapprochement des taux de la taxe professionnelle entre les communes d'un même département.

A l'article 14 (taxes additionnelles aux impôts directs locaux), un amendement précise que la taxe pour frais de chambre des métiers comprendra un droit fixe (120 francs, au maximum, en 1976) dont les variations d'une année sur l'autre ne pourront excéder 120 % et un droit additionnel à la taxe professionnelle.

A l'article 16, qui crée un fonds départemental de la taxe professionnelle et fixe la procédure de redistribution de l'excédent provenant d'un établissement produisant de l'énergie ou traitant des combustibles, interviennent, notamment, MM. PLANTIER, VOISIN (app. U.D.R., Indre-et-Loire), *KIFFER* (réformateur, *Moselle*), MASSOT (radical de gauche, Alpes de Haute-Provence), FOYER (U.D.R., Maine-et-Loire), qui évoquent entre autres le problème particulier des petites communes de montagne qui se sont lourdement endettées. M. FOURCADE s'engage à en tenir compte dans le décret d'application. L'Assemblée repousse un amendement socieliste, visant, d'après ses auteurs, « *à concilier les nécessités de la solidarité inter-communale avec le respect de l'autonomie des communes et à ouvrir le maximum de possibilités au regroupement volontaire* ».

L'application de l'écrêtement risquant d'avoir, pour certaines communes, des conséquences fâcheuses, compte tenu de la charge financière que leur imposent les équipements antérieurement entrepris, M. BURCKEL (U.D.R.) propose de n'appliquer le prélèvement portant sur les établissements existants qu'à partir de 1979, en l'étalant progressivement jusqu'en 1983.

En revanche, pour les établissements agréés à partir du 1er janvier 1976, le seuil est abaissé à 5 000 F, afin de procurer des ressources plus importantes au fonds départemental. Cet amendement est adopté par l'Assemblée. Le projet gouvernemental confie au conseil général le soin de répartir les ressources de ce fonds (40 % entre les communes défavorisées et 60 % entre les groupements et les communes fusionnées, au prorata de leur population). L'Assemblée adopte un amendement de M. Glon (app. U.D.R.), qui inverse ces pourcentages, ainsi qu'un amendement de M. Hamel (rép. ind.) incluant les syndicats intercommunaux à vocation multiple et un amendement de M. Burckel précisant que la part revenant aux communes fusionnées ne peut être inférieure à 20 %.

A l'article 18 (dispositions diverses), l'Assemblée adopte un amendement de M. Fontaine (non-ins., la Réunion), refusant l'exclusion des départements d'outre-mer du champ d'application de cette loi. « *Nous appliquerons la taxe professionnelle dès que la révision des bases sera faite* », avait affirmé M. Fourcade en s'opposant à ce tamendement pour des raisons techniques.

Le Conseil constitutionnel sera saisi

Le ministre des finances demande une seconde délibération sur l'article 4 du projet. Il propose un amendement précisant que les valeurs locatives servant à l'établissement des impôts locaux sont prises en compte à raison des deux tiers de leur montant (contre 50 % dans la taxe initiale) pour les usines nucléaires et les aéroports. Cet abattement avait été totalement supprimé par l'Assemblée, mercredi.

Au cours des explications de vote, M. BOULLOCHE déclare, au nom du groupe des socialistes et des radicaux de gauche : « *Une réforme était nécessaire mais pas n'importe laquelle. Nous n'avons obtenu aucune amélioration significative. L'article 40 a été appliqué d'une manière abusive et anticonstitutionnelle. Nous soumettrons la loi au Conseil constitutionnel afin que soit appréciée la conformité de la procédure des débats à la Constitution. En attendant, nous voterons contre ce projet.* »

Pour M. VIZET, qui s'exprime au nom du groupe communiste, « *l'injustice fiscale subsistera* ». Puis il ajoute : « *Vous essayez de retenir dans le giron de la majorité une partie de l'électorat des petits commerçants qui seront pourtant les principales victimes de ce texte.* »

« *Les réformateurs voteront le projet*, déclare M. GINOUX, *car il a été amélioré.* »

Quant à M. FOURCADE, il se défend d'avoir eu, dans ce débat, une attitude intransigeante et souligne, à cet égard, que plus de la moitié des cent quarante amendements examinés ont finalement été retenus.

Au scrutin public, l'Assemblée adopte l'ensemble du projet, ainsi amendé, par 286 voix contre 185.

P. Fr.

POLITIQUE

AVANT LES ASSISES NATIONALES

La formation gaulliste est appelée à définir ses « lignes d'action à moyen terme »

« L'intendance précédera. » C'est en prenant le contrepied de la formule célèbre — mais apocryphe — prêtée au général de Gaulle *(« l'intendance suivra »)*, que les responsables de l'U.D.R. ont préparé leurs septièmes assises nationales. Pour réunir quelque six à sept mille militants au Palais des expositions de Nice, les 14 et 15 juin, M. Jean de Préaumont, député de Paris, s'est transformé, en tant que secrétaire général des assises et du Conseil national, en un véritable chef d'opération logistique. Il a dû, dans chaque fédération, récuser les candidats au voyage, accorder des subsides et des tarifs réduits aux moins fortunés, affréter trois trains spéciaux au départ de Paris, louer des centaines de places d'avion, retenir des autocars, prévoir l'hébergement des congressistes, faire venir de Paris à Nice, en camions frigorifiques, des milliers de repas, louer des chapiteaux pour installer un vaste réfectoire et une salle de commissions, brancher des lignes téléphoniques, etc., tout en s'efforçant de respecter la consigne du secrétaire général du mouvement, M. Jacques Chirac : *« Montrer le nombre, pas le fric. »*

Dès samedi à 9 h. 30, en séance plénière, les militants entendront un premier discours de M. Jacques Chirac après l'allocution de bienvenue de M. Emmanuel Aubert, député U.D.R. des Alpes-Maritimes, et les indications matérielles fournies par M. de Préaumont. Ils se répartiront ensuite entre trois commissions.

La première, consacrée à *« la crise de la société »*, sera présidée par M. Jacques Godfrain, ancien collaborateur de Georges Pompidou, et traitera plus particulièrement de la condition féminine, des jeunes, du système éducatif, de la justice et de la condition militaire.

La commission consacrée, sous la présidence de M. Michel Caldaguès, député de Paris, à « une économie à repenser », évoquera le redéploiement industriel, la recherche scientifique, la protection de la nature, l'agriculture, le commerce et les collectivités locales.

Celle présidée par M. Jean Matteoli, président des Charbonnages de France, dont le thème est « une nouvelle dimension du problème social », étudiera la réforme de l'entreprise, la répartition des revenus, la réforme foncière, la santé et la fonction publique.

Le même jour, à 17 h. 30, puis en soirée, un débat s'instaurera en séance plénière sur les rapports de ces commissions. On sait déjà qu'interviendront MM. Pasqua, *délégué national à l'action ;* Messmer, Maurice Schumann, sénateur du Nord et ancien ministre ; les présidents des deux groupes parlementaires, M. Labbé *pour l'Assemblée nationale, et* M. Carous pour le Sénat.

Dimanche matin, la discussion générale se poursuivra avec notamment des interventions de MM. Albin Chalandon, secrétaire général adjoint, Michel Debré et Alexandre Sanguinetti, qui avait cédé son poste de secrétaire général à M. Chirac le 14 décembre dernier. Enfin, après la mise au point d'une synthèse par M. Yves Guéna, secrétaire général adjoint, M. Chirac, dimanche après-midi, prononcera le discours de clôture, qui devrait durer au moins une heure.

Le souci des *organisateurs* a été d'éviter au maximum les discours des caciques du gaullisme et des membres du gouvernement pour mieux souligner leur effort de renouvellement ; une quinzaine d'orateurs inconnus mais jeunes devraient donc intervenir. Les rapports distribués aux militants ne sont pas exactement ceux élaborés par les seize groupes de travail installés depuis trois mois et amendés par les fédérations départementales. En raison de leurs propositions, souvent hétéroclites et parfois irréalistes ou trop conservatrices, ils ont été transformés par le bureau exécutif du mouvement en fiches techniques assez sommaires. De même, contrairement à ses intentions primitives, l'U.D.R. ne publiera pas après les assises un corps de doctrine précis et contraignant qui rappellerait trop un programme de gouvernement. Comme l'a déclaré M. de Préaumont, l'U.D.R. *« ne veut pas être guidée par une référence permanente à une idéologie fixe »*. Elle éditera une sorte de compte rendu des travaux rappelant seulement les grands principes et les lignes directrices de son action.

Seize schémas de discussion

Dans les seize *« schémas de discussion »* distribués aux congressistes, on peut relever :

● CONDITION FEMININE. — La famille est la cellule sociale de base. La femme doit, sans être contrainte par des considérations de ressources, se consacrer à ses enfants ou poursuivre son activité professionnelle.

● CONDITION MILITAIRE. — La défense conserve son caractère national et populaire. Peut-on distinguer la solde du grade et simplifier la hiérarchie ? Peut-on aider à la reconversion des officiers dans les carrières civiles ?

● JUSTICE. — Les nécessités modernes de l'information justifient-elles des entorses au principe du secret de l'instruction ? La place du juge dans la hiérarchie de l'Etat est mal adaptée.

● EDUCATION. — Le pluralisme scolaire, l'autonomie et la participation doivent être organisés.

● JEUNESSE. — Améliorer le système des bourses, *considérer* les jeunes comme de futurs citoyens et éviter la ségrégation.

● COMMERCE. — Aménager la loi d'orientation, améliorer la prime de conversion et la couverture sociale.

● RECHERCHE SCIENTIFIQUE. — Développer la recherche appliquée aux problèmes de production et aux secteurs ayant un fort impact collectif.

● COLLECTIVITES LOCALES. — Etendre les pouvoirs des communes, développer les contrats des collectivités avec l'Etat, diversifier les types de regroupements, globaliser les subventions et les prêts.

● AGRICULTURE. — Aider les groupements de producteurs et d'interprofessions.

● PROTECTION DE LA NATURE. — Définir le rôle des associations écologiques.

● POLITIQUE INDUSTRIELLE. — Renforcer le tissu industriel, maintenir à l'unité de production une échelle humaine.

● REFORME DE L'ENTREPRISE. — Etendre les formules d'intéressement, écarter l'autogestion, constituer une magistrature sociale. Peut-on réclamer la liberté de candidature aux élections professionnelles ? Les travailleurs ne doivent-ils s'exprimer qu'à travers des syndicats reconnus ?

● FONCTION PUBLIQUE. — Réduire le recrutement des auxiliaires, régionaliser les affectations.

● REFORME FONCIERE. — Intervention des collectivités locales par un droit de préemption ou par une taxe sur le droit de construire. Refus de la municipalisation des sols.

● POLITIQUE DES REVENUS. — Ne pas porter atteinte aux cadres salariés ; concilier la justice fiscale avec la nécessité de ne pas tarir les sources du développement économique ; encourager l'épargne familiale.

Ces schémas de discussion présentés pour la plupart sous forme interrogative ont pour ambition de permettre la définition de *« lignes d'action à moyen terme »* pour les quatre ou cinq ans à venir. Ils laissent donc de côté aussi bien la conjoncture immédiate que les fondements de la doctrine gaulliste. On peut légitimement douter qu'en si peu d'heures de discussions les assises fournissent des solutions précises à de si nombreux problèmes. C'est plutôt un climat que les militants chercheront à établir surtout au cours des débats de politique générale. Les orientations qui pourraient se dégager seront de toute façon bien peu contraignantes pour le pouvoir. Mais en est-il jamais allé autrement dans les assises du mouvement gaulliste ?

ANDRÉ PASSERON.

POINT DE VUE

L'U.J.P., dix ans après

par JEAN-MICHEL NAULOT (*)

POUR beaucoup d'observateurs de la vie politique française, *l'U.J.P. constitue un phénomène* assez étonnant. Née le 13 juin 1965 de la volonté d'une poignée de jeunes, alors sensibilisés par le message politique du général de Gaulle, l'Union des jeunes pour le progrès a connu une ascension très rapide. Forte de 32 000 adhérents, elle constitue aujourd'hui le deuxième mouvement politique de jeunes et le seul qui soit totalement indépendant par rapport au monde adulte.

Et pourtant, fêter le dixième anniversaire de l'U.J.P. relève du miracle. Depuis l'origine, combien de pressions ont-elles été exercées pour décourager l'effort de ses dirigeants ! Si l'U.J.P. avait écouté certaines voix bienveillantes, il est probable que ses problèmes financiers seraient aujourd'hui résolus... Aussi, comment expliquer qu'en dépit de son éloignement du pouvoir l'U.J.P. ait *conservé la très grande majorité de* ses adhérents ? Très certainement par le fait que l'U.J.P. a plus que jamais ses raisons d'être.

La première d'entre elles tient au vide qui existe actuellement entre les deux tendances traditionnelles de la vie politique française. A droite, que voit-on ? Une majorité qui est soudée grâce aux *échéances électorales* et dont les talents en matière d'anti-communisme se confirment chaque jour, mais dont on attend en vain depuis plusieurs années *l'amorce d'une réflexion politique.* A gauche, la division est totale. Qu'adviendra-t-il lorsqu'il s'agira, pour eux, de gouverner ensemble ? De toute façon, il n'est pas évident *qu'une majorité de Français* approuvent un jour l'autogestion et la nationalisation des moyens de production...

En vérité, au-delà de ces deux blocs, il y a place pour une troisième voie, actuellement étroite et inconfortable, mais demain peut-être majoritaire.

***

L'existence de l'U.J.P. se justifie également par une certaine conception de la société de demain. Cette société, les jeunes la veulent libre, solidaire et responsable.

Vivre dans une société libre, cela signifie bien sûr que chaque individu ait le droit de parler, d'écrire et de militer comme il l'entend ; *mais cela signifie aussi des institutions solides* permettant un exercice démocratique du pouvoir. Peut-être cette précision n'est-elle pas superflue au moment où de nombreuses démocraties occidentales traversent une crise institutionnelle grave. La liberté, c'est enfin le respect de l'indépendance nationale, c'est-à-dire le droit pour les Français de choisir un modèle de société qui leur soit propre.

Vivre dans une société solidaire implique d'autre part une remise en cause progressive, mais fondamentale, des structures économiques présentes. C'est vrai bien sûr à *l'échelon international,* la situation du tiers-monde étant plus dramatique que jamais. Mais c'est également vrai en ce qui concerne la société française dont l'ONU dit qu'elle est la nation industrielle où les *écarts entre les niveaux de vie sont* les plus considérables.

Vivre dans une société responsable exige enfin un nouveau partage du pouvoir afin d'associer les individus aux décisions qui les engagent. Sept ans après les événements de mai 1968, la participation est restée au stade du vœu pieux. *De même, au moment où la crise de* l'énergie conduit les pays occidentaux à envisager un nouveau type de croissance, la planification est loin d'être l'« ardente obligation » dont *parlait autrefois le général* de Gaulle.

***

Enfin, la troisième raison d'être de l'U.J.P. *tient au fait que la politique* qui est actuellement menée par le pouvoir ne répond pas à l'espérance de ses militants. Certes, comment l'U.J.P. n'avouerait-elle pas *qu'elle a été agréablement* surprise de constater la rapidité avec laquelle le nouveau président de la République a effectué plusieurs réformes importantes ? Le droit de vote et la *majorité* civile à dix-huit ans, la libéralisation de la contraception et de l'avortement sont autant de changements que nous avons approuvés *sans réserves pour les avoir réclamés* depuis plusieurs années. Il faut cependant se rendre à l'évidence : après un an de mandat, aucune réforme de structure n'a encore été amorcée. Au moment où la France compte un million de chômeurs et se dirige vers une croissance proche de zéro, ce qui ne lui est pas arrivé *depuis une génération, on aurait pu* penser que le gouvernement, soucieux d'éviter une explosion sociale, orienterait son action dans le sens d'une meilleure justice. La réforme *fiscale* apparaît aujourd'hui aussi prioritaire que ne l'était, à la fin de la Quatrième République, la crise algérienne ou le problème des institutions. Or, dans la meilleure des hypothèses, il semble que le projet gouvernemental ne sera voté qu'au printemps 1976 et encore ne s'agira-t-il que d'une taxation des plus-values dont la Bourse *elle-même ne* s'inquiète guère... Quant aux réformes de l'entreprise et de l'enseignement, elles n'en sont qu'à leurs balbutiements.

Il est à craindre que tout ceci ne contribue à entretenir une atmosphère de crise d'autant plus dangereuse que la personnalisation et la concentration du pouvoir atteignent un degré jamais égalé.

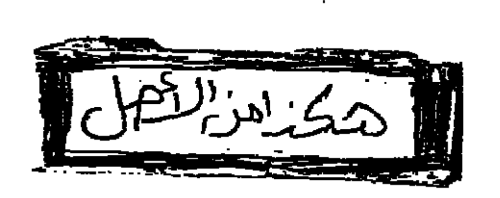
A ces *motifs* d'inquiétude, s'ajoute l'évolution préoccupante de la diplomatie française, qui semble confondre *le souci de conciliation avec l'esprit* de compromis. La cession de l'informatique française au groupe Honeywell-Bull constitue incontestablement une première atteinte à l'indépendance nationale.

***

Ce qui rassemble les militants de l'U.J.P., ce n'est donc pas le culte des ancêtres comme certains se plaisent parfois à le dire, mais *plutôt* une certaine analyse de la société française et de la vie politique présente. Aussi, *les militants qui ont* adhéré à l'U.J.P. du temps du général de Gaulle constituent aujourd'hui une faible minorité.

Loin de Nice et des *agitations* éphémères de la politique *politicienne,* l'U.J.P. attend maintenant son heure. La traversée du désert peut durer un an, deux ans ou même davantage. Peu importe...

(*) Délégué aux relations internationales de l'U.J.P.



POLITIQUE

DE L'U.D.R.

Libres opinions

A qui appartient le mouvement ?

par PIERRE LEFRANC (*)

C'EST la question qui se pose à la veille des assises nationales du mouvement. L'U.D.R. est née en 1958 de la volonté d'appuyer l'action politique du général de Gaulle. Pendant onze années, elle a soutenu sans défaillance, mais non sans quelques déchirements, le fondateur de la Vᵉ République.

Après le départ d'avril 1969, c'est en se référant constamment aux options du général que l'on a obtenu l'appui du mouvement. Aujourd'hui encore, c'est en lui annonçant des intentions conformes aux grands choix du gaullisme qu'on demande son soutien. C'est dire que les dirigeants savent que les militants ne se sont engagés que pour marcher dans une certaine direction. Or, qu'est-ce d'autre que l'U.D.R. sinon des militants et les parlementaires qui, sans eux, ne seraient sans doute pas élus ? C'est donc des militants que relève l'U.D.R., de personne d'autre. C'est à eux que revient la charge des choix, des orientations et des décisions.

Ceux qui croient au gaullisme ont le devoir de prendre la parole à Nice et, si quelque décision ne leur convient pas, ils doivent réclamer et obtenir un vote. Les choses ne peuvent se passer autrement dans un mouvement démocratique.

C'est pourquoi je regrette que certaines personnalités s'abstiennent de participer ou se contraignent au silence. Naturellement c'est faire le jeu des autres tendances.

Si les gaullistes de l'U.D.R. restaient chez eux, la voie serait ouverte à toutes les manœuvres et à toutes les mutations.

L'U.D.R. appartient aux militants du gaullisme : alors que les idées du général de Gaulle occupent plus que jamais le devant de la scène, souhaitons pour l'avenir que ces militants ne renoncent pas à leur droit de propriété.

(*) Secrétaire général de l'Institut Charles-de-Gaulle.

Une colossale imposture

par ALAIN TRANCHANT (*)

EN vérité, comment ne pas attendre, avec une impatience mêlée de curiosité, qu'on nous démontre en quoi le renouveau du gaullisme peut surgir de son reniement ? Car quoi ? N'est-ce pas le reniement pur et simple de toute la pensée et de toute l'œuvre du général de Gaulle que d'assister aux ballets de ministres rivalisant en ardeurs partisanes le dimanche pour se retrouver autour de la même table le mercredi, le premier d'entre eux donnant d'ailleurs le plus mauvais des exemples ?

Sans parler de cette incroyable légèreté et cet incomparable « exercice solitaire du pouvoir » par lesquels le 8 mai, victoire de l'humanisme sur la barbarie, serait pour un caprice et pour sacrifier à la mode du changement à tout prix gommé de nos grandes dates nationales, n'est-ce pas la méconnaissance et l'oubli du discours de Phnom-Penh qui ont amené jusqu'à nos oreilles ces mots curieux d'« impérialisme français », alors que le général de Gaulle y avait préconisé en 1966 le retrait total des troupes étrangères des territoires du Sud-Est asiatique comme préalable à une solution politique ? Mais quelle politique a-t-on suivi depuis son départ pour ramener la paix à des populations meurtries, sinon celle de l'autruche ?

Et puis surtout, alors que la France se traîne lamentablement dans un marasme économique qui n'est pas dû seulement à des circonstances internationales, comment ferait-on confiance pour en sortir à ceux qui, pour des raisons bassement électorales, ont pratiqué en 1972 et 1973 une politique inflationniste d'où ne sortent jamais autre chose qu'une hausse des prix qui pénalise les bas revenus, du chômage et éventuellement une crise sociale, quand rien n'est fait pour mettre en œuvre une politique de générosité et de solidarité ?

En 1969, M. Giscard d'Estaing — remis en selle par M. Pompidou — menaçait les gaullistes de faire le bilan de onze années de pouvoir du général de Gaulle. Comme il est simple de dresser le bilan de ses prédécesseurs !

Sur le plan politique, et dans la perspective des prochaines échéances électorales, il n'est plus aucune bouée de sauvetage à droite. Les anciens de l'O.A.S. sans oublier les nostalgiques de Vichy, les partisans de l'intégration européenne, c'est-à-dire de la subordination à l'Amérique, protecteur au zèle douteux, ont déjà été requis pour assurer la courte victoire de mai 1974. D'où ces appels du pied répétés en direction des socialistes dont on pourrait avoir besoin pour former le prochain gouvernement.

L'ambition de certains d'entre eux résisterait sans doute difficilement, le moment venu, à l'attrait d'un « portefeuille », comme le dit si bien le jargon des politiciens. En clair, c'est le régime des partis — déjà bien remis sur ses rails — qui se profile à l'horizon, avec dans l'opposition communistes et ... gaullistes authentiques qui refuseront le grand amalgame.

Sur le plan international, est-il besoin de montrer en quoi le prestige de la France, autrefois phare du tiers-monde, est loin du zénith où de Gaulle l'avait hissé ? Notre pays paraît incapable de promouvoir une véritable construction européenne dans le respect des personnalités des peuples, et nos dirigeants ne nous proposent que des succédanés comme l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Or il est bien clair que ce n'est pas cela qui donnera à l'Europe le souffle dont elle manque terriblement.

Sur le plan social, rien n'a été accompli pour appliquer la « participation », qui, seule, permettra à la France d'être fidèle à sa vocation d'exemplarité et de guide quant à la condition des hommes en accomplissant la mutation qu'exige notre temps et qui nous évitera la solution communiste dans toute sa rigueur et dans toute sa brutalité quant à la liberté et la dignité de l'homme. Au contraire, on crée des commissions dont le but est — comme chacun sait — d'enterrer les problèmes.

Ah ! M. Giscard d'Estaing peut bien s'adresser chaque mois aux Français, Madame peut bien participer aux travaux des congrès partisans. Les Français n'ont pas le sentiment d'être gouvernés avec le sérieux et la compétence voulus. Mieux : même ceux qui, au milieu des Français, sentent la France vivre et son âme vibrer, sans avoir besoin de « regarder les Français au fond des yeux », perçoivent le grand regret qu'ils éprouvent du temps où l'on était fier d'être Français et ressentent cette crainte des lendemains qui ne chanteront pas nécessairement. Par-dessus tout, ils savent que les Français sont inquiets de ne pas avoir, comme ils l'ont eu pendant l'intermède 1946-1958, un recours vers qui se diriger en cas de péril pour la nation.

Comment, dans ces conditions, ne pas rappeler le combat qui fut celui de Christian Fouchet ? Si l'on veut voir revivre le gaullisme, expression ardente, authentique et contemporaine de l'élan électoral de la France, il faudra relancer ce mouvement que Christian Fouchet avait fondé en dehors et au-dessus de tous les partis. Il est temps qu'au-delà de cénacles plus ou moins restreints s'organise le rassemblement des gaullistes qui, se faisant une certaine idée de la France et de la fidélité en politique, n'iront pas à Nice où trop d'imposteurs — qu'on lise le dernier ouvrage de Jacques Vendroux ! — vont clamer une fidélité à de Gaulle qu'ils n'ont même pas eue de son vivant.

A moins qu'on ne nous explique, purement et simplement, que M. Chirac, plus perspicace et meilleur enseignant, a réussi là où de Gaulle avait échoué, je veux dire convaincre M. Giscard d'Estaing des vertus du gaullisme !

(*) Ancien responsable du Mouvement pour l'avenir du peuple français (que présidait Christian Fouchet).

POLITIQUE

M. Mitterrand : la droite sent chez Chirac une volonté qu'elle attendait d'un autre

M. François Mitterrand évoque longuement, dans sa chronique « Ma part de vérité », publiée par l'hebdomadaire du P.S., *l'Unité*, la situation de la majorité. Il écrit notamment :

« *Agir plaît au premier ministre, puisqu'il plaît en agissant. Intelligent, rapide, il va, il court. On ne l'imagine pas insomniaque. Quel estomac ! Il ne mange pas, il dévore — et ce qu'il absorbe il le brûle, sauvé de la graisse par la fuite en avant.*

» *A côté de lui, Michel Poniatowski ferait plutôt chapon. Pour le duel qui se prépare, gare à la bedaine des indépendants, gens trop bien nourris, mais de chair flasque, à la mode du diplodocus : on sait que cette espèce a péri, trop occupée à brouter l'herbe de la préhistoire pour penser à autre chose (...).*

» *Résistons aux pièges du vocabulaire. Jacques Chirac a beau imiter les accents de l'homme du 18 juin, qu'il n'a connu qu'à l'époque de la contrefaçon, je veux dire après le 13 mai, la sonorité ne sort pas des mêmes profondeurs. S'inspirant des leçons autrefois enseignées au Théâtre-Français, « tout est dans le masque », M. Chirac place sa voix. Le gaullisme venait de plus loin.*

Il est donc clair pour moi que l'U.D.R. a devant elle une belle carrière dans l'exacte mesure où, plus que ses rivaux « indépendants », elle répond aux aspirations immédiates, impérieuses, de la droite. J'ai longtemps cru, je le répète, qu'il en irait autrement. Pour mon excuse, Valéry Giscard d'Estaing, à l'époque, existait. Parvenu à l'Elysée, je le vois maintenant trancher de tout et ne diriger rien, être partout et nulle part. S'il continue à sourire à son propre miroir, trop occupé de lui, la France qu'il oublie l'oubliera. Des millions d'images sur l'écran ne compensent pas une absence. Qu'on me comprenne : je ne cherche pas le sarcasme. C'est de l'absence d'une politique que je me plains.

» *Vaguement nationaliste, mollement européenne, discrètement atlantique, cœur sur la main et main dans la poche tiers-mondialiste, cela s'appelle, paraît-il, une politique étrangère. Qu'écrire de la politique économique et de la politique sociale ? Economisons nos adverbes.*

» *Certes, rien ne distingue sur ce point Jacques Chirac de Valéry Giscard d'Estaing. Mais la droite sent chez Chirac une volonté qu'elle attendait d'un autre. La classe dirigeante n'aime pas qu'on la dérange. C'est la chance de l'U.D.R. Le gaullisme, lui, dérangeait.* »

« Cet homme n'est pas digne d'être premier ministre »

A l'occasion d'une réunion de soutien à M. Louis Mermaz, membre du secrétariat du P.S., maire de Vienne, dont la gestion municipale avait été critiquée par M. Poniatowski, M. Mitterrand a déclaré, jeudi 12 juin :

« *Le premier ministre a dit : « En n'élisant pas François Mit- » terrand, la France a échappé à » l'un des plus grands drames de son histoire* » (1). Il n'est pas tolérable *que le premier ministre se permette d'insulter treize millions de Français en leur refusant le droit de gérer les affaires de la France en paix, sans avoir à redouter les coups de force, les complots, les conspirations. Cette déclaration est un scandale national. C'est un défi adressé à l'ensemble des Français. Cet homme n'est pas digne d'être premier ministre.* »

(1) Discours prononcé mercredi soir au Havre (« le Monde » du 13 juin).

Sur France-Inter

LE P.C. EN DIRECT

L'émission de France-Inter « 12-14 », animée par Jean-Pierre Elkabbach sera consacrée, le dimanche 15 juin, à M. Georges Marchais et au parti communiste français.

Les différentes interviews seront, pour la première fois, réalisées en direct depuis la salle du bureau politique du P.C., dans l'immeuble de la place du colonel Fabien.

POLICE

La « mondaine » devient « la brigade des stupéfiants et du proxénétisme »

Un communiqué publié le 12 juin par le ministère de l'intérieur indique que la brigade mondaine, l'un des services de la direction de la police judiciaire de Paris va être réorganisée. Elle changera du même coup d'appellation dès le lundi 16 juin pour devenir la brigade des stupéfiants et du proxénétisme. Le ministère de l'intérieur a précisé que cette réforme allait dans le sens d'une « *redéfinition des attributions* » du service, dont l'action « *est uniquement dirigée contre les trafiquants de drogue, les diverses manifestations du proxénétisme et la traite des blanches* ».

Créée le 11 février 1914, la brigade mondaine groupait une centaine de fonctionnaires : trente-cinq pour la répression des stupéfiants, trente-cinq pour la répression du proxénétisme, une vingtaine pour la lutte contre la pornographie et la surveillance des lieux publics, les autres étant affectés aux archives. Depuis son arrivée à la direction de la police judiciaire, le 27 mars 1974, M. Jean Ducret souhaitait rebaptiser ce service, dont il jugeait l'appellation désuète et plutôt désobligeante pour le personnel.

Cependant, la préoccupation de M. Michel Poniatowski de réorganiser la « mondaine » — et d'en changer dès que possible les hommes — n'est peut-être pas étrangère aux rumeurs qui courent sur ce service depuis sa mise en cause par la tenancière d'un hôtel de rendez-vous (*le Monde* du 11 juin). Cette dernière aurait en effet accusé de corruption des fonctionnaires de la brigade mondaine.

FAITS DIVERS

L'ACCIDENT DU TRAIN AMSTERDAM-PARIS A FAIT SOIXANTE-SEIZE BLESSÉS

Le train Amsterdam - Bruxelles - Paris a déraillé, jeudi 12 juin, à 14 h. 30, alors qu'il traversait la gare de Ghlin, près de Mons. L'accident a fait soixante-seize blessés dont deux sont dans un état critique. Les causes du déraillement ne sont pas encore connues, mais il n'est pas exclu qu'une défaillance mécanique soit à l'origine de l'accident

● *Une explosion* a fait cinq morts et un blessé dans une mine de charbon de Houghton, en Grande-Bretagne. — *(Reuter.)*

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE DE LA SEINE-MARITIME

Le premier ministre met en cause l'honnêteté électorale du parti communiste

Le second tour d'une élection législative partielle se déroulera dimanche 15 juin dans la sixième circonscription de la Seine-Maritime (cinq des sept cantons du Havre et onze des quatorze communes du canton de Montivilliers). Le premier tour de ce scrutin, provoqué par la démission pour raison de santé de M. Maurice Georges, député U.D.R., avait été marqué par une progression de l'U.D.R., du parti communiste et du parti socialiste et par un net recul du centrisme du P.S.U. et de l'extrême gauche. Un gaulliste indépendant, M. Paul Lanos, avait réalisé un score non négligeable, recueillant 6,68 % des suffrages exprimés. Au second tour, deux candidats restent en lice : M. Antoine Rufenacht, U.D.R., candidat d'union de la majorité présidentielle et M. Daniel Colliard, P.C., candidat du Rassemblement des forces démocratiques et nationales, présenté par le parti communiste, le parti socialiste, le mouvement des radicaux de gauche et le P.S.U.

Le Havre. — La ville vit à l'heure de son « Juin dans la rue », manifestation annuelle d'animation locale, et accueille le 50e congrès de la Fédération nationale des syndicats maritimes C.G.T. Une partie de la ville part en vacances pendant que l'autre se préoccupe du chômage, mais la cité, semble-t-il, subit la campagne électorale plus qu'elle n'y participe. Pourtant, ce n'est pas aux deux candidats qui s'affrontent au deuxième tour qu'il pourrait être reproché de ne pas faire tout ce qu'il faut pour mobiliser les électeurs, à commencer par ceux d'entre eux — 35 687 exactement — qui, le 8 juin, ont boudé les urnes. Ces abstentionnistes constituent une cible toute désignée pour les deux candidats, qui ont adressé à ces électeurs potentiels une lettre les invitant à voter au second tour.

M. Chirac s'est déclaré convaincu que les communistes mettraient tout en œuvre pour « récupérer » les bulletins des défaillants et est allé jusqu'à suspecter leur honnêteté électorale lorsqu'il a déclaré mercredi soir : « *Ne vous faites pas d'illusions, le parti communiste fera voter tous ceux qu'il pourra, même ceux qui ne le devraient pas.* »

Reste à savoir comment s'opéreront les reports des voix des électeurs dont le candidat a été éliminé après le premier tour, reports dont les résultats de ce premier tour montrent bien l'importance.

Si Mme Rubé, adjointe au maire du Havre, candidate du parti socialiste arrivée derrière le candidat communiste, mène en faveur de ce dernier une campagne active, ainsi que le candidat du P.S.U., M. Paul Reguer, il n'en est pas de même dans le camp de la majorité, où M. Jean-Marc Olivier, candidat réformateur, et M. Paul Lanos, candidat qui se présentait avec l'étiquette « gaulliste indépendant dans la majorité » se sont contentés de rendre public leur désistement et se sont éclipsés.

Les résultats du premier tour ont été les suivants : Inscr., 89 348 ; vot., 53 661 ; suffr. exp., 52 965 ; MM. Rufenacht (U.D.R.), 17 712 ; Golliard (P.C.), 16 574 ; Mme Rubé (P.S.), 8 189 ; MM. Olivier (réf.), 4 980 ; Lanos (gaul. ind.), 3 536 ; Reguer (P.S.U.), 697 ; Cadiou (F.N.), 606 ; Toullec (L.C.R.), 404 ; Ben Lahoussine (L.O.), 267.

En mars 1973, M. Maurice Georges (U.D.R.) avait été réélu au second tour avec 36 839 voix contre 28 596 à M. Colliard sur 84 106 inscrits, 67 576 votants et 64 545 suffrages exprimés.

M. Olivier a connu une déception certaine au vu de résultats (3 351 voix et 2,93 points de pourcentage perdus par rapport au premier tour des élections législatives de mars 1973) qui n'ont pas traduit un rééquilibrage de la majorité au profit du centre, lequel n'a pas, selon l'expression du candidat malheureux, « *le vent en poupe* », et ne parvient « *à se rendre crédible ni à avoir une image correcte face à un Etat U.D.R. toujours aussi puissant* ». Cette « *capacité à combattre l'influence de l'U.D.R., c'est le parti socialiste qui l'a acquise* ». Affirmant que son électorat n'est *pas « un bétail qui lui appartiendrait »*, M. Lanos estime, de son côté, que ce scrutin a été faussé par « *le rôle de commis voyageur* » que l'on a donné au député, et regrette qu'il n'ait pas été « *l'occasion de débloquer un peu la vie politique traditionnelle* ».

M. Rufenacht, à défaut du soutien proprement physique de ses anciens challengers au sein de la majorité présidentielle, peut, en revanche, se prévaloir de celui des états-majors des différentes formations de la majorité, et de la venue de MM. Jacques Chirac en tant que secrétaire général de l'U.D.R.; Pierre Abelin, secrétaire général du Centre démocrate; Christian Bonnet, au nom de la fédération nationale des R.I., et André Rossi en sa qualité de vice-président du Centre républicain, membre de la direction collégiale de la gauche réformatrice) : La majorité présidentielle a présenté un visage on ne peut plus uni à l'occasion d'une réunion publique organisée mercredi soir 11 juin (*le Monde* du 13 juin).

Pour M. Rufenacht « *la visite du premier ministre était le point d'orgue de la campagne du second tour* », ce qui explique une certaine réserve de sa part. Pendant les tout derniers jours qui précèdent le scrutin, il préfère au contact systématique sur les marchés, les réunions avec certaines catégories socio-professionnelles. Le candidat de la majorité estime en tout cas que la campagne a été plus « vigoureuse que jamais » dans cette circonscription : « *On a essayé de se donner un peu de mal.* » Il ne nie pas que cette campagne soit fondée sur l'anticommunisme : « *Ce n'est pas de l'anticommunisme sommaire que de dire que le P.C. est conservateur, que de dire qu'au Havre il n'y a ni crèches ni équipements sportifs, seulement deux piscines, pas de stades, pas de salle municipale pour accueillir des congressistes, que de dire qu'il est nécessaire que soient représentés ceux des Havrais qui refusent le programme commun.* »

A l'accusation de faire venir les ministres pour pratiquer le « saupoudrage électoral », M. Olivier relève à ce propos que M. Giscard d'Estaing n'a pas été élu pour poursuivre ce genre de méthode. M. Rufenacht répond que « *le premier ministre est venu pour s'informer* » que « *si on peut débloquer des dossiers au moment d'une campagne électorale, tant mieux* ». En tout cas, si les dossiers sont bloqués, « *cela résulte de la pesanteur de l'administration et non d'un refus politique systématique à l'égard des municipalités de l'opposition* » et « *il est très positif que le chef du gouvernement ait pris conscience des problèmes très réels de la région* ».

Dans le cœur de la ville

Quelle influence la venue du premier ministre et d'un « *quarteron de ministrions* », selon l'expression de M. Colliard, aura-t-elle sur les résultats ? Si l'on en croit certains, qui reprennent le titre d'un film-programme dans une salle de cinéma du Havre, « trop c'est trop ». Pour d'autres, au contraire, la satisfaction de voir que les pouvoirs publics s'intéressent à leur ville prédomine.

Du côté de l'opposition aussi, on s'intéresse au Havre. Que les progrès électoraux enregistrés par l'un et par l'autre des deux partis signataires du Programme commun ne se soient pas réalisés aux dépens de l'un ou de l'autre a indéniablement facilité l'unité d'action pour le second tour. Cette unité se traduit par la participation active des militants socialistes et de Mme Rubé. Ainsi présidait-elle le meeting d'union tenu le jeudi 12 juin. Dans ce « cœur ouvrier » qu'est la salle Franklin, dans ce lieu symbolique pour la gauche havraise où l'on se retrouve traditionnellement pour les réunions politiques à la sortie du travail vers 18 h. 30 et non après dîner comme ailleurs, la tribune réunissait M. Michel Crépeau, membre du bureau national du Mouvement des radicaux de gauche, député et maire de La Rochelle, Claude Estier, membre du secrétariat national du parti socialiste et directeur de *l'Unité*, et Roland Leroy, membre du secrétariat politique du P.C. et député de la troisième circonscription de la Seine-Maritime (une partie de Rouen et Sotteville). Bien qu'il se soit désisté en faveur du candidat d'Union des forces démocratiques et nationales, le candidat du P.S.U. M. Paul Reguer n'a participé à ce meeting que par le biais d'un message lu par Mme Rubé. Le parti communiste ne préférait-il pas d'ailleurs cette absence à la présence de M. Victor Leduc, responsable national du P.S.U., mais ancien communiste, dont la participation avait été proposée par cette formation ?

De la même façon, les responsables communistes ont fait savoir que la venue de M. Rocard était plus pour leur déplaire que celle, finalement retenue, de M. Claude Estier. Devant une salle enthousiaste — la réunion de M. Rufenacht, la veille au soir, ne l'avait pas été moins, malgré une cinquantaine de manifestants qui scandaient des slogans hostiles à M. Chirac — qui ne manquait pas de siffler dès que le nom de M. Giscard d'Estaing ou celui de M. Chirac était prononcé, M. Crépeau a mis l'accent sur « *l'occasion unique que les Havrais ont de dire au gouvernement ce qu'ils pensent de sa politique* » et affirmé : « *tout ce qui rassemble les radicaux de gauche, les communistes, les socialistes sera toujours beaucoup plus important que ce qui les sépare. Ce qui nous rassemble, c'est une commune espérance et ce sont les grandes espérances qui appellent les grands changements* ».

Pour M. Claude Estier, « *ce combat est clair, c'est celui de toute la gauche unie contre le pouvoir du capital* ». Relevant que la majorité a reculé et plus particulièrement les derniers ralliés de cette majorité, il déclare : « *M. Lecanuet, qui nous prédit que le parti socialiste finira par se détacher de l'union de la gauche, ferait mieux de voir à quel échec l'a conduit la politique qu'il mène depuis deux ans.* » Après avoir dénoncé la politique qui va « *de pari Fourcade en pari Fourcade* » et qui a pour résultat que « *ce sont toujours les mêmes qui sont victimes de l'inflation* », il relève l'aspect de plus en plus répressif, selon lui, de la politique gouvernementale. M. Poniatowski, ajoute-t-il, a toujours la même réponse : « *On envoie la police contre les travailleurs.* »

La réponse donnée par les Havrais, interrogés sur leur avenir et sur celui du pays, est « *calme, offensive et responsable* », estime ensuite M. Roland Leroy. « *On se drape dans le drapeau de la liberté*, ajoute-t-il, *et on envoie les chiens contre les ouvriers. (...) On parle de liberté, et on a matraqué jusqu'à une heure avancée de la nuit les passants de Rouen, pour jeter le trouble à la veille des élections.* »

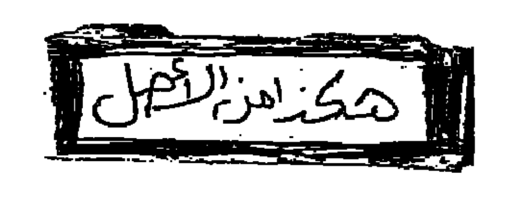
Pour le député communiste d'une partie de Rouen et de Sotteville, l'élection d'un second député communiste au Havre « *correspond à la réalité politique de la ville* ». « *Pour empêcher*, poursuit-il, *la domination sans partage des technocrates sur la vie locale, il faut voter pour Daniel Colliard.* »

Engagés totalement dans la bataille, les militants communistes mènent une campagne particulièrement active et ne négligent aucun électorat... tout en préparant la fête de *l'Humanité*, qui aura lieu le jour même du deuxième tour, dans le parc de loisirs de la forêt de Montgeon.

M. Rufenacht non plus ne néglige aucun électorat. Ainsi, les Bretons, dont on estime le nombre à cinquante mille, au Havre, se sont-ils vus sollicités par M. Christian Bonnet, ancien député du Morbihan. « Chez Maria la Bretonne », café-restaurant situé au centre du quartier breton de Saint-François, on ne se soucie pourtant guère des élections. On est ici entre soi — il n'est pas rare d'y entendre des conversations entières en langue celtique — et les affaires des Cauchois ne passionnent pas. Toutefois, on ira voter, parce qu'il faut « *barrer la route aux rouges* », ou parce que « *seuls les communistes font quelque chose ici* ».

Les deux candidats se déclarent également convaincus que la décision « *se jouera dans un mouchoir* ».

ANNE CHAUSSEBOURG.



Bibliographie

Les souvenirs de M. Roger Duchet

La République épinglée

« J'ai passionnément aimé la politique », écrit M. Roger Duchet à la première ligne du livre de souvenirs qu'il publie sous un titre sans nuances : « la République épinglée ». Maire de Beaune à vingt-six ans en 1932, conseiller général deux ans plus tard et alors le plus jeune président de fédération radicale de France, sénateur de la Côte-d'Or en 1946, secrétaire d'Etat puis ministre dans six gouvernements de la IVᵉ République, fondateur et secrétaire général en 1947 du regroupement des modérés, qui prend le nom de Centre national des indépendants et joue dès lors un rôle essentiel dans la vie publique, il abandonne tous ses mandats, quitte toutes ses fonctions et tourne le dos à la politique, il y a une dizaine d'années, *pour se consacrer aux affaires* privées, à la production cinématographique.

Un tel changement de cap, s'il n'est pas exempt de considérations toutes personnelles, doit beaucoup à la résolution ardente avec laquelle l'homme public s'est engagé, de toutes ses forces, compromis même, dans la défense de « l'Algérie française » pour s'apercevoir bientôt, désabusé et amer, que la partie était perdue et la plupart de ses compagnons de ce combat prêts à faire leur soumission pour peu qu'on veuille bien leur pardonner.

Jugeant au surplus qu'il n'avait pas sa place dans la Vᵉ République, puisque le gaullisme avait presque entièrement absorbé ces modérés dont il était le chef d'état-major, il choisissait de se retirer du débat, de changer complètement d'activité, de vie. On a rarement assisté à une coupure aussi brutale et totale, ceux qui ont été un moment des protagonistes importants de l'action politique cherchant presque toujours à conserver, l'âge venu, au moins un mandat local ou une voix au chapitre dans quelque organisation.

Un coup d'adresse

Si le nom de M. Roger Duchet reste dans les mémoires et doit figurer à bon droit dans toutes les histoires écrites ou à venir de la IVᵉ République, c'est d'abord à raison d'un coup d'adresse audacieux, réfléchi et lourd de conséquences : l'invention, au lendemain de la libération, du rassemblement des modérés, dispersés par la guerre, souvent compromis avec Vichy, tenus à l'écart par le tripartisme (communistes, socialistes, démocrates-chrétiens du M.R.P.) alors triomphant, rejetés avec suspicion par la quasi-totalité de la classe politique.

Réunir sous son égide Paul Reynaud, cacique de la IIIᵉ République et premier appui du général de Gaulle dès 1935 ; Joseph Laniel, qui avait siégé dans la clandestinité au Conseil national de la Résistance ; M. Louis Jacquinot, membre du gouvernement provisoire de la France libre à Alger ; M. Antoine Pinay, alors presque inconnu et qui, pour être resté trop longtemps maire de sa ville sous l'occupation et avoir été conseiller national de Vichy, a été frappé un moment d'inéligibilité ; et assisté de M. Raymond Marcellin, son adjoint, de M. Denis Baudouin, son porte-parole, faire de ces hommes et de ceux qui avaient suivi leurs chemins si divergents l'état-major d'un parti conservateur rénové et moderne, ce n'était pas une mince affaire.

Comprendre le premier que les mécanismes électoraux leur font obligation de se fédérer, les conduire au combat, imposer leur participation au pouvoir et bientôt leur prééminence, faire du Centre la première formation avec 130 députés, 100 sénateurs, 5 000 conseillers généraux, 30 000 maires, tirer en coulisse les ficelles des gouvernements Pinay, Laniel, et bientôt de toute combinaison ministérielle, de toute crise — et elles étaient fréquentes, — de toute élection présidentielle — M. Coty aussi était indépendant — et de toute politique, c'est un riche bilan, une lourde responsabilité aussi.

N'ayant plus rien à perdre ni à gagner en politique, le mémorialiste qui a vécu tout cela y va de bon cœur. Son personnage préféré, c'est, bien entendu, M. Antoine Pinay. Une nuit de crise, harcelé par des députés qui le supplient de leur donner un portefeuille, il éclate, en piétinant son célèbre petit chapeau : *« Qui veut le secrétariat d'Etat aux ordures ? Qui veut le secrétariat d'Etat aux pompes funèbres ? »* D'un de ses collaborateurs fidèles il écrit : *« Il était tout à la fois son conseiller, son confident et son bouffon »* ; et d'un autre : *« Il accompagnait le président à la gare et conduisait ses petits-enfants au Bois. Pinay le nomma contrôleur d'Etat. »*

Les parlementaires, les leaders, défilent, tous « épinglés » avec vigueur, souvent avides, parfois prêts à tous les reniements pour arracher les investitures, les promesses, parvenir aux honneurs. La défense du « système » confronté à l'aventure coloniale, à l'aventure européenne, n'efface pas l'impression pénible, déprimante, que l'on ressent devant tant de médiocrité, de combines, de petitesses affichées. On s'en doutait bien, on le savait au moins pour une part, mais on en vient malgré tout à s'étonner encore que cela ait pu être à ce point.

Voici René Mayer, grand bourgeois, grand commis de l'Etat, qui juge l'Assemblée nationale qui va l'investir : *« Elle est composée pour un tiers de culs terreux, pour un tiers de culs bénits et, pour le dernier tiers, de culs tout court ! »* Et en écho, après mai 1958, ce jugement prêté à M. Michel Debré devant la composition du gouvernement provisoire du général de Gaulle : *« Il avait promis de ne prendre que quatre politiques, quatre ministres d'Etat : Houphouët, ce nègre ; Mollet, ce primaire ; Pflimlin, ce fourbe, et Pinay, ce sot. »*

Une quarantaine de portraits, tracés sans bienveillance excessive, galerie complète du personnel politique de haut rang ; des notes dictées par l'expérience sur diverses fonctions politiques — maire, conseiller général, sénateur, ministre, — composent la seconde partie d'un ouvrage qui en dit plus long par le jugement à l'emporte-pièce, l'anecdote ou le coup de griffe sur les coulisses du pouvoir, vues côté cuisine, que nombre de savantes et brillantes analyses.

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

★ *La République épinglée*, par Roger Duchet. Collection « Histoire et Actualité ». Editions Alain Moreau, 285 p., 36 F.

LE LIVRE-THÈSE DE PHILIPPE ROBRIEUX

Maurice Thorez vu par un ancien communiste

Attendu avec gourmandise par la droite, accueilli avec fureur par le *P.C.*, le *Maurice Thorez*, de Philippe Robrieux est un livre iconoclaste. Pour faire un bon parricide, il faut apparemment avoir beaucoup aimé son père. Philippe Robrieux l'avoue sans détour : *« J'ai connu Thorez... je l'ai admiré, je l'ai estimé et je l'ai détesté. »* Ce gros volume de six cent soixante pages serrées, partiales, aussi minutieuses que sévères, c'est donc l'assassinat d'une légende, la destruction d'un mythe, un sacrilège. L'auteur n'est pas neutre. Il a milité au P.C. et a même été secrétaire général des Etudiants communistes. Désespérant de jamais le voir se déstaliniser vraiment, il n'a pas repris sa carte et s'est fait universitaire. Ce livre représente cinq ans de travail et vient de servir de thèse. C'est la première vraie biographie de Maurice Thorez. Elle est trop passionnée et parfois trop incomplète pour clore le sujet.

D'abord, une « révélation » : Maurice Thorez n'est pas Maurice Thorez. Le « fils du peuple » est l'enfant illégitime des amours d'un tout petit bourgeois — fils de modeste épicier (qui se suicidera) — et d'une fille de mineur. Il sera reconnu par Louis Thorez quand celui-ci, un vrai ouvrier, épousera la mère trois ans plus tard et il apprendra la vérité à quinze ans. Philippe Robrieux a l'air de tenir le fait pour important. Rien de moins sûr : la famille de Thorez a été très unie, son père adoptif l'a traité parfaitement. Et s'il est vrai que sa mère et son grand-père maternel lui ont marqué une certaine prédilection, elle s'explique largement par ses dons et par son caractère. Car dans cette famille de mineurs, en plein « pays noir » directement sorti de Zola, Maurice Thorez est incontestablement la fierté de tous. Philippe Robrieux, qui a exploré le moindre détail, nous en donne d'ailleurs dix preuves. A l'école, chez lui, avec ses camarades comme avec sa famille, il est le plus doué, le plus ouvert, le plus zélé. Il parle si bien qu'on le surnomme « l'avocat ». Bref, il tranche.

Seconde rectification : Maurice Thorez a bien travaillé aux houillères, mais il n'a pas été mineur. Sitôt reçu — premier, comme il se doit, — à son certificat d'études, son instituteur le fait embaucher dans les bureaux, comme « aide-commissionnaire ». Il lui arrivera peut-être — en attente — d'être trieur de pierres. Mais le leader ouvrier était destiné à être « col blanc ». Pour le reste, en revanche, l'enfance et l'adolescence se passent bien, comme on le savait, sous la double influence d'une mère combative et d'un grand-père militant socialiste. A dix-neuf ans, en 1919, l'adhésion au parti socialiste, puis après la scission de Tours au parti communiste, de ce grand gaillard aux yeux clairs et au visage jovial et décidé est donc toute naturelle.

Un espoir

Il y milite aussitôt du côté des révolutionnaires. Un service militaire sans histoire — antimilitariste, il ne veut pas faire le peloton, mais sert de secrétaire à son commandant de compagnie, — lui permet de vérifier son ascendant et sa popularité. Il s'éprend d'Aurore Membœuf, une belle fille dont l'oncle est le secrétaire de la toute jeune fédération communiste du Pas-de-Calais. Ils se marient et, tout en exerçant pour vivre différents petits métiers, Maurice Thorez consacre aussitôt le plus clair de son temps à son parti, qui a bien besoin de jeunes cadres. Il brûle les étapes. Il est combatif, organisé, bon orateur. A vingt-trois ans, il est le secrétaire fédéral de son département du Pas-de-Calais et entre au comité directeur. Il y a encore des tendances. Maurice Thorez est de l'aile gauche. Son grand homme est Boris Souvarine, brillant théoricien fort lié à Trotski.

A Moscou, Lénine est mort. La bataille s'engage. Trotski entre dans l'opposition. A Paris, Souvarine le soutient. Et, dans le Pas-de-Calais, Maurice Thorez soutient Souvarine. Philippe Robrieux en apporte de nouvelles preuves. Mais est-ce vraiment du trotskisme que pratique ce responsable de province qui ne sait à peu près rien du marxisme et de l'Union soviétique ? Ou plus simplement une forme de gauchisme instinctif ? Le représentant à Paris de l'Internationale communiste, Gouralski, qui, lui, est du clan de Zinoviev, récupère en tout cas Maurice Thorez au lieu de le sanctionner ou de l'exclure.

Maurice Thorez devient un des trois permanents de sa région. Ce n'est pas une étoile. C'est déjà un espoir. Philippe Robrieux y voit de l'opportunisme. Ce n'est pas sûr.

Fort habilement, Gouralski le pousse. Il l'envoie en délégation à Moscou, l'appelle à Paris pour animer la campagne contre le Rif. Il réussit. Il a compris cette fois que l'Internationale a toujours raison. Il est ravi de la stalinisation et devient le plus assidu à Moscou de la demi-douzaine de dirigeants français qui comptent. D'ordre soviétique, le P.C. doit se gauchir encore. Thorez obtempère sans plaisir. C'est l'époque où il n'y a pas de mots assez durs pour fustiger le « social-fascisme » et où il faut lutter contre la guerre, jugée imminente, contre l'Union soviétique. Avec Frachon, Barbé et Célor, Maurice Thorez devient, en 1929, un des quatre secrétaires du P.C.

La même année, il est arrêté à Achères par sa faute. Philippe Robrieux souligne cruellement son manque de sang-froid. En prison, il dévore les livres, se cultive, décide de son propre chef de payer son amende, et sort. Mené par des dirigeants issus des Jeunesses, le P.C., fourvoyé par les erreurs d'analyse de l'Internationale, est devenu squelettique. Maurice Thorez colle néanmoins toujours à Moscou, où on lui reproche injustement de mauvais résultats dont il n'est pas coupable.

En 1930, il rencontre en U.R.S.S une jeune ouvrière tisserande française en stage. Elle est passionnée, fanatique, durcie par les épreuves. Elle s'appelle Julie Vermeersch. On l'appelle plus communément Jeannette. Ce sera le second grand amour de Thorez, qui va s'éloigner peu à peu d'une Aurore d'ailleurs lassée par cette vie et ces absences.

La même année, vraiment décisive, le meilleur élève français de l'Internationale communiste est choisi comme secrétaire unique du bureau politique. Mais on le flanque d'un « collège de direction » composé d'une équipe de conseillers de l'I.C. sous la houlette d'une personnalité remarquable, Fried. Maurice Thorez n'est-il vraiment, comme le soutient Philippe Robrieux, que leur simple porte-parole ? N'exerce-t-il que l'apparence du pouvoir ou est-il seulement « conseillé » de près ? En tout cas, le « groupe » des jeunesses est écarté, avec l'aide de deux de leurs membres, François Billoux et Raymond Guyot. Maurice Thorez n'est pas encore le patron incontesté, mais il est le numéro un. Seulement, en 1932, le P.C n'a pas 800 000 voix ni 30 000 adhérents. Le gauchisme de commande a échoué.

En fait, après d'ultimes erreurs d'analyse du Komintern, ce sera inexorablement l'assouplissement. La victoire de Hitler en février 1934, la main tendue des socialistes, et c'est le grand tournant, l'unité. Maurice Thorez et le P.C. naissent une seconde fois. Doriot écarté (là-dessus, Robrieux n'apporte rien de nouveau), Maurice Thorez devient une personnalité nationale et une vedette du Komintern. Le P.C. prend sa stature, lui aussi. C'est aussi, avec la rédaction (par Jean Fréville) de *Fils du peuple* la naissance du mythe Thorez. Son mode de vie, encore simple, ses méthodes de travail, ses collaborateurs, ses amis, il ne manque pas un bouton de guêtre à la revue qu'en passe Philippe Robrieux. Secrétaire général, député, Maurice Thorez subit plus que jamais deux influence, celle de « Jeannette », avec qui il vit désormais, et celle du très brillant et très séduisant Fried.

Les mauvaises années recommencent. C'est la fin du Front populaire, les procès de Moscou, l'approche de la guerre. Rien de très neuf là-dessus. La réaction patriotique spontanée de Thorez, en 1939, est bien confirmée. Malgré les consignes, il a d'abord refusé de déserter. Finalement, il obtempère et part pour Moscou, via la Belgique, sûrement, puis en bateau, sans doute. Bien qu'il ait interrogé Jeannette Thorez-Vermeersch, Robrieux n'en sait pas plus, et l'on s'étonne que, la citant si souvent, il en ait appris si peu. En revanche, il nous détaille l'exil soviétique, durant lequel Thorez est bien traité mais tenu fort à l'écart.

Le retour en France

Staline et le général de Gaulle négocient son retour en France. Maurice Thorez a des appréhensions, paraît-il. Il est follement acclamé. Le P.C., qui a de l'audace, en fera de même, ni plus ni moins « le premier des F.T.P. ». Puis ce sont les honneurs, les gouvernements. Philippe Robrieux aurait pu insister davantage — c'eût été justice — sur la très forte impression que fait alors Maurice Thorez sur ceux qui l'approchent au gouvernement. L'homme a plus que de l'étoffe et voit, en somme, sur l'Indochine ou Madagascar plus clair que les autres ministres. Sur cette *apothéose d'un communisme national* et relativement modéré, il y avait plus à dire.

En revanche, quand arrive la grande glaciation stalinienne, nous savons tout. Divorcé d'avec Aurore (à qui le P.C. a offert un hôtel-restaurant), roulant en Delahaye blindée, cultivé, efficace, mais plus qu'autoritaire, ce Maurice Thorez paraît un peu trop dessiné par Daumier. De même quand il est, le 10 octobre 1950, terrassé par une attaque d'hémiplégie. Le récit du nouveau séjour en Union soviétique est bien mené. Mais la volonté farouche de l'homme qui parvient à se rééduquer méritait plus. D'autant que les ridicules ne nous sont pas cachés : l'idolâtrie dont il fait l'objet, le protocole bien réglé des cadeaux, des poèmes et des tableaux de circonstance, l'encens tout stalinien dont un André Wurmser, un Kanapa ou même un Aragon ne sont pas chiches, tout cela est vrai, de même que les procédures passablement déshonorantes des procès en exclusion de Marty et de Tillon. Mais, trop souvent, Philippe Robrieux charge le tableau. Même diminué, même stalinien, Thorez restait autre chose que *ce satrape vieilli*.

En revanche, sur le combat en retraite contre la déstanilisation, sur l'espoir que Molotov viendrait à bout de Khrouchtchev, sur les contresens nombreux à l'aube de la Vᵉ République, Robrieux fait mouche plus d'une fois, en s'appuyant sur des témoignages nombreux et solides. L'affaire Servin-Casanova, la tentative d'un parti communiste « à l'italienne », est sans doute présentée de façon trop manichéenne. Mais on y trouve une belle moisson de détails inédits.

Deux reproches

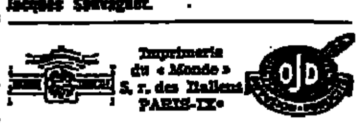
Nul ne peut nier que Philippe Robrieux ait accumulé des témoignages précieux, amassé mille détails, enquêté, recherché et souvent précisé ce que l'on savait. Mais, outre qu'il ne donne pas toujours le sentiment de donner aux faits leur hiérarchie véritable, il s'expose à deux reproches : d'abord, trop souvent, beaucoup trop souvent, il tombe dans le « psychologisme » et reconstitue de très hypothétiques réactions, sentiments ou états d'âme de Maurice Thorez. Et puis, manifestement, il sous-estime le personnage. Car faire de celui qui a régné plus de trente ans sur le P. C. F. un faible, manipulé toute sa vie par les Soviétiques (bien que les preuves fassent singulièrement défaut dans le livre pour l'après-guerre), ballotté entre des influences diverses, n'est pas très convaincant.

Ces réserves — sérieuses — faites, il reste que ce gros livre se lit d'une traite, sans que l'intérêt tombe jamais ; que Philippe Robrieux sépare honnêtement ce qu'il sait et ce qu'il croit ; et, surtout, qu'aucun personnage ne doit être tabou : même si le portrait est noirci, il est naturel et indispensable que le plus marquant des secrétaires généraux du P. C. F. puisse faire l'objet d'un débat historique public.

ALAIN DUHAMEL.

★ *Maurice Thorez, vie secrète et vie publique*. Fayard, collection « Le monde sans frontières », 660 pages, 59 F.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



RELIGION

LE DOCUMENT DE L'ÉPISCOPAT SUR

Le conseil permanent s'est inquiété des répercussions de la loi sur le divorce

Réuni à Paris du 10 au 12 juin, le conseil permanent de l'épiscopat français a abordé, outre le problème des occupations d'églises (lire l'encadré ci-dessous), de nombreux autres points d'actualité, et notamment ceux-ci :

— Prendre acte de ce que les laïcs, qui avaient participé à la préparation du document *Libérations humaines et salut en Jésus-Christ* aient regretté d'avoir été écartés de l'élaboration du texte final qui, à leurs yeux, ne rend pas assez compte des points de vue par eux exprimés ;

— Opportunité de multiplier des sessions de recyclage pour les évêques, tel qu'il y en a eu en Suisse en janvier dernier ;

— Faire en sorte que les théologiens et les évêques se rencontrent plus souvent pour s'informer mutuellement ;

— Organiser une pastorale à l'intention des personnes travaillant dans les moyens de communication *sociale*. *Nommer* des hommes compétents à cet effet ;

— Elucider les problèmes de conscience que pose pour les *chrétiens* la *mise* en application de la loi sur l'avortement ; étudier les « *conséquences graves* » que pourra avoir dans les familles la loi sur le divorce ; voir comment *éviter toute* ambiguïté quant à la nature non sacramentelle des célébrations de mariage des baptisés n'ayant plus la foi, comme il s'en pratique dans certains diocèses à titre expérimental ;

— Le conseil a entendu, d'autre part, une information de Mgr Fauchet sur la situation des prisons en France et sur le malaise ressenti par les pensionnaires de ces maisons ainsi que par le personnel.

Les occupations d'églises

« CERTAINES SOUFFRANCES NE TROUVENT PAS D'AUTRES LIEUX POUR S'EXPRIMER »

Dans le résumé officiel qui a été donné des débats du Conseil permanent de l'épiscopat à propos des diverses occupations des églises on lit :

« 1) *Lieu habituel des activités d'une communauté chrétienne, une église est avant tout une maison de prière. Les évêques souhaitent que cette destination première soit respectée. La législation en vigueur a d'ailleurs pour objet de sauvegarder cette finalité ; elle ne prévoit pas de droit d'asile particulier dans les lieux de culte.*

» 2) *Mais n'y a-t-il pas quelque chose de respectable dans l'opinion selon laquelle les églises sont des lieux différents des autres ? N'est-il pas compréhensible que puissent y chercher refuge des personnes contestant des situations qu'elles estiment injustes ? N'est-ce pas le signe que certaines souffrances ne trouvent pas d'autres lieux pour s'exprimer ?*

» 3) *Lorsque des communautés chrétiennes ne s'opposent pas à l'occupation d'églises ou de locaux appartenant à l'Eglise, elles n'entendent pas pour autant cautionner toutes les revendications des groupes qui usent de ce procédé et elles ne s'aveuglent pas devant les manipulations dont ces groupes sont parfois l'objet. Elles veulent pourtant être accueillantes aux personnes en fidélité à l'esprit évangélique de miséricorde et de paix.* »

MÉDECINE

L'AIDE DE L'ÉTAT A L'INSTITUT PASTEUR SERA LARGEMENT MAJORÉE

L'Etat prendra dorénavant très largement en charge les frais de *fonctionnement* de l'Institut Pasteur, et la subvention qu'il lui accorde sera « *très nettement majorée pour tenir compte des actions de service public que la fondation Pasteur a développées* ».

Mme Simone Veil, ministre de la santé, a annoncé cette décision alors de l'entrevue qu'elle a accordée, jeudi 12 juin, aux professeurs Pierre Royer et Jacques Monod, respectivement président du conseil d'administration et directeur général de l'Institut Pasteur.

Le communiqué publié par le ministère de la santé précise que l'objectif du gouvernement est « *de donner à la fondation (Pasteur) la possibilité de retrouver à moyen terme un équilibre financier lui permettant de développer ses activités* ». Il précise aussi que « *la structure même de l'Institut, c'est-à-dire l'association étroite d'un institut de recherche et d'une unité industrielle de production, ne sera pas remise en cause* ».

Des précisions sur les modalités de l'aide gouvernementale seront rendues publiques avant la fin de ce mois par le gouvernement.

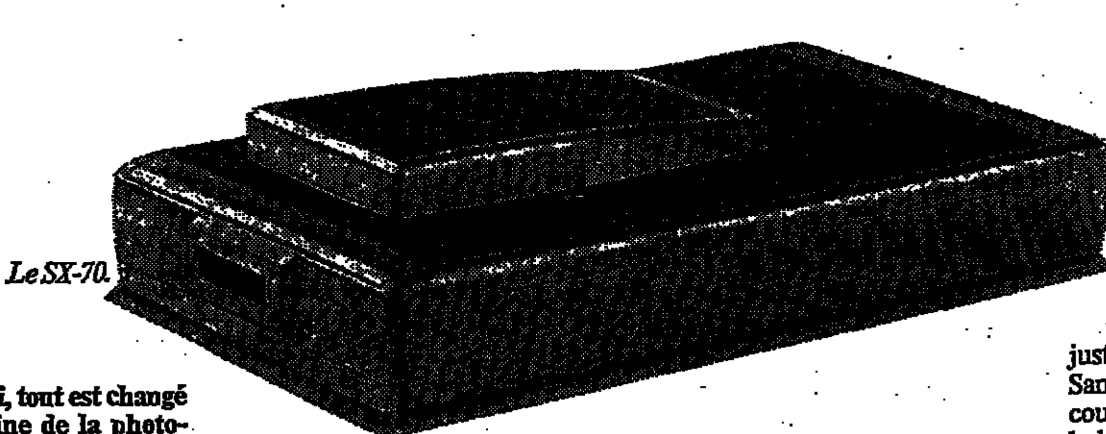
[Les décisions du gouvernement montrent que les tâches de service public accomplies par l'Institut Pasteur dans le triple domaine de la recherche, de l'enseignement et de la santé sont, pour la première fois, reconnues à leur juste valeur.

Elles montrent aussi que l'indépendance que doit l'Institut à sa structure de fondation autonome ne sera pas remise en cause en dépit de l'importante majoration de la participation financière de l'Etat, acquise tant pour 1975 (par le collectif budgétaire) que pour 1976.

Il semble que l'effort supplémentaire ainsi consenti doive s'élever à 30 millions de francs environ, dont 5 à 6 millions pourront être utilisés pour la rénovation de l'équipement.

Des études seront entreprises, en outre, sur les projets de rénovation des locaux — vétustes pour beaucoup — dont dispose l'Institut dans le quinzième arrondissement. Le gouvernement prendra part à ces études, et son objectif est de contribuer « au maintien et au développement des activités pastoriennes », tout en conservant l'originalité de sa structure.

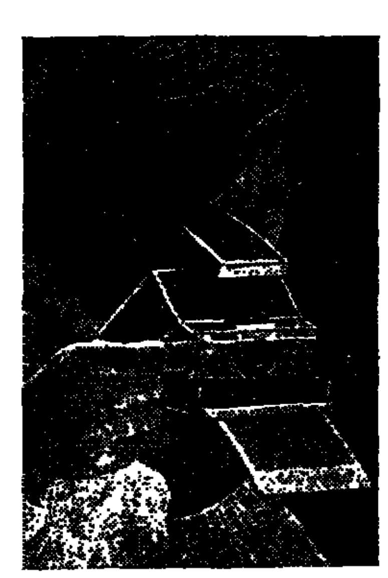
Pour vous, Polaroid a inventé le SX-70.



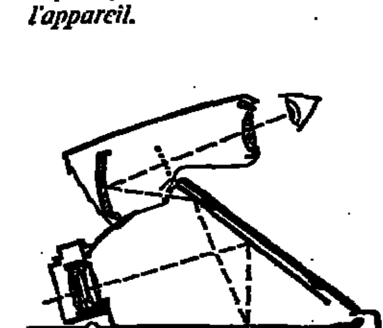
Le SX-70.

Aujourd'hui, tout est changé dans le domaine de la photographie.

Oubliez tout ce que vous avez déjà vu. Voici le SX-70. Toutes les innovations mécaniques, chimiques, optiques et électroniques du SX-70 n'ont qu'un but : vous libérer de toutes les contraintes de la photographie pour qu'il ne vous reste que l'acte créatif.



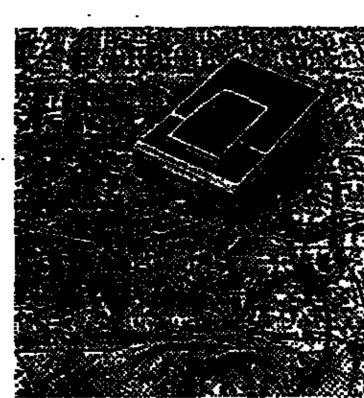
Appuyez sur le déclencheur et hop! la photo sort toute seule de l'appareil.



Ce que vous voyez dans le viseur, c'est l'image telle qu'elle sera reproduite.

Regardez votre photo, elle commence à vivre.

Moins de deux secondes après avoir appuyé sur le bouton rouge, votre photo est éjectée automatiquement et commence à se développer, là, sous vos yeux. Déjà, vous pouvez voir ses premiers contours se dessiner. Regardez bien ses couleurs : elles aussi prennent vie peu à peu. Bientôt, elles seront d'une luminosité et d'une intensité incomparables.



Le SX-70 est montré ici sur une petite partie de l'ensemble électronique d'origine.

Au cœur du SX-70 plus de 200 transistors.

Le SX-70, c'est un ensemble électronique miniaturisé, un système original de miroirs fixes et pivotants et un moteur qui tourne à 12.000 tours/mn.

Le SX-70 est un appareil reflex mono-objectif : ce que vous voyez dans le viseur, c'est l'image telle qu'elle sera reproduite.

Vous pouvez vous rapprocher jusqu'à 27 cm de votre sujet, alors que d'habitude ce genre de très gros plan est réservé aux spécialistes. Vous pouvez prendre aussi 10 photos les unes à la suite des autres, toutes les secondes et demie, pour décomposer les premiers pas d'un enfant par exemple.

Il y a 10 vues par film et chaque film est assez petit pour tenir dans votre poche. Et pourtant, il *contient une pile extra-plate de* 6 volts : c'est elle qui fournit à chaque chargement une énergie nouvelle.

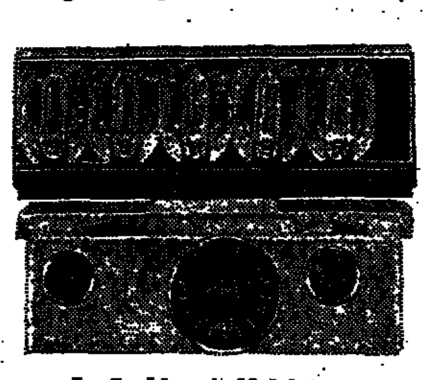
Le flashbar de 10 éclairs vous permet de prendre des photos en intérieur de 27 cm jusqu'à 6 m et même plus.

C'est le SX-70 qui sélectionne lui-même électroniquement la lampe flash à utiliser. Un décompteur de vues empêche le flash de fonctionner quand le film est terminé.

Pour ces photos au flash, l'exposition est réglée en fonction de la mise au point et il entre juste ce qu'il faut de lumière. Sans flash, la cellule incorporée, couplée à l'obturateur, détermine la bonne ouverture et la vitesse d'obturation.

Le SX-70 existe en deux présentations : le Modèle De Luxe *avec une finition acier brossé et* cuir naturel. Et le Modèle 2 avec une finition noire et simili cuir qui coûte moins de 1.000 F.

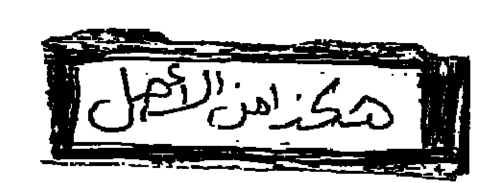
Allez les essayer chez votre négociant spécialiste Polaroid.



Le flashbar de 10 éclairs vous permet de prendre des photos en intérieur de 27 cm jusqu'à 6 m et même plus.



En quelques minutes, votre photo se développe là, peu à peu, sous vos yeux.



« LES LIBÉRATIONS DES HOMMES ET LE SALUT EN JÉSUS-CHRIST »

« Nous refusons de lier la foi chrétienne à une option socialiste »

Les évêques constatent d'abord que les chrétiens perçoivent une parenté étroite entre l'aspiration générale à la libération et l'attente du salut, mais qu'ils s'accordent généralement à *« ne pas ériger la liberté en valeur suprême »*, celle-ci devant rester au service de l'amour. Pour les uns, les affaires profanes dépassent la compétence théorique des évêques et l'on souhaite que ceux-ci se cantonnent dans le domaine religieux. Cette dernière tendance enclot la religion dans le domaine privé ou de la conscience personnelle. Quant à ceux qui attendent des interventions de l'épiscopat, il en est qui lui réclament une doctrine sociale, d'autres un engagement politique, d'autres une animation évangélique. Mais ce qui compte avant tout, semble-t-il, c'est que *« l'Eglise, par la voix de ses pasteurs, redise à l'homme d'aujourd'hui, de façon fort claire, l'essentiel de son message, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus radical et de neuf dans la foi chrétienne »*.

Les évêques — et cela est relativement nouveau — ont conscience que, *« comme toute parole humaine »*, la leur *« est située, datée, tributaire d'une culture, solidaire d'une expérience ecclésiale, marquée par un état social donné »*. « *Mais*, ajoute-t-on aussitôt, *cela ne signifie pas que la parole de l'Eglise ne soit que le reflet de ces situations. (...) Pour autant, la parole de Dieu n'est pas enchaînée aujourd'hui plus qu'hier. Et de ce fait, en tant que telle, cette parole libère.* »

Passant au vif du sujet, le document affirme qu'on *« oppose parfois de manière dualiste et sans rigueur ou que l'on identifie de façon partisane et sans discernement les libérations des hommes et le salut en Jésus-Christ »*. Les uns font appel au Christ pour valoriser une prise de position politique ou être reçus dans l'opinion chrétienne. A l'opposé, d'autres mettent le salut en marge des combats réels des hommes, se montrant ainsi infidèles à l'action du Saint-Esprit dans le monde.

« La relation entre le salut chrétien et les libérations humaines, conclut-on, *ne peut se dire en termes de ruptures radicales ni en termes de continuité sans faille. »*

Réduire purement et simplement la fidélité chrétienne aux impératifs politiques et culturels des tâches de libération, c'est rejoindre *« directement les courants philosophiques athées qui ont rejeté tant la foi que l'Eglise (...) projetant parfois sur l'homme les attributs dont ils dépouillaient Dieu »*. Les croyants menacés d'une crise radicale de leur foi par l'expérience de leur engagement sont assez nombreux et c'est pour une part le résultat d'une catéchèse antécédente inadaptée. Le croyant authentique est celui qui ne s'arrête pas *« aux objectifs immédiats que nos idéologies tendraient à sacraliser, voire à « absolutiser », et qui sait garder à Dieu un espace libre »*. Les nécessaires différences ou ruptures entre libérations et salut ne sont pas le fait d'un artifice, mais d'une *« relation personnelle entre Dieu et l'homme »*.

Le salut chrétien ne diminue en rien le sérieux des entreprises de libération. Il leur confère une *« dimension d'attente de plénitude »*. *« Elle ouvre ces libérations historiques, culturelles et sociales à un perpétuel dépassement. »*

Totalitarisme et esclavage

Le mystère pascal conduit l'Eglise à *« annoncer la liberté réelle à ceux que des pratiques totalitaires, des systèmes écrasants ou des manipulations arbitraires condamnent à l'esclavage »*. L'expérience de la prière libère, au-delà de tous nos *« fatalismes économiques, psychiques ou politiques »*. Car le salut est une *« force de libération humaine »*.

Les évêques n'éludent pas les obstacles créés par l'Eglise. Ils reconnaissent que la religion peut devenir elle-même « aliénante ». « *On ne peut se dissimuler le malentendu tragique qui a longtemps opposé l'Eglise et la liberté.* » Les mouvements qui travaillèrent à l'instauration des libertés syndicales, civiles, politiques, trouvèrent fréquemment l'Eglise dans le camp de leurs adversaires.

Le résultat de ce divorce malheureux entre l'Eglise et la liberté, c'est d'abord la liaison entre l'athéisme et la libération. Dieu a été transformé en gardien et conservateur d'un ordre social. Les conséquences de cette attitude sont *« lourdes et durables »*.

Le salut lui-même a été présenté sous un jour « idéaliste » ; la morale, trop uniquement comme un code de règles ; l'éducation chrétienne a été parfois davantage marquée par la peur que par l'amour. L'autorité de l'Eglise a été ressentie comme contraignante.

A ces constats, l'épiscopat ajoute : *« Si l'athéisme a pu, historiquement, se montrer libérateur, jusqu'à un certain point, il est radicalement incapable d'une libération plénière, car il méconnait l'aspiration la plus profonde et la plus essentielle de l'homme. »*

Le document énumère, d'autre part, un certain nombre de tâches de libération dans les domaines de la sexualité du couple, de la femme, de la famille, de la santé, de la scolarisation, etc. Il convient que l'Eglise a beaucoup à faire pour vaincre les préjugés et les réflexes socio-culturels qui empêchent une vraie coopération entre hommes et femmes. Il appelle de ses vœux de nouvelles études théologiques pour *« orienter la recherche de nouvelles voies en ce qui concerne l'accès des femmes aux ministères et aux responsabilités ecclésiales »*.

La vie économique fait l'objet de longs développements et d'avertissements sévères : il est nécessaire de libérer les masses qui, sur la planète, demeurent victimes de la pauvreté. La situation actuelle doit être dénoncée comme « intolérable ». L'écart ne cesse de grandir entre les nations riches, capitalistes ou socialistes, et les nations pauvres alors que les richesses sont subordonnées à la destination universelle des biens. Les structures des entreprises privées ou publiques doivent permettre à chacun de participer aux décisions.

Les évêques se demandent si l'on peut libérer les hommes sans remettre en question les modèles de croissance de la société, qu'ils soient de type libéral ou collectiviste. *« Quelles que soient leurs divergences, capitalisme et marxisme n'ont-ils pas en définitive la même racine : la considération primordiale, sans exclusive, de l'homme envisagé comme producteur et consommateur. »* Ne faut-il pas se libérer de *« l'optique selon laquelle l'essentiel se joue dans la sphère de la production »* ? Du profit et de la puissance de l'appareil de production en régime libéral, de l'efficacité économique et de la puissance militaire en régime collectiviste ?

Nécessité du pluralisme

L'importance de la politique, les évêques la reconnaissent, mais ils en soulignent les *« limites »*. Tout est politique, mais la politique n'est pas le tout de l'homme ; elle est impuissante à répondre à ce qu'il y a de plus essentiel en lui : le désir de Dieu. Le grand problème politique est de transformer la violence déchaînée en force maîtrisée. Un certain nombre de catholiques ont à se défier *« d'une conception sentimentale de l'unité et d'une idéologie du dialogue à tout prix. Etre absent des luttes, c'est être absent de l'histoire »*.

Il s'agit de construire une *« authentique démocratie »*. *« La démocratie se cherche, elle est encore à inventer. Elle est menacée par le développement de régimes totalitaires où des peuples subissent le joug tyrannique de droite ou de gauche, d'une classe ou d'un parti, fût-ce le prolétariat. »*

L'épiscopat déclare : *« Nous réaffirmons avec force le pluralisme comme doctrine et comme attitude politique. »* Il dit à nouveau la possibilité pour des chrétiens *« de faire avec le discernement qui s'impose une option socialiste qui puisse être en cohérence avec la foi »*, mais refuse de *« lier la foi chrétienne à une option socialiste au nom de la transcendance du message évangélique. Certains catholiques aujourd'hui ne sont pas assez conscients de la tentation de refaire à gauche les blocages politico-religieux qu'on a justement reproché à l'Eglise d'avoir fait naguère à droite ou au centre »*.

En conclusion, l'épiscopat remarque *« qu'il est de la nature même de l'action chrétienne d'être en perpétuelle contradiction avec les pesanteurs idéologiques ou économiques pour libérer dans la société l'esprit fraternel »*.

● *Le concert des Chantiers du cardinal* sera exécuté par l'orchestre de Caen en l'église Saint-Eustache le 26 juin à 21 heures sous la direction du père Martin et de J.-P. Dautel, directeur du *Conservatoire*. Au programme, deux œuvres d'orgue par Fleury, deux concertos et une sélection de cantates de fêtes de Bach.

★ Pour tous renseignements, téléphoner église Saint-Eustache, 236-31-05, ou secr., 656-85-42, ou Chantiers du cardinal, 222-46-86.

SCIENCES

CRÉATION D'UN INSTITUT DE L'URANIUM

Plusieurs producteurs d'uranium d'Australie, du Canada, d'Afrique du Sud, du Royaume-Uni et de France ont décidé de créer un institut de l'uranium. Cette société, de droit anglais, dont le siège est situé à Londres, a pour but d'assurer une meilleure concertation dans le marché de l'uranium.

Ce marché est particulièrement chaotique. Chaque producteur mène sa politique individuellement, dans un marché qui, après avoir été très déprimé, se développe maintenant à une très grande vitesse. Il n'y a pas, en particulier, de prix mondial de l'uranium mais un ensemble de prix valables pour chaque contrat, ce qui encourage la spéculation. La création de l'institut de l'uranium a pour but d'harmoniser le marché, en permettant une concertation régulière entre les parties intéressées. Jusqu'ici, seules des rencontres informelles avaient lieu.

Libres opinions

Le « pluralisme » des évêques

par PHILIPPE WARNIER (*)

JE ne regrette pas pour ma part les travaux et les confrontations qui ont abouti, en septembre dernier, à la session pastorale sur « Libération des hommes et salut en Jésus-Christ ». Des courants non conformistes ont pu s'y exprimer sans être rejetés, le dialogue s'est établi, des problèmes ont mûri...

Mais il faut avouer que le document publié par le conseil permanent à l'issue des travaux, repris par l'épiscopat, a de quoi décevoir... sinon irriter ou accabler !

Parlons des méthodes, d'abord. Le cléralisme n'est pas mort ! Les laïcs ont apporté leurs expériences de vie et leurs interrogations, ensuite les évêques « discernent », jugent et tranchent, avant de demander en toute candeur aux premiers de se faire les diffuseurs disciplinés de la pensée épiscopale !

Certes, les évêques avaient dit et répété que la session pastorale était une session d'évêques, et personne ne leur déniait le droit de s'exprimer en tant qu'épiscopat. Encore auraient-ils pu, comme ils l'avaient promis, consulter ceux avec lesquels ils avaient collaboré pendant des mois. L'« équipe de coordination » composée d'évêques, de prêtres et de laïcs, qui avait *préparé la session*, devait aider les évêques à en utiliser les résultats. Ce ne fut qu'une parodie de consultation et nous n'avons même pas eu connaissance du texte avant sa publication... Des promesses avaient été faites — mise en place d'un groupe de travail sur le marxisme, d'une réflexion sur la coresponsabilité, publication de l'ensemble des documents préparatoires, etc. Elles n'ont pas été tenues. Ajoutons que des méthodes de travail d'un empirisme total n'ont pas permis d'utiliser sérieusement les matériaux amassés.

Que dire maintenant du texte ? Oh ! certes, la première irritation passée, on se dit que certaines avancées sont acquises. Le fait que des chrétiens aujourd'hui vivent leur foi dans la lutte des classes est à peu près accepté. On admet que la parole de l'Eglise, et celle des évêques, est conditionnée par une idéologie (même si, curieusement, cela ne semble vérifié que pour le passé, où d'ailleurs on parle des erreurs des « chrétiens » plutôt que de celles des Eglises). On reconnaît que les femmes n'ont pas leur place dans l'Eglise. On admet que celle-ci doit toujours combattre le risque renaissant de l'aliénation religieuse. On accepte le rôle purificateur pour la foi d'un certain athéisme. On tient qu'« être absent des luttes, c'est être absent de l'histoire », etc. Çà et là, on retrouve le vocabulaire des chrétiens engagés dans le mouvement historique de libération.

***

Cela dit, comment ne pas déplorer que les évêques, une fois de plus, retombent dans un langage idéaliste, dualiste et... centriste !

On ne parle jamais de la réalité telle qu'elle est, mais telle qu'elle devrait être ! L'indicatif devient le mode du rêve ! L'Eglise *est* ceci, la morale *est* cela, les chrétiens *sont* ceci, les medias *sont* cela, la politique *est* ceci, l'école *est* cela (notons au passage la troublante parenté du langage des *évêques* avec celui... de M. Haby !)

Et puis on (les évêques...) est toujours au centre, la vérité plane au-dessus des « extrémistes », caricaturés pour les besoins de la démontration, l'Eglise est au-dessus des querelles partisanes. D'ailleur il ne s'agit pas de contradictions, mais de « diversités » dues au fait que chacun a son « analyse », les analyses étant aussi variées et légitimes que les couleurs de l'arc-en-ciel !

Entre les erreurs parallèles de ceux qui veulent faire de la religion une affaire privée et de ceux qui veulent enrôler l'Eglise dans un camp (comme si elle n'y était pas déjà !), la vérité est au centre, du côté des bons élèves qui attendent des *évêques* une animation *évangélique* de leur révision de vie ! Entre la réduction du salut au spirituel et la réduction du salut au politique, la vérité est au centre : ni « rupture radicale », ni « continuité sans faille », etc. On résout les problèmes de façon purement formelle et abstraite alors qu'il s'agit de savoir, oui ou non, *« dans les faits »*, si l'Eglise de Jésus-Christ trahit ou non les pauvres !

***

Le grand mot des évêques, c'est le « pluralisme ». Alors demandons-nous s'ils sont pluralistes.

Dans la société française telle qu'elle est, à qui profite le réformisme tous azimuts qui s'exprime dans les propositions des évêques, aussi généreuses qu'inopérantes, visant à *« libérer les hommes dans tous les domaines de l'existence »* sans aucune allusion aux structures économiques et sociales qui conditionnent la situation actuelle ? Que signifient les références aux valeurs de la famille, au bien commun, à la personne humaine, à la démocratie, au droit et aux institutions ? Que signifie la condamnation de la violence ? N'avez-vous pas déjà entendu chez les zélateurs de la *« société libérale avancée »* ce couplet conciliant sur le socialisme : *« Si le socialisme, c'est la société enfin réconciliée dans la justice et la fraternité »*, nous en sommes. Mais, hélas ! Français, prenez garde aux totalitarismes...

Les *évêques* cèdent ici au slogan : attention, disent-ils, à ces adeptes du *« politique d'abord »* qui refont à gauche les blocages politico-religieux opérés naguère à droite. Le Père Chenu, interviewé par J. Duquesne, observe malicieusement que les gens qui se livrent à ce genre d'arguments, « trois fois sur quatre », craignent davantage l'engagement *réel* dans *les* combats de *libération* que la *confusion* des plans !

Enfin, mes Pères, croyez-vous que le principal danger auquel s'expose l'Eglise aujourd'hui soit de *confondre* la foi avec le socialisme ?

Qui, parmi les nombreux chrétiens vivant leur foi dans le combat socialiste, vous demande de soutenir Mitterrand ? C'est un dialogue de sourds : nous essayons de vous montrer que votre analyse de la société, votre discours théologique (même s'il demeure parole de foi, pour nous, *nous* l'admettons nettement), vos *pratiques* sociales, sont largement imprégnés par l'idéologie dominante. C'est à ce niveau-là — non pas par des prises de position de caractère formellement politique — que vous « faites de la politique ». Et vous nous répondez : *« Ne nous demandez pas de faire de la politique ! »*

***

Je suis de ceux qui, contestant l'Eglise telle qu'elle est, n'ont jamais renoncé à un dialogue avec les évêques et croient profondément à leur *mission* d'unité. Il m'arrive, très souvent, de m'opposer aux arguments de *mes* compagnons de combat.

Je crois que l'Eglise, comme le souligne le texte des évêques, doit toujours redire la foi chrétienne en ce qu'elle a *« de plus radical et de plus neuf »*.

Mais je me demande si pour pouvoir prononcer cette parole, il ne faudrait pas que quelques-uns de ses responsables, dans le coude-à-coude militant, rejoignent physiquement la lutte des *masses* pour leur libération.

(*) Animateur de Vie nouvelle, membre laïc de l'« équipe de coordination » qui a préparé la session pastorale des évêques.

ÉDUCATION

VERS L'ÉCOLE DE L'AN 2000

(Suite de la première page.)

Le souci d'articuler efficacement celle-ci avec l'école élémentaire qui lui fait suite, et qui inaugure la série des cycles normatifs, ne doit pas conduire à anticiper, comme *trop de parents sont portés à le demander*, sur les acquisitions ultérieures (tel l'apprentissage de la *lecture*). *C'est plutôt à l'école élémentaire de veiller*, au moins dans ses premières années, à prolonger *le climat de l'école maternelle*, qui est une école heureuse.

Redéfinir la relation pédagogique

Le bonheur des rapports maître-élèves et leur efficacité sont affaire *de continuité et de présence dans* un climat de confiance, beaucoup plus que de technicité opératoire. *Réduire ce problème à la simple* diminution des effectifs des classes, c'est l'étriquer singulièrement en *le posant sous l'angle de l'allège*ment du travail formel du maître.

Sachant que la continuité est la *première condition de l'efficacité de* l'enseignement, surtout pendant le cycle élémentaire, où les acquisi*tions, comme les oublis, sont faciles*, on ne devrait pas faire supporter aux enfants, par un calendrier absurde, *les conséquences de l'aug*mentation des loisirs des adultes. Cette remarque vaut pour la trop longue interruption des vacances d'été, encore définies comme l'« enveloppe » des vacances des adultes. Elle vaut aussi, et surtout, à propos de l'anomalie que représente, par rapport aux autres pays, la semaine de l'école élémentaire avec l'abandon des enfants le mercredi, alors que le samedi après-midi est chômé et que le samedi matin est réduit, de plus en plus, à une garderie. *Cette pratique, qui ré*trécit la semaine scolaire à huit demi-journées — alors qu'elle en *compte au moins dix partout ail*leurs, — place les petits Français dans une position d'infériorité évidente par son *double défaut* : le manque de continuité et la perte de 20 %, pendant cinq ans, du temps accordé à la tutelle éducative.

Ce méfait pédagogique s'accompagne d'un méfait social encore plus grave, quoique ignoré. En effet, certains parents peuvent s'occuper de leurs enfants le mercredi ou les faire bénéficier du soutien éducatif de centres d'accueil bien organisés : mais les enfants des milieux moins favorisés sont abandonnés ce jour-là *à l'oisiveté*.

Dans ces conditions, il ne faut s'étonner ni de l'abaissement du *niveau moyen des élèves à la sortie* de l'école élémentaire ni du fait que les enfants des milieux favorisés *reçoivent de cette situation*, grâce à l'utilisation du mercredi, une impulsion scolaire qui leur permet de distancer définitivement, dans les études supérieures, le gros des enfants dont la mauvaise organisation de l'école élémentaire a cristallisé les difficultés.

Le remède à cette inégalité sociale comme à l'abus des redoublements — les deux maux sont liés — consisterait tout simplement à donner à la semaine scolaire la continuité qu'elle connaît dans tous *les autres pays et à l'organiser du* lundi matin au vendredi soir.

Craint-on l'opposition du puissant *Syndicat des instituteurs ? Il n'est* pas certain qu'il laisserait compromettre son crédit en empêchant un progrès *social. Il est plus probable* que les milieux favorisés voudront conserver le privilège que la vacance *du mercredi assure à leurs enfants.*

Considérons maintenant le problème de la relation pédagogique dans les collèges et les lycées. Le rapport de la commission Joxe sur « La fonction enseignante dans le second degré » (juin 1972) en a souligné l'importance prioritaire. Insistons ici sur les aspects humains. A la différence des instituteurs, qui ont avec leurs élèves de l'école élémentaire des contacts suivis et des moments de détente, les maîtres des collèges et des lycées, sauf initiative individuelle, ne rencontrent « fonctionnellement » les leurs que pour les exercices du programme et aux heures prévues à cet effet.

Or l'action pédagogique doit être diversifiée dans ses exercices, collégiale dans son organisation et coopérative par la participation des élèves. La connaissance mutuelle et la confiance réciproque sont les conditions de son succès : elles supposent une certaine continuité de la présence et des occasions « informelles » de rencontre. Mais pour cela il faudrait reconsidérer la définition du « service » et il faudrait aussi que les établissements scolaires soient accueillants pour les maîtres en dehors du lieu et de l'heure de leurs « cours », afin qu'ils puissent tranquillement préparer une leçon, corriger des devoirs, recevoir des parents ou des élèves et participer à la vie de la communauté scolaire. Car l'on ne peut pas considérer que la « salle des professeurs », dont l'intimité et le recueillement rappellent plutôt la salle d'attente d'une gare, permette aux maîtres individuellement de se sentir chez eux.

Raccorder l'école à la vie

Entre les aptitudes que l'enseignement *général* développe et la *capacité d'assumer*, dans la vie réelle, des responsabilités familiales, civiques et professionnelles, *il y a place pour* des interventions éducatives dont l'élément capital est l'enseignement technique, avec la variété de ses formules et de ses niveaux. Un défaut majeur de l'organisation de l'éducation en France consiste à méconnaître la personnalité propre de cet enseignement dont le caractère éminemment et heureusement rentable n'altère pas la valeur culturelle et la dignité.

*On constate, en effet, depuis plu*sieurs années, que l'enseignement technique est l'objet d'une sollicitude *bienveillante, certes, mais paterna*liste et naïve, encore inspirée par les complexes désuets sur le travail manuel !

C'est ainsi que l'on a cru « ennoblir » l'enseignement technique en l'appelant « technologique ». Aussi inopportune est la tendance à ramener sans discernement vers l'enseignement général — de plus en plus pourvoyeur d'impasses, mais considéré comme plus « noble » — le plus grand nombre possible des élèves en cours de formation dans l'enseignement même appelé « technologique ».

Or le souci de déboucher effica*cement sur une profession* n'altère en rien, bien au contraire, celui de *préparer les jeunes à maîtriser les transformations par un dépassement* convenable de leur spécialisation, ni celui de permettre, à ceux qui en ont *l'étoffe et la volonté, d'accéder aux* plus hautes ambitions de l'art, de la littérature et de la science. Ainsi se trouve solidement assurée la place d'un enseignement technique forcément utilitaire dans la société ouverte à l'éducation permanente.

En tout cas, l'appréhension de l'emploi est, pour le jeune, un sujet d'inquiétude qu'il n'aime pas extérioriser, mais qui pèse sur son comportement, soit qu'il cherche à retarder le moment d'un choix professionnel, soit qu'il prenne en *aversion*, avant même le terme de l'obligation scolaire, un système éducatif qui ne répond pas à son *attente. L'école admet depuis long*temps qu'elle doit pourvoir chaque futur citoyen d'une formation géné*rale ; mais elle n'est pas encore* suffisamment pénétrée de l'idée qu'elle doit aussi, en s'assurant les coopérations nécessaires, procurer un savoir-faire professionnel à tous ceux qui entrent dans la vie active. *Il y a un contraste frappant* entre les efforts consentis pour encourager un grand nombre de jeunes *à faire* des études générales de lettres ou de sciences, en vue d'obtenir des diplômes sans valeur professionnelle, et la précarité des mesures destinées à assurer l'apprentissage de ceux qui, pour quelque raison que ce soit, veulent quitter l'école le plus tôt possible.

C'est pourquoi une formation préprofessionnelle convenable dès la seconde partie du cycle moyen, et ensuite une formation professionnelle véritable, devraient être assurées aux enfants qui ne réussissent pas dans la scolarité traditionnelle où ils se sentent finalement humiliés, et qui ont droit à s'essayer au succès dans les nouveaux centres d'intérêt que découvre la préparation à un métier.

La formation des maîtres

Désenclaver le monde scolaire et ouvrir la relation pédagogique à la diversité des tempéraments et des ambitions des individus, comme aux développements économiques et culturels de la société, est un *grand dessein*. Il appelle une révision radicale de la tradition pédagogique et une modification profonde des mentalités, donc une nouvelle conception de la formation des maîtres.

Par exemple, la poursuite du tronc commun au-delà du cycle élémentaire était la traduction pédagogique d'une utopie égalitaire et niveleuse qui avait cours avant 1950, mais qui n'a pas connu de succès et n'a pu survivre, ici ou là, qu'en acceptant la *diversification des* enseignements, c'est-à-dire en se reniant. A l'opposé de cette confor*mité à un modèle préétabli, la pédagogie de l'an 2000 sera orien*tée vers l'optimisation du potentiel *de chaque individu* ; elle devra personnaliser l'action éducative dans un contexte qui élargit singulière*ment l'horizon scolaire* : car l'école reconnaîtra une valeur pédagogique à des connaissances et à des activités encore étrangères à la panoplie des programmes ; elle sera moins exclusivement liée à un bâtiment spécifique et mobilisera d'autres occasions de réunion ou d'écoute ; elle adoptera une attitude nouvelle à l'égard de la connaissance qui ne sera pas rigidement *imposée, mais largement* choisie, qui ne sera pas apprise aux fins de récitation, mais appréhen*dée aux fins d'application ; elle* encouragera l'action collégiale des maîtres, seule façon de réaliser la *convergence et la* synthèse *inter*disciplinaires des matières jusqu'ici trop cloisonnées ; elle aura besoin que les maîtres sachent utiliser, améliorer ou adapter les « media » que la technologie moderne met à la disposition des enseignants et des enseignés pour assurer non seulement la diffusion des connaissances, mais aussi pour permettre à chaque individu de travailler et de progresser à son rythme.

Toutes ces tâches appliquées à la formation initiale des élèves, *comme à la formation continue* des adultes, y compris l'actualisation des enseignants eux-mêmes, font *de l'aptitude à l'autodidaxie l'objec*tif dynamique de la pédagogie future ; elles méritent que soit ins*crite, en tête des préoccupations* politiques, la formation des maîtres qui, à leur tour, formeront les citoyens libres et responsables d'une société démocratique.

En guise de conclusion, on peut *observer que le système scolaire* actuel accommode l'intérêt des élèves à celui des adultes, et dire *que si l'on réussit* à inverser la situation on aura accompli un *mémorable* changement.

JEAN CAPELLE.

JUSTICE

AU PROCÈS DU PATRIMOINE FONCIER

L'INNOCENCE DE LA BANQUE

Peut-être faudra-t-il, dans ce long procès du Patrimoine foncier — qui doit durer près d'un mois, — rechercher certains jours quelque formule originale d'animation pour éviter que l'attention ne s'émousse. Mais pour l'audience du 12 juin, l'idée était toute trouvée. Il aurait suffit de placarder une affiche annonçant : « Journée de la banque. »

Très attendue depuis l'ouverture du procès, cette journée ne sera d'ailleurs pas la seule consacrée au rôle tenu par certains établissements bancaires, tout particulièrement Neuflize-Schlumberger-Mallet (N.S.M.), dans la résistible fuite en avant de M. Claude Lipsky et de ses partenaires (« le Monde » daté 8-9-10 juin). La participation des banques au jeu de sociétés mené par le principal accusé, les facilités largemnt accordées au groupe Lipsky sont en effet en question. Dans un volumineux réquisitoire, le ministère public insiste longuement sur ce point, mais sans paraître pour autant determiné à conclure. Des fautes ont été indéniablement commises et en partie reconnues.

Au début de l'instruction, les parties civiles avaient demandé l'extension des poursuites en direction des banques avant que, comme souvent en pareil cas, des transactions (avec N.S.M., d'une part, et la Compagnie financière, d'autre part) ne viennent apaiser les requêtes des plaignants, sinon leurs soupçons. Aujourd'hui, c'est au tour de la défense de mettre en cause les banquiers et d'exiger vivement leur audition. Mais ces derniers ont paru peu pressés de se présenter devant le tribunal, comme s'ils devaient y risquer leur réputation. Les uns n'avaient plus d'adresse, les autres étaient en voyage. M. Rémy Schlumberger a cependant été entendu le 12 juin, et le tribunal a dû insister pour que le témoignage « indispensable » de M. Jean-Pierre Mallet (1) soit recueilli lors d'une prochaine audience.

« Il m'est impossible d'expliquer le Patrimoine foncier sans la banque et les banquiers », déclarait dernièrement M. Lipsky. Ce 12 juin, il tenait un peu sa revanche : à son tour d'accuser ; mince satisfaction toutefois, car les accusations qu'il porte, même si elles sont fondées, ne pourront suffir à le disculper, voire à atténuer considérablement sa responsabilité.

Avant l'audition des premiers témoins, c'est à M. Fernand Martin, l'un des trois experts commis par le juge d'instruction, qu'il revenait d'expliquer en détail comment les comptes des différentes sociétés commerciales du groupe Lipsky, largement déficitaires, ont pu être maintenues à *flot* par de multiples opérations bancaires, dont certaines consistaient à utiliser indûment les fonds du Patrimoine foncier recueillis auprès de l'épargne publique.

L'expert a, d'abord fait part de son étonnement devant le nombre de comptes ouverts dans les différents banques avec lesquelles M. Lipsky était en relation et devant l'importance considérable des opérations effectuées sur ces comptes. Tout un circuit financier *avait été établi pour permettre* une incessante circulation de fonds d'une société à l'autre. Le *système n'était qu'une vaste cava*lerie de chèques et d'effets de financement, avec le bénéfice de découverts et de facilités d'escompte très généreux qui ont atteint un montant de 32 millions de francs. Il s'agissait notamment d'une série d'effets de complaisance et d'opérations dites de « face à face » (2) qui permet*taient de contourner* l'obstacle de l'encadrement du crédit.

La défense a fait remarquer que *dans certaines de ces opérations* N.S.M. prélevait environ 5 % et que, d'autre part, *« 30 à 40 millions de francs avaient été finalement détournés à travers divers artifices bancaires »*. Incidemment, l'expert a noté que les opérations de « face à face », par exemple, ne pouvaient se faire sans *« un accord concerté entre le client et la banque »*. Pour sa part, M. Lipsky a rappelé que N.S.M. ne pouvait plaider l'ignorance de *toutes ces pratiques peu réglemen*taires puisque cette banque avait même pris le soin d'obtenir des dirigeants du Patrimoine foncier des ordres de virement en blanc. On devait apprendre, en outre, que N.S.M. avait accepté un chèque signé par M. Lipsky avant que ce dernier ne détienne la signature.

Un fondé de pouvoir

Chargé d'enquête par la commission de contrôle des banques, M. Herbelot, inspecteur général de la Banque de France est venu à la barre pour affirmer *qu'on ne* pouvait qu'être surpris des risques supportés par la banque N.S.M. Il devait conclure que les facilités accordées par celle-ci *« étaient nettement disproportionnées par rapport aux chiffres d'affaires des sociétés bénéficiaires »*. Après avoir dénoncé cette situation, le représentant de la Banque de France a provoqué quelques remous en déclarant que certaines des pratiques reprochées à N.S.M. étaient assez *« banales »* et que ces entorses à la réglementation étaient souvent tolérées.

M. Rémy Schlumberger, président de la N.S.M. en 1970 et 1971, a été lui aussi sévèrement pris à partie lorsqu'il a soutenu que, faute d'informations, le directoire de son établissement n'avait pas de raison de s'inquiéter de la situation des comptes *du* Patrimoine foncier et des sociétés du groupe Lipsky. *« Nous n'étions pas au courant de ces irrégularités »*, a-t-il déclaré avant d'ajouter : *« Nous ignorions complètement que des sociétés commerciales remboursaient la banque avec des fonds d'épargne publique détournés du Patrimoine foncier. Si nous avions su qu'il s'agissait d'un détournement, les opérations auraient été aussitôt arrêtées. »*

Devant tant d'innocence, Mes Joannès Ambre et Roland Dumas, les défenseurs de M. Lipsky, *ont* réagi avec vigueur en soulignant que l'existence d'un ordre de virement en blanc prouvait que la banque avait prévu de se payer au besoin sur des fonds du Patrimoine foncier. De plus, ils ont rappelé que, à l'instruction, M. Schlumberger avait dit la méfiance qu'il nourrissait depuis longtemps à l'égard des sociétés civiles de placement immobilier et ajouté que leurs affaires devaient faire l'objet d'une surveillance particulière.

M. Schlumberger reconnaît ce manque de surveillance, mais il en *rejette toute la faute sur l'un de* ses subordonnés, M. Philippe Lecasble, fondé de pouvoir, chargé de la clientèle. Ce dernier, dans cette affaire, a semblé faire figure de bouc émissaire. Il est le seul à avoir été *licencié. Il* dira au tribunal que des contrôles journaliers étaient transmis quo*tidiennement à la direction* et qu'*« il n'était pas possible de donner 1 F sans que les instances supérieures de la banque en soient avertis »*. M. Lecasblé précisera, d'autre part, qu'une note de service avait été diffusée dès 1969 pour mettre en garde le personnel contre les agissements des sociétés du groupe Lipsky. Il dira *enfin : « Tour à tour, on m'alertait sur les comptes de M. Lipsky et on continuait de lui ouvrir de nouveaux crédits. »*

A ce propos, un directeur de la Banque nationale de Paris, M. Jean Gauthier, membre de l'Association professionnelle des banques, s'est déclaré convaincu que les dirigeants de N.S.M. avaient cherché avant tout à dégager leur responsabilité en révoquant M. Lecasble : *« La banque a menti. (...) Il est impossible qu'un simple fondé de pouvoir ait pu décider de l'attribution de crédits portant sur plusieurs milliards d'anciens francs. »*

Auparavant, le président de N.S.M. avait voulu faire cette déclaration : *« Nous avons, dans cette affairre, une créance de 26 millions de francs que nous ne récupérerons jamais. On peut dire que la banque se présente ici comme victime du scandale Lipsky. »* Le banquier n'a provoqué que des rires dans la salle.

FRANCIS CORNU.

(1) MM. Schlumberger et Mallet sont tous deux membres du directoire de N.S.M.

(2) Quand le détenteur d'un compte créditeur prête, sous l'égide de la banque, à un compte débiteur la somme nécessaire au comblement de son débit.

● *La cour d'assises de la Vendée* a condamné, jeudi 12 juin, *à cinq ans d'emprisonnement*, dont deux avec sursis, ainsi que cinq années de mise à l'épreuve, Michel Roussière, un ouvrier peintre âgé de vingt-trois ans, qui, arrêté le 27 octobre 1973 (*le Monde* daté du 30 octobre), avait créé, dans les semaines précédentes, un début de panique en Vendée en tirant la nuit sur des véhicules. Les balles avaient atteint vingt-trois automobiles et blessé cinq personnes. Au cours du procès, les experts étaient divisés sur le degré de responsabilité du jeune homme.

Pour enrichissement irrégulier de vins

M. DOUMENG COMPARAITRA LE 30 JUIN DEVANT LE TRIBUNAL DE TOULOUSE

(De notre correspondant.)

Toulouse. — Le parquet a décidé de renvoyer devant la justice M. Jean Doumeng, maire communiste de Noë, conseiller général de Carbonne, président d'Interagra. Il comparaîtra, le lundi 30 juin, à 14 heures, devant le tribunal de grande instance de Toulouse. Il est poursuivi en sa qualité de président de *la Cave coopérative de Longages* par le service des fraudes pour avoir couvert de son autorité une *opération d'enrichissement* de vins estimée irrégulière et portant sur 30 0000 hectolitres représentant la récolte 1974 des sept cents viticulteurs des communes de Noë, Capens et Longages (*le Monde* daté 4-5 mai 1975).

Le service des fraudes déclare que la modification du degré alcoolique des vins a été abusive. Selon M. Doumeng ce n'est pas le cas. Les contrôles du service des fraudes opérés en cours de traitement de la récolte ne seraient pas probants.

L'ouverture de ce procès devant le tribunal de Toulouse pourrait être l'occasion d'une manifestation des viticulteurs adhérant à la Cave coopérative de *Longages. Ceux-ci* sont, en effet, mécontents de la saisie et du blocage de leur récolte. Le préfet de la Haute-Garonne vient cependant d'annoncer la levée prochaine de cette saisie.

A Rennes

« L'ŒUVRE FRANÇAISE » EST CONDAMNÉE A 3 000 FRANCS D'AMENDE POUR APPOSITION D'AFFICHES RACISTES.

(De notre correspondant.)

Rennes. — Le tribunal de grande instance de Rennes a condamné, jeudi 12 juin, M. Pierre Sidos, président du mouvement nationaliste l'Œuvre française, à 3 000 F d'amende pour infraction à la loi du 1er juillet 1972, contre la discrimination raciale.

A la suite de l'apposition d'affiches de l'Œuvre française à Rennes, le 23 octobre 1973, M. Jean-Pierre Bloch, président de la LICA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) avait porté plainte avec constitution de partie civile. Une *affiche*, représentant Mme Golda Meir coiffée d'une casquette d'officier allemand et portant moustache à la Hitler, était accompagnée d'inscriptions : *« Race élue, espace vital, guerre éclair, hégémonie mondiale au prix s'il le faut d'une troisième guerre mondiale. »* Sur un autre document figuraient les caricatures des membres du gouvernement israélien avec ce commentaire : *« A bas Israël, Etat belliciste, moyenâgeux, rétrograde, fanatique, métropole d'un empire aux dimensions de la planète. »*

Lors des débats, le 15 mai, M. Sidos avait invoqué le droit de critiquer l'Etat d'Israël comme tout autre Etat. L'avocat de la LICA, Me Prêtre, du barreau de Rennes, avait reproché au président de l'Œuvre française de distinguer, de manière très artificielle, antisionisme et antisémitisme. *« Vous êtes hanté par la peur viscérale du juif... »*, s'était-il exclamé.

La LICA obtient 1 franc de dommages intérêts.

Le Monde du TOURISME et des LOISIRS



Les Batignolles avec le cœur en écharpe

PARIS, c'est Philippe Auguste, le Louvre, Louis XIV, Turgot, les grands desseins de l'empire et du XIXe siècle. Mais c'est aussi, ce fut aussi, un ensemble de villages qu'Haussmann réunit un jour dans la nacelle de l'enceinte de Thiers. Ces villages, on les a vu disparaître les uns après les autres au cours de ces dernières années. Que reste-t-il de Ménilmontant, de Javel, de Grenelle? Ecrasée de tours, la place Falguière, hier encore charmante, n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir. Avec Charonne, un peu, et Montmartre, parfois, le matin, lorsque la place du Tertre n'est pas encore envahie par les touristes et les peintres, les Batignolles c'est *le dernier village de Paris.*

Comment le définir ? « *Un quartier habité par la petite bourgeoisie* », écrivait, dans ses éditions anciennes, le Guide bleu. Bien que, socialement, le quartier soit aujourd'hui plus complexe, il a été, en effet, construit, de 1830 à 1900, à l'intention d'une clientèle de petits bourgeois, d'employés paisibles, de retraités qui détestaient l'agitation du centre, craignaient ses fièvres politiques, et dont la vie était tout au plus troublée par « d'humbles drames » à la Maupassant. Balzac n'a jamais mis les pieds aux Batignolles. Zola à peine : on n'y buvait pas, on s'y couchait tôt et c'est peut-être à son milieu d'origine que le quartier doit d'avoir conservé son apparence bénigne et rassurante, sa quiétude que menace seulement l'agitation de la vilaine avenue de Clichy qui le borde à l'ouest, ses bonnes manières, sa douce rumeur de petits papotages quotidiens, ses escaliers *bien cirés et son* odeur de ménage bien fait.

Ah ! les gentilles rues, les bonnes petites maisons ! Belle pierre, architecture de tout le monde, jolies façades blanches presque élégantes à force de modestie, de simplicité provinciale : l'ornement est rare, mais le dessin correct. Voici la rue Dulong, la rue Saussure, la rue Lemercier, la rue du Docteur-Heulin, Fourneyron la minuscule et Jacquemont la toute belle. La rue de Rome qui vient du quartier de l'Europe et s'ouvre sur la tranchée des trains de banlieue que les enfants regardent passer à travers les grilles, comme à l'époque de Manet et du fameux « Chemin de fer ».

Vertueuses

Voici encore la toute divine place Charles-Fillion verdoyante et empanachée des frondaisons du square voisin : on y joue aux cartes, on y joue aux boules, les autobus y ont leur terminus. La superbe gare des Batignolles est un autre terminus, celui de la ligne d'Auteuil qui conduit aux courses, au Bois, à l'aventure. Et pour l'aventure nous avons la véhémente « plazza » Clichy, la rue Biot, la rue Le Chapelais où les mini-gangsters du coin tiennent leurs assises et où ces dames mènent grand train. Les Batignolles sont vertueuses mais savent qu'il faut de tout pour faire un monde.

N'oublions pas la rue des Batignolles, qui s'ouvre elle aussi sur une petite place, moins divine que la Fillion, surtout depuis qu'elle est écrasée par la nullité architecturale de la nouvelle mairie, mais qui demeure estimable par ses arbres et ses restaurants. Mais je ne les fréquente point, mon âme étant à jamais abîmée dans la nostalgie de cette petite salle propre comme un sou neuf de la rue Nollet où Mme Gorisse servait, il y a quelques années encore, le meilleur pot-au-feu du monde, une marquise au chocolat digne du service Orloff, des poires d'archevêque, un œuf vinaigrette célèbre bien au-delà des limites de l'arrondissement. Quand je pense à tous ces malheureux qui se sont laissé embobiner par les mauvais prophètes de la « nouvelle cuisine » et vont se ruiner chez... Mais passons, ce n'est pas le sujet. Passons aussi sur le boulevard des Batignolles qui est assez chic mais franchement embêtant (je n'y ai que des souvenirs de dentiste). Promenons-nous plutôt dans la rue des Moines, si benoîte avec ses arbres et ses petits hôtels qu'elle m'a toujours fait penser à Matisse, et accordons un paragraphe spécial, sociologiquement significatif à la rue qui résume un peu l'histoire du quartier, c'est *la rue Legendre.*

Bien tracée, construite à une époque où les Batignolles ont eu quelques ambitions bourgeoises, la rue Legendre part de la place Guy-Môquet, centre du quartier des Epinettes et s'avance audacieusement jusqu'à la rotonde de Ledoux, jusqu'au parc Monceau, jusqu'au cœur d'un des quartiers les plus aristocratiques de Paris — pour parler encore comme le *Guide bleu.* Audace qui ne fut pas longtemps tolérée. Comment moi, comtesse de Clafoutis, moi, Horace du Beaublair et Mme, née Sidonie Flanc, notre rue porterait le même nom que celle où traînent ces manants, ces gens de peu, ces « ouvereriers », ces affreux prolos ? On s'agita, la préfecture fut alertée et la rue débaptisée : au-delà de la rue de Tocqueville, la rue Legendre devint la rue Georges-Berger. Les Batignolles, où l'on n'a jamais aimé les richards de la plaine Monceau, en conçurent un durable ressentiment et l'on admira longtemps dans le quartier la sagacité politique d'un député qui, pour se concilier toutes les franges de son électorat, s'était installé place de Lévis, juste à la frontière de nos mignonnes Batignolles et de l'arrogante Monceau. Il s'appelait, je crois, Joseph Denais. C'était un modéré.

Pauvre Max...

Tout cela, c'est très joli, me direz-vous, mais il n'y a pas de souvenirs dans ce quartier, les touristes n'y vont pas, ce n'est pas un quartier historique. Pas de souvenirs, pas un quartier historique, mes Batignolles. Les touristes, on s'en fiche, mais Verlaine, monsieur, ce n'est peut-être pas rue Nollet qu'il a habité ? Et Max Jacob, ce n'est pas rue Nollet qu'il a reçu un jour une visite impromptu *de la Sainte Vierge,* laquelle ne se mit d'ailleurs pas en frais puisqu'elle se contenta de lui déclarer : « *Mon pauvre Max, ce que tu peux être moche tout de même !* » Et Bonnard, et ses sublimes tableaux du café du Petit Poucet, ce n'est pas place Clichy qu'il les a peints, non ? Et Vuillard, square Vintimille, à deux pas de chez nous ? Et Léon Frapié, l'auteur de *la Maternelle,* qui tous les matins faisait sa gymnastique et piquait un cent mètres sur son balcon de l'avenue de Clichy ? Et l'académie Ranson ? Et les Nabis ?

C'est aux Batignolles *qu'est* née la peinture moderne, que s'est faite une des plus grandes révolutions de l'histoire de l'art, et nous y sommes pour quelque chose. L'impressionnisme tenait ses assises au café Guerbois, 11, avenue de Clichy, alors Grande-Rue des Batignolles, il n'y a même pas une plaque, c'est dégoûtant. L'impressionnisme, c'était « le groupe des Batignolles », « l'atelier des Batignolles », comme dans le tableau des Fantin-Latour et Manet. les critiques de l'époque ne l'appelaient pas autrement que « Manet y Coubertos y Zurbaran dellas Batignollas ».

Eh bien ! les Batignollas, c'est dans le lac, « in the salt tears of the sea » (*Timon d'Athènes* IV, 3). *Jusqu'à présent, en effet, le* quartier avait été épargné par les diverses entreprises de rénovation et de promotion qui ont fait à Paris le joli minois que l'on sait : on y a construit peu, bas, léger et plutôt bien, enfin pas trop mal. Il est aujourd'hui menacé aux deux points les plus caractéristiques de sa personnalité, les plus chers à ses habitants, les plus sensibles de son équilibre traditionnel : le marché et la place de l'église.

La place de l'église, on lui a donné il y a quelques années le nom de place du Docteur-Félix-Lobligeois. Cela ne sonne pas mal : Fillion la divine et Lobligeois l'obligeante. Nous continuerons néanmoins à l'appeler la place de l'église, tant elle contribue, par sa gentillesse, ses proportions, son petit tumulte de façades d'inégales hauteurs, à donner aux Batignolles leur allure de village préservé, oublié dans la grande ville de Combray-en-Parisis.

Toute blanche, précédée d'un portique, l'église Sainte-Marie est une modeste adaptation des formules néo-classiques, en vogue sous la Restauration. C'est une « nonnain », une nonnette, une paysanne qui a mis ses beaux habits et contemple avec satisfaction le bon ordre de son domaine : le square, considérable par ses arbres (il y a là un des platanes les plus vénérables de Paris), ses grottes, la moustache de Léon Dierx, qui veille à l'entretien des pelouses vallonnées à l'anglaise. Les boutiques de fleuristes qui, en toute saison, donnent un air de fête à son flanc ouest. Et, surtout, la place elle-même : tracée en hémicycle, bordée de maisons basses, bien fournie en commerces divers, jolie comme un cœur, je donnerais pour elle toutes les places de Paris, Dauphine, Vintimille et Vendôme comprises. J'aime mieux ma mie, au gué, j'aime mieux ma mie...

Aimons-la bien, car elle n'a peut-être plus longtemps à vivre. Un promoteur en a acheté toute la partie droite, la plus ancienne, la plus réussie, et a déjà déposé une demande de permis de construire (pour y réaliser une opéra*tion immobilière qui s'appellera* sans doute « Le Village », où quelque chose comme cela). Les occupants, commerçants et locataires résistent de leur mieux, mais le pourront-ils longtemps ? Et où les relogera-t-on, eux qui sans doute ne roulent pas sur l'or ? On parle de construire un parking souterrain, un magasin à grande surface. Ce n'est peut-être pas exact. Ce qui l'est, c'est que l'on ne respectera pas les hauteurs, que l'on détruira un ensemble charmant, et que s'il est un site parisien qui devrait être protégé, inscrit, c'est bien celui-là.

Passons au marché. Grosse affaire. Il faut l'évoquer en même temps que celle des autres marchés parisiens qui sont aujourd'hui menacés de démolition : le carreau du Temple, le marché Saint-Quentin, le marché Saint-Germain. Marchés couverts mais heureusement éclairés par la lumière du jour. Marchés qui, sauf pour les arcades du marché Saint-Germain, lesquelles remontent à l'Empire, datent de la plus belle époque de la construction métallique. Marchés de plain-pied avec la rue, débordant de vie, de couleurs, de gaieté et qui sont un élément essentiel de l'animation parisienne.

Que de fois je me suis promené dans le marché des Batignolles, sans aucune intention d'achat, pour rien, pour écouter le beau langage robuste du marchand et du client, l'éloquence de la bonne dame qui vante ses melons, ses merlans, ses laitues d'Orléans. Pour voir les pyramides de carottes, d'artichauts, de brugnons rangés comme à la parade, me mêler à cette atmosphère de bonne humeur, de fête, de cordialité populaire. Et cela tous les jours et pour tout le monde ! Pour ceux en particulier qui n'ont pas une vie très gaie, qui n'ont pas les moyens de passer leur week-end à Megève ou à Saint-Tropez, le marché c'est le plaisir quotidien, l'occasion de parler, de voir du monde, la chance d'être un peu moins seul. Eh bien ! Tout cela va disparaître sous peu, et il s'agit d'opérations d'autant moins sympathiques qu'abandonnées ici à des promoteurs privés elles relèvent d'intentions spéculatives que la ville, propriétaire du terrain, ne devrait pas tolérer et, là, s'accompagnent d'arrière-pensées électorales dont la collectivité n'a pas à faire les frais.



ANDRE FERMIGIER.

(Lire la suite page 21.)

AIR FRANCE moins snob

AIR FRANCE veut moderniser son image de marque. Un groupe de travail formé au sein de la compagnie nationale et assisté par l'agence Publicis vient de rédiger un rapport qui s'efforce de dégager une nouvelle conception d'un service « à la française ».

Le transport aérien, jadis réservé à une élite, se démocratise lentement. Appareils gros porteurs et tourisme de masse. L'avion, *aujourd'hui, entre dans le monde* de l'indifférence. Changement de style pour les compagnies : le savoir-faire avant le savoir-vivre.

« Air France, c'est la France », a coutume de dire M. Georges Galichon, président de la compagnie nationale. Mais l'image d'une France traditionnelle, c'est celle du champagne, des châteaux, des jolies femmes et des parfums.

Voyager sous le pavillon tricolore, c'est y trouver le raffinement, le bon goût, le luxe discret. Paris dans le sourire un peu crispé d'une hôtesse. Le public américain ne s'y trompe pas, qui classe Air France parmi les meilleures compagnies étrangères.

Pour aussi flatteuse qu'elle soit, cette image « assiste » mal Air France, apparemment soucieuse de maintenir le passé plutôt que de préparer l'avenir. Une partie de la clientèle reproche ainsi à la compagnie nationale « d'être exagérément attentive aux préoccupations de prestige, note le rapport.

La remise en cause de certaines valeurs traditionnelles oblige la compagnie nationale à se donner une image plus chaleureuse que prestigieuse. De la courtoisie *à la cordialité.* « Appelée à opérer d'après un modèle de « distinction » de moins en moins adapté à la psychologie et au fonctionnement du transport aérien, l'hôtesse d'Air France est aujourd'hui en porte-à-faux... d'où un comportement plutôt distant », souligne l'étude.

Pas d'hésitations à avoir : le passager doit reconnaître Air France sur le champ. Il y a un style à trouver pour « démarquer » davantage encore la compagnie nationale de ses concurrentes, une ambiance à créer « dans laquelle une judicieuse excitation des sens tempère l'univers technique du transport aérien ».

Des idées à creuser : veiller à la douceur des atterrissages, expliquer au micro tous les événements du vol, faire assurer le nettoyage des avions en escale de préférence par des femmes, plus soigneuses que les hommes, disposer à bord des produits d'hygiène pour bébés, offrir aux passagers une bibliothèque en plein ciel.

Dès à présent, Air France veut modifier le comportement du personnel navigant commercial, lui rendre une certaine initiative, lui *permettre d'exprimer sa personnalité.* L'habit ne fait pas le moine. Mais la compagnie nationale étudie quand même certaines suggestions du rapport : abandon de l'austère bleu marine — genre « couvent des Oiseaux » — pour les uniformes féminins, recherche d'un maquillage et d'une coiffure moins sophistiquée... Haro sur les hôtesses parfois un peu pimbêches qui se donnent des airs de grande dame.

Vacances tranquilles

L'ARGENT SANS FRONTIÈRES

LA toujours délicate question du change, le transfert des devises, la nécessité d'avoir à disposer en permanence de sommes importantes en argent liquide — avec les risques éventuels de perte ou de vol, — sont autant de soucis pour les touristes et qui obèrent souvent leurs déplacements.

Afin d'éviter cette contrainte permanente aux voyageurs, les banques françaises proposent diverses formules, l'une déjà connue, les travellers chèques, l'autre moins usitée : la carte bleue internationale.

Les travellers chèques favorisent en premier lieu le transport des devises dans des conditions de sécurité satisfaisantes et simplifient les formalités de change. Ils sont délivrés dans les banques, sans délai, en devises françaises ou étrangères. Signés une première fois à réception, ils peuvent être reconvertis en monnaie sur présentation d'une pièce d'identité accompagnée d'une contre-signature qui les authentifie. En cas de perte ou de vol, une simple déclaration à l'organisme émetteur est suffisante pour obtenir le remboursement.

Ces avantages (rapidité d'obtention, sécurité des transferts) admettent cependant une légère restriction. Les travellers chèques ne permettent pas, à quelques exceptions près, de régler la majorité des dépenses courantes.

A l'inverse, la carte bleue internationale, dont l'apparition en France remonte à moins de deux ans, facilite à la fois les formalités de change et le paiement des achats. Elle permet de retirer de l'argent en monnaie, à concurrence de 250 F par retrait, dans les banques des trente-quatre pays du réseau Eurochèque, lequel couvre la presque totalité de l'Europe, y compris les pays de l'Est, plus la Tunisie, le Maroc et Israël. L'opération est simple : on présente la carte, une pièce d'identité ; il convient de se munir de son carnet de chèques usuel.

De la même manière que les autres cartes internationales de paiement (Bank Americard, Carte Chargex...), elle est agréée comme modalité de règlement dans quatre-vingt-cinq pays, par plus d'un million et demi de commerçants de toutes catégories. Ils sont reconnaissables au simple fait qu'ils disposent d'un sigle tricolore, bleu, blanc, ocre, qui reproduit très exactement la trichromie de la carte (1).

Elle peut être obtenue dans un délai de quinze à trente jours selon les banques. Elle fonctionne comme un carte à diffusion nationale. Elle est strictement personnelle. En cas de perte ou de vol, une déclaration à la banque émettrice suffit pour dégager le propriétaire de toute responsabilité. Reste toutefois le problème de l'évaluation en francs français des factures libellées en monnaies étrangères : le cours pris en compte pour effectuer l'opération de conversion est celui du jour de réception de la facture par la banque qui délivre la carte.

La carte bleue internationale présente des avantages considérables pour les estivants en les dégageant notamment des tracasseries douanières. Toutefois il s'agit d'un mécanisme relativement neuf, il peut donc se faire que le fonctionnement, parfaitement réglé en théorie, connaisse en pratique, pour peu de temps, il est vrai, quelques flottements inhérents aux entreprises qui débutent.

(1) On peut se procurer la liste de ces quatre-vingt-cinq pays dans les principales banques des secteurs nationalisés et privés.

Tourisme

HOTELS TOUTES ETOILES

PARIS

Millionnaires s'abstenir

DÈS le 1er juillet prochain, la capitale comptera deux nouveaux hôtels de 324 chambres doubles chacun. Leur ouverture simultanée augmentera donc de 1 296 lits tout neufs, et tous à des prix « raisonnables », la capacité en hébergement d'un Paris contraint d'avouer bon gré mal gré ne pas savoir toujours que faire de ses jeunes palaces. A telle enseigne qu'on y brade allégrement — il faut bien faire tourner la machine, occuper un personnel désœuvré et peupler des halls déserts ! — à moins de *la moitié du tarif, parfois,* des appartements désespérément vides au prix fort.

On les trouvera l'un et l'autre à la même adresse, au numéro 163 de l'avenue de Clichy. Mais si un seul toit les abrite, les deux mitoyens ne sont pas cependant tout à fait identiques : le Brochant La Tour s'inscrit dans la catégorie modeste des 1 étoile nouvelles normes, le Berthier La Tour dans celle, immédiatement supérieure, des 2 étoiles N.N.

Comme leur aîné, le Suffren La Tour (qu'un grand Américain, son très proche voisin du Champ-de-Mars, a quelque peu, bien malgré lui, noyé dans son ombre au point que bien des Parisiens l'ignorent), ces deux nouveaux venus ont été réalisés par la S.C.E.T.A. (Société de contrôle et d'exploitation de transports auxiliaires), société anonyme, filiale de la S.N.C.F. qui détient 90 % des parts de son capital.

On serait en droit de s'interroger sur l'opportunité d'une vocation hôtelière qui va s'affirmant, au sein des chemins de fer nationaux. Pourquoi des hôtels, pourquoi à Paris, et pourquoi dans cette catégorie, dont l'évocation fait volontiers hausser les épaules aux grands jongleurs des trois et quatre étoiles souvent assorties de la mention « luxe » ? « *Parce que nous ne disposions d'aucun des équipements spécifiques correspondant à nos nombreux besoins* », répond M. Aldo Luraschi, le « monsieur tourisme » de la S.N.C.F. Il cumule en effet auprès de la maison mère les fonctions de président de Prexotel, une société fondée en 1954 pour assurer l'exploitation des hôtels, de directeur général des 45 bureaux de tourisme S.N.C.F. existant à ce jour (montant des ventes en 1974, 250 millions de francs), et responsable de F.T.S. (France Tourisme Service), société *tour-operator créée par la S.C.E.T.A.* pour amener vers la France, à partir de ses 5 bureaux d'Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Londres et Madrid, une clientèle de touristes étrangers (cent soixante mille personnes transportées en 1974) voyageant par le rail.

90 % de remplissage

« *Sans hôtels exactement adaptés aux besoins de nos groupes, il ne pouvait être question,* indique encore M. Luraschi, *de prétendre prospecter une clientèle déjà importante, et en voie d'augmentation constante. En construisant dans un premier temps le Suffren, qui compte quatre cents chambres de catégorie trois étoiles, et qui s'honore d'avoir enregistré de façon permanente un taux de remplissage de 90 %, nous ne répondions que partiellement à nos préoccupations.*

» *Car une part importante de nos clients opte pour des forfaits qui ne sauraient s'accommoder des tarifs en trois étoiles. L'ouverture du Brochant et du Berthier apporte donc une nouvelle solution à un problème que l'hôtellerie parisienne de ces catégories ne pouvait, faute de moyens matériels, résoudre. Mais il faut bien noter,* insiste M. Luraschi, *que nous n'avons pas la vocation d'une « chaîne ordinaire » : nous construisons... pour nous-même si les individuels y sont les bienvenus — et non pas pour tout le monde...* »

Dans un même souci, la société Paris-Luce (filiale de Prexotel, de F.T.S. et des bureaux de tourisme) gère, place Clichy, dans les murs de ce qui fut jadis le Luce, un restaurant unique en son genre à Paris, puisqu'il est essentiellement destiné à nourrir, à raison de cinq cents couverts par repas, ces groupes de touristes, *étrangers ou provinciaux,* de passage dans la capitale, mais, à l'inverse des hôtels, n'accepte pas de clients individuels.

Seuls témoignages, et premiers du genre jusqu'ici, de la nouvelle politique hôtelière en faveur des un ou deux étoiles, promulguée par l'ex-commissariat général au tourisme voici trois ans, ces deux nouveaux hôtels devraient prouver le bien-fondé de leur présence dans une ville dont tous les touristes ne sont pas forcément des millionnaires.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

★ A l'hôtel Brochant (1 étoile), le prix de la chambre pour deux personnes, avec bains et W.C., et petit-déjeuner compris, sera de 83 F. Au Berthier (2 étoiles), pour une prestation identique, il sera de 98 F.

● *Un week-end du côté de la Côte.* — Chaque semaine, du *13 juin au 28 septembre 1975,* la S.N.C.F. met en ligne à destination de la Côte un nouveau train de nuit, le *Spécial 2000.* Celui-ci circulera le vendredi entre Paris (20 h. 48) et Nice, et le dimanche entre Nice et Paris (8 h. 57). Ce train, qui fait halte en cours de route à Dijon et à Lyon, est accessible moyennant un supplément de 45 F. Il offrira exclusivement des places couchées (voitures-couchettes de 2e classe ou voitures-lits). Pour faire passer le temps : une voiture-cinéma, une voiture-bar et une voiture-salon Pullman.

● *Les fraises de Bièvres.* — Le dimanche 15 juin 1975, Bièvres, petit village de l'Essonne, célébrera le cinquantenaire de Fête des fraises. Un service permanent d'autocars stationnés à la porte d'Orléans assure la liaison avec Bièvres.

En voiture particulière, sortir par la porte de Châtillon, direction Petit-Clamart. Au carrefour, prendre direction Rambouillet, puis la « déviation » Bièvres, à droite.

S'arranger pour arriver au centre de Bièvres avant 15 heures sous peine d'être bloqué par le cortège des chars à l'entrée de l'agglomération.

MONACO

Le mastodonte américain

QUAND le bâtiment va, tout va... Si l'adage est exact, alors l'hôtellerie monégasque se porte bien ! Un nouvel hôtel ouvrira ses portes en septembre et, peut-être avant, le *Loew's.* Avec ses six cents chambres, ce mastodonte américain compte réussir dans le tourisme *de groupe. Une brasserie ouverte* la nuit, un restaurant argentin, un cabaret russe, une direction internationale et, pour la cuisine, un... conseiller américain : les autres hôtels n'ont qu'à bien se tenir !

En quelques années, les chaînes hôtelières étrangères ont poussé ici comme champignons. Le *Mirabeau* (cent chambres) appartient (où appartenait, on ne sait plus !) à la Ciga italienne dont on sait les difficultés, le *Métropole* (cent *trente-sept chambres) fait* partie d'une chaîne britannique, l'*Holiday Inn* (trois cent seize chambres) est américain au carré. Et voici le *Loew's.*

Tous ces établissements jouent au palace sans beaucoup gêner la S.B.M. (Société des bains de mer) qui règne sur l'*Hôtel de Paris,* l'*Hermitage* et l'*Old Beach Hôtel* (celui-ci n'ouvrant que quatre mois d'été pour faire le plein de ses quarante-six chambres).

La S.B.M., qui a fêté son centenaire en 1963, peut donc offrir en tout quelque cinq cent soixante chambres aux touristes de luxe. Cela paraît bien suffisant. En dehors des quelque deux mois faisant le plein (fêtes de fin d'année, Pâques, Grand Prix automobile de Monaco et vacances) la *fréquentation ne dépasse* pas 55 %.

L'*Hôtel de Paris,* construit en 1863 sur le modèle du *Grand Hôtel* du boulevard des Capucines, a été sept fois agrandi. Il fut longtemps « le » palace de l'Europe des altesses et des VIP, Sarah Bernhardt y déclama des vers et Churchill, vieil habitué, y a donné son nom à une « suite ». Escoffier y travailla en cuisine et, aujourd'hui, celle-ci s'en ressent un peu, hélas !

L'Hermitage, lui, fut inauguré en 1906 et reste très Belle Epoque par son style.

Alors la question se pose : n'y a-t-il pas inflation hôtelière à Monte-Carlo ? Il est vrai que la ville, tout entière livrée aux gratte-ciel, ressemble de plus en plus à la Défense. Une Défense qui conserverait sa grâce !

Et une autre question encore : la clientèle de Monte-Carlo est-elle prête à s'enthousiasmer pour le fonctionnel de l'hôtellerie moderne vue par les ordinateurs de New-York ?

Au *Loew's* on est confiant : on compte peu sur les actuels et *réguliers clients de la principauté* mais on espère en amener d'autres, les charters à la chaîne sur l'aérodrome de Nice (que d'ailleurs on doit agrandir incessamment) déversant leur cargaison d'Américains découvrant la Grande Bleue. Pourquoi pas ?

Actuellement et contrairement *à ce qu'on pourrait penser,* ce sont les Français qui viennent en premier sur les listes de réservation des 560 chambres de la S.B.M. Suivent les Italiens et les Américains, qui ne viennent qu'en troisième position. On voit que le marché, pour eux, est ouvert. Et l'*Hôtel de Paris* regarde d'un œil serein l'aventure du *Loew's.*

Il n'y a que Mme Régine pour se soucier légitimement : si le cabaret russe du *Loew's* est bien mené, son *Jimmy's* risque d'en prendre un coup. Les discothèques, après tout, c'est déjà le passé. Et les Américains sont toujours offusqués de payer un whisky 40 F quand, chez eux, dans un établissement similaire ils le payent tout au plus 15 F !

R.-J. COURTINE.

CLIN D'ŒIL

PIQUE-NIQUE EN PRIME

LES Peyrafitte sont hôteliers à Luchon depuis cinq générations. Les ancêtres de la famille recevaient sous Napoléon III les dames à crinolines et leurs équipages quand commençait la saison de la cure thermale, leurs arrière-petits-enfants exploitent sur les allées d'Etigny un quatre étoiles à l'enseigne sans prétention : Poste de Golf. Cet atavisme fait que les Peyrafitte d'aujourd'hui connaissent bien leur métier qui leur est devenu une seconde nature.

Ils le font avec aisance et générosité, sachant, en bons montagnards qu'ils sont restés, que, si l'on peut vendre à bon prix de la bonne chère et un sommeil confortable, l'hospitalité, elle, se donne. Ce « service » qui ne figure sur aucune note, et devrait être le premier dont le client soit assuré de bénéficier dans les hôtels, est de nos jours de plus en plus négligé.

Face à la conception hiltonienne de l'hôtellerie moderne qui dépersonnalise l'accueil et standardise les conditions de vie des voyageurs, le « style Peyrafitte », apanage de l'entreprise familiale, a le très notable avantage de réserver des surprises charmantes et des attentions qui ne doivent rien à l'obséquiosité mercantile.

Ainsi, régulièrement, Jean Peyrafitte, l'actuel « patron » (qui est aussi le maire de Luchon), emmène-t-il ses clients, la plupart des curistes, dîner en montagne dans une grange-châlet. Par la route du col de Peyresourde, on monte à travers les sapins et sous un toit de bardeaux que soutiennent de vénérables poutres d'où pendent des jambons qui ne sont pas factices, on se serre autour des tables dressées à la lueur des chandelles, car il n'y a pas d'électricité.

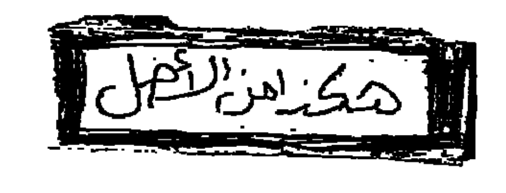
Devant la grande cheminée officie le chef, qui a abandonné ses fourneaux luchonnais mais non sa toque. Il va cuire sur la braise d'innombrables côtelettes d'agneau. Le personnel du restaurant, débarrassé des vestes blanches et des cols empesés, bien groupé derrière Joseph, le maître d'hôtel, passe les assiettes de carton débordantes de charcuteries pyrénéennes. On croque les crudités à pleines poignées, le vin coule du tonneau qu'on a roulé dans la grange et quand paraît le fromage de brebis, si rustique et si fin, les chants fusent, car on a, bien sûr, convié les « Fils de Luchon », vigoureux chanteurs d'un groupe folklorique, qu'anime avec un inlassable dévouement le professeur Henri Pac. Dépositaires de traditions vocales des pâtres, un peu contrebandiers, descendus des montagnes raides et brumeuses, ces hommes chantent à pleine voix la liberté et leurs amours mélancoliques.

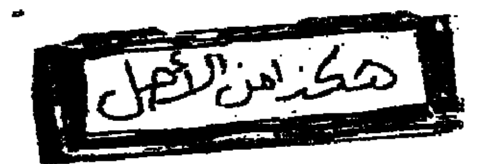
Très vite, les convives se joignent à eux. Tel P.-D. G. venu soigner sa gorge fragile, et dont l'épouse un peu compassée avait montré quelque réticence pour cette partie de campagne, se révèle un baryton acceptable ; telle demoiselle timide et blonde, qui ne lève jamais les yeux et se fait accompagner chaque jour par sa maman jusqu'à l'établissement thermal, a soudain le regard qui pétille comme le feu de bois ; tel vieil Américain habitué de la station depuis quinze ans réclame « la Laitière du val d'Astos » dans une langue que les campagnards, ô surprise ! — comprennent. Car ils ont parmi leurs choristes un gars de Luchon qui s'en est revenu d'Amérique fortune faite... dans la restauration. Comme autrefois, les jours de marché, les montagnards chantent en se regardant au fond des yeux non pour « les clients à Jeannot » (M. Peyrafitte) mais par plaisir, parce que la maison du berger est sonore à souhait quand les ténors tirent des échos de contrebasse des vieilles poutres, et que tous ces gens qui jusque là se saluaient cérémonieusement — ou pas du tout — dans les couloirs de l'hôtel ou sur le terrain de golf, découvrent qu'ils se ressemblent, qu'ils peuvent « se fréquenter » comme on dit.

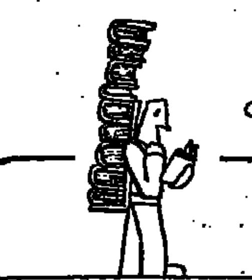
Autour du feu de bois, dans une grange de montagne, un soir pluvieux de juin, pendant quelques heures au moins on aura goûté aux joies de la simple fraternité des hommes qui se retrouvent tels qu'ils sont.

Ces Peyrafitte tout de même, quels sociologues !

MAURICE DENUZIÈRE.







VOYAGES EN RAYONS

LA SCANDINAVIE AUJOURD'HUI (Editions Jeune Afrique, un volume : 46 F). — A quoi tient l'attrait que les terres septentrionales exercent sur le voyageur ? A la nature, intacte, à la pureté des eaux — innombrables, — à la beauté des forêts, à la qualité du ciel et de l'air ? Certes, mais aussi à un très grand nombre de valeurs culturelles, architecturales, artistiques, et à une histoire où les Vikings prennent figure d'hommes légendaires... Jacques Legros connaît bien le Danemark, la Norvège et la Suède. Et nous montre aussi qu'il les aime.

PARIS AUJOURD'HUI (Editions Jeune Afrique, un volume : 46 F). — Encore un guide sur Paris, va-t-on dire... C'est vrai, mais en confiant le quatorzième titre de la collection « Aujourd'hui » à Jacques-Louis Delpal, les éditeurs misaient juste. Car l'auteur, qui a déjà à son actif près d'une quinzaine de guides, dont plusieurs consacrés à Paris, connaît chaque rue, chaque place, chaque monument, chaque bistrot, chaque hôtel de la Grand-Ville. Il nous livre son savoir, que de belles photographies de Michel Guillard illustrent parfaitement.

GAULT-MILLAU : 2 000 RESTAURANTS EN FRANCE ET EN BELGIQUE. — 1 912 restaurants français et 99 belges figurent au sommaire du dernier guide des duettistes de la gastronomie, Henri Gault et Christian Millau. Comme d'autres ont leurs étoiles, leurs poêlons, leurs marmites ou autres coqs pour galonner les manches des chefs méritants, nos compères distribuent, eux, des toques.

Vingt-huit maîtres queux français et deux belges s'en sont vu attribuer trois, la catégorie des deux toques comptant 140 titulaires (129 Français et 11 Belges) et les une toque 553, dont 505 officient dans l'Hexagone et 48 au pays belge.

Mais cela ne signifie pas que les 1 288 « sans toque » soient à éviter, bien au contraire...

(Un volume : 25 F.)

U.S.A. PRATIQUES (Solar, éditeur). — Pour ceux qui veulent visiter les Etats-Unis « à pied, en bus, en train ou en avion ». L'auteur, Marie-Benoîte Allizon, a sillonné le pays avant de prendre son stylo. Louer une voiture, dénicher le motel pas cher (mais avec piscine), mener les chevaux d'une roulotte de pionnier, descendre des rapides ? Une — ou des — réponse (s) à chacune de ces questions.

(Un volume, 32 F ; disponible chez Greyhound World Travel, 15, rue Daunou, 75002 Paris.)

SALUT L'ANGLETERRE ! (Seghers, édit. Un volume : 22 F). — Londres, mais aussi la Grande-Bretagne des campagnes vertes et des bourgs de l'intérieur, celle des Midlands et des Gallois, celle des Ecossais et des lacs. Beaucoup de renseignements pratiques (accès, formalités, douane, etc.) et un chapitre entier sur les différentes formules disponibles pour tous les goûts, tous les âges et tous les budgets.

COLOMBIE - GUATEMALA - BOLIVIE - PEROU (Uniclam, centre universitaire latino-américain, 8, rue Casimir-Delavigne, 75006 Paris). — Au format 13,5 × 18 cm, chacun de ces quatre petits manuels est bâti sur un modèle identique. Ils s'ouvrent sur des monographies (présentation géographique, histoire, culture, etc.), la seconde partie étant essentiellement le guide proprement dit (transports, itinéraires recommandés, description des villes, hébergements, conseils pratiques, etc.).

(Bolivie : 34 F ; Guatemala : 24 F ; Colombie : 34 F ; Pérou : 45 F.)

VOYAGER EN DIX LEÇONS (Hachette, prix : 24 F). — Les agences, les associations, les clubs, le tourisme familial, les transporteurs, le vocabulaire du voyage... Une revue de détails rapide, qui peut aider l'aspirant-voyageur à s'y reconnaître avant de faire son choix.

HISTOIRE DE LA FRANCHE-COMTE (Hachette, un volume : 54 F). — Journaliste à « l'Est républicain », Jean Vartier, né dans les Vosges, nous propose, après « la Vie quotidienne en Lorraine au dix-neuvième siècle » (Hachette), cette histoire de la Franche-Comté et du pays de Montbéliard, au moment où la province se souvient d'avoir été conquise, voici juste trois siècles et un an, par les armées de Louis XIV. De la préhistoire à aujourd'hui, sans un hiatus.

L'ASIE, MINI-GUIDE POUR MINI-BUDGET (Le Point 85, 85, boulevard Saint-Michel, 75005. Un volume : 35 F). — En dépit des remous politiques qui s'emparent d'elle, l'Asie garde dans le monde du tourisme le vent très en poupe. Un petit manuel empli de « tuyaux », pour aller à l'essentiel avec... un minimum de moyens (financiers). Cela pour l'Inde, le Népal, la Malaisie, la Thaïlande, Singapour, l'Indonésie, le Laos, Hongkong, Macao et Formose.

MOTELS EN POCHE (Publiu, 18, rue d'Aumale, 75009 Paris. Un volume : 18 F). — Le répertoire des 157 motels français, allemands, anglais, luxembourgeois et suisses qui sont au bord de nos routes et autoroutes, autant de haltes bienvenues pour l'automobiliste. Un seul reproche : à force de multiplier les symboles, l'éditeur rend difficile la lecture d'un manuel qui se devrait d'être plus clair.

OU MONTER A CHEVAL ? (Diffusion Hachette, un volume : 27 F). — L'édition 1975 du guide d'Agnès Lamoureux contient des renseignements précis sur près de six cents clubs, et consacre d'autres rubriques aux poney-clubs, aux week-ends et vacances à cheval en France comme à l'étranger. On y trouvera en outre des articles de fond sur l'obstacle, le concours, le dressage, la chasse à courre, etc. signés des meilleurs spécialistes.

J.-M. D.-S.

Tourisme

DÉBAT

LES GUIDES BLEUS VOIENT ROUGE

DEPUIS le texte de Roland Barthes, écrit en 1955, et publié dans ses *Mythologies*, le moindre reproche que l'on adresse aux *Guides bleus*, dans certaines analyses situées dans la même filiation sociologique, est d'être des « instruments d'aveuglement », des facteurs d' « aliénation », des produits au service de l'idéologie bourgeoise. Via l'indispensable Enzensberger (1965), mais en s'arrêtant (trop brièvement) à Jules Gritti et à son étude sur « les contenus culturels du *Guide bleu* » (*Communications*, n° 10, 1967), l'itinéraire fait une brève incursion dans *le Tourisme*, de Marc Boyer, et les ouvrages de Baudrillard (qui valent le détour) pour déboucher enfin sur un panorama extraordinaire — comme tous les panoramas : *Guides bleus, Guides verts et lunettes roses*, dont l'auteur est Bernard Lerivray.

Un compte rendu, paru dans *le Monde* du 31 mai, nous assure que cette « étude fort attachante », et qui devrait « amener les directeurs de collections à revoir d'un peu plus près leur méthode », faisait apparaître les facilités de la littérature touristique, notamment dans le jeu des superlatifs, la reconduction des choix, des hiérarchies, des valeurs, des normes, des rythmes et de l'organisation mis en place par la nouvelle classe dirigeante au dix-neuvième siècle.

***

Les utilisateurs d'un *Guide bleu* ne se doutent pas qu'ils transportent, dans leurs pacifiques pérégrinations, une bombe à retardement de l'idéologie bourgeoise, une pile à radiations réactionnaire.

Pourtant, les textes qui jalonnent ce palmarès ont fait l'objet de lectures minutieuses et de commentaires enrichissants de la part de tous ceux qui participent à l'élaboration des *Guides bleus* et de leurs collections. Ils ne sont pas étrangers à la décision qui fut prise, il y a deux ans et demi, de procéder à une profonde réforme de ces ouvrages. Ils venaient, à leur heure, susciter des prises de conscience ou confirmer certaines convictions, et l'on peut dire que les dix-neuf titres de la « nouvelle génération » des *Guides bleus* et les cinq titres de la collection « Votre Guide A », s'ils ne répondent pas également à toutes nos espérances, ont largement prévenu les reproches assenés par Bernard Lerivray, notamment dans ses développement sur « l'histoire événementielle » et sur les insuffisances des contacts avec les autres sciences de l'homme.

L'ennui, je ne pouvais le dissimuler plus longtemps, c'est que le mémoire qui a été repris par lui, dans l'ouvrage qui vient de paraître, date de 1973, et *qu'il est entièrement fondé sur la seule étude de trois guides de la série France de l'ancienne formule des « Guides bleus »*. Echantillon prélevé, on sera rassuré de l'apprendre, « par la technique du sondage aléatoire, à l'aide de la table de nombres au hasard de M. G. Kendall et Babington Smith ».

Le résultat a été un tiercé « Normandie », « Vosges, Lorraine, Alsace » et « Auvergne et Centre » : ce qui a dû arranger fort M. l'archiprêtre de la cathédrale de Coutances qu'est, dans le civil, Bernard Lerivray — car, nous dit-il, « l'analyse a été faite *de façon plus détaillée* sur le *Guide Normandie* ». Toujours, bien sûr, selon la méthode aléatoire.

L'ennui, encore une fois, c'est que la collection France, qui compte à nos yeux d'excellents et solides ouvrages, concentre les particularités de l'ancienne formule des *Guides bleus*, dont la filiation avec les guides du dix-neuvième siècle ne peut être niée. Mais il serait profondément injuste de ne pas souligner qu'au cours de ses vingt-cinq années de direction, notre prédécesseur, Francis Ambrière, avait largement étendu le champ des collections hors de l'Hexagone, et accompli la mise au jour d'ouvrages nouveaux répondant à des préoccupations très élargies par rapport à la série France. Une étrange coïncidence a voulu que nos critiques les plus récents aient toujours pris leurs exemples parmi des ouvrages, promis — à plus ou moins longue échéance — à rénovation.

***

Nos censeurs pourront estimer que nous avons échoué — ou pas encore réussi — dans notre ambition, que notre effort est dérisoire, nul et non avenu, mais il est inadmissible qu'un tel écart ait pu subsister entre la réalité vivante d'une collection et les exemples — manifestement insuffisants et arbitraires — étudiés *in vitro* pour construire une analyse quantitative, sur des critères « scientifiques » discutables.

Le *Guide bleu* n'est pas ce « corpus » sclérosé et frappé d'immobilisme sur lequel des analystes peuvent se pencher en manipulant des conceptions péremptoires et utopistes, en cachant à peine, derrière une critique où nous les suivons aisément, leur désir de voir disparaître purement et simplement le guide de voyage, en tant qu'instrument de tourisme. Cet excès, qu'avait souligné J.-M. Durand-Souffland dans son article, recouvre un procès de société, auquel nous pouvons nous associer, mais qui repose sur une fausse appréciation du rôle du guide. Instrument de tourisme certes, et revêtu d'une responsabilité réelle par le fait qu'il projette une vision organisée sur les pays ou les régions où il introduit le lecteur, il est aujourd'hui infiniment plus ouvert, plus accessible, plus varié et plus libre que naguère.

Fallait-il que nous soyons arrivés aux limites de l'absurde pour devoir affirmer une telle évidence !

GÉRALD GASSIOT-TALABOT,
directeur des Guides bleus.

Tourisme

La Pologne dans la foulée des chasseurs

MORT D'UN BROCARD

ILS chassaient à l'approche sangliers et chevreuils près de la frontière orientale soviéto-polonaise. Ils avaient quitté le chemin forestier et s'engageaient sur un sentier à peine marqué qui lézardait en lisière de bois. Franciszck Baraniuk ouvrait la marche. C'était une surprise renouvelée pour le Français qui le suivait de voir avec quelle aisance il déplaçait son immense corps sans le moindre bruit. Son pied n'hésitait jamais, évitait la branche morte, se posait sur la motte sablonneuse au milieu d'un tapis craquant de ronces, se coulait silencieusement au milieu d'un fourré. Et pourtant ses yeux ne quittaient pas la clairière d'herbes folles et de buissons d'une centaine de mètres qui les séparait de l'autre bois.

Un arrêt. Ils fouillèrent à la jumelle une trouée transversale. Pas le moindre souffle d'air. Le soleil effleurait la cime des pins et déclinait lentement. Un grognement dans un épais fourré les figea. Une laie détala entre les arbres suivie d'une dizaine de marcassins. Ils se regardèrent en souriant. Plus loin un tétras-lyre — un coq au plumage noir bleuté — prit son vol presque sous leurs pas et mit sur pied une chevrette. Ils purent observer tout à loisir sa fuite, car elle ne rentra que fort loin dans le bois. Mais elle ne poussa pas cette sorte d'aboi rauque et profond qui répété à intervalles réguliers traduit la peur ou la colère du chevreuil à l'encontre d'un rival ou de l'homme.

La chaleur devenait plus lourde. Les nuées de moustiques plus épaisses. D'un fourré une chèvre coupa droit vers le bois. Le brocard, lui, resta sur place, désorienté, curieux peut-être. Une observation d'une seconde à la jumelle leur permit de voir que c'était un animal de « récolte » aux bois épais et réguliers. Franciszck fit signe à son compagnon de tirer. 70 mètres environ, le corps de travers, la tête tournée dans leur direction. Sécurité débloquée, double détente enclenchée, le réticule de la lunette fixé sur l'avant de l'épaule droite. Une sèche et forte détonation, l'animal fléchit sur les antérieurs et fila droit. Il s'effondra 5 mètres plus loin. La balle avait porté au cœur. Le Polonais, suivant la tradition, après avoir coupé une branche de sapin qu'il glissa sous le col de la veste du Français encore surpris de sa réussite, l'étreignit longuement. Il lui broya les deux mains encore, alors que, rendu près du brocard, à la vue des bois il eut un sifflet d'étonnement. « Une médaille de bronze ! d'argent peut-être ? Monsieur. »

Tandis qu'il allait demander de l'aide dans une ferme pour transporter la dépouille, le Français resté sur place, tapis au cœur d'un buisson, eut tout le loisir peu après d'observer un chevreuil qui sortait du bois et vaquait d'un pas tranquille, cueillant une herbe de-ci de-là. C'était une deuxième tête, aux andouillers formant un angle ouvert. Le merrain long d'une vingtaine de centimètres et les perlures assez riches laissaient espérer un sujet d'avenir.

Deux jours plus tard à Lublin, le trophée passant devant la commission de contrôle se révéla être, avec 133 points C.I.C., une médaille d'or (1). La joie des responsables cynégétiques fut d'autant plus grande que c'était la première médaille d'or obtenue depuis très longtemps sur ce territoire.



Dessin de J. Oberthur, extrait de « La Forêt et ses hôtes ». Ed. des Champs-Elysées.

« Nous voulons donner une chance aux Français »

La recherche du trophée n'est pas en effet l'unique but du chasseur, elle est l'aboutissement de la chasse sélective. Pratiquée très peu en France, elle est appliquée dans tous les pays de l'Est et notamment en Pologne. Le docteur Jerzy Krupka, président de l'administration centrale de l'association cynégétique polonaise en parle avec une passion contrôlée. Il évalue la population en chevreuils à 280 000 têtes. Le plan de tir pour l'année 1975 a été fixé à 35 000 têtes dont 40 % de mâles et 60 % de femelles. Encore parmi les mâles faut-il distinguer environ 40 % de brocards de premières têtes médiocres, 15 % de chevrillards faibles, 30 % de bons trophées pour leur âge, 15 % seulement pour les très bons trophées.

Ces chiffres varient chaque année et sont établis en début de saison, en tenant compte d'observations scientifiques très poussées. Il en est de même pour les cerfs (40 000 têtes dont 9 000 tirables) et pour presque toutes les espèces chassables. Par la suppression du tir pendant plusieurs années et par une sélection progressive, les Polonais ont réussi à réintroduire l'élan dont l'espèce avait presque disparu. Trente années de travail ont permis de remonter le troupeau à plus de 300 têtes. Le loup qui était chassable toute l'année est maintenant protégé et assujetti à un plan de tir rigoureux. Il en est de même pour le bison dont le troupeau, détruit au cours de la dernière guerre, a été reconstitué au-delà de toutes espérances.

Les perdreaux du week-end

Quant à l'organisation de la chasse en Pologne elle est simple. Pour 93 % le territoire est régi par l'association cynégétique, le reste par les ministères des eaux et forêts et de l'agriculture. Ce qui donne 26 millions d'hectares pour cinquante-cinq mille chasseurs répartis en deux mille quatre cent soixante clubs, soit 490 hectares par pratiquants. Le faible nombre des chasseurs étonne. Il s'explique surtout par la rigueur de l'examen obligatoire : une année d'apprentissage sur le terrain, sans fusil, en compagnie d'un garde ou d'un chasseur confirmé ; des cours théoriques sanctionnés par un véritable concours où le taux d'échecs est considérable. Le lauréat, qui se sera inscrit dans un club (dont la cotisation est peu élevée), ne pourra pratiquer seul qu'au bout de trois années. Le coût de l'équipement (arme rayée, lunette de visée, jumelles) élimine bien sûr nombre d'amateurs. Cela explique qu'on ne rencontre là-bas que des passionnés, dont la répartition par catégories socio-professionnelles est assez large : 35,7 % de travailleurs manuels et agricoles, 33 % d'employés, 15 % de forestiers, 1 % d'étudiants, le reste en divers.

Les profits tirés de la chasse, cotisation et vente de gibiers à l'intérieur et pour l'exportation, sont intégralement réinvestis notamment pour payer les deux mille huit cent gardes et couvrir les indemnisations dues pour les dégâts du gibier.

« La collaboration est étroite à tous les niveaux », nous précise le Dr Krupka. *« Il en est de même des contacts que nous avons sur le plan international car la chasse est un phénomène qui n'a pas de frontière. »* Il eut un moment d'hésitation, lissa d'un revers son épaisse moustache et poursuivit : *« Nous voulons donner une chance aux Français, c'est d'ailleurs un de vos compatriotes qui en a eu l'idée. Nous souhaitons que les chasseurs de notre pays s'intègrent à nos clubs. Qu'ils continuent bien sûr à venir pour les week-ends de perdreaux, de faisans et de lièvres ou pour les battues de sangliers. Nous les accueilleront toujours volontiers s'ils désirent seulement tirer quelques trophées de cerfs, de brocards ou de bisons. De même nous avons aussi des territoires à louer pour des groupes. Mais notre proposition va plus loin : la condition de réussite de la chasse est l'intégration du chasseur à notre organisation, donc, dès cette année, nous vous ouvrons nos clubs, ce n'est qu'une expérience, elle doit réussir. »*

MICHEL FROMONT.

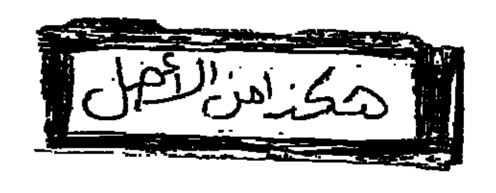
(1) Les critères du Conseil international de la chasse pour l'évaluation des trophées de chevreuil tiennent compte de mesures quantitatives (taille, poids, volume) et qualitatives (couleur, grain, meules, envergure, pointe et formation des chevilles, défauts).

QUELQUES PRIX

Le prix d'une action varie suivant la richesse du territoire du club choisi, entre 5 000 et 10 000 francs. A cela, il faut ajouter évidemment le voyage, les frais d'hébergement peu élevés, les services éventuels mais non obligatoires d'un guide-interprète. Le plan de tir, en moyenne, est de cinq brocards, deux cerfs, cinq sangliers (tir de sélection, bien sûr) ; élans, lynx et loups, *selon les régions* ; sauvagine et petit gibier ; une battue hivernale au gros gibier. Il n'y a pas de taxe d'abattage *dans cette formule qui oblige* bien sûr le chasseur à effectuer plusieurs voyages.

Par ailleurs, deux jours de chasse devant soi au perdreau ou au faisan, de Paris à Paris, reviennent à 2 500 francs pour cinquante pièces. Une battue de trois jours de sangliers à 3 000 F.

★ Tous renseignements : Chassorbis, 7, rue Auber, 75009 Paris, tél. 742-63-69.



Tourisme

LE PRÉSIDENT CHEZ LOUIS XIV

A Versailles, le château s'agrandit

LE château de Versailles, qui reste avec le Vatican le monument le plus visité d'Europe, tournera le lundi 16 juin une nouvelle page de la longue histoire de sa restructuration. Le joyau du roi Soleil offrira à cette date aux visiteurs de nouvelles salles dont le réaménagement s'est étalé sur plusieurs années. M. Valéry Giscard d'Estaing présidera à l'inauguration officielle en compagnie de M. Michel Guy, secrétaire d'État à la culture, et des principaux donateurs, pour la plupart étrangers, dont la générosité a pallié l'insuffisance du budget accordé à la direction des musées de France.

Dilapidées par la Convention, les plus belles pièces du mobilier devront en grande partie à M. Gérard Van Der Kemp, membre de l'Institut, conservateur en chef du château, leur retour à Versailles. Cette nouvelle phase de restauration a notamment concerné le Petit Trianon, où les boiseries de la petite salle à manger et du salon de compagnie ont été refaites, de même que les deux portes de glace de la première antichambre. Chaque pièce du Petit Trianon a retrouvé sa couleur d'origine — vert d'eau rehaussé de blanc, — ainsi que des bordures de glaces et ses dessus de portes sculptés et dorés.

Dans la chambre de la reine, grâce à des documents d'archives, le décor de l'alcôve et du lit a été entièrement reconstitué tel qu'il était à la veille de la Révolution. Des pièces exceptionnelles, tels notamment le serre-bijoux de Marie-Antoinette, un tapis de la Savonnerie, la courtepointe authentique du lit, ont été ramenées à Versailles après avoir été offertes par des collectionneurs, pour la plupart américains. Toujours dans la chambre de la reine, les soieries brochées ont été retissées par les soyeux de Lyon, les tissus des sièges rebrodés, le lit et l'impériale redorés.

Dans l'appartement de la dauphine, plusieurs tableaux du XVIIIe ont été posés entre lambris, glaces et étoffes pour recréer le décor disparu. L'orgue de salon du dauphin récupéré à l'église Saint-Sulpice a été placé dans le grand cabinet.

Trop de succès

La distribution des appartements de Mme de Maintenon a été revue selon le schéma établi personnellement par Louis XIV en 1685. La restauration s'est également appliquée à l'appartement intérieur du roi, le grand cabinet de Mme Victoire et le grand appartement où de nombreux tableaux, sculptures et torchères ont été placés, notamment dans la Galerie des glaces. Mais, là encore, sans la générosité des donateurs américains, ces collections n'auraient pu être réunies, car si, avec ses trois millions cinq cent mille visiteurs par an, Versailles reste le château de France possédant les plus grosses recettes, celles-ci lui échappent pour tomber dans la caisse commune des Musées de France.

Alors que les principaux dons viennent d'outre-Atlantique, c'est, paradoxalement, le nombre des touristes américains qui seul a baissé à Versailles depuis l'an dernier. Mais, d'année en année, les touristes sont en augmentation. Le mois dernier, ils ont été 30 % de plus qu'en mai 1974. Douze mille entrées sont enregistrées en moyenne chaque jour, mais les dimanches et jours fériés leur nombre atteint cinquante mille. De la place d'Armes transformée en gigantesque parking, un flot ininterrompu pousse les visiteurs en direction de la statue équestre de Louis XIV, où se forment de longues files d'attente.

Le château se trouve aujourd'hui menacé par son succès. Pour parvenir à apercevoir le boudoir de la reine ou le lit du roi, les participants à cette grande kermesse de la curiosité historique se bousculent, s'entassent et forcent le passage des portes, dont les montants, peints et sculptés, sont aujourd'hui détériorés. Même la vapeur d'eau dégagée par la respiration des visiteurs attaque les glaces.

L'affluence des touristes pose également des problèmes de sécurité. Il ne se passe pas de jour sans que les pompiers du château aient à intervenir pour porter secours à des personnes prises de malaise ; ils frémissent à l'idée d'un incendie qui pourrait se déclarer avec des visiteurs dans les salles... Faudra-t-il en venir à régler le rythme des visites en faisant appel à l'électronique ? A la conservation du château, on y pense. L'ordinateur chez Louis XIV, c'est peut-être pour demain, mais c'est, là encore, un problème de crédits, et aucun Américain fortuné n'a jusqu'ici fait don d'un ordinateur...

DAMIEN RÉGIS.

Les Batignolles avec le cœur en écharpe

(Suite de la page 17.)

Que veut-on construire par exemple à la place du marché des Batignolles ? Un gros pâté au rez-de-chaussée duquel on trouvera, cela va de soi, un garage, un parking et un poste d'essence. Le marché ? Hop ! au premier étage ! Débrouillez-vous avec vos cabas : il n'y aura pour ainsi dire plus de marché... Plus haut, tous *les mètres carrés que les règlements* permettent. Le premier projet prévoyait qu'ils seraient à usage de bureaux ; il fut refusé par l'administration parce que insuffisamment social. Du social, on va vous en donner, mes bons messieurs ! Et les bureaux sont devenus des logements pour cadres retraités. Mais comme les loyers en seront fort modestes et que la Caisse des cadres paiera bien évidemment la compensation au promoteur, auquel le terrain est loué par la Ville à un prix dérisoire, on ne voit pas ce qu'il y a de social dans cette opération.

Au marché Saint-Germain, les équipements sociaux sont plus estimables et ne relèvent pas de l'entourloupette. On pourrait même dire qu'ils sont trop nombreux et que ce marché est devenu une sorte d'entonnoir dans lequel on a déversé tout ce que l'on peut imaginer de crèches, de piscines, de foyers de vieux travailleurs, etc., dont le quartier est en effet dépourvu mais auxquels on aurait pu se préoccuper depuis longtemps de trouver un emplacement plus raisonnable. Avec les mottes de beurre, les choux-fleurs et la pompe à essence on étouffera ; et si le projet actuel est réalisé, il provoquera dans un quartier où, déjà, le piéton se déplace à grand-peine et grand risque une surcharge d'encombrement et de circulation sans aucun doute insupportable.

Et puis, tout ce que l'on nous propose n'est pas joli, joli. L'expérience des marchés « rénovés », ces dernières années, devrait pourtant instruire ! Imagine-t-on rien de plus laid, de plus rebutant, de plus commercialement défavorable que ce que l'on a construit à la place du marché des Ternes, du marché de l'Europe ? Existe-t-il à Paris un édifice plus révoltant que le nouveau marché Saint-Honoré, dont la littérature administrative de l'époque annonçait qu'il serait un lieu de rencontre, un foyer d'animation entre l'Opéra et le Palais-Royal ? Le projet des Batignolles est navrant. Celui du Temple, dans le genre fleuri, prix de Rome qui se renseigne, l'est à peine moins.

Pour le marché Saint-Germain, c'est une autre affaire : les architectes ont fait un effort pour traiter correctement un problème insoluble et conserver en particulier les arcades de Blondel. Mais construire au-dessus de ces arcades plusieurs étages de verrières et bloquer l'espace central, qu'est-ce que cela signifie au point de vue de la déontologie architecturale ou du simple bon sens ? Groupés en association, les habitants du quartier ont présenté un contre-projet, excellent, qui assure la restauration intégrale de l'ancien marché, lequel fut superbe et, surtout, libère à l'intérieur des arcades un vide, une place, un lieu de rencontre et de liberté, oh ! combien nécessaire dans un quartier, où, encore une fois, l'on ne peut se déplacer qu'en se bousculant, en s'asphyxiant, en assassinant les pieds de son voisin. Et ce projet prévoit 7 000 m2 d'équipements sociaux. Alors ?

Alors la parole est à la Rue de Valois. Vous nous avez fait, l'an dernier, messieurs de la culture, de belles, justes, courageuses déclarations sur la sauvegarde du dix-neuvième siècle parisien. Nous vous avons applaudis, nous vous avons soutenus. Nous ne sommes pas tout à fait sûrs que la partie soit gagnée. Certes, ces affaires sont délicates, les projets incriminés sont souvent fort anciens, et c'est un vrai travail de Sisyphe que de résister aux promoteurs (et à leurs appuis politiques) qui se sont littéralement rués sur le dix-neuvième siècle depuis que celui-ci est en voie de protection.

Eh bien ! voilà une excellente occasion de prouver votre détermination. Pour le marché Saint-Quentin, nous n'insisterons pas : on l'a laissé se dégrader à un tel point qu'il sent un peu trop fort le casson, et l'idée n'est pas mauvaise de construire sur son emplacement un hôtel, à deux pas de la gare de l'Est et de la gare du Nord. Mais pour le marché Saint-Germain, pour le carreau du Temple, pour mesdames nos bien-aimées Batignolles, l'histoire vous regarde et l'opinion publique vous soutiendra.

ANDRÉ FERMIGIER.



Plaisirs de la table

« JERSEY FOR EVER »



L'ILE merveilleuse n'échappe point à l'inflation générale. Certes, le pure-malt n'y coûte toujours qu'un quart de livre le verre et les touristes français (on en attend 200 000 cette année contre 50 000 en 1967 !), profitant du change favorable, font ici leur *plein de parfums français*, de savons anglais, de Burberry's et de cachemires. Mais les prix au restaurant ont augmenté de 20 % et (par compensation, selon la fallacieuse conception de tous les restaurateurs du *monde*) on fait appel à des produits de qualité moindre. Du moins en général et, sur les sept cents hôtels et guest houses, une trop grande majorité use du surgelé, de la mayonnaise sucrée en tube, des fromages de plâtre de nos usines françaises, des vins du négoce.

Et encore, au chapitre des reproches, cet amalgame des coutumes alimentaires anglaises et italiennes. Cela donne d'affreuses choses comme ce repas officiel au *Grand Hôtel* (d'ailleurs un des plus médiocres de l'île, un autre *repas au grill sinistre* a pu m'en convaincre). Comme aussi les melons accompagnés d'une cerise confite, le flambage en salle, les fautes d'orthographe sur les cartes en français, les fautes de composition dans les mets, la morgue enfin, quelquefois, du personnel.

Cela dit, qu'il fallait dire (ne serait-ce que pour inciter les autorités *jersiaises à ne pas relâcher* leurs efforts et les touristes français à savoir choisir leurs points de chute), l'île reste l'incomparable et séduisant dépaysement qu'apprécient les initiés. Une oasis de calme et de verdure, d'air vivifiant et d'amitié, dans un autre monde : l'anglo-saxon. Un monde qu'il faut accepter en bloc depuis « l'early morning tea » jusqu'à la valse (oui, la valse, en 1975 !) de l'orchestre de l'hôtel, après dîner, lorsque les ladies ont décroché les rideaux de grand-maman pour s'en faire des robes longues. Accepter et surtout essayer de comprendre. Et alors, combien ce monde étranger, celui de l'« impropre », comme disait déjà Balzac, devient passionnant !

Est-il besoin de redire que le meilleur restaurant de l'île est le *Sea Crest* (à Petit-Port, tél. : CEN. 426-87) ? Mon dernier repas dans l'île fut ici : homards de Jersey à la nage, côte de bœuf et Yorkshire pudding-stilton. Un merveilleux équilibre gourmand. *Mais il convient* de noter les autres classiques : le *Lobster Pot* (à l'Etacq, tél. : WEST 193), le *Moorings* (à Gorey, tél. : EAST 633) où l'on sert la soupe au congre.

Le *Portelet Hotel* (à Saint-Brelade, tél. : CEN 41-205), où les excellents menus du chef français Bourniquel (2 livres 1/2, moins de 25 de nos francs !) proposent une entrée, un consommé, un poisson, un plat de viande (dont l'éblouissant buffet froid aux six viandes et salade panachée), un dessert et le plateau de fromages, café compris !

Et encore, dans un autre style, à Saint-Helier même, le *Bistro Borsalino* (12, Cattle Street, tél. : 35-299) aux souriantes serveuses et à l'ambiance jeune.

* * *

Au fil des jours, j'ai découvert (on découvre toujours quelque chose à Jersey), un stilton blanc amusant et frais, un apéritif français inconnu en France, le Dubonnet « blonde », les tabourets couverts de vison du bar du *Water's Edge* (à Bouley-Bay, tél : NORTH 777) où malheureusement *une nouvelle direction* néglige la cuisine ; le *Habsbourg bar* du *Château de Valeuse* (à Saint-Brelade) où tous les soirs, à 10 heures, on lève sa chope à l'empereur François-Joseph

Enfin les étonnants Olga et Wallace Warren (*Old Smuggler* à Ouaisné) ont le mérite de vendre du vin français au verre dans leur si amusant pub Il ne désemplit pas

Le concours culinaire propose toujours, hélas ! des plats à la préparation tarabiscotée Mais, cette année, nous avons remarqué les prestations des jeunes apprentis anglais du Highland's College Le jeune J Troy, notamment, présenta quelques pies simplement savoureux. Nous voulûmes lui donner un prix spécial. Bien des chefs n'en méritaient pas autant !

* * *

Voici maintenant trois découvertes. D'abord un bistro *Frère de Borsalino* (à Rozel, tél. 61-196). Face à la mer, très bien décoré, amusant aussi, nous avons, chez George Skelley, apprécié un gratin dauphinois strict et de bon goût, des soles de Douvres magnifiques, une collection de « coffees » irish, gaelic, mais aussi au rhum, au calvados, au cognac, etc., amusante.

On connaît *Old Court House Hotel*, élégante maison de Gorey. Mais j'ai trouvé, à Saint-Aubin, le minuscule *Old Court House Inn* (Saint-Aubin's Bay, tél. Cent. 41-156). Dans une vieille maison (la cheminée du bar porte la date de 1668), quelques chambres toujours retenues et un petit restaurant de cuisine originale : bouillabaisse de Jersey, spare ribs, anguilles grillées Le service, assuré par de jeunes personnes aux longues robes d'autrefois, est vif et souriant.

Enfin, je voudrais parler plus longuement d'une grande découverte, *La Place Hôtel*.

Voilà un relais de campagne en puissance (l'île en compte déjà un avec le *Longueville Manor*, à Saint-Saviour, tél. Cen. 255-01) pour lequel l'an dernier je n'avais pas été très tendre. Mais je crois qu'il y a un nouveau chef et la maison, aussi bien, est charmante).

Les chambres confortables et élégantes du *La Place Hôtel* (à Saint-Brelade, route du Coin, tél. Cen. 44-261), la suite admirablement meublée, donnant sur la piscine, tout cela est digne du meilleur relais. Mais encore le restaurant *The Cartwheel* est remarquable. M. Manfred Fichtl, le manager, affable et précis, a su constituer une belle équipe, en cuisine comme en salle. Le service est impeccable. La cave, une des plus belles de l'île (c'est généralement par les vins que la restauration pèche, ici). J'ai admirablement déjeuné d'un homard à la nage, d'asperges de Jersey, et d'un canneloni au gratin. Le menu prix fixe à 2,75 livres (plus 10 % — le service, ici, ne dépasse jamais 10 % !) est plein de tentations. Le steak au poivre satisfit mon coéquipier Pierre Androuet (qui, comme moi, considère le stilton comme un des grands fromages *du monde* et s'en régala arrosé d'un porto vintage). Une voisine apprécia le caneton d'Aylesbury, rôti à l'anglaise, après un bortsch inattendu.

Oui, le *La Place Hotel* et son restaurant *Cartwheel* sont vraiment la découverte, cette année, du festival gastronomique de Jersey.

LA REYNIÈRE.

LA BOUTEILLE DU MOIS

Je ne saurais trop conseiller aux amateurs d'avoir — j'allais écrire « en cave » — la réédition du précieux livre de Pierre Bréjoux, « *les Vins de Loire* » (*Revue du vin de France*, 6, avenue du Coq). Même si ce dernier semble préférer *les blancs aux rouges* et, à propos de l'appellation touraine, écrit qu'on ne les rencontre *guère que dans* le pays même !

On commence, au contraire, à les trouver sur les tables parisiennes, ces petits vins que Bréjoux appelle aussi des « poètes mineurs », issus du cépage Gamay et délicieux à boire dans leur fraîcheur.

L'étiquette dont je veux vous parler indique :

Gamay de Touraine
Henri Marionnet
viticulteur à Soings (Loir-et-Ch.)
Vieux cépage Gamay

M. Marionnet est un vigneron que l'on me dit jeune, actif et enthousiaste. Il pratique encore ce qu'on appelle la cueillette « en paniers », qui laisse le raisin intact mais est de petit rendement. Il vendange lorsque le raisin est très sec. Cela donne à son vin un fruité, un goût de raisin frais légèrement parfumé *de framboise. J'ai été conquis.*

L. R.

Animaux

Le retour des castors

VERRONS-NOUS bientôt des castors dans la région parisienne ? Ces sympathiques rongeurs étaient jadis répandus dans toute la France, où maints noms de lieux ont gardé leur ancienne appellation de bièvres.

Après la dernière guerre, les castors ne subsistaient plus que dans une seule région : la vallée du Rhône et les rivières voisines. Un zoologiste du C.N.R.S., M. Bernard Richard, parvint, grâce à son opiniâtreté, à les localiser et à étudier leur curieux comportement ; ses travaux lui ont valu une notoriété internationale.

Par la suite, B. Richard introduisit des castors dans une petite réserve naturelle au lieu dit Brouessy, à la source de la Mérantaise, non loin de Trappes (Yvelines) : le terrain appartenait à l'Institut national de la recherche agronomique.

En quelques années, Brouessy devint un milieu privilégié pour les naturalistes, et plus d'une vocation y a éclos. En mars 1974, un jeune journaliste qui y avait fait ses premières armes, J.-P. Jacob, montre à M. Claude Foussier, président de l'Association française du W.W.F. (1), tout l'intérêt que présenterait la rénovation du site de Brouessy et sa transformation en parc naturel à castors.

Peu de temps après, une réunion rassemble, avec B. Richard et J.-P. Jacob, plusieurs animateurs de la Fédération des jeunes pour la nature (2), J.-P. Steiger, R. Saignol, J.-P Beau et R. Bonneaud : la décision est prise de lancer une grande campagne nationale pour la sauvegarde et la réintroduction des castors.

« Floc »

Baptisée « Opération Floc le Castor », elle vise à créer des parcs à castors dans plusieurs régions de France. Grâce à l'INRA qui donne le terrain, et à l'aide de l'établissement public de Saint-Quentin-en-Yvelines, le premier de ces parcs est donc en train de voir le jour sur l'emplacement de l'ancienne réserve de Brouessy Dès cet été, des membres de la Fédération des jeunes pour la nature vont collaborer à cette réalisation en aménageant les lieux.

Par ailleurs, les réintroductions de castors continuent à travers la France. Ils ont déjà été réimplantés en Bretagne, en Alsace, en Haute-Marne, en Haute-Savoie, etc. Ces opérations sont racontées, avec bien d'autres détails sur la vie des castors, dans le récent livre de P.-H. Plantain : Aux pays des castors (3).

*Cet auteur animera, le 18 juin prochain, de 14 h. 30 à 16 h., une table ronde sur les castors dans l'auditorium de la FNAC, 136, rue de Rennes, Paris-6e. Les participants seront : D. Prache, rédacteur en chef d'*Okapi*. P. de la Grange, J.-P. Jacob, R. Bonneaud, le chanteur J. Nary (qui chante* la Ballade des castors du Rhône) *et un ingénieur de l'Office national des forêts.*

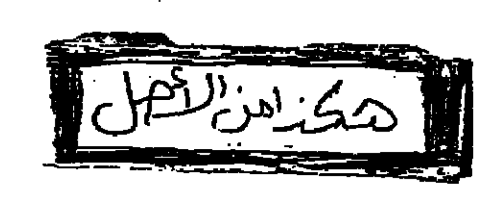
Réintroduire des castors est certes très bien. Mais faut-il donc toujours attendre qu'une espèce ait disparu pour s'apercevoir qu'elle est intéressante ? Réintroduira-t-on un jour les renards, blaireaux, ou martres que l'on massacre aujourd'hui sous prétexte de rage, de nocivité, ou pour leurs fourrures ?

JEAN-JACQUES BARLOY.

(1) Ou Fonds mondial pour la nature, 23, rue d'Anjou, 75008 Paris.

(2) 42420 Lorette. Anciennement Jeunes Amis des animaux et de la nature. Publie l'intéressant mensuel *Panda-Chouette*.

(3) Stock, 32 F.



Maison 

QUATRE BOUTIQUES POUR UN TOUR DU MONDE

PARIS compte suffisamment de boutiques d'artisanat pour faire un tour de France, et même du monde, de ses différentes techniques. Quelques nouvelles boutiques présentent des créations originales qui mettent en honneur le travail manuel.

Dans la petite boutique-atelier *Scorpion* qu'elle vient d'ouvrir rue de Rennes, Danielle Vaudaux travaille sur son métier à tisser. Elle y réalise des gilets de berger en laine du Rouergue, pour enfants et adultes, et des coussins dont on choisit la grosse laine mèche et la forme. Le prix de ces coussins, faits sur mesure, est calculé selon le poids de la laine et le temps passé à la tisser, de 60 F à 90 F pour des tailles moyennes. Parmi les autres créations de la jeune artisane, nous avons aimé ses objets en ficelle. Crochetée, celle-ci devient abat-jour en forme de boule, sacs à pain ou à oignons ; travaillée en macramé, la ficelle se fait ceinture, sac pour l'été ou portière séparant deux pièces.

Quelques dizaines de mètres plus loin, dans la rue de Rennes, la boutique *Evora* est consacrée à l'artisanat portugais. On y trouve les traditionnels fauteuils en roseau tressé, mais aussi des meubles peints de fleurettes sur fond vert, rouge ou bleu : petits bureaux-secrétaires et coffres (520 F), que l'on peut équiper en bar en y insérant un porte-bouteilles en liège. La vaisselle est représentée par diverses poteries : celles de Mafra, blanche à dessins bleus, de Barcelos, marron clair à motifs jaunes ou provenant de Tras-os-Montes, en faïence noir mat, colorée à la fumée de feu de bois, et allant au four. Des couvre-lits à tissage serré et dessins en relief s'accompagnent de tissus assortis, vendus au mètre (29 F) pour réaliser coussins et dessus de sièges.

La jeune New-Yorkaise

Une jeune New-Yorkaise a ouvert, dans un coin pittoresque du XVI[e] arrondissement, une boutique, *Workshop*, où elle réunit les créations d'une quinzaine d'artisans amis. On y trouve mêlés — dans une juxtaposition de couleurs et de matières — les vestes multicolores et les abat-jour que l'hôtesse invente d'un crochet imaginatif, des rideaux en macramé de jute, des miroirs encadrés de bois peint et des coussins, portraits de vedettes de cinéma, ou en soie peinte (de 50 à 200 F). De cet entassement d'objets coloriés émane une chaleureuse ambiance où « artisanat » rime avec « amitié ».

En traversant la Seine, on aborde aux *Iles de la Sonde*. De ces rivages lointains, Colette Tourtelier a ramené des objets usuels et des pièces de collection. Parmi celles-ci, nous avons remarqué des marionnettes habillées de batik, et dont les têtes sculptées représentent déesses et êtres démoniaques. Provenant du théâtre d'ombres ancien, d'autres marionnettes, à silhouette découpée dans le métal, ont été achetées à un Indonésien centenaire. De l'artisanat de Bali et de Java émergent deux pôles d'intérêt : le riz et le bétel. Pour apprêter le premier, des tamis superposés constituent un original cuiseur à vapeur (150 F). Pour contenir le second, les artisans ont façonné des boîtes de toutes sortes : animal en métal argenté, boite ronde à casiers et boîtes de paille « à secret », à tiroirs imbriqués et caches dissimulées dans les parois.

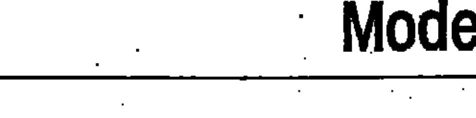
JANY AUJAME.

★ Scorpion, 89, rue de Rennes, 75006 Paris.

★ Evora, 77, rue de Rennes, 75006 Paris.

★ Workshop, 121, rue du Château, 75014 Paris.

★ Iles de la Sonde, 7, rue Saint-Roch, 75001 Paris.

 Mode

Bergères aux Tuileries

C'EST habillées de neuf par Miss Dior que les hôtesses de l'office du tourisme de Paris s'apprêtent à accueillir les visiteurs étrangers et français attendus dans la capitale cette année.

En tenue pratique, confortable et lavable, à robe-tablier bleu de France et chemisiers imprimés, elles vont se trouver bergères, sans chien ni houlette, des voyageurs déposés par les cars entre les Champs-Elysées et la cour Carrée du Louvre, où se déroulent les principales manifestations.

Elles parlent couramment deux langues étrangères, connaissent tout, ou presque, sur la capitale et ses environs. En plus de leur mission d'accueil, elles suivent des cours de géographie générale sur les régions françaises.

On les reconnaîtra cet été grâce au bandeau qu'elles ont dans les cheveux, assorti à leur chemisier à manches courtes et à leur insigne : une caravelle rouge stylisée, en émail, créée par le joaillier Chaumet. A partir du 15 octobre, elles porteront une jupe et un blazer de lainage toujours du même bleu, une blouse à manches longues et une cape.

Dans les sept bureaux d'accueil de la capitale, elles distribueront, dès la semaine prochaine, le nouveau guide *Paris et la région parisienne*, ouvrage, notons-le, de grande qualité.

NATHALIE MONT-SERVAN.



Croquis de MARCQ.

CHRISTIAN DIOR : tenue d'été des hôtesses de la Ville de Paris, habillées par Marc Bohan d'une robe-tablier bleu de France, à empiècement en forme de corselet, nouée à la taille sur une jupe à godets. Le chemisier de twill, imprimé de chevrons marron et de fleurs bleues sur fond jaune, est assorti au bandeau à pans qui remplace le calot.

Jeunes

Les parents ça sert à quoi ?

QUE pensent nos enfants ? Comment voient-ils et rêvent-ils leur vie en famille et leur avenir ? A partir d'entretiens approfondis avec des enfants de huit à onze ans et d'une enquête statistique portant sur près de cinq mille réponses à un questionnaire paru dans *Fripounet*, l'Union des œuvres Fleurus a réalisé un montage audiovisuel de dix-huit minutes intitulé *Regards d'enfants sur la famille*. Le but de ce document est de servir de base de réflexion à des adultes ; une brochure rassemblant les propos des enfants paraîtra en septembre.

En butte à de multiples interdictions : « *Défense de marcher sur les pelouses* », « *Défense de jouer dans les escaliers* », les enfants ne veulent pas de la ville que nous leur offrons. Ils aspirent à vivre à un rythme plus humain, à la campagne par exemple : « *Plus tard, j'habiterai à la campagne ; loin de la pollution des villes qui sont si bruyantes* » ; « *Je vivrai dans un chalet, seule avec mon mari et mes enfants.* » Les dessins de maisons, entourées de jardins, d'arbres, d'animaux et de fleurs abondent.

Comme l'adulte, l'écolier est soumis, lui aussi, à une sorte de « métro-boulot-dodo » ; sa vie se déroule selon l'alternance « lever, école, cantine, classe, dîner, télé, coucher ». « *Il faudrait que l'on sorte plus tôt de l'école, que l'on ait plus de temps libre pour jouer.* » L'importance du jeu est très grande : presque tous prévoient dans leur habitation future une salle de jeux pour leur progéniture. Mais, durant ses loisirs, on peut parfois s'ennuyer : « *Les autres petits enfants ne viennent pas souvent jouer à la maison, car maman est fatiguée* », soupire une petite fille.

Par manque de place ou de temps, les citadins reçoivent peu les amis de leurs enfants ; à la campagne, c'est différent : « *J'ai des camarades dans tout le village : on joue au ballon, aux quilles, on fait du patin à roulettes* ». Ils ressentent aussi un manque de communication avec leurs parents : « *Je jouerai avec mes enfants comme je voudrais que mon père le fasse* » dit Bruno, onze ans. « *Je m'occuperai de mes enfants, je jouerai avec eux à la veillée et je les écouterai pour mieux les comprendre. Je voudrais être un papa-copain* », dit Jean-François, huit ans.

La vision de la famille qu'ils fonderont plus tard est généralement conformiste : tous les stéréotypes — père au travail, mère au foyer — réapparaissent. « *J'aurai deux enfants, Jean-Michel et Nathalie ; la fille sera blonde et ressemblera à sa mère, et le garçon à son père.* » « *Lorsque je serai grande, je conduirai les enfants à l'école, je ferai les commissions, je préparerai les repas. Le soir, je regarderai la télévision. Le dimanche, j'irai à la messe.* » « *Je causerai le soir avec mon mari ; nous parlerons de son travail à lui.* » « *J'aimerais que ma femme ne travaille pas pour qu'elle ait le temps de faire le ménage et de s'occuper des enfants.* » A quoi sert une famille ? « *Ça sert à nous faire manger, à nous habiller et à nous déshabiller* » ; « *Ça sert à aimer.* » Ces deux réponses laisseront rêveurs de nombreux parents...

MICHAËLA BOBASCH.

★ Editions Fleurus, 31, rue de Fleurus, 75006 Paris.

● *Variations sur la mode et les parfums.* — Pris sous le charme des œuvres de Cheret, de Cappiello, de Mucha, de Marty, de Domergue, de Gruau, M. et Mme Carven-Groc n'ont pas résisté au désir de révéler à leurs contemporaines l'Histoire de la mode et du parfum, de 1850 à nos jours, à travers l'affiche, grâce à une exposition itinérante.

Pour réaliser ce projet, ils ont trouvé le concours enthousiaste de M. Alain Weill, conservateur du Fonds d'affiches de la bibliothèque du Musée des arts décoratifs, de Mme Viaux, de la Bibliothèque Forney, de Mlle Delpierre, du musée Carnavalet et de Mlle Deslandres, du Centre de documentation du costume.

Après avoir été « affichée » à Paris, à l'hôtel de Sens, à Rouen et à Grenoble, cette prestigieuse collection va passer, du 16 juin au 31 décembre, par Toulouse, Nice, Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Poitiers, Montpellier et Aix-en-Provence.

Une visite à Jonah

LES protecteurs des dernières baleines passent à l'action. Le 27 avril, à Vancouver, où s'étaient rassemblés vingt-cinq mille sympathisants, deux navires de l'expédition « Greenpeace V » ont appareillé pour le Pacifique nord où de nombreux autres bateaux les rejoindront.

Ces navires vont s'opposer pacifiquement aux cinq flottes de chasse soviétiques et japonaises qui doivent exécuter cet été quelque dix mille baleines. L'opération est soutenue par les Amis de la Terre, le projet Jonah pour la protection des cétacés, l'Association des saboteurs de chasse, etc.

Les navires émettront des cris de détresse de cétacés afin d'inciter les baleines à fuir, et des Zodiacs s'interposeront entre les cétacés poursuivis et les chasseurs de façon à interdire au canonnier de tirer.

Premier résultat enregistré : un responsable japonais a déclaré qu'il avait ordonné aux bateaux nippons d'éviter toute confrontation avec ceux de l'expédition « Greenpeace V ». On espère que cette action finira par contraindre les gouvernements du Japon et de l'Union soviétique à accepter un moratoire de dix ans sur la chasse à la baleine. — J.-J. B.

★ Projet Jonah, 21, hameau Boileau, 75016 Paris.

[D'autre part, le Nouveau Carré (70, rue Réaumur, Paris-3[e]) accueille depuis le 31 mai et jusqu'au 28 juin une exposition-animation organisée par le projet Jonah sur les baleines, leur chasse et leur protection. Projections les mercredis à 17 heures et les samedis à 12 heures.]

Hippisme



Une semaine qui compte

SUITE du carnet de notes (1) du grand mois des courses.

Vendredi 6 juin, Epsom

Les Anglais ont bon caractère. Lester Piggott a annoncé à midi seulement, quelques heures avant la course, qu'il monterait *Juliette Marny* dans les Oaks, de préférence à l'autre représentante de Jeremee Tree, *Brillantine*.

Il était trop tard pour que les joueurs appuient les chances de cette *Juliette Marny*. Elle est donc partie à la cote de 12/1, au lieu des cinq ou six contre un que lui aurait valu un choix de Piggott moins tardivement annoncé. Et elle a gagné.

Epsom n'a pas bronché. Tout au plus une certaine discrétion dans les applaudissements.

En France, si d'aventure les commissaires avaient accepté une décision aussi tardive d'un Saint-Martin ou d'un Freddy Head, et si la victoire avait suivi, il aurait fallu protéger Longchamp d'une émeute.

Il est vrai qu'ici ce sont les bookmakers qui sont directement perdants. Le public n'a pâti que d'un manque à gagner.

Explication de Piggott : *Brillantine* ne « va » que dans le « lourd », *Juliette Marny* dans le « léger » et il convenait qu'il attendît la décision du ciel pour prendre la sienne.

Au plan technique, *Juliette Marny* n'avait pas séduit. L'Angleterre hippique fait la moue. Il est certain que *Nobiliary* n'aurait fait d'elle qu'une bouchée. Mais elle n'aurait été alors qu'une gagnante des Oaks comme il y en a une tous les ans. Seconde du Derby, elle est entrée dans l'histoire des courses.

Samedi 7 juin, Epsom

Bustino, dont ce n'était pourtant que la rentrée, bat nettement, dans la Coronation Cup, *Ashmore*, à l'écurie Wildenstein. Mauvaise année pour les Français à Epsom et mauvaise année, à Epsom et ailleurs, pour l'écurie française numéro un, d'autant que la relève d'*Allez France* et d'*Ashmore* tarde à apparaître.

A Auteuil, *La Paloise* et *Debocar* prennent un gage sur l'avenir en s'adjugeant les deux prix Wild Monarch. Dans celui réservé aux pouliches, quiconque suit d'aussi près la vie des courses que les fluctuations de la cote était tenté de jouer *Biquina* : c'est un des seuls sujets de l'écurie Blonay que la veuve du propriétaire n'a pas vendu depuis le récent décès de son mari : on pouvait penser que *Biquina* avait montré à la maison des dons justifiant cet attachement. Probablement était-ce le cas, en effet. *Biquina*, seconde (2,50 F à la place), a cependant dû concéder trois longueurs à *La Paloise*.

Dimanche 8 juin, Chantilly

Fini la jaquette et le tube gris. Les lads menaçaient de manifester. Le Jockey-Club, dont c'est aujourd'hui la grande fête, a donné discrètement pour consigne à ses membres de renoncer aux signes extérieurs pouvant entretenir la nervosité. Monsieur de a donc laissé au vestiaire la panoplie, jusqu'ici traditionnelle, des dimanches de juin à Chantilly.

Patch, le seul visiteur d'outre-Manche, monté par le jeune Anglais Eddery, le triomphateur du Derby d'Epsom, attaque dès l'entrée de la ligne droite.

Moment de flottement chez les jockeys français, peu habitués à pareille témérité. Finalement, c'est Rivases, sur *Mariacci*, qui, le premier, admet le sérieux de la situation. Il lance son poulain à la poursuite de *Patch*, arrive sur les talons de celui-ci, mais doit ensuite le laisser filer. *Val de l'Orne* prend la relève. Lui, parvient non pas seulement au talon mais à l'encolure de *Patch*. Il paraît devoir le dominer. Puis il marque le pas. Les deux chevaux, côte à côte, se livrent une lutte terrible. Jusqu'à 20 mètres du poteau, *Patch* garde un léger avantage. Sur la ligne d'arrivée, la situation est inversée. Virtuosité du jockey — qui réédite la réussite au millimètre arrachée naguère au même endroit avec *Pistol Packer* — ou plus grande résistance du poulain : c'est maintenant *Val de l'Orne* qui précède *Patch* d'une vingtaine de centimètres.

Amère victoire. A son retour aux balances, le poulain « feinte » d'un antérieur. Il paraît souffrir d'une déchirure musculaire à l'épaule.

« C'est la raison pour laquelle il n'a pas battu Patch *plus aisément*, explique Freddy Head. *Je l'ai senti flotter dans la ligne droite. »*

Voici *Val de l'Orne* paré, en plus de toutes ses qualités, de l'auréole du héros malheureux : il a gagné avec trois jambes.

Mardi 10 juin, Chantilly

Val de l'Orne, est-ce déjà fini ? Son écurie a déclaré forfait pour lui dans le Derby d'Irlande. D'évidence, elle est tentée d'arrêter là sa carrière de courses. Il s'agit d'une écurie dont l'objectif principal est de mettre en valeur, chaque année, deux ou trois chevaux qui peuvent entreprendre ensuite de fructueuses carrières : l'objectif est déjà atteint : il a gagné la plus grande course française pour « trois ans » et dans des conditions particulièrement méritoires. Pourquoi remettre en jeu le prestige ainsi acquis ? Cette prudence, dictée par des considérations uniquement commerciales, finit par fausser la sélection et est en partie responsable de la régression des pur-sang européens face à leurs cousins d'Amérique. Mais ceci est une autre affaire. Au demeurant, on ne peut tenir rigueur aux seuls propriétaires de futurs étalons : ils doivent tenir compte du goût de leur clientèle, et celle-ci est fascinée par le mirage de l'invincibilité.

Dimanche 15 juin, Chantilly

Prix de Diane. — *Nobiliary* a gagné demain...

LOUIS DÉNIEL.

(1) *Le Monde* du 7 juin.

Sports



Une moto entre terre et ciel

DES engins à deux roues qui donnent l'impression de rouler vite, de la couleur, des gros numéros, de la poussière ou de la boue et du bruit, beaucoup de bruit. Voilà qui suffit pour attirer les foules — des centaines, des milliers de badauds — dans une paisible bourgade de province, comme c'était, par exemple, le cas récemment aux Andelys (Eure).

En ce dimanche, huit mille « fans » assistent aux exhibitions de quatre-vingts moto-crossmen. Parmi ces derniers, Francis, vingt-sept ans, marié et père de deux fillettes. C'est un habitué des courses de moto-cross. Il vient d'un fond de campagne, Forêt-la-Folie, village des environs, trois cent seize habitants. Tous les dimanches il participe à une épreuve. La semaine précédente à Gaillefontaine, aujourd'hui aux Andelys, la semaine prochaine à Donmart-en-Ponthieux. Sa femme, Brigitte, et ses filles l'accompagnent.

Naguère, Francis travaillait à l'usine. Puis il fut livreur de bouteilles de gaz. Maintenant, il est employé quarante heures par semaine chez un artisan maçon. Cette nouvelle place lui permet de s'entraîner plus assidûment.

La kermesse bat son plein dans des odeurs de frites et d'huile de ricin. La piste sillonne le creux et les flancs d'un petit cirque montagneux. Les spectateurs s'accrochent sur les hauteurs de cette cuvette, dominant l'épreuve des crêtes de la colline qui s'écarte en demi-cercle comme un théâtre romain.

Chaque dimanche, au milieu de l'arène, l'ouvrier maçon de la semaine devient un homme inaccessible, insaisissable. Sur la ligne de départ, Francis ne reconnaît plus ses compagnons de tous les jours. En proie aux sollicitations indiscrètes de dizaines de curieux, le pilote au regard faussement lointain ou à l'œil grave, apparemment flegmatique, mais le cœur un peu serré « fumaille » entre ses lèvres nerveuses une dernière cigarette rassurante. Il a endossé son habit de lumière, une tunique rapiécée et bariolée comme un costume d'Arlequin, sur laquelle se côtoient des marques d'apéritifs, d'huiles de moteur, de sirops, de bougies, de pneumatiques, de magazines, et surtout les sceaux de fameuses motocyclettes anglaises ou japonaises plus glorieuses, à ses yeux, que les décorations qui ornent la poitrine d'un général.

Paladins du dimanche

Brusquement, les concurrents s'élancent entre ciel et terre à l'assaut des pentes abruptes. Ils disparaissent ici, réapparaissent là. Le speaker, qui arbore un chapeau de cow-boy, commente l'épreuve du haut d'une petite cabane, juchée sur un arbre dépouillé. Commentaire « à l'américaine », où le merveilleux fait jeu égal avec le sensationnel, mais pratiquement inaudible. Implantés tout au long du parcours, les haut-parleurs diffusent dans le vent les accents d'une voix forcenée, des notes d'accordéon, de la musique de cirque, des airs triomphants de corrida, des slogans publicitaires et des refrains ensoleillés. Les échos confus et ronflants de la fête champêtre se dispersent au-dessus de la vallée.

Paladins qui roulent au pétrole, les moto-crossmen de chefs-lieux de canton poursuivent ainsi chaque dimanche, sans armes mais avec panache, sur petites ou grosses cylindrées, un rêve fou. Ils échappent aux usages et aux lois qui régissent l'utilisation courante de la motocyclette. Au mépris du code, ils se livrent à de tumulteuses chevauchées que la société n'admet qu'à l'écart des routes, mais accepte volontiers, tant la pratique de la moto sur terrains vagues et cahotiques relève du spectacle et exige des qualités sportives.

Emules de James Dean ou du Marlon Brando des années 50, nostalgiques de *la Fureur de vivre* ou de *l'Equipée sauvage*, les jeunes moto-crossmen du dimanche imitent impunément les gestes de leurs aînés. Leur rêve devient réalité : il leur est permis de s'adonner aux jeux dangereux en toute liberté.

Et puis, il y a cette machine fabuleuse qui exerce un pouvoir de fascination : la moto. C'est cette passion qui amena Francis au moto-cross. A seize ans, il bricolait déjà *« une vieille pétoire »*, comme il dit. Après avoir patiemment économisé, il acheta une Bultaco, avec laquelle il participa, chez les juniors, à ses premières courses. Au début de la saison, Francis passa dans la catégorie des « nationaux ». Il fit alors l'acquisition d'une nouvelle machine, une 250 cm3. Prix : 9 000 francs. Elle lui en coûtera autant, chaque année, pour les réparations et l'entretien. Le moto-cross engloutit toutes ses primes (environ 200 francs par course) et une bonne partie de son salaire. Huit jours auparavant, à Gaillefontaine, c'est la chaîne qui s'est rompue (120 F). Le week-end précédent, à Millières, fourreau de fourche tordu (150 francs) et remplacement d'un piston (180 francs). Le dimanche d'avant, à Sourdevelle, boîte de vitesses cassée (380 F). Au début du mois de mai, changement des amortisseurs (480 F), etc. Et la saison ne fait que commencer...

Il en sera ainsi presque tous les dimanches, jusqu'à la fin octobre. Si l'on ajoute à cela les frais de route (3 000 km par mois) et les changements de pneus (un toutes les cinq courses), la pratique du moto-cross exige de solides revenus. Or la plupart des crossmen sont des passionnés qui, souvent issus de familles modestes, ont négligé les études au profit de leur passion. C'est le cas de Francis. Son emploi chez un artisan maçon ne lui rapporte que 1 500 francs par mois. Afin d'accroître ses revenus, il a décidé de se spécialiser, et il suivra bientôt un stage pour devenir carreleur. En gagnant 1 800 francs par mois il espère améliorer le train de vie familiale... et l'entretien de sa moto.

Francis n'a qu'un rêve : pouvoir toujours continuer. Etre toujours dans la course. — A. K.

Jeux



Échecs

N° 611

LA GRANDE DIAGONALE

(15e Championnat de la R.S.F.S.R., Moscou, mai 1975.)
Blancs : Rudensky.
Noirs : Lenik.

Défense Caro-Kann, attaque Panov.

1. é4	ç6		17. Fb2	b6	
2. d4	d5		18. Ta-d1 (g)	Dç7	
3. é×d5	ç×d5		19. Tg3	g6 (h)	
4. ç4	Cf6 (a)		20. Dé3 (i)	Fd6 (j)	
5. Cç3	d×ç4 (b)		21. Th3	Tf-d8	
6. F×ç4	é6		22. d5!! (k)	é×d5 (l)	
7. Cf3	Fé7		23. Cf3! (m)	Fç5 (n)	
8. 0-0	0-0		24. Dh6	F×f2+	
9. Dé2	Cb-d7 (ç)		25. Rh1 (o)	d4 (p)	
10. Td1	Cb6		26. C×d4	Dé5 (q)	
11. Fb3	Cb-d5		27. Th-d3 (r)	Cg4 (s)	
12. Cé5	Fd7		28. Cf5 !!	Fd4 (t)	
13. Td3 (d)	C×ç3 (é)		29. T×d4	Té8 (u)	
14. b×ç3	Fb5		30. Dh4 (v)	g×f5 (w)	
15. ç4	Fa6		31. T×g4+!		
16. a4 ! (f)	Tç8			Abandon (x)	

NOTES

a) 4..., Cç6 force la D noire à entrer en jeu prématurément : 5. çxd5, Dxd5 ; 6. Cf3, Fg4 ; 7. Fé2, é6 ; 8. Cç3, Fb4 ; 9. o-o, Da5 ; 10. d5, o-o-o ; 11. Fd2, éxd5 ; 12. a3, Fé7 ; 13. b4 avec une attaque ou 6..., é5 ; 7. Cç3, Fb4 ; 8. Fd2, Fxç3 ; 9. Fxç3, éxd4 ; 10. Cxd4, Cxd4 ; 11. Dxd4, Dxd4 ; 12. Fxd4 avec une forte pression des F blancs.

b) Les continuations usuelles sont 5..., é6 ; 5..., Cç6 et 5..., g6. Comme souvent dans cette ouverture, la structure des Noirs présente de fortes ressemblances avec les schémas issus du Gambit-D. Le coup du texte qui donne aux Blancs un pion isolé au centre vise un tel schéma mais perd un temps important en facilitant le développement du F-R.

c) 9..., Cç6 était également jouable : 10. Td1, Cb4 et 11..., Cb-d5.

d) Une position caractéristique du Gambit-D, avec cette différence de poids : le F-D blanc n'est pas en g5. En compensation du pion isolé, les Blancs ont la possibilité d'entreprendre une offensive sur l'aile -R fondée sur l'action combinée Td3-g3, Fh6-Cé4, etc.

e) Un nouvel échange qui facilite singulièrement la tâche des Blancs, qui n'ont plus à se préoccuper de leur pion isolé et peuvent désormais se consacrer à leur attaque du roque. Face au dynamisme des forces blanches, les Noirs doivent jouer précisément. Naturellement la variante 13..., Cb4 ; 14. Tg3, Cç6 paraît bizarre en raison des sauts du Cb8-d7-b6-d5-b4-ç6. La question se pose cependant de savoir si les Blancs peuvent poursuivre par 15. Fh6 (si 15. Cxç6, Fxç6 et les Noirs, ayant éliminé le C centralisé sur é5, menacent le pion d4). Par exemple, 15..., Cxd4 ; 16. Txg7+, Rh8 ; 17. Dd3, Cf5 menaçant T et F. La magnifique réplique 18. Dxf5!! suffit apparemment : 18..., éxf5 ; 19. Txf7! (menaçant 20. Fg7+, Rg8 ; 21. Txé7+). Tg8! (si 19..., Ch5 ; 20. Td1) ; 20. Txé7! (et non 20. Txf6, Fé8!). Txg2+!! la seule défense (si 20..., Fé8 ; 21. Txé8) ; 21. Rxg2, Dxé7 ; 22. Cf7+, Rg8 ; 23. Cg5+ et les Blancs doivent se contenter de l'échec perpétuel.

f) Interdisant à leur adversaire tout contre-jeu au centre et sur l'aile -D.

g) Déjà apparaît la rupture d4-d5.

h) Il est nécessaire de fortifier le roque. Si 19..., Cé8 ; 20. d5, éxd5 ; 21. Txd5, Td8 ; 22. Cç6! ou 21..., Cf8 ; 22. Cd7!

i) Visant la case h6 et écartant la D du clouage du Fa6.

j) Et non 20..., Rg7 ; 21. d5!, éxd5 ; 22. Cg4.

k) Cette ouverture de la grande diagonale, résultat de la rupture thématique d4-d5, indique que les préparatifs de l'attaque sont terminés.

l) Si 22..., Té8 ; 23. Cxg6, éxd5 (ou 23... hxg6 ; 24. Fxf6) ; 24. Dg5, Cé4 ; 25. Dxd5 (et non 25. Txh7, Fxh2+ ; 26. Rf1, Fxç4+).

m) Meilleur que 23. Cxg6, d4 ; 24. Fxd4, fxg6 ; 25. Fxf6, Fxh2+!

n) A considérer est aussi 23..., d4 ; 24. Fxd4, Fç5.

o) Et non 25. Fxf2?, Cg4+ gagnant la D.

p) Si 25..., dxç4 ; 26. Fxf6, Txd1+ ; 27. Fxd1 et les Noirs sont mat.

q) Si 26..., Fxç4 ; 27. Cf5!, Txd1+ ; 28. Fxd1, gxf5 ; 29. Fxf6 suivi du mat.

r) Défendant la C tout en parant un mat du couloir éventuel.

s) Si 27..., Fxç4 ; 28. Cf5! menaçant mat sur g7 et sur d8. L'attaque de la D blanche semble retourner la situation à l'avantage des Noirs après 28. Dç1 (ou 28. Dh3, Té8!), Dxh2 mat. Cependant, compte tenu de la réplique foudroyante des Blancs, la défense 27..., Té8 devait être examinée : 28. Dç1 parant le mat sur é1, Fé3 ; 29. Da1, Cg4 ; 30. g3, Fb7 ; 31. Cf3, Fxf3 mat ou 30. Cf3, Cf2+ ; 31. Rg1, Cxd3+, etc. Ou 28. h3, Ch5.

t) Si 28..., gxf5 ; 29. Txd8+, Txd8 ; 30. Txd8+ et si 28..., Txd3 ; 29. Cé7+!

u) Si 29..., Cxh6 ; 30. Txd8+ et si 29... Txd4 ; 30. Fxd4.

v) Parant le mat sur é1.

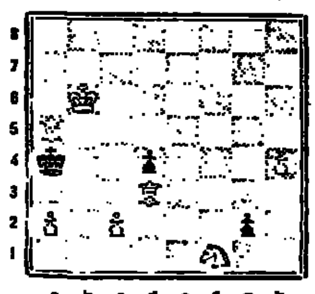
w) Si 30..., Dxf5 ; 31. Txg4.

x) Si 31..., fxg4 ; 32. Dxg4+, Rf8 ; 33. Fxé5.

ÉTUDE

E. SOMOV-NASSIMOVIC

(1938)



BLANCS (7) : Rb6, Fa5 et d3, Cf1, Pa2, ç2, h4.

NOIRS (3) : Ra4, Pd4 et g2.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DU PROBLEME N° 610
G. Kon

(Blancs : Ra1, Fg4, Cé8, Pç3, d2, é3. Noirs : Ré5, Tg5, Fé6, Pd3, d4, f4.)

1. é×d4+ !, Rd5 ; 2. Ff3+, Rç4 ; 3. Cd6+, Rb3 ; 4. Fd1+, Ra3 ; 5. d5 ! et les Blancs gagnent en raison du double mat sur b5 et ç4. Si 1. é×f4+ ?, R×f4 ; 2. F×é6, d×ç3 et si 1. ç×d4+ ?, Rd5 ; 2. Cç7+, Ré4 ! ; 3. C×é6, T×g4 ; 4. C×f4, Tg1+ ; 5. Rb2, Td1 avec gain. Si 2. Cf6+ ?, Rd6 ; 3. Cé4+, Rd5 ; 4. Ff3, Tg1+ ; 5. Rb2, Ff5 nulle.

CLAUDE LEMOINE.

Bridge

N° 606

LA COUPE HONGROISE

Dans ce grand chelem joué dans un grand tournoi en Hongrie, le déclarant, qui ne voyait pas les mains adverses, avait le choix entre plusieurs lignes de jeu. Il adopta finalement la meilleure.

	♠ 7 6 ♥ A D 4 ♦ D 5 4 2 ♣ A 7 6 3	
♠ D 10 5 3 ♥ V 10 6 5 ♦ 8 ♣ R D V 5	N O E S	♠ 9 8 4 2 ♥ 9 8 ♦ 10 9 6 ♣ 10 8 4 2
	♠ A R V ♥ R 7 3 2 ♦ A R V 7 3 ♣ 9	

Ouest ayant entamé le roi de trèfle, *comment Domokos Szasz a-t-il gagné* le GRAND CHELEM A CARREAU contre toute défense ?

Réponse :

Fallait-il éliminer les perdantes de Sud en coupant un pique, puis le quatrième cœur (si la couleur n'est pas partagée 3-3) ? Cette ligne de jeu cependant risque d'échouer si les atouts sont mal partagés et le déclarant préféra une solution plus sûre : l'élimination des perdantes de Nord grâce à trois coupes à trèfle de la main longue, manœuvre connue sous le nom de mort inversé.

Attention, toutefois, à se ménager suffisamment de rentrées et, pour cette raison, il faut aussitôt après l'as de trèfle *couper un trèfle*.

Voici comment Szasz a joué : à la seconde levée, il a coupé un trèfle, puis il a tiré as et roi de carreau et a constaté la mauvaise répartition. Il est remonté au mort par la dame de cœur, et il a coupé un autre trèfle avec le 7 de carreau.

Ensuite, il a réalisé l'as de cœur et il a fait *une troisième coupe à trèfle* avec le valet de carreau.

Enfin, il a tiré as roi de pique et il a coupé le valet de pique avec le 5 de carreau. Alors le mort tire la dame de carreau pour faire tomber le dernier atout d'Est.

En résumé : Sud doit couper un trèfle à la seconde levée et, *a)* si les atouts sont 2-2, Sud coupe un pique et éventuellement un cœur ; *b)* si les atouts sont 3-1, Sud coupe trois fois trèfle (mort inversé) et ne perd que si l'adversaire qui a trois atouts n'a qu'un cœur ou deux piques ; *c)* si les atouts sont 4-0, Sud coupe deux fois trèfle, mais pas de pique et essaie l'impasse à pique ou un squeeze.

LE COUP SANS NOM DE MONTE-CARLO

Cette semaine, le troisième Festival de Monte-Carlo, le tournoi aux prix fabuleux, va réunir toute l'élite mondiale et notamment les champions du monde italiens. Voici un des coups les plus fameux, joué au cours du Festival de l'année dernière.

	♠ — ♥ D V 8 4 ♦ V 9 7 4 3 ♣ A V 6 3	
♠ R 9 6 5 2 ♥ 9 3 ♦ 6 5 ♣ R D 9 8	N O E S	♠ A V 4 ♥ 10 7 ♦ A R D 8 2 ♣ 10 5 4
	♠ D 10 8 7 3 ♥ A R 6 5 2 ♦ 10 ♣ 7 2	

Ann. : S. don. N-S vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Avarelli	Rosenb.	Bellad.	Shenken
passe	passe	passe	1 ♦
2 ♥	passe	4 ♥	passe...

Ouest entama le 9 de cœur. Sud prit et joua le 7 de trèfle pour la dame et le... 3 du mort. Ouest, pour éviter que Sud ne défausse un carreau sur un trèfle, contre-attaqua carreau pour la dame d'Est qui rejoua cœur. Sud prit, fit l'impasse à trèfle, défaussa le 3 de pique sur l'as de trèfle, coupa un carreau et joua le 7 de pique pour le... 5 de pique d'Ouest. *Comment Avarelli, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Le saut à « 2 cœurs » de Sud était conventionnel, il indiquait un bicolore de majeures. Belladonna, en Nord, bondit alors à « 4 cœurs » en espérant qu'un jeu de double coupe pourrait procurer dix levées malgré la faiblesse en points d'honneurs des deux mains.

A l'autre table, le contrat final avait été « 4 piques » chuté de deux levées.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Young	Garozzo	Sheehan	Forquet
passe	passe	passe	1 ♦
1 ♥	1 ♠	4 ♥	4 ♠...

On notera l'extrême prudence de Sud qui n'a pas osé contrer « 4 piques ».

PHILIPPE BRUGNON.

Philatélie

N° 1384

« ARPHILA PARIS 75 »

L'exposition internationale Arphila Paris 75, qui se déroule actuellement, et jusqu'au 16 juin, au Grand Palais, aux Galeries nationales et au Palais de glace, a reçu près de cent mille visiteurs.

FRANCE : « Métro régional R.A.T.P. » et...

Dès le 23 juin, en vente générale, un timbre consacré au métro régional (R.A.T.P.), dessiné et gravé par Georges Bétemps, sera mis à la disposition du public.

1,00 F, bleu roi et bleu foncé.

Impression en taille-douce ; Ateliers du timbre de France.

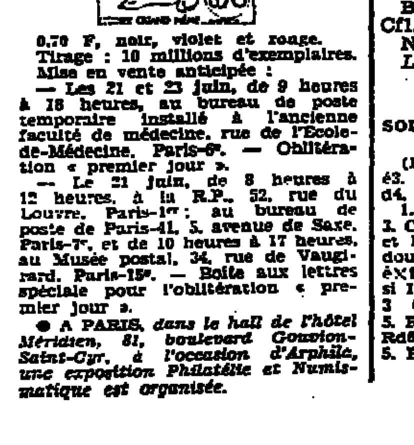
Tirage : 10 millions d'exemplaires. La mise en vente anticipée aura lieu :

— Les 21 et 22 juin, de 9 heures à 18 heures, par le bureau de poste temporaire ouvert dans le hall du centre commercial du métro régional à la Défense, Puteaux. — Oblitération « premier jour ».

— Le 21 juin, de 8 heures à 12 heures, au bureau de poste de Puteaux. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

— « Fondation Santé des étudiants de France ».

Un timbre-poste titré « Etudier quand même » soulignera la Fondation Santé des étudiants de France, dessiné et gravé par Claude Andréotto. Vente générale le 23 juin.

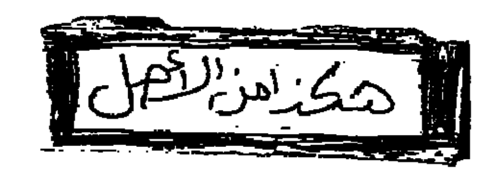


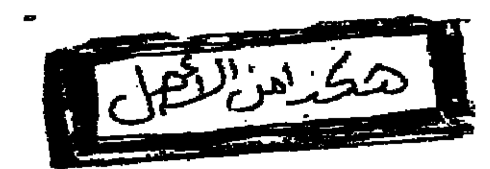
0,70 F, noir, violet et rouge.
Tirage : 10 millions d'exemplaires.
Mise en vente anticipée :

— Les 21 et 23 juin, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire installé à l'ancienne faculté de médecine, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris-6e. — Oblitération « premier jour ».

— Le 21 juin, de 8 heures à 12 heures, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er ; au bureau de poste de Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e, et de 10 heures à 17 heures, au Musée postal, 34, rue de Vaugirard, Paris-15e. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

● A PARIS, *dans le hall de l'hôtel Méridien, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, à l'occasion d'Arphila, une exposition Philatélie et Numismatique est organisée.*







LE CONFLIT DU « PARISIEN LIBÉRÉ »

DANS LES HAUTS-DE-SEINE

M. Cabanes, rédacteur en chef à l'A.F.P., est grièvement blessé dans un attentat

Cet acte visait son homonyme rédacteur en chef au « Parisien libéré »

M. Bernard Cabanes, rédacteur en chef à l'A.F.P., a été grièvement blessé, dans la nuit du jeudi 12 au vendredi 13 juin, par l'explosion d'une charge de dynamite déposée devant la porte de son appartement, 11, rue de la Porte-Jaune, à Garches (Hauts-de-Seine). Transporté à l'hôpital Raymond-Poincaré, M. Cabanes a subi une longue intervention chirurgicale. Ce vendredi matin, les médecins demeuraient réservés sur l'état du blessé, qui, selon eux, resterait critique pendant trois jours encore, bien qu'aucun organe vital n'ait été apparemment touché.

Il semble bien que les auteurs de l'attentat aient commis une méprise et cherchaient sans doute à atteindre un autre journaliste, homonyme de M. Bernard Cabanes et rédacteur en chef au *Parisien libéré*. Ce dernier s'est déclaré « *catastrophé* » en apprenant l'attentat dont son confrère venait d'être victime. « *Cette homonymie lui a déjà valu quelques déboires*, a indiqué M. Cabanes à Europe 1, *puisqu'il avait été arrêté à ma place par la police algérienne et détenu un certain temps. Quand nous nous voyions, nous en plaisantions* ».

Le rédacteur en chef au *Parisien libéré* a, d'autre part, affirmé qu'il n'avait reçu aucune menace de mort directe, mais qu'il avait été l'objet d'une véritable « *campagne de harcèlement téléphonique* » à la suite du conflit entre la direction de son journal et les ouvriers du Livre.

L'explosion s'est produite à 1 h. 20 du matin. Le journaliste de l'A.F.P. ayant entendu du bruit sur le palier, est allé regarder par l'œil de la porte. Une très forte déflagration a alors secoué l'appartement, projetant M. Cabanes à 3 mètres en arrière. Touché à l'abdomen et aux jambes, et perdant son sang en abondance, celui-ci est parvenu à se hisser sur le palier, où les secours sont rapidement arrivés. La femme et la fille de M. Cabanes n'ont pas été atteintes par l'explosion, qui a provoqué d'importants dégâts matériels. Une demi-heure après, une forte odeur de dynamite persistait dans la cage d'escalier.

L'enquête a été confiée à la brigade criminelle. Le commissaire Pierre Otavioli, chef de cette brigade, est arrivé, peu après 3 h. 30, sur les lieux de l'attentat, où l'avaient précédé les enquêteurs du Laboratoire municipal et M. Yves Bodin, maire de Garches. Seul le frère de la victime, M. Pierre Cabanes, qui demeure dans le même immeuble, a pu donner quelques renseignements aux policiers : « *J'étais sur mon balcon au moment de l'explosion*, a-t-il expliqué. *Peu avant, j'avais remarqué un homme, vêtu d'un costume beige ou marron, qui s'enfuyait de la résidence en courant, mais silencieusement. Cinq minutes plus tard, une portière de voiture a claqué.* »

Une charge de plastic au domicile de M. André Bergeron

Un autre attentat a été commis, à la même heure, visant le domicile de M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière. À 1 h. 25, une charge déposée devant la porte de l'appartement du dirigeant syndical, 14, rue du Stade à Montrouge (Hauts-de-Seine), explosait et provoquait d'importants dégâts dans la cage d'escalier.

LES RÉACTIONS

LA FÉDÉRATION DU LIVRE (C.G.T.) : une nouvelle provocation.

La Fédération française des travailleurs du Livre C.G.T. a publié vendredi matin le communiqué suivant :

« *A la suite des attentats qui ont eu lieu dans la nuit du 12 au 13 juin 1975 aux domiciles de M. Cabanes, de l'A.F.P., le blessant grièvement, et du secrétaire général de Force ouvrière, le bureau de la Fédération française des travailleurs du Livre C.G.T. condamne avec vigueur de tels agissements, dont le caractère provocant et fascisant ne vise qu'à discréditer auprès de l'opinion publique la lutte courageuse que mènent les travailleurs du Livre et leurs organisations C.G.T. avec leurs camarades du* Parisien *libéré pour la défense de leur emploi, des droits syndicaux, du droit de grève et la liberté d'expression. Ces attentats sont, à l'évidence, le fait de provocateurs et ne peuvent en aucun cas être confondus avec la lutte responsable des travailleurs du* Parisien libéré.

» *Avec cette nouvelle provocation de caractère fasciste, la question se pose : à qui profite-t-elle ?*

» *Tout en se réservant de donner toutes suites utiles à cette diversion, la F.F.T.L.-C.G.T. appelle l'ensemble des travailleurs de la profession à la plus extrême vigilance.* »

M. SÉGUY : extrême vigilance.

Interrogé vendredi matin par Radio-France, M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a déclaré :

« *Nous sommes de toute évidence en présence d'une provocation de caractère fasciste. Nous la dénonçons et la condamnons catégoriquement.*

» *De telles méthodes sont absolument étrangères à notre conception de l'action syndicale. Si les travailleurs du Livre comme ceux des autres professions ont de sérieuses raisons d'être indignés par le comportement des dirigeants de F.O. dans le conflit du* Parisien libéré, *ils ne peuvent que réprouver de tels actes de violence.*

» *En vérité, ces attentats visent plus les travailleurs du* Parisien libéré *que les personnes au domicile desquelles ils ont été perpétrés.*

» *Ils prouvent que les pires ennemis de la classe ouvrière ne reculent devant rien pour arriver à leurs fins. Ils rappelleraient s'il en était besoin la nécessité pour les travailleurs de faire preuve, dans ces circonstances, de la plus extrême vigilance.*

» *La C.G.T. exige que les coupables soient recherchés et remis à la justice.* »

LA C.F.D.T. : on encourage la montée de la violence.

La C.F.D.T. déclare, vendredi, dans un communiqué :

« *La C.F.D.T. condamne les attentats criminels et imbéciles qui, cette nuit, ont visé le domicile du secrétaire général de Force ouvrière et ont blessé grièvement un journaliste de l'A.F.P.*

» *Le gouvernement en porte la responsabilité essentielle. Non seulement il appuie de tout son poids le patronat dans ses actes de répression antisyndicale, mais, ces derniers jours, il a laissé se développer, sinon encouragé, l'emploi de méthodes fascistes par une partie du patronat. Ce gouvernement, qui se satisfait de la multiplication des milices patronales armées, véritable police privée, encourage la montée de la violence et les provocateurs de tout acabit.*

» *Quant au C.N.P.F., son mutisme devant les exactions et les procédés inquiétants de ses affiliés le condamne tout autant.*

» *C'est le mouvement ouvrier français, les manifestations d'hier l'ont encore montré, qui est, dans notre pays, le garant de la défense et de l'extension des libertés, le barrage contre les violences policières et patronales, l'autoritarisme et le fascisme.* »

LA FEN : une provocation criminelle.

La Fédération de l'éducation nationale (FEN), dans un communiqué, « *condamne les odieux attentats* ».

» *Au-delà du responsable d'une centrale syndicale, c'est l'ensemble du syndicalisme qui est atteint et qui ressent douloureusement cette provocation de nature criminelle.*

» *La FEN, qui a, le 11 juin, par un communiqué public, apporté son soutien complet aux travailleurs en lutte, contre la répression antisyndicale et anti-ouvrière et contre les chantages, les menaces et les méthodes inacceptables utilisées par le patronat, réaffirme solennellement son attachement aux libertés syndicales et aux droits des travailleurs. (...) Quand l'argument et la raison cèdent le pas aux attaques personnelles et aux proclamations frisant la haine, c'est non seulement le droit élémentaire à la différence, le respect des travailleurs et la démocratie qui sont menacés mais les libertés syndicales elles-mêmes qui sont gravement en cause.* »

● *Un groupe de journalistes et d'écrivains parisiens* — dont MM. Michel de Saint-Pierre, Jean Raspail *(le Figaro)*, Pierre de Villemarest *(Valeurs actuelles)*, Jean Barrial *(Carrefour)* et André Brissaud (Radio-France) — ont fondé, le jeudi 12 juin, un « comité de défense pour la liberté d'expression ».

Cette initiative, selon ses inspirateurs, vise à riposter à l'attitude du Syndicat du livre C.G.T. que le nouveau comité accuse de « *vouloir établir une censure sur la presse* ».

Les fondateurs du C.D.L.E., précise le communiqué, apportent leur soutien à la direction du *Parisien libéré* et invitent « *tous les journalistes et intellectuels libres à signer l'appel du C.D.L.E.* ». (9, rue de Taillebourg, Paris 11e.)

Un huissier s'est présenté rue d'Enghien

Comme *le Monde* l'a signalé dans sa dernière édition du 13 juin, un huissier de justice auprès du tribunal d'instance de Paris, Me Jean-Marie Romerio, s'est présenté jeudi 12 juin, en fin de matinée, aux imprimeries du *Parisien libéré*, rue d'Enghein et rue des Petites-Ecuries. Usant de la plus grande discrétion pour signifier aux dirigeants syndicaux, MM. Gilbert Juif et Jean-François Treney, la sommation de faire cesser l'occupation des lieux, il a même réussi à échapper à la vigilance des journalistes qui « campent » devant l'imprimerie depuis mercredi.

Les représentants syndicaux se trouvant dans l'imprimerie du *Parisien libéré*, interrogé par un journaliste de l'A.F.P., ont fait connaître des extraits du procès-verbal que leur a remis l'huissier.

Par ce texte, l'huissier ordonne aux occupants « *de quitter les lieux qu'ils ocupent dans la société dont il s'agit, de faire place nette et remettre les clés, leur déclarant que, faute de ce faire* », il allait « *procéder sur-le-champ à leur expulsion de ladite société*.

» *Vu les réponses, que j'ai prises pour refus de satisfaire au présent commandement*, ajoute le texte, *j'ai sursis à mes opérations, étant dans l'impossibilité de les mener à bien à défaut de la force publique que je me suis promis d'aller requérir.* »

Sa mission accomplie, l'huissier a quitté l'immeuble. Il n'y a eu aucun incident.

Le Syndicat du Livre s'adresse aux policiers

Le Comité intersyndical du Livre parisien C.G.T., qui se fait l'écho, dans un communiqué, d' « *informations de source sûre* » selon lesquelles les forces de police interviendraient dans la nuit de samedi à dimanche prochains au *Parisien libéré*, « *se félicite de la prise de position courageuse de différents syndicats de personnels de police* ».

Le Comité intersyndical demande « *à ces personnels de ne pas intervenir contre des travailleurs qui ne font que défendre leur droit au travail et les libertés* ».

Le syndicat C.F.D.T. de la police nationale, pour sa part, « *demande instamment aux responsables gouvernementaux de ne pas céder à la tentation d'utiliser la police pour l'opposer aux travailleurs au lieu de négocier* ».

« *Un éventuel affrontement provoquerait actuellement la réflexion des policiers face à la solidarité et à la riposte des forces populaires* », conclut le syndicat.

Les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. des industries papetières annoncent qu'elles appelleront les travailleurs de la profession à « *l'arrêt immédiat du travail en cas d'intervention policière à l'encontre des grévistes du* Parisien libéré ».

L'Union C.G.T. du Livre et du papier des entreprises mixtes (imprimerie et papier), a pris une décision identique et appelle au « *développement de l'action unie* ».

De son côté, l'U.D. C.F.D.T. de Paris, qui se déclare en plein accord avec son syndicat du Livre, précise qu'elle répondra dans l'unité, avec l'U.D. C.G.T., par « *une large mobilisation des travailleurs de la capitale* ».

Pour leur part, les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. d'E.D.F. et G.D.F. recommandent à leurs syndicats et à leurs militants responsables « *de prendre immédiatement contact entre eux, afin d'exercer toute la vigilance qu'il convient et être ainsi prêts à la riposte dans le cadre des décisions communes des deux fédérations* ».

Enfin, l'Union régionale F.O. de Bretagne souligne « *ne pouvoir admettre la limitation de la liberté du travail* ». Elle demande aux pouvoirs publics « *de ne pas faire intervenir les forces de police pour faire évacuer les ateliers occupés* » et désapprouve « *l'utilisation d'entreprises privées de gardiennage ainsi que les méthodes utilisées par celles-ci* ».

LA JOURNÉE D'ACTION C.G.T.-C.F.D.T. :

Nombreuses manifestations contre la « répression antisyndicale »

La journée de protestation contre la « répression antisyndicale », organisée le 12 juin par la C.G.T. et la C.F.D.T. avec l'appui des partis de gauche, a surtout été marquée par des défilés et des meetings dans de nombreuses villes de province. Quelques arrêts de travail ont eu lieu à Marseille, à Nice, à Lorient ; la grève d'agents de l'E.D.F. décidée par la C.G.T. n'a pas eu de conséquences sur la distribution du courant, sauf à Mourenx, près de Pau.

A Paris, un défilé de la place de la République à la place de la Bastille a réuni, entre 17 h. 45 et 19 h. 45, quarante à soixante mille participants selon des membres du service d'ordre de la manifestation (douze mille selon la préfecture de police).

« *Non à la répression, non aux violences policières, non aux milices patronales.* » Ces slogans résumaient le sens de la manifestation à Paris. Précédée des dirigeants de la C.G.T. et de la C.F.D.T., notamment MM. Georges Séguy et Edmond Maire, et ensuite des leaders de partis politiques, MM. G. Marchais (P.C.), G. Sarre (P.S.), Loncle (radicaux de gauche), la délégation du *Parisien libéré* avait pris place en tête du cortège qui s'est formé boulevard du Temple.

Derrière le Comité intersyndical du Livre parisien et le syndicat du Livre C.F.D.T., venaient les syndicats de journalistes et de multiples groupes des grandes imprimeries : Néogravure, Georges Lang, Del Duca, Imprimerie nouvelle, ainsi que de tous les grands quotidiens de la capitale, puis des délégations de fonctionnaires, d'agents de la R.A.T.P., d'universitaires et de professionnels du spectacle.

Une foule colorée, criant d'une seule voix : « *Patrons au pilon, Amaury au pilori !* » Beaucoup d'ouvriers, en tenue de travail : typographes en salopette, la poche de poitrine parfois gonflée d'affiches et de tracts, postiers des services de tri, en blouse grise, cheminots, en bleu de chauffe. Des immigrés prirent des tambourins, rythmant le chant des métallos : « *Les patrons licencient, licencions les patrons.* » Ailleurs, une pancarte insolite déclare : « *Bergeron, il reste une grève à briser, celle des prostituées.* »

Dans ce cortège, enfin, des jeunes. Beaucoup de jeunes. Ils se mêlent aux délégations syndicales ou se groupent sous les drapeaux rouges de la Ligue communiste révolutionnaire et scandent, pour une fois, le même slogan : « *Dissolution des milices patronales.* »

Un certain nombre de manifestants tiennent en laisse des chiens policiers, affublés d'une livrée blanche, ornée d'inscriptions humoristiques : « *Attention, je suis méchant.* » Ou encore : « *Non aux chiens nervis d'Amaury.* » Un calicot trotskiste réclame, « *contre les bandes armées du capital, l'autodéfense ouvrière* ».

Alors que le cortège se dispersait boulevard Beaumarchais, quelques petites échauffourées ont opposé des militants trotskistes aux membres du service d'ordre cégétiste, qui agitaient les mains et chantaient sur l'air des lampions : « *Bergeron, Laguiller, même syndicat, même combat !* »

Aux usines Simca-Chrysler de Poissy

DE VIOLENTS AFFRONTEMENTS OPPOSENT DES MILITANTS DE LA C.G.T. ET CEUX DE LA C.F.T.

Deux personnes ont été blessées lors de violents affrontements qui ont, mercredi 11 juin, opposé des militants de la C.G.T. et de la C.F.T. à l'intérieur des usines Simca-Chrysler de Poissy (Yvelines). C'est au moment où des travailleurs syndiqués à la C.G.T. distribuaient, près du parking central, des tracts appelant à la manifestation organisée jeudi à Paris contre les violences policières, qu'une trentaine d'adhérents de la C.F.T. — minoritaires chez Simca — sont venus pour les contraindre à stopper leur action. Après que les militants de la C.G.T. aient cherché en vain à saisir la direction de l'incident, les équipes de la C.F.T. ont brutalement frappé un travailleur marocain, M. Abdeslem Mokhtar, vingt-deux ans, qui descendait d'un autocar.

Au cours des affrontements, un autre militant de la C.G.T., M. Jean-Claude Taillandier, vingt-quatre ans, a été attaqué et précipité sous une voiture dont le conducteur a pu stopper à temps. Si M. Mokhtar a pu quitter rapidement l'hôpital pour aller déposer plainte au commissariat de Poissy, M. Taillandier, lui, sérieusement blessé à la tête, a été gardé en observation. Un adhérent de la C.F.T. a, de son côté, déposé plainte pour coups et blessures contre les militants cégétistes. Le parquet de Versailles a confié l'enquête au commissariat de Poissy, qui reçoit chaque année une dizaine de plaintes identiques. L'union locale de la C.G.T. et M. François Hilsum, conseiller général communiste des Yvelines, sont intervenus pour s'élever contre les agissements de la C.F.T. qui, selon eux, tente d'établir chez Simca un monopole syndical.

LIBÉRÉ

C.G.T.-C.F.D.T.

testations antisyndicale

ET SES DÉVELOPPEMENTS

SOCIÉTÉ

Ces milices qui n'existent pas

(Suite de la première page.)

En 1952, après une grève dans les usines alors installées à Nanterre, le directeur, M. Pigozzi, décide un lock-out suivi d'un réembauchage par lettre individuelle. A *cette occasion peut être mis en* place un premier appareil de surveillance des syndicats et de prévention des mouvements sociaux. En 1958, après l'absorption de Ford-France, la firme déménage à Poissy, et, profitant d'une indispensable réorganisation des services, opère une nouvelle sélection. On fait aussi venir de la main-d'œuvre italienne, à l'époque industrieuse et peu exigeante, respectueuse de l'ordre et du patronat.

Dans le même temps, on recrute des anciens d'Indochine qui vont former tout à la fois la base de la maîtrise et celle de l'encadrement d'un syndicalisme, où dans de petites spécialités ces anciens militaires sont, depuis, passés régleurs, certains même chefs d'équipes ou contremaîtres.

Les armes à la main

Fondé par le chef du personnel, M. Galtier, qui a, depuis, quitté la firme, le syndicat indépendant — devenu depuis syndicat national de l'automobile C.F.T. — groupe toute la maîtrise, et il est bien vu, surtout à la fabrication, d'en exhiber le calendrier sur les bureaux. Le reste de ses troupes est fourni, dans une large mesure, par des travailleurs immigrés — 60 % des vingt mille ouvriers de Poissy — soupçonnés par les autres syndicats d'arriver en France avec leur carte en poche. La C.F.T. fera souvent figure d'accusée dans le débat. Est-elle porteuse de tous les maux et de toutes les matraques ? Non, répondait son ancien secrétaire général, M. Jacques Simakis : « *Tous les syndicats s'insurgent contre nous parce que notre organisation est de plus en plus représentative dans le droit et qu'elle risque de le devenir dans les faits. Nos adversaires savent que nos conceptions nous ouvrent des possibilités de recrutement considérables. Des sondages ont montré que, dans l'esprit de nombreux travailleurs, un syndicat ne doit pas faire de politique.* »

Mais comment expliquer que des militants C.F.T. soient souvent compromis dans des actions violentes ? « *Cette attitude ne regarde que nos militants pris individuellement,* expliquait M. Simakis. *Ce n'est pas parce qu'un malfaiteur est trouvé en possession d'une quittance de gaz, lors de son arrestation, qu'on met en cause le G.D.F. Et, d'ailleurs, nos militants ne sont-ils pas encore plus souvent que d'autres victimes d'agressions de la part de gens de syndicats adverses ? N'oubliez pas que, contrairement à la C.G.T. ou à la C.F.D.T., nous ne disposons d'aucun service d'ordre. Quant aux « milices patronales », elles relèvent de l'affabulation. Je n'en ai jamais entendu parler, mais je désapprouve par avance de tels procédés. L'affaire de Saint-Étienne (1) est inadmissible : le droit au travail ne justifie pas, de la part des patrons, le recours à des éléments extérieurs à l'usine.* »

Quoi qu'il en soit, à Poissy, la C.F.T. jouit d'un traitement beaucoup plus favorable que les autres organisations, tolérées pourtant comme un alibi afin de donner une image démocratique. Les immigrés sont également l'objet de sollicitude. Les Marocains, par exemple, bénéficient de contrats de deux ans assortis d'un congé longue durée (six mois). Le renouvellement du contrat fournit l'occasion d'un tri permanent. Pour éviter toute « contamination », au travail comme dans les foyers, les étrangers sont encadrés, et gare aux entorses : chaque mois des représentants consulaires espagnols, marocains et turcs viennent dans l'usine s'assurer auprès de la direction et de la maîtrise de la « bonne tenue » de leurs ressortissants.

Enfin, Simca a également innové en recourant le premier à l'action directe. Pendant des années, le commando de Poissy — quatre-vingts à cent individus équipés et entraînés — a combattu, armes à la main, les éléments récalcitrants. Aujourd'hui, l'ordre règne et il a pu se faire plus discret.

Malgré une solide tradition d'antisyndicalisme, Citroën est venu plus tard aux méthodes autoritaires, ne répondant qu'après 1968 aux menaces d'un « mai rampant » par un « fascisme ordinaire » qui n'en a pas moins éliminé en quelques mois les organisations syndicales traditionnelles de la plupart des usines.

Œuvre du même personnage que chez Simca — M. Galtier, — la « reprise en main » s'est effectuée selon le même schéma : mobilisation des anciens parachutistes, qu'on a parfois vus s'entraîner au close-combat, à Asnières et à Javel, ou au tir dans un stand de Versailles ; sensibilisation de la maîtrise par embrigadement dans un syndicat indépendant et création d'agents de secteur quadrillant les ateliers ; enfin, destruction des organisations représentatives. Un impératif : faire face instantanément à toute situation.

Matraques et lacrymogènes

Parfois, les interventions sont plus brutales. Le 8 mai 1973, à Reims, devant la porte de l'ancienne usine Panhard, en grève partielle (neuf cents salariés, la moitié d'O.S.), un meeting de protestation se déroule après le licenciement, dans d'obscures circonstances, d'un travailleur algérien. Survient un commando arrivé de Paris, à la tête duquel se trouvent un chef d'équipe de Levallois, ancien délégué C.F.T. et membre du SAC, un contremaître à l'usine Leblanc de Javel et un contremaître de l'atelier « grande peinture » de Javel. Les agresseurs dispersent les manifestants en pleine rue à coups de matraque et de cartouches lacrymogènes. Trois jours plus tard, ils escortent les cars d'ouvriers immigrés prélevés à Javel et Levallois pour relancer la production à Reims.

Un autre exemple : au mois de novembre 1971, un candidat C.G.T. aux élections de délégués du personnel de Levallois, M. Messaoud Benghellab, est l'objet d'incessantes pressions pour qu'il se désiste. Un jour qu'il est en congé de maladie, trois hommes s'introduisent même chez lui et le ramènent de force à l'usine où il subit une nouvelle leçon de morale. Parmi eux, un certain Djouzi qu'on a vu quelques jours plus tôt attaquer, en compagnie d'un commando surgi de l'usine, des distributeurs de tracts de la « milice ouvrière ».

Les pressions prennent parfois un tour sournois. Candidat C.G.T. aux élections de délégués du personnel de novembre 1972, un travailleur portugais, M. Fereira, a eu la surprise de recevoir de son pays une lettre anonyme lui enjoignant de renoncer à son dessein sous peine d'ennuis pour sa famille ; élu, M. Fereira s'est aussitôt entendu proposer en échange de son mandat, une place bien payée en province. « *L'affirmation courante de pression sur les délégués nous paraît tout à fait contraire à l'esprit qui règne dans la maison,* rétorque pourtant certains cadres. *Pas question chez nous d'un régime militaire,* entend-on. *En revanche, sur les chaînes et dans les ateliers, un minimum de discipline est indispensable. D'elle dépendent l'harmonie de la production et la bonne marche de l'entreprise. De plus, le lieu de travail ne doit pas devenir le théâtre de réunions politiques. Les agents de maîtrise ont donc un contrôle effectif à assurer pour faire respecter les normes de l'entreprise.* »

La mobilisation de l'encadrement

Point de mire de la vie économique et sociale, la régie Renault connaît une situation moins tendue quoique l'action « anti-grève-thrombose » s'y développe assez vite, se limitant, semble-t-il, toutefois jusqu'à présent, du moins à Billancourt, à l'embrigadement de la maîtrise et à un intense travail idéologique et psychologique auprès du personnel en période de conflit. La très officielle « volante » n'effraie plus personne, même quand elle prend la liberté d'opérer hors de l'usine, ce qui a quand même valu à la direction de présenter des excuses à un coiffeur et à un pharmacien confondus, à cause de leur blouse blanche, avec des techniciens en vadrouille.

En revanche, à Flins, les choses sont allées plus loin. Marquée par la dure grève de mai 1968 et par l'immixtion fréquente d'éléments extérieurs à l'usine, la direction a, là aussi, mobilisé l'encadrement, exigeant de lui jusqu'à l'engagement physique, comme ce fut le cas en 1969, lorsqu'un commando de la Gauche prolétarienne pénétra dans l'usine avec l'intention de venger Gilles Tautin, mort pendant les événements de mai. Sur les vingt et un mille salariés de l'usine, la direction peut en mobiliser deux mille, soit pour remplacer les grévistes soit pour les intimider. Lors de la grève des O.S. du Mans, en mai 1971, le lock-out ayant été décidé à Flins, agents de maîtrise, techniciens et agents de méthodes se relayèrent en « 3 × 8 » pour garder l'usine en permanence.

Des incidents viennent à point susciter des ripostes vigoureuses. Un pavé lancé dans la voiture d'un gréviste entraîne une manifestation de quelques jeunes ouvriers et d'éléments extérieurs, en tout une centaine de personnes. Trois cents agents de maîtrise surgissent pour « sauver l'usine menacée » et des bagarres éclatent.

Dans les moments chauds, des opérations de commandos sont montées avec la bénédiction de la direction de l'usine. Les initiatives de certains de ses membres donnent parfois lieu à des incidents curieux. Au cours de l'une des rondes de nuit organisées pendant la grève du printemps 1971, une « patrouille » découvre une voiture suspecte qu'elle prend en chasse avant de l'immobiliser le long d'un trottoir. Casqués et armés de matraques, les « vigiles » s'en prennent aux occupants du véhicule, et l'un d'eux aura toutes les peines du monde à faire savoir qu'il est le commissaire de police des Mureaux...

JAMES SARAZIN.

(1) L'intervention d'un commando armé contre une usine Peugeot, en avril 1973.

Prochain article :

PEUGEOT : LES INTÉRIMAIRES « MUSCLÉS »

A Chartres

UNE IMPRIMERIE BIEN GARDÉE

De notre envoyé spécial

Chartres. — Après mille détours dans le labyrinthe d'une cité nouvelle à Chartres, l'imprimerie du *Parisien libéré* est là, sur la zone industrielle, à l'angle de la rue Vincent-Chevrard (ancien maire) et de la rue Vlaminck. Pour atteindre ce bâtiment protégé, pour parvenir en ces lieux interdits que la rumeur publique supposait, avec un *peu d'exagération,* presque mieux défendus que Fort-Knox, rien de plus simple : il suffit de montrer ses papiers — de toute façon, chacun y est invité dans le quartier depuis le 31 mai dernier — puis de sauter une à une les cases d'une sorte de jeu de l'oie policier, pour finalement se retrouver devant la porte de l'imprimerie.

Mince avantage finalement, puisque cette porte reste interdite à toute personne étrangère au service. C'est ainsi : les locaux du « P.L. », une bâtisse blanchâtre évoquant plutôt un entrepôt de machines agricoles qu'une imprimerie de journal, n'est accueillante qu'à ceux qui la gardent ou qui y travaillent. Toute autre personne est invitée à circuler, sauf les journalistes auxquels on laisse tout de même le droit de regarder, mais de l'extérieur. Situation presque caricaturale : un journal a peur... des journalistes.

Au demeurant, ce qui se voit et se passe devant cette porte, *dans* ce petit périmètre de l'entrée, n'est pas intéressant. Les responsables du *Parisien libéré* ont, *à l'évidence,* pris ou demandé à d'autres de prendre toutes dispositions pour « *assurer la liberté du travail* » : il y a là un car de gendarmes mobiles, des vigiles en uniforme bleu, des chiens de garde invisibles mais audibles, et des motards chargés d'explorer les rues environnantes.

Tout véhicule qui passe est arrêté, contrôlé. Tout véhicule qui s'arrête doit repartir immédiatement sauf si son numéro minéralogique correspond à une liste soigneusement pointée par un gendarme mobile. Des précautions ont été prises pour que personne ne puisse arriver jusqu'aux bâtiments, vivement éclairés. Par exemple, sur la gauche, un pont enjambant une voie ferrée est gardé en permanence et un phare a été installé en contrebas pour éclairer la voie et ainsi prévenir une éventuelle « attaque » de revers. Pour en finir avec le décor, il faut signaler, juste en face de l'imprimerie, un terrain de camping « *réservé exclusivement aux ouvriers en déplacement sur la zone industrielle, avec autorisation délivrée en mairie* ». Sans doute quelques-uns de ceux qui travaillent à l'intérieur de l'imprimerie y ont-ils élu un domicile provisoire dans des caravanes.

Combien sont-ils justement ces ouvriers imprimeurs ? A cette question, et à quelques autres, un jeune homme en blouse bleue, se présentant comme le responsable de l'imprimerie se refusera à répondre. « *Non, vous ne pouvez entrer. Non, je ne sais pas combien de personnes travaillent ici. Non, je ne sais pas combien, ni quelles éditions on va faire ce soir. Je vous demande de ne pas essayer de parler avec les employés. D'ailleurs ils ne vous répondraient pas et ils n'auraient rien à vous dire. Non, nous n'avons trois mois, nous vous recevrons volontiers. Non, nous n'avons pas été attaqués. Bien, je crois avoir répondu à vos questions, je retourne à mon travail. Je ne vous empêche pas de regarder.* »

Regarder en effet : à partir de 22 heures, jeudi 12 juin, une douzaine de camionnettes de distribution, anonymes, ou appartenant à des entreprises de louage, venaient se garer devant l'entrée. A l'intérieur de l'imprimerie, il était possible d'apercevoir devant une montagne de rouleaux à papier et une série de rotatives apparemment neuves, des ouvriers en discussion avec les gendarmes mobiles venus parfaire leur connaissance de la presse.

A 23 heures une voiture particulière, escortée par une voiture de la police chartraine apportait les « *films* » pour la fabrication des plaques offset. A 0 h. 30, les rotativistes commençaient seulement à installer le papier sur leurs machines. Le chauffeur d'une camionnette de livraison commentant simplement ce retard, apparemment habituel, dira simplement : « *Ils n'en ont tiré que six mille. Eh bien, on n'est pas sorti de l'auberge. Ce sera encore pour demain matin.* »

PIERRE GEORGES.

M. MICHEL PONIATOWSKI DÉMENT L'UTILISATION DE CHIENS POLICIERS

M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, « *dément formellement* », dans un communiqué publié ce vendredi 13 juin, l'affirmation selon laquelle des chiens seraient utilisés par la police pour disperser des manifestants ou pour faire évacuer des locaux. M. Poniatowski qualifie cette affirmation de « *mensongère* » et ajoute que « *ces accusations ridicules illustrent une fois de plus la mauvaise foi de leurs auteurs* ».

[Pour ce qui concerne le conflit du « Parisien libéré » et la protection des deux imprimeries de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) et de Chartres (Eure-et-Loir), il est parfaitement exact que les forces chargées du maintien de l'ordre n'utilisent pas les services de chiens policiers. Mais il n'est pas moins exact que des chiens sont employés à Saint-Ouen comme à Chartres par les vigiles recrutés pour assurer la garde des bâtiments et que les forces de l'ordre présentes à leurs côtés ne donnent pas l'impression de s'indigner de cette présence.]

CORRESPONDANCE

LES REVENDICATIONS DES PROSTITUÉES

« Il est un peu naïf de parler d'esclavage »

Un lecteur parisien qui désire conserver l'anonymat nous a adressé une lettre dans laquelle il écrit notamment :

La police ignore-t-elle ou feint-elle d'ignorer la réalité ? Je crois qu'elle en est restée à une conception du milieu assez dépassée : ce que l'on pourrait appeler le « milieu de papa ». Ce milieu a changé.

1) Quoi que puissent dire policiers et magistrats, il n'y a guère plus (à Paris du moins, car je n'ai pas de données précises sur les « milieux » de province) *d'une fille sur quatre* qui soit sous la coupe d'un souteneur. Ce n'est pas là un chiffre en l'air, mais le résultat d'une enquête sérieuse et de recoupements. Certains hôtels ne reçoivent que des filles « présentées ». Vous devinez par qui. Ils sont connus et en nombre limité.

Les « Jules » n'ont pas disparu, mais ils ne s'attaquent qu'à des filles sans défense, naïves et faciles à effrayer. « Avec des filles intelligentes, m'a dit l'un d'eux, on a toujours des embêtements. » Et il y a de plus en plus sur le trottoir de filles assez évoluées (anciennes infirmières, puéricultrices, monitrices, secrétaires médicales, etc.) qui, avec un enfant à leur charge, ont trouvé ce moyen commode pour traverser une passe difficile (un provisoire qui dure parfois des années) et n'entendent point partager avec un marlou quelconque leurs petits bénéfices ;

2) Ces bénéfices sont généralement surestimés : 800 francs par jour, dit-on. C'est vrai pour certaines, faux pour la plupart, et il en est beaucoup — ce ne sont pas forcément les plus laides — qui, avec un enfant, s'en tirent péniblement. Les amendes n'arrangent rien :

3° Quant aux proxénètes, la loi confond sous ce terme ceux qui obligent une fille à se prostituer (et qui en vivent) et ceux que l'on appelle proxénètes hôteliers qui n'exploitent pas la fille mais le client (activité d'ailleurs plus rentable au tarif moyen de 30 F les dix minutes). Faut-il pleurer sur le client ?

On traque en ce moment les proxénètes hôteliers, on ferme leurs hôtels (pour un fermé, deux autres accueilleront les filles à 30 mètres de là). Un coup d'épée dans l'eau et qui n'empêchera pas les « Jules » authentiques, beaucoup plus difficiles à « coincer », de jeter sur le trottoir de malheureuses Portugaises ou Sénégalaises (je connais un cas tout récent).

Conclusion : il est un peu naïf de parler d'esclavage à propos des prostituées quand la plupart sont des volontaires, qui s'accommodent fort bien de cette situation en attendant de trouver soit un mari, soit une occupation suffisamment rentable.

Que l'on sauve celles qui veulent être sauvées, bravo ! Mais que l'on n'essaye pas de faire le bonheur des autres malgré elles. Que demandent-elles ? Que la police cesse les « embarquer » (c'est le terme du métier) systématiquement une fois ou deux par semaine sans qu'elles aient commis d'autre délit que de stationner à 2 mètres d'un hôtel accueillant.

Le mouvement « le Nid »

M. R. Merle, président de l'Amicale du Nid, nous précise, à propos d'une note que nous avons publiée sur le mouvement fondé en 1943-1944 par l'abbé A.-M. Talvas (le Monde *du 4 juin) :*

Le Nid n'a aucune existence juridique, et l'immeuble du 80, boulevard du Général-Leclerc, à Clichy, a été acheté par la municipalité à l'association qui en était propriétaire. En dehors de celle-ci, il existe actuellement deux associations entièrement distinctes, toutes deux constituées sous le régime de la loi de 1901 : le Mouvement du Nid (qui) regroupe des militants, c'est-à-dire des bénévoles, (et) notre association (qui) regroupe exclusivement des services éducatifs, qui ne sont composés que de professionnels spécialisés (assistantes sociales, éducateurs, psychiatres, monitrices d'ateliers, etc.).

A ma connaissance, il n'y a pas en province de « permanences sociales » animées par des militants du Mouvement du Nid (mais) des services de milieu ouvert à Grenoble, Lyon, Toulouse, Bordeaux, professionnels, dépendant de notre association.

(...) Dans la région parisienne, il n'y a pas « cinq foyers d'accueil et de réadaptation », mais un service d'accueil et d'orientation dans le dix-septième arrondissement, deux foyers de réadaptation en proche banlieue, ainsi qu'un atelier et un service de suite. Enfin, deux services de milieu ouvert sur Paris. (...) Chaque association possède un secrétariat national entièrement autonome, des buts et des moyens d'action très spécifiques, des responsables nationaux différents.

LES PHARICHIENS ET LES PUBLICAINES

Devinette connue : si quelqu'un sonne, avant 6 heures du matin, à la porte de votre maison et que ce n'est pas le laitier, qui est-ce ?

Devinette moins connue : si, à la même heure, quelqu'un sonne à la porte de votre église et que ce n'est pas le sacristain, qui est-ce ? Réponse : c'est le chien (policier).

La réponse à cette deuxième devinette ne vaut, bien entendu, que pour les prostituées et autres publicaines.

N'allez surtout pas croire que l'Etat n'aime pas l'Eglise. L'Etat aime beaucoup l'Eglise. D'un amour impétueux. D'un amour envahissant.

Est-ce sa faute à lui si la pauvrette le met dans tous ses états ?

Y compris l'état de siège.

ROBERT DE MONTVALON.

RADIO-TÉLÉVISION

LES PROGRAMMES

> « Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

VENDREDI 13 JUIN

● CHAINE I : TF 1

19 h. 45 Feuilleton : Christine.
20 h. 35 Au théâtre ce soir : « Tresor Party », de B. Régnier, mise en scène J. Ardouin, réal. P. Sabbagh, avec A. Alane, Armontel, J.-S Prevost, F. Perrin.
A la recherche d'un sac de diamants et d'un collier de perles, un majordome amnésique crouse, dans un vieux manoir anglais, une végétarienne, un fils à papa, des cambrioleurs et un détective privé. Mais les honnêtes gens ne sont pas ceux que l'on croit...
22 h. 40 Concert : Orchestre national, dir. G. Ferro, sol. L. Guitton.
« Le Printemps » de Cl. Debussy, « Shéhérazade » de M. Ravel.
23 h. 20 IT 1 dernière.

● CHAINE II (couleur) : A 2

19 h. 44 Feuilleton : Pilote de courses.

20 h. 35 Variétés : « Bouvard en liberté », réal A. Tarta. Invité : Jacques Chazot.

21 h. 40 Apostrophes, de B. Pivot, avec G. Lapouge et C. Barma, réalisation R. Kahane.
« La Sexualité racontée par les hommes », avec MM. Jean Freustié (pour « Loin du paradis »), Romain Gary (pour « Au-delà de cette limite, votre ticket n'est plus valable »), le docteur Michel Meignant (pour « Je t'aime »), Cécil Saint-Laurent (pour « La Bourgeoise »), Gérard Zwang (pour « Lettre ouverte aux mal-baisants »)
22 h. 55 Ciné-club.
« Chasse à l'homme », de F. Lang (1941), avec W. Pidgeon, J. Bennett, G. Sanders, J. Carradine (V.O. sous-titrée N.).
Chassant sur les terres de Berchtesgaden en 1939, un Anglais met en joue Hitler. Arrêté par la Gestapo, il refuse de se prêter à un chantage, et parvient à s'enfuir en Angleterre. Mais les agents nazis le traquent

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : Oum le dauphin et Télescope.
19 h. 40 Tribune libre : La Fédération de l'éducation nationale.
20 h. Emissions régionales
20 h. 30 Feuilleton : « Paul Gauguin » (quatrième épisode) Réal. R. Pigaut, avec M. Barrier, A. Lonnberg, P. Lafont, G. Berner, E. Niermans.
21 h. 25 Série prix Nobel : Charles B. Huggins.
Né au Canada, Charles B. Huggins a reçu le prix Nobel de physiologie et de médecine en 1966 (en même temps que Peyton Rous) pour ses travaux sur le cancer
21 h. 50 FR 3 Actualités.

FRANCE-CULTURE

20 h. (S.), « Ulisse », opéra de Dallapiccola, avec C. Desdier, C. Herzog, G. Cornell, M. Wright, D. Bottard, W. Workman, orchestre et chœurs de Radio-France, direction E. Bour ; 22 h. 30, Entretien avec J. Baldwin ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), En direct du Studio 105, Lever de rideau, avec le concours de M. Etcheverry, mezzo-soprano, A. Maurette, flûte à bec et viole de gambe, A. Parker, clavecin, P. Ros, viole de gambe et violon ; « Cantate Lucrèce » (Haendel) ; Airs de la Cantate BWV 39 et de la Cantate BWV 162 » (Bach), « Cantate » (Scarlatti), « Sonate pour flûte, clavecin et basse continue en si bémol majeur » (Telemann) ; Sonate pour clavecin, flûte et basse continue en la mineur » (Haendel), « Cantate » (Legrenzi) ; 22 h. (S.), Jardin à la française : « Divertissement » (Ibert), « Turner » (Constant), « le Musicien dans la cité » (Baudrier) ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Nocturnales.

SAMEDI 14 JUIN

● CHAINE I : TF 1

15 h. 45 Sport : Les vingt-quatre heures du Mans (en direct).
19 h. 45 La vie des animaux, de F. Rossif.
20 h. 35 Variétés : Numéro un, de M. et G. Carpentier.
Avec Guy Béart...
21 h. 35 Série : Maîtres et valets. « Les suffragettes ».
22 h. 25 Variétés : Les comiques associés, d'A. Blanc.
22 h. 50 IT 1 dernière.

● CHAINE II (couleur) : A 2

14 h. 5 Un jour futur, de M. Lancelot et P. Laforêt.
Vers 16 h., départ des « 24 heures du Mans ».
17 h. 30 Sport : Internationaux de tennis à Roland-Garros.
19 h. 20 Présentation et finale de la Coupe de France de football Lens-Saint-Etienne (en direct du Parc des Princes).
22 h. (*) Télé-film : « les Rois maudits », deuxième épisode. « La reine étranglée », de M. Druon, de l'Académie française. Avec R. Audran, B. Balp, H. Duc. (Rediffusion.)
Louis X, le Hutin, le Confus, le Disputeur, époux trompé de Marguerite de Navarre, ceint la couronne. Les « légistes » sont punis de mort. Marguerite est étranglée dans son cachot de Château-Gaillard. Le Hutin demande une ambassade à Naples...
23 h. 45 Journal de l'A 2.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : Musique pour de vrai.
19 h. 40 Un homme, un événement.
20 h. *Courts métrages* : « Transhumance dans le Luberon », de Ph. Haudiquet, et « le Grand Paradis », de F. Bel et G. Vienne.
20 h. 30 Théâtre : « l'Archipel Lenoir », d'A. Salacrou. Mise en scène : Pierre Franck. Réal. C.-J. Bonnardot. Avec A. Bardi, J. Dumesnil, M.-T. Arène, A. Blanchetot, A. Valmy.
Un conseil de famille mouvementé. Dans une demeure normande, les neuf membres de la famille Lenoir délibèrent sur le sort de Paul Albert, le grand-père, coupable d'outrage à la pudeur sur la personne d'une jeune ouvrière de l'entreprise. Faudrait-il supprimer Paul Albert ?
22 h. 20 FR 3 Actualités.

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, Emission spéciale consacrée au Laos, avec M. Souvanna Phouma, premier ministre, prod. E. Laurent ; 20 h., Carte blanche, par L. Siou : « la Louche », de R. Montandon, avec R. Dubillard, B. Giraudeau, G. Boucaron, H. Courseaux, J. Amos (réalisation G. Peyrou) ; 22 h., La fugue du samedi ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. (S.), Cette année-là... 1914 : « Sports et divertissements » (Satie) ; « Deux mélodies hébraïques » (Ravel), par B. Kruysen ; « Trio pour piano, violon, violoncelle en la mineur » (Ravel), avec J. Rouvier, J.-J. Kantorow, Ph. Muller ; 21 h. 30, Jeux d'été de Dubrovnik 1974. Récital Pierre Fournier, Jean Fonda : « : « Adagio et Allegro » (Schumann), « Sonate en la majeur, opus 69 » (Beethoven), « Elégie, opus 24 » (Fauré), « Sonate en la majeur » (Franck) ; 23 h., Musique légère ; 24 h. (S.), La musique française au vingtième siècle : En compagnie d'Olivier Messiaen ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

DIMANCHE 15 JUIN

● CHAINE I : TF 1

17 h. 15 Film : « les Naufragés de l'espace », de J. Sturges (1969), avec G. Peck, R. Crenna, D. Janssen, J. Franciscus.
Un vaisseau spatial américain tombe en panne en revenant vers la Terre. Les trois astronautes qui l'occupent sont menacés d'asphyxie. Comment les sauver ?
20 h. 35 Film : « Vivre pour vivre », de Cl. Lelouch (1967), avec Y. Montand, A. Girardot, C. Bergen, I. Tunc, A. Ferjac, M. Parbot.
Un reporter de télévision, grand voyageur à travers le monde, habitué aux liaisons faciles, s'éprend sérieusement d'une étudiante américaine. Sa femme, cette fois, n'accepte pas la situation. Crise...
22 h. 10 Hommage à M. Marcel Landowski, par A. Saulnier.
23 h. IT 1 dernière.

● CHAINE II (couleur) : A 2

14 h. 35 Film : « la Diablesse en collant rose », de G. Cukor (1959), avec S. Loren, A. Quinn, M. O'Brien, St. Forrest.
En 1880, Angela Rossini, vedette d'une troupe de comédiens ambulants en tournée dans l'Ouest américain, est gagnée au poker par un tueur à gages. Elle s'enfuit avec la troupe. Son directeur est amoureux d'elle. Indiens et bandits s'en mêlent.
19 h. 30 Jeu : Ring parade, de G. Lux et J. Duforest.
20 h. 25 Variétés : Système 2.
21 h. 35 Feuilleton : La Dame de Monsoreau. « Les épées et la dame blonde », premier épisode. Adaptation et dialogues de C. Brulé, d'après l'œuvre d'Alexandre Dumas, avec K. Petersen, D. Manuel, M. Audibert. (Rediffusion.)
22 h. 35 Documentaire : « Les paradoxes de la Pologne ».
Un document de la B.B.C. adapté par M. Werther.
23 h. 5 Journal sur l'A 2.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. 5 Feuilleton : « Les cousins de la « Constance », de P. Gumard. Réal. R. Mazoyer. Avec L. Barjon, C. Brosset, J.-M. Epinoux, J. Granval
20 h. 5 Essai : « Varsovie », de J.-M. Drot.
Jean-Marie Drot emprunte une nouvelle fois le chemin de ses « Journaux de voyage »
21 h. 5 FR 3 Actualités.

FRANCE-CULTURE

20 h. (S.), Poésie ininterrompue : Jean Laude ; 20 h. 45, Atelier de création radiophonique, suivi de Court-Circuit ; 23 h. 5, Black and blue, par L. Malson : La musique arabe aujourd'hui, par D. Caux ; 23 h. 50, Poésie, avec Michel Deguy.

FRANCE-MUSIQUE

14 h. 30 (S.), La tribune des critiques de disques : « Quatre derniers lieder », de R. Strauss ;
17 h. 40 (S.), En direct de la B.B.C., Festival de Glyndebourne, chœurs du Festival de Glyndebourne, Orchestre philharmonique de Londres, direction R. Leppard : « le Petit Renard rusé » (Janacek), avec B. Luxon, B. Dickerson, B. Donlen, Th. Lawlor, N. Burrowes, R. Hoven, H. Cuenod.
20 h. (S.), « Le Petit Renard rusé » (deuxième partie) ; 20 h. 50 (S.), Grandes rééditions classiques ; « l'Estro Armonico » (Vivaldi), « Divertimento n° 5 en la majeur, n° 6 en ré majeur » (Haydn), « Douze études » (Chopin) ; 21 h. 45 (S.), Nouveaux talents, premiers sillons. Le quatuor Oxford : « Quatuor K. 465 » (Mozart), « Quatuor » (M. Schafer) ; 22 h. 30, Les grandes voix humaines ; 23 h., Novateurs d'hier et d'aujourd'hui (Beethoven, D. Milhaud, P. Boulez) ; 24 h., La semaine musicale de Radio-France ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

— VU —

PREMIÈRE A

On nous a présenté jeudi sur TF 1 quelques élèves de première au lycée Honoré-de-Balzac. Des Parisiens, des garçons, des filles de seize, dix-sept et dix-huit ans, des beaux, des laids, des blonds, des bruns, des intellectuels, des paumés, des gauchistes, des chrétiens, des solitaires, des féministes, des amoureux, des musiciens. Il y avait un peu de tout, forcément. On a bavardé. On a évoqué la drogue — c'est moche, bien sûr, mais dans certains cas ça se comprend ou plutôt ça s'explique ; l'union libre — on était pour ou on était contre ; les familles — très compréhensives, dans l'ensemble, sauf sur la question du mariage : elles y tiennent.

On n'a pas parlé, ou à peine, de pilule, d'avortement ou de service militaire. Un oubli probablement. On s'est beaucoup interrogé, par contre, sur le bonheur. Yves, l'individualiste ; Catherine, la militante ; Laura et Nicolas, les croyants ; Nadine, la fille d'ouvrier — c'est ainsi qu'ils étaient étiquetés — y ont tous eu droit : tu es heureux ? Oui, non, assez, en gros ça pouvait aller.

Ils sont gentils, ces jeunes, ils sont ouverts, ils sont bornés, ils sont sérieux, ils sont légers, ils sont comme ils seront quand ils ne seront plus jeunes. On les a vus séparément, aucun rapport entre eux. On les a vus avec leurs parents, copies conformes. Ce n'est pas parce que l'âge du baccalauréat a rejoint celui de la majorité légale, ce n'est pas parce qu'ils bénéficient de mensualités accrues et de tarifs réduits, que les lycéens offrent un intérêt spécial, sauf sur un certain nombre de problèmes-clés les concernant directement. Problèmes d'ailleurs très différents selon les quartiers et les types d'établissement. Ils ne se posent pas de la même façon dans un CET et à Jeanson. En l'occurrence, il y en a un auquel on fait très rarement allusion à l'écran — devant l'écran, si, très souvent — c'est celui de savoir comment vivre, sans rendre de comptes, avec des gens qui vous ouvrent un compte, pendant si longtemps. Un sujet de conversation, sinon de discussion, hélas ! répandu à une époque et à des âges particulièrement menacés par l'absence de débouchés et les risques de chômage. Un sujet parmi d'autres. Il méritait d'être discuté sérieusement.

Ce n'était pas le propos de ce gracieux, de cet élégant survol d'une terminale prospère et, à tout prendre, satisfaite de son sort. Celui de Nadine, obligée de travailler dans une cantine pour se payer un voyage en Angleterre cet été, retenait l'attention par la vitalité chaleureuse, intelligente, avec laquelle il était assumé. Un regard droit, harmonieux, cerclé d'écaille, une belle fille bien dans sa peau, fière de son milieu. Elle faisait plaisir à voir. Autre visage intéressant, expressif, réfléchi, de cette jeunesse aux mille visages : les joues rondes et les cheveux raides de Catherine, si convaincue des droits de la femme, si résolue à les défendre et « à se battre pour promouvoir un nouveau type de société ». On aurait aimé les entendre discuter entre elles de leurs aspirations, de leur avenir. Comment le voient-elles ? Comment le veulent-elles ? Avec un mari ? Des enfants ? Et si oui, combien ? Et dans ce cas-là, arrêteraient-elles de travailler ou pas ? On les a laissé partir trop rapidement. Dommage.

CLAUDE SARRAUTE.

LA POLOGNE A LA RADIO ET SUR TF 1

● Le voyage du président de la République en Pologne donnera lieu à plusieurs manifestations sur les ondes. Une kermesse franco-polonaise se tiendra du 14 juin au 7 juillet à la Maison de la radio, quai Kennedy, et donnera lieu à la projection de films, à trois émissions sur France-Musique, à des expositions et à des ventes d'objets d'art. Toute la soirée du 18 juin, sur TF 1, sera également consacrée à la Pologne.

INSTITUT

A l'Académie des sciences morales et politiques

L'EUROPE DOIT DISPOSER D'UN POIDS POLITIQUE CORRESPONDANT A SA PUISSANCE ÉCONOMIQUE

déclare M. Ortoli

Après avoir procédé à l'introduction de M. Hans Urs von Balthasar, récemment élu associé étranger, l'Académie des sciences morales et politiques a entendu au cours de sa dernière séance, une communication de M. François-Xavier Ortoli, président de la Commission de la C.E.E. sur « les Perspectives européennes ».

Après avoir évoqué les difficultés économiques et sociales que l'Europe traverse aujourd'hui, « *les plus graves qu'elle ait connues depuis vingt-cinq ans* ». M. Ortoli a déclaré que le malaise avait « *révélé les insuffisances du système actuel et mis en lumière les limites institutionnelles de traités au surplus mal appliqués* ». En revanche, le président de la Commission a énuméré les résultats positifs, notamment la fin des incertitudes sur la présence britannique dans l'Europe et la décision prise par les chefs d'Etat et de gouvernement de créer un conseil européen « *qui doit être un véritable moyen d'impulsion politique* ».

M. Ortoli a précisé qu'il ne pensait pas que les différents problèmes économiques, en interdépendance croissante, puissent trouver une réponse dans un cadre autre qu'européen, cadre qui, seul, peut permettre à l'Europe de disposer d'un poids politique correspondant à sa puissance économique. Son maintien s'avère également indispensable pour que l'Europe, qui a su définir vis-à-vis du tiers-monde une stratégie de dialogue et de coopération — illustrée notamment par la conclusion récente de la convention de Lomé et par l'établissement d'une politique globale méditerranéenne, — soit à même d'apporter à l'équilibre international une contribution originale.

TRIBUNES ET DEBATS

VENDREDI 13 JUIN

— *La Fédération de l'éducation nationale* (FEN) exprime son point de vue à la « Tribune libre » de FR 3 à 19 h. 40.

SAMEDI 14 JUIN

— « *La pornographie* », avec MM. Pierre Soudet, président de la commission de contrôle des films, J.-F. Davy, metteur en scène, A. Misman (propriétaire de sex-shops, et Mme Violette Morin, sociologue, est le sujet des « *Questions pour un samedi* » sur France-Inter, à 10 heures.

— *M. Michel Poniatowski*, ministre de l'intérieur, est le rédacteur en chef du « Journal inattendu » de R.T.L. à 13 heures.

— *M. Roland Leroy*, directeur de *l'Humanité* et député communiste de Seine-Maritime, est l'invité de Radio-Monte-Carlo à 14 heures.

— « *La situation au Laos* » fait l'objet d'une émission spéciale avec des interviews du prince Souvanna Phouma, premier ministre du Laos, et du prince Souvanouphong, chef du Pathet-Lao, sur France-Culture à partir de 14 h. 5.

DIMANCHE 15 JUIN

— « *Georges Marchais et les libertés* » est le thème du « 12-14 » de Jean-Pierre Elkabbach, transmis en direct du bureau politique du parti communiste français sur France-Inter, à 12 heures.

En 1976

AUGMENTATION DE LA REDEVANCE TÉLÉVISION

La redevance télévision, qui est actuellement de 140 francs pour le noir et blanc et de 210 francs pour la couleur, sera augmentée en 1976 pour permettre aux sociétés de programmes d'équilibrer leur budget. Pour le noir et blanc, elle sera de 160 F, et de 240 F pour la couleur. La redevance radio, inchangée, reste à 30 F.

L'augmentation (qui prendra effet en janvier 1976) sera proposée au Parlement dans la loi de finances 1976, c'est-à-dire au cours de la prochaine session parlementaire. Mais le taux de la hausse devra être décidé avant le 30 juin pour que les présidents des sociétés puissent élaborer leur budget. L'augmentation devra tenir compte des demandes des présidents des nouvelles sociétés et du problème de la politique des prix.

● Le « *Journal officiel* » du 12 juin a publié la nomination de M. François Emica, journaliste de la radio, syndic de la presse parlementaire, comme membre du comité consultatif des programmes de radio et télévision pour les territoires et départements d'outre-mer.

SPECTACLES

Danse

LA COUR CARRÉE DU LOUVRE POUR « LA BELLE AU BOIS DORMANT »

Cette année, le Théâtre national de l'Opéra est seul pour animer les Nuits du Louvre. Son ancien maître d'œuvre, Yves Mourousi, fait « la Fête » à part dans les jardins des Tuileries. Fort de l'expérience de l'été 1972, le directeur de l'Opéra, M. Rolf Liebermann, a souhaité plus d'ampleur au cadre et de confort aux artistes.

Depuis avril, la cour Carrée du Louvre est en travaux. A l'issue de longues concertations avec les architectes et le directeur du Louvre, M. Maurice Le Nestour, chef décorateur à l'Opéra, a conçu un dispositif en trompe-l'œil qui reprend et transpose les thèmes architecturaux de l'édifice et assure la transition entre les façades Renaissance et la scène. Ce décor a été brossé par Simonini dans la grande tradition. Le soir, aux lumière de quelque cinq cents projecteurs, l'illusion est complète.

Les danseurs, qui avaient été cruellement éprouvés par le froid lors des représentations du « Lac des Cygnes », disposent cette année de loges chauffées, directement raccordées au plateau, lui-même muni de deux rampes d'air chaud, orientées vers les artistes. Les gradins, d'une seule volée, peuvent accueillir six mille cinq cents personnes par soirée. Pour peu que le temps soit favorable, c'est deux cent trente mille spectateurs qui sont attendus au Louvre, entre le 16 juin et le 26 juillet, pour voir « la Belle au bois dormant », le ballet le plus féerique du répertoire.

L'ouvrage a été étoffé, pour répondre aux dimensions d'une scène plus vaste que celle de l'Opéra et dotée de nombreux dégagements. Les entrées et sorties ont été modifiées et les effectifs portés à environ trois cents personnes. Les étoiles sont Noëlla Pontois, Wilfride Piollet, Ghislaine Thesmar.

M. M.

★ Tous les soirs, à partir du 16 juin, à 20 h. 45, sauf le dimanche. Représentation le dimanche 13 juillet. Relâche le lundi 14 juillet.

Théâtre

QUATRE CRÉATIONS CHEZ JEAN-LOUIS BARRAULT

Jean-Louis Barrault vient d'annoncer son programme pour la saison 1975-1976 au Théâtre d'Orsay.

Réouverture le 16 septembre. Dans la grande salle, reprises de *Harold et Maud*, *Des journées entières dans les arbres*, de Marguerite Duras ; *Jacques ou la soumission* et *L'avenir est dans les œufs*, de Ionesco (ces deux pièces dans une mise en scène de Lucian Pintilié).

Créations : *les Nuits de Paris*, de Jean-Claude Carrière ; *Psyché*, d'après des textes d'Apulée, La Fontaine et Corneille, adaptation et mise en scène de Jean-Louis Barrault ; une pièce de Ionesco sur la vie et l'œuvre de Marcel Proust.

Dans la petite salle, reprise des *Emigrés*, de Slavomir Mrozek, mise en scène de Roger Blin ; création de *C'est beau*, de Nathalie Sarraute, mise en scène de Claude Régy.

Dès la première semaine de septembre, la compagnie Renaud-Barrault enregistrera *Christophe Colomb* de Claudel, pour la télévision (Antenne 2).

Jean-Louis Barrault a fait un bilan satisfaisant de la saison 1974-1975 : 75 % de fréquentation pour l'ensemble des spectacles, dont 25 % par les collectivités et les étudiants. Son budget a été de 5,5 millions de francs, dont 1,3 million de francs de subvention. Mais il lui reste 800 000 F de dettes sur la construction du théâtre et la S.N.C.F. a indexé la location du terrain de la gare d'Orsay sur l'augmentation du prix des tarifs marchandises : 17 %.

Musique

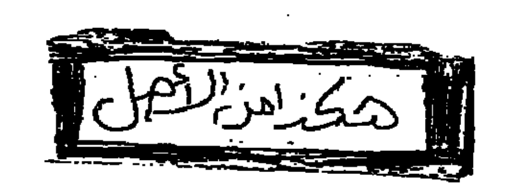
CONCOURS DU CONSERVATOIRE

● ART LYRIQUE. — Premiers prix : *Francine Laurent, Michel Vallat*. Deuxième prix : *Hélène Proger, Véronique Dietschy, Martine Perrier, Marie-Thérèse Boyer, Jean-Claude Chambart, Kenji Murata.*

● VIOLONCELLE. — Premiers prix : *Sylvie Basset-Bordenave, Yann Guillaume, Marc Massuet, Annick Reneze-Emery*. Deuxième prix : *Cecilia Tsan, Jean-Luc Vidal, Hélène Petite, André Taupin, Jany Dulauroy.*

● DANSE. — Premiers prix : *Edouard Kan, Elisabeth Platen, Florence Lambert, Marie-Françoise Géry, Wanda Sany*. Deuxième prix : *Laurence Souc.*

● DIRECTION D'ORCHESTRE. — Premier prix : *Jérôme Kaltenbach*. Deuxième prix : *Dominique Debart.*



ARTS ET SPECTACLES

UN ENTRETIEN AVEC M. MICHEL GUY

La culture en un an

Au cours de l'entretien qu'il nous a accordé, M. Michel Guy a d'abord répondu à une question concernant le rôle du secrétariat d'Etat à la culture.

— Je me trouve devant un phénomène culturel qui, en un an, est devenu de plus en plus clair. Vers quoi doit tendre la politique d'un secrétariat d'Etat à la culture ? A ne multiplier que les amateurs éclairés ? J'en doute. Il est temps, semble-t-il, de cesser de penser la culture en termes de culture cultivée. Connaître un opéra par cœur est une chose, jouer un instrument en est une autre. Dans chaque individu il y a un potentiel de créativité, et j'emploie ce mot dans son sens le plus large, le plus humble. J'ai le sentiment qu'un certain nombre de « moyens de communication » s'ingénient à la gommer. J'ai le sentiment que notre société — toutes les sociétés, car ce n'est plus un problème de gouvernement — incite à l'uniformité.

» Ce n'est pas une culture qui doit exister, mais des cultures. Il est urgent de pousser à l'autonomie, de permettre à chacun d'user de sa liberté de création. Je parle de culture pour chacun et non de culture pour tous.

» A partir de ce constat, les méthodes à employer deviennent elles aussi de plus en plus claires. Avant tout, l'Etat ne peut traiter les problèmes culturels qu'en relais avec les collectivités locales. Il ne lui appartient pas de déterminer de façon globale les besoins de la nation. C'est au niveau des villes, des départements, des régions, que ces besoins culturels doivent être détectés, formulés, évalués. Hormis quelques secteurs — telle la sauvegarde du patrimoine — qui doivent rester en grande partie à la charge de l'Etat, je considère que l'essentiel de la culture doit être *« pris par le bas »*, et non par le haut. L'Etat a un rôle d'incitateur et de soutien, il apporte les correctifs parfois nécessaires, il assiste financièrement. C'est cette conception fondamentale qui a présidé à l'élaboration des chartes que j'ai proposées et déjà signées avec certaines villes, comme Grenoble et Bordeaux.

— De quels moyens disposez-vous pour orienter votre politique dans ce sens ?

— Le secrétariat d'Etat à la culture est en mesure d'intervenir dans les domaines du spectacle — théâtre et cinéma, — de la musique, de l'architecture, des musées, des archives et des fouilles, des enseignements surtout professionnels. Mais il ne couvre pas le champ complet de la culture. Il y a l'éducation, il y a les chaînes de radio et de télévision, les bibliothèques qui dépendent du secrétariat d'Etat aux universités, les maisons des jeunes et de la culture sous tutelle de la Jeunesse et des Sports. Cette dispersion des vocations culturelles nécessitent une coordination, et ce rôle incombe aux municipalités. Elles doivent harmoniser l'action de ces foyers culturels avec celle des organismes qui relèvent de mon autorité.

— Vous parlez de territoire mais pas de moyens.

— Là, je ne puis que me répéter. Je n'ai jamais caché la modicité de mon budget. Mais j'ai toujours dit que ce n'était pas une raison suffisante pour se croiser les bras, et ce n'est pas en vain que j'ai utilisé l'expression de « budget d'imagination ». Je me rends parfaitement compte que certaines institutions, notamment parisiennes, grèvent lourdement nos ressources et qu'en un certain sens elles sont le comble de la non rentabilité culturelle. Le problème est le même dans des grandes villes comme Strasbourg ou Marseille. Je sais qu'il sera bientôt nécessaire d'opérer un véritable redéploiement des budgets culturels dans toute la France.

» Mais ce qui, dans l'immédiat, doit et peut être fait, c'est de centrer toutes les mesures nouvelles sur l'incitation au niveau régional, urbain, et même au niveau des quartiers. C'est aussi de demander aux autres ministères ayant une vocation culturelle d'agir *dans le même sens*. Et ce sens, c'est le contraire d'une politique d'Etat. Les populations doivent être amenées à se prononcer. Si l'on veut échapper à l'art officiel, si l'on veut échapper à la bureaucratie, notre devoir est d'inciter, d'aider, de corriger les inégalités. Ce qui veut dire aussi d'arbitrer.

— Vous entérinez cependant le partage entre la culture chère et élitaire et la culture pauvre et populaire.

— Je ne fais pas l'apologie de la culture pauvre. Je constate seulement qu'il existe en France des milliers d'opérations d'animation de toutes sortes, qui font plus appel à la mobilisation des volontés qu'à l'argent. C'est là que doit porter notre effort.

— Vous insistiez, l'année dernière, sur vos devoirs de décentralisation. On a le sentiment, aujourd'hui, que tout continue de se décider à Paris ou repasse par Paris.

— Je ne crois pas avoir changé quoi que ce soit à mes options essentielles. Les chartes suffisent à le démontrer. Je sais qu'elles sont contestées. On parle de *« démission financière de l'Etat, d'interventions dans les affaires des villes »*... Je l'affirme une fois encore : les chartes n'entraîneront aucun transfert de charges au détriment des collectivités. Elles résultent d'une concertation entre les élus locaux et mon ministère, elles permettent de dégager les priorités, d'éviter une dispersion des efforts et de mettre fin à la pratique du coup par coup. Elles sont l'amorce du redéploiement des budgets culturels en faveur de la province. Bordeaux et Toulouse reçoivent des subventions accrues pour leurs opéras, mais ils échangent leurs programmes. Ailleurs, on inscrit la restauration de tel monument qui sera accélérée, la modernisation de tel musée ou le financement d'un nouveau théâtre.

» Centralisme ? Non. Je crois pouvoir dire que les rapports entre Paris et la province sont en train de changer. L'*Idoménée* montée par Jorge Lavelli à Angers, et qui a été représentée à Grenoble et à Orléans, viendra à Paris. Le *Timon d'Athènes*, de Peter Brook, ira dans une vingtaine de villes, comme les meilleures productions du Festival de Nancy. C'est l'Office national de diffusion artistique que nous avons créé qui permet ces échanges. Et je souligne une fois de plus que favoriser la diffusion, c'est aider la création.

— On est tenté de relever dans votre ministère une tendance à la pratique des « coups ». Les idées que vous énoncez pourraient sembler déguiser une improvisation politique qui pare au plus pressé.

— Qu'est-ce qu'on appelle un « coup » ? Une opération brillante, ponctuelle, qui fait oublier l'indigence ou l'inexistence d'un plan d'ensemble ? Un cache-misère démagogique ? Bien.

Visiter une exposition Matisse à Marseille, décider de la présenter à Paris, trouver les moyens pour la réaliser, oui, c'est un coup. Mais c'est d'abord un signe. J'ai voulu montrer à Paris une expérience réussie par la province. C'est le signe d'une politique. Bien des opérations de ce genre ne sont pas des événements isolés mais les témoins d'une action en profondeur que je crois cohérente. Des exemples ?

» Les donations Max Ernst, Chagall, Picasso et les donations d'œuvres d'art, c'est une politique d'enrichissement du patrimoine national qui répartit l'effort entre d'une part les possesseurs privés qui détiennent les œuvres et d'autre part l'Etat qui aménage les musées. D'où les travaux dans l'hôtel Salé qui accueillera le musée Picasso : d'où les travaux dans les musées de province, à Toulouse ou à Angers. J'accorde une priorité dans mon budget pour 1976 à ce secteur ainsi d'ailleurs qu'aux enseignements.

» Les chartes. J'y reviens mais c'est fondamental. Trois sont déjà signées. Deux le seront d'ici à fin juin, et probablement deux autres. Je ne cherche pas là encore à faire des actions spectaculaires. Et l'opération des cent villes ! C'est autant une politique d'urbanisme qu'une opération de sensibilisation des populations au caractère de leur ville. En préservant les centres historiques j'ai mis un coup d'arrêt à l'urbanisation sauvage. Et qu'on ne me fasse pas dire que la conservation du patrimoine se fait au détriment de la création. En un an, j'ai inscrit plus de deux cents bâtiments du dix-neuvième et du vingtième siècle, mais parallèlement j'ai autorisé la construction des « immeubles-miroirs » de la Défense.

» Finalement, ce que je souhaite, c'est que l'on veuille bien comprendre que l'événement que je suscite ou que je recueille est inséré dans une trame, dans une politique.

— Quelles sont, dans les secteurs qui dépendent de votre ministère, les changements les plus significatifs de cette politique d'ensemble ?

— Prenons le théâtre. Comment se traduit la réforme ? Par le rajeunissement des responsables de la moitié des centres dramatiques. Par des contrats de trois ans — en accord avec les collectivités locales — passées avec la décentralisation, qui prévoient un doublement des moyens de dix-neuf centres durant cette période. Par une politique d'accueil des grands créateurs étrangers : Brook en 1975, Strehler en 1976. Par une réforme du conservatoire d'art dramatique, par celles de la Comédie-Française qui est déjà très avancée... Je crois pouvoir dire que j'ai mené une politique du théâtre.

» Dans le domaine du cinéma, j'ai réformé l'avance sur recette, dotée de moyens presque doublés. L'Office de création cinématographique va être créé dans les jours prochains. En décembre aura lieu le premier festival du cinéma de Paris. D'autres mesures concernant aussi bien l'animation que les problèmes financiers du cinéma vont être prises. Mais là, il faut tenir compte des délais nécessaires pour consulter les professionnels réunis dans plusieurs groupes de travail. »

— Vous avez également fait œuvre de législateur.

— Je ne l'oublie pas. Alors que depuis plusieurs années le ministère n'avait pas fait passer une loi, je crois devoir mentionner que j'ai préparé une législation libérale, tout en évitant les débordements de l'affichage en matière de contrôle cinématographique, que la sécurité sociale des artistes créateurs sera enfin généralisée et considérablement améliorée par un rattachement au régime général, conformément à un projet de loi adopté par le conseil des ministres du 4 juin. Et cela représente des mois d'élaboration. J'ai aussi fait voter la loi portant statut du centre Georges-Pompidou, actuellement en construction. La gestion du Musée d'art moderne vient de lui être transférée.

— Et l'architecture ?

— On a pu croire que le secrétariat d'Etat à la culture se désintéressait de l'architecture. En fait, nous avons énormément travaillé. Le gouvernement sera très prochainement saisi en conseil restreint de l'ensemble des problèmes qui s'y rapportent : politique du patrimoine et des monuments historiques, statut de l'architecte en liaison avec le projet de loi sur l'exercice de la profession, commandes publiques, enseignement.

— Je ne voudrais pas vous imposer un inventaire. Vous avez parlé tout à l'heure des moyens de communication. Où en sont vos rapports avec les sociétés de radio-télévision ?

— A une période d'adaptation Dans les cahiers des charges des sociétés, je me suis attaché à ce que soient inscrites des retransmissions de spectacles lyriques, dramatiques et chorégraphiques. Trente-six par an, choisis sur une liste proposée par nous. D'autre part, une collaboration s'est instituée entre le secrétariat à la culture et l'Institut de l'audiovisuel. Je considère que l'IAV est le fer de lance de la télévision en France et que nous devons travailler en symbiose.

» Avec Radio-France, nous avons pu mettre sur pied des retransmissions de l'Opéra de Paris. Cela est vital pour l'Opéra : il n'est pas admissible qu'une entreprise de cette importante ne s'adresse qu'à quatre cent mille spectateurs. La radio est un relais nécessaire.

— Mais à quel prix ?

— Compte tenu du coût de l'Opéra, c'est peu. Mais c'est encore trop et j'ai demandé à l'Opéra de signer des contrats d'artistes qui comprennent les enregistrements pour la radio. En attendant, les affaires étrangères et nous-mêmes contribuons à financer les retransmissions de Radio-France.

» Je suis quant à moi convaincu qu'il n'y a de politique culturelle que si elle est menée conjointement avec la radio et la télévision. L'idéal vers lequel nous tendrons est que la radio puisse tout enregistrer gratuitement.

— D'une façon générale, avez-vous le sentiment d'agir au présent ou encore au conditionnel ?

— Au présent, mais sans triomphalisme. Quand je parle de culture pour chacun et non pour tous, de culture des individus, je suis simplement sûr d'avoir raison. »

Propos recueillis par
LOUIS DANDREL.

Formes

LE FESTIN DE L'ARAIGNÉE

Jacques Villon, qui aurait cent ans cette année, ce très grand peintre trop modeste (de son vivant), à qui l'on s'apprête à rendre enfin pleine justice, fut aussi un graveur prodigieux. En attendant donc les vastes expositions qui se préparent à Rouen, à Paris, à l'étranger, qu'on aille voir ou revoir (conseil déjà donné) les cinquante-deux planches réunies par la vieille maison qui l'édita dès le début du siècle (1). Non seulement cet ensemble de tirages rares et même d'épreuves uniques, offre un plaisir sans mélange ; il démontre, en outre, qu'il n'y a aucune rupture entre l'ingrate période des dessins destinés aux magazines et celle, tournée vers l'avenir, de la « Section d'Or ». Puisqu'on a l'occasion d'y regarder de près, qu'on examine par exemple les anciennes aquatintes, *Maquis Caulaincourt* (1901) ou *le Petit Manège* dans la même rue (1905). Oublions qu'il s'agit de scènes de rues, et les roses, les jaunes, les bleus portent en germe les rythmes futurs. Après l'installation à Puteaux, la couleur semble refluer vers les toiles. L'aquatinte cède la place à l'eau-forte et à la pointe sèche en noir et blanc. A partir de 1907, les oppositions s'accentuent. La rigueur sévère, qui trouve son climat dans le cubisme, confère leur grandeur aux admirables portraits de 1911 à 1913 : *Renée sous toutes ses faces*, Félix Barré, le père et les sœurs de l'artiste. Les facettes des volumes géométriques absorbent et renvoient le maximum de lumière, jusqu'à aboutir à des chefs-d'œuvre d'art abstrait malgré leurs titres : le pur cristal de *l'Equilibriste* (1913), *Noblesse*, *le Cheval*, *l'Oiseau* (1921). Le hiatus de la guerre n'a pas modifié un art profondément original, en pleine possession de ses moyens, qui n'a pas pour autant rompu avec le figuratif. Témoin le puissant *Baudelaire avec socle*, à l'intense et amère concentration des traits du poète ; la *Nature morte aux noix* (1929), plus réussie encore ; l'autoportrait *le Petit Dessinateur* (1935) qui n'excluent pas les retours sporadiques aux amours de jeunesse. *Mon vieux Luxembourg* inscrit les deux dates de cette fête du souvenir : 1895 et 1935. Quarante ans au cours desquels Villon a cherché « la synthèse du mouvement dans la continuité ». Il lui restera trente ans pour parfaire son œuvre.

***

Les hachures de Villon tissent le filet où se prend la beauté. Et c'est le filet qui devient la beauté. Qu'y a-t-il, à ce propos, de plus parfait qu'une toile d'araignée ? Borzeix reconnait qu'il n'a pu faire mieux. Celles qu'il présente sont de vraies toiles d'araignées, qu'il est parvenu à fixer sur un support sans en altérer la merveilleuse délicatesse. Au prix de quelle patience ? Par quels procédés ? Laissons-lui son secret. Or, ces chefs-d'œuvre ne sont en réalité que la clef de sa sculpture. Car Borzeix, dont c'est la première exposition personnelle, est sculpteur (2). Un sculpteur qui, du premier coup, pour nous, a acquis une maîtrise assez exceptionnelle. On peut interpréter, mais ce n'est pas obligatoire, comme de monstrueux insectes, ou des arachnéides géants, ses tiges d'inox courbées, emmêlées, soudées qui enlacent parfois une tête globuleuse. Ce scintillant bestiaire, d'une folle élégance, devient vite familier. On a envie de vivre avec.

D'autres créatures en métal martelé, déchiquetées ou pas, s'érigent, s'incurvent, s'entrouvrent ou se referment en un mouvement ascensionnel, à l'assaut de toute source lumineuse. On ne les comparera pas à des fleurs d'une espèce inconnue parce que ces formes se suffisent à elles-mêmes. Elles n'ont nul besoin de référence à une flore ou à une faune, même peuplant les jardins de l'imaginaire. On parlerait volontiers de sculpture gestuelle, mais il ne faut pas être pédant. Il est plus convenable d'affirmer en toute simplicité que, en dépit d'une inflation artistique un peu décourageante, il y a toujours quelque chose à découvrir. De neuf. De vrai. Borzeix : retenez ce nom.

Qu'on me pardonne de me répéter en saluant le talent plein de promesses d'Heloisa, dont j'ai eu le privilège de présenter les gravures et les aquarelles. Il est préférable de citer le critique, Brésilien comme elle, Mario Pedrosa, qui loue une « collection d'images et de figures qui s'embrassent comme des lianes d'une végétation embrouillée et embryonnaire », et la figuration érotique de son dessin « qui insiste et persiste à se présenter comme dans une obsession ». L'obsession, c'est bientôt le spectateur qu'elle assiégera, avec beaucoup de gentillesse et de poésie (3).

***

Les « féminitudes » du peintre et photographe Jean Louvel, qui viennent d'être exposées galerie Philippe Reichenbach, sont davantage qu'une prouesse technique. Aux nus féminins tirés en noir et blanc ont été superposés, au cours de projections expérimentales très élaborées, des « supports » peints à la gouache et photographies à leur tour. Le résultat est séduisant. Les lignes nettes de ces formes gracieuses, des portraits aussi, s'intègrent à une atmosphère floue, intimiste.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Galerie Sagot-Le Garrec, 24, rue du Four.

(2) Galerie Vercamer, 3 bis, rue des Beaux-Arts.

(3) CEPRAC 34, rue Henri-Barbusse.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Coppélia.
Opéra-Studio, 20 h 30 : Ensemble national folklorique du Mali.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Monsieur Le Trouhadec saisi par la débauche.
Petit-Odéon, 22 h. 30 : les Longs Chapeaux.
Chaillot : voir Cité internationale — Salle Gémier, 20 h 30 : la Mort de Danton
TEP, 20 h. : Guerra conjugal ; The Texas chain saw massacre (Quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes).

Les salles municipales

Châtelet, 20 h 30 : Valses de Vienne.
Le Nouveau Carré, 20 h. : Cirque Gruss ; 21 h. : Dimitri, clown ; 21 h. : Jazz.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Taos Amrouche ; 20 h. 30 : Ballet-Théâtre contemporain (deuxième programme).

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Tube.
Atelier, 21 h. : Tutti Frutti.
Biothéâtre, 21 h : Andromaque.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 45 : Dommage qu'elle soit une putain. — *Théâtre de la Liberté, 20 h. 30 : le Cercle de craie caucasien.*
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 19 h 30 : Faust-Salpêtrière.
Charles-de-Rochefort, 20 h 45 : Plus on est de fous, plus on rit.
Comédie des Champs-Elysées, 21 h : Viens chez moi, j'habite chez une copine.
Conservatoire d'art dramatique, 20 h. 30 : le Loup-Garou.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : La golden est souvent farineuse ; 22 h : Elle, elle et elle.
Daunou, 21 h. : Monsieur Masure.
Dix-Heures, 20 h. 15 : France, terre d'asiles.
Espace Cardin, 21 h : Pilobolus Dance Theatre.
Essaïon, 20 h 30 : l'Ecole des femmes ; 22 h. 30 : le Petit Chaperon rouge.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : le Fléau des mers.
Galerie 55, 21 h. : On purge bébé ; Bonjour, monsieur Courteline.
Gymnase, 20 h. 30 : le Saut du lit.
Hébertot, 21 h. : l'Amour fou.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h : les Branquignols.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Ce soir, on fait les poubelles ; 22 h. 15 : Sade.
Michodière, 16 h. 30, 18 h. 30 et 20 h 30 : Hommage à Pierre Fresnay (films).
Moderne, 21 h. : les Nonnes.
Mouffetard, 20 h. 30 : Jeunes Barbares d'aujourd'hui.
Palais-Royal, 20 h 30 : la Cage aux folles.
Le Palace, grande salle, 21 h. : Athanase. — Petite salle, 18 h 30 : Trois passagers clandestins.
Poche-Montparnasse, 20 h 45 : le Premier.
Récamier, *20 h 30 : le Balcon.* — Petite Salle, 22 h. 30 : Molly Bloom.
Renaissance, 21 h. : Luxe.
Saint-Georges, 20 h 30 : Croque-Monsieur.
Théâtre Campagne-Première, 19 h. : le Cracheur de phrases ; 20 h. : le Presse-Purée ; 21 h. 30 : Musique folklorique martienne.
Théâtre de la Cité internationale, la Resserre, 21 h. : Van Gogh, le suicidé de la société. — La Galerie, 21 h. : la Nuit du 28 septembre — Grand Théâtre (Chaillot), 21 h. : *C'est pitié qu'elle soit une putain.*
Théâtre de l'Ecole normale supérieure, 20 h 30 : Histoire merveilleuse de Karamalzaman et de la princesse Boudour.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : The Glass Menagerie, de Tennessee Williams (en anglais).
Théâtre de Fortune, 21 h. : Saint-*Prépuce*, ventriloque.
Théâtre Fou, 21 h : Perseverare Diabolicum est.
Théâtre Oblique, grande salle, 21 h. : Rodogune.
Théâtre d'Orsay, grande salle, *20 h. 30 : Harold et Maude.*
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Entre Tonnerre et Oiseau ; Orange.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : Ah bon !
Troglodyte, 22 h : Xabat.

Les théâtres de banlieue

Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : Puerto Rico Fua, par le Teatro del Sesenta.
Créteil, Maison des arts et de la culture, 21 h. : Moi, j'aime bien la femme.
Evry, Théâtre de l'Agora, 21 h. : l'Aide-Mémoire.
Ivry, Studio, 21 h. : Phèdre.
Le Vésinet, Centre d'arts et loisirs, 21 h. : le Marathon.
Montreuil, salle Marcellin-Berthelot, 20 h. : Maître Puntila et son valet Matti.
Neuilly, église Saint-Pierre, 21 h. : Petits Chanteurs de la Vierge noire.
Orsay-les-Ulis, Maison pour tous, 21 h. : Manitas de Plata.
Sceaux, orangerie du château, 20 h. 45 : Festival d'été (concert).
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : le Mime Pradel. — Petite salle, 21 h. : le Jardin mécanique. — Eglise Notre-Dame de Vincennes, 21 h. : Concert.

Vendredi 13 juin

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Les autres c'est moi, mais moi c'est qui ? ; 21 h. 30 : Théâtre de Carouge-Genève ; 23 h. : Libido et Cie.
Au Vrai Chic parisien, 20 h. 30 : *Philippe Val et Patrick Font.* Philippe Val et Patrick Font ; 22 h 15 : Sainte Jeanne du Larzac.
Café d'Edgar, 20 h. : Malakovski ; 21 h. : Sylvie Joly.
Café de la Gare, 22 h. : les Semelles de la nuit.
Café-Théâtre de Neuilly, 22 h. : les Roses de Paracelse.
Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h. : les Chants de l'inexplicable ; 21 h. 30 : *Y a pas de quoi se les mordre.*
Le Fanal, 21 h. et 22 h. 30 : Monsieur Barnett.
Le Jour de Fête, 22 h. : Michel Truffaut ; *23 h : Jean Mauzac ;* 24 h. : Christian Mousset.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : la Rentrée de Greta Garbo ; 23 h. 45 : le Clip de la reine d'Angleterre.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Jean Bois ; 22 h. 15 : P. et M. Jolivet ; 23 h 15 : Y. Dautin et Renaud.
Le Splendid, 20 h. 30 : Ma tête est malade ; 22 h. 30 : J' vais craquer.
La Vieille-Grille, 21 h. 30 : Y en aura pas pour tout le monde.

Les concerts

Radio-France, 20 h. 30 : M. Etcheverry, A. Maurette, A. Parker, P. Ross (Haendel, Scarlatti, Bach, Telemann, Leglenzi).
Ecole des beaux-arts, 21 h. : Musique persane.
Eglise Saint-Roch, 21 h. : Vox Ardens (Beethoven, Mendelssohn, Schumann, Brahms, Schubert).
Notre-Dame de Vincennes, 21 h. : Orchestre de chambre J.-F. Paillard (Vittoria, Purcell, Van Berckem, Mozart, Bach).

Les cabarets

Alcazar, 23 h. : Paris-Broadway.
L'Ange-Bleu, 22 h. 15 et 0 h. 30 : Spectacle de Jean-Marie Rivière.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Super-beautés.
Kiss me, 22 h. : Bons baisers de Paris.
Lido, 22 h. 30 et 0 h. 45 : Grand jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q... Nu.
Moulin-Rouge, 22 h : Festival.
Tour Eiffel, 20 h. : Tempête cosaque.

Festival du Marais

Hôtel d'Aumont, 21 h. 15 : Mozartement vôtre (théâtre).
Hôtel de Donon, 21 h. : Dracula (théâtre).
Place du Marché-Sainte-Catherine, 20 h 30 : la Farce de Maître Pathelin (théâtre).
Eglise Notre-Dame des Blancs-Manteaux, 18 h. et 21 h. : Polyeucte (théâtre).
Place des Vosges, 21 h. : Reconstitution du tournoi.
Hôtel Carnavalet, 21 h. 15 : L. Sgrizzi, clavecin (Bach, Froberger, Pachelbel, Haendel).
Hôtel de Maries, 18 h. et 21 h. : Marionnettes chinoises.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : le Cabot de la République.
Deux-Anes, 21 h. : Au nom du pèze et du fisc.
Dix-Heures, 22 h. : Persiflons.

Le music-hall

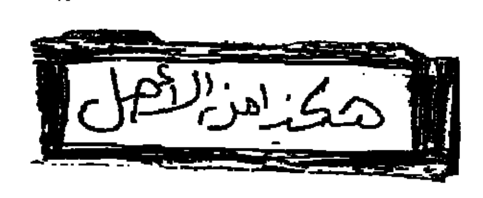
Bobino, 21 h. : Dzi Croquettes.
Casino de Paris, 20 h. 45 : Revue de Roland Petit.
Elysée-Montmartre, 20 h. 45 : Histoire d'oser.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Olympia, 21 h. 30 : les Shadows. — Taverne, 22 h. : Zao.

La danse

Voir Opéra-Studio, Théâtre de la Ville et Espace Cardin.
Palais des sports, 20 h. 45 : The Alvin Ailey City Center Dance Theater.

Le jazz

Mouffetard, 22 h. : Bernard Vitet, Jouk Minor, Kent Carter.
Théâtre Essaïon, 22 h. 30 : Message from Japan.
Nouveau Carré, 21 h. : Rod Dawes, Memphis Slim.
Massy, Théâtre du Parc-Urbain, 21 h. : Marc Richard Jazz Band.



SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Sans pitié, d'A. Lattuada ; 18 h. 30 : Tarana, tête de pont, de P. Wendkos ; 20 h. 30 : Frontier Marshall, d'A. Dwan ; 22 h. 30 : Péché mortel, de J.-M. Stahl.

Les exclusivités

L'AGRESSION (Fr.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Impérial, 2e (742-75-52) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Trois Murat, 16e (288-99-75).
AGUIRRE LA COLERE DE DIEU (All.), v.o. : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19)
ALICE N'EST PLUS ICI (A.), v.o. : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Mistral, 14e (734-20-70).
ALLONSANFAN (It.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marais, 4e (278-47-86) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98).
ALOISE (Fr.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
ANTHOLOGIE DU PLAISIR (A.) (**) v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Liberté-Club, 12e (343-01-59) ; Cambronne, 15e (734-42-96)
LA BALADE SAUVAGE (A.) v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-87) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; jusqu'au 12 : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
BELLADONNA (Jap.), v.o. : La Clef, 5e (337-90-90).
LE BLANC, LE JAUNE ET LE NOIR It.), v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CE CHER VICTOR (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-04-22) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Les Nations, 12e (343-04-67) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
LA CLEPSYDRE (Pol.) v.o. : Le Seine, 5e (325-92-46), à 20 h. et 22 h. 15
DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86), H. sp.
EMILIENNE (Fr.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Images, 18e (522-47-94) ; Omnia, 2e (231-39-36) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
FOUS DE VIVRE (Aug.) v.o : 14 Juillet, 11e (700-51-13), à 17 h. et 20 h. 30
FRANKENSTEIN JUNIOR (A.) v.o. : Marignan, 8e (359-92-82) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42).
v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Templiers, 4e (272-94-56).
LA GUERRE DES MOMIES (Chil.) v.o : La Clef, 5e (337-90-90).
LE HAREM (It.) v.o. : Studio-Médicis, 5e (633-25-97) ; U.G.C. Marbœuf, 8e (225-47-19).
HISTOIRE DE WAHARI (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 14 h. 15 et 16 h
L'IBIS ROUGE (Fr.) : Studio-Alpha, 5e (033-39-47) ; Plaza, 8e (073-74-55).
IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A.) v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71).
ILS ONT COMBATTU POUR LA PATRIE (Sov., v.o.) : Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11).
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Balzac, 8e (359-52-70).
LE JARDIN QUI BASCULE (Fr.) : Pagode, 7e (551-12-15).
LE JARDIN DE TANTE ISABELLE (Mex., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93)
KAFR KASSEM (Lib., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13) ; Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LILY AIME-MOI (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-84) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38).
MITHILA (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) (H. Sp.).
LES NOCES DE PORCELAINE (Fr.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES ORDRES (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
PEUR SUR LA VILLE (Fr. : Normandie, 8e (359-41-18) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Royal Passy, 16e (527-41-16).
QUE LA FETE COMMENCE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).
SPECIALE PREMIERE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
SECTION SPECIALE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio Galande, 5e.
TOMMY (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62)) Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Lux Bastille, 11e (343-79-17), Boul'Mich, 5e (033-48-29).
LA TRAQUE (Fr.) : Les Nation, 12e (343-04-67), Berlitz, 2e (742-60-33).
Caravelle, 18e (387-50-70), Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
TRAVAIL OCCASIONNEL D'UNE ESCLAVE (All., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).
TREMBLEMENT DE TERRE (A., v.f.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

Les films nouveaux

DIVINE, film français de Dominique Delouche, avec Danielle Darrieux : Biarritz, 8e (359-42-33).
CLAUDINE, film américain de John Berry, avec Diahann Caroll, James Earl Jones et L.H. Jacobs : V.o. : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Quintette, 5e (033-35-40).
LA CAGE, film français de P. Granier-Deferre, avec Lino Ventura et Ingrid Thulin : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89), Telstar, 13e 331-06-19), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LENNY, film américain de Bob Fosse, avec Dustin Hoffman et Valérie Perrine : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Montparnasse 83, 6e (544-14-27). V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
VILLA DES DUNES, film français de Madeleine Hartmann : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).
UNE ANGLAISE ROMANTIQUE, film anglais de Joseph Losey, avec Glenda Jackson et Michael Caine : V.o. : Concorde, 8e (359-92-84), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; V.f. : Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), Montparnasse-Pathé, 6e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'ANTECHRIST, film italien de Alberto de Martino, avec Carla Gravina et Mel Ferrer : V.f. : Maine Rive gauche, 14e (567-06-96), Galaxie, 13e (580-76-86), Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Moulin Rouge, 18e (606-34-25), Marivaux, 2e (742-83-90), George-V, 8e (225-41-46,) Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75).
DR JEKYLL ET MISTER HYDE, film anglais de Roy Ward Barker, avec Ralph Bates et Gerald Sim ; V.o. : Styx, 5e 633-08-40), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
L'INTREPIDE, film français de J. Girault, avec L. Velle et Cl. Auger : Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08), Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Caravelle, 18e (387-50-70), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

TROP, C'EST TROP (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90), ABC, 2e (236-55-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Quintette, 5e (033-35-40), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Fauvette, 13e (331-56-86), Hautefeuille, 6e (633-79-38).
UN DIVORCE HEUREUX (Fr.) : Trois Murat, 16e (288-99-75) ; version sous-titrée angl. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
VIOLENCE ET PASSION (It., v. angl.) : Mayfair, 16e (525-27-06), Quintette, 5e (033-35-40), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Templiers, 3e (272-94-56).
VIVRE A BONNEUIL (Fr.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13), à 15 h. 15, 18 h. 45 et 22 h. 15.

Les festivals

AMERIQUE LATINE (v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (743-67-42) : l'Invasion.
J. LEWIS (v.o.) : Action-Lafayette, 9e (878-80-50) : le Dingue du palace.
LA VIOLENCE ET LA ROUTE (v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42) : Macadam à deux voies.
SEMAINE DU CINEMA BELGE : Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : M. Havarden.
I. BERGMAN (v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) : Bergman par Bergman et Daniel.
HOMMAGE A MICHEL SIMON : André-Bazin, 13e (337-74-39) : Blanche.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

offres d'emploi

ALREM

Société d'Engineering et Construction recrute

des ingénieurs

dans les spécialités suivantes :

— GÉNIE CIVIL
— MINES
— ÉLECTRO-TECHNIQUE
— TRAITEMENT MINERAI
— COUT ET ESTIMATION
— ARCHITECTE

Adr. demande manuscrite et C.V. dét. à : Société Algérienne de Réalisations et d'Etudes Minières

ALREM
4, boulevard Mphamed-V
ALGER (ALGÉRIE)

INDUSTRIAL

Sales Engineer

Successful European branch of an American company over fifty years engaged in manufacturing products for the oil, petrochemical and power industry wishes to appoint a sales engineer to be responsible for the company's growth in France.

Domicile in the Paris region preferred. The person we envisage must be a self motivator, be dynamic and possess adequate experience in selling to these industries. An engineering background would be desirable but is not a must. A good working knowledge of the English language is essential. An attractive salary together with a company car is offered to the right person. Applications in English to be addressed to No. 3930, POBOX 354, den Haag, Netherlands.



emplois régionaux

Groupement d'Organisations Agricoles de l'Aube pour le Développement de la Comptabilité recherche

CADRE COMPTABLE

Profil :
- 27 ans minimum ;
- Titulaire diplôme expertise comptable ou possédant au moins D.E.C.S. ;
- Expérience souhaitée de la responsabilité d'un service ;
- Aptitude à l'innovation ;
- Intérêt pour la fiscalité et l'utilisation de l'informatique.

Poste :
- Ce cadre sera chargé de l'animation, de l'organisation et du contrôle d'une équipe de comptables assurant le suivi de quatre cents adhérents

— Rémunération en fonction du profil du candidat ;
— Intéressantes perspectives de carrière en rapport avec les résultats obtenus ;
— Le poste est à pourvoir à Troyes.

Adres. lettre man., C.V. détaillé, prétentions et photo récente à M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, B.P. 4017 Troyes-Voltaire, 10013 Troyes Cedex.

LES CHANTIERS NAVALS FRANCE-DUNKERQUE recherchent :

UN JEUNE INGÉNIEUR

possédant une formation MECANICIEN et si possible HYDRODYNAMIQUE pour services ETUDES et RECHERCHES.

Anglais parlé nécessaire

Adresser C.V. et photo au Chef du Personnel : B.P. 1.053 - 59381 DUNKERQUE.

USINE SIDERURGIQUE REGION THIONVILLE recherche pour gérer important programme travaux neufs

INGÉNIEUR PRINCIPAL

Formation Grande Ecole. Ayant références. Logement assuré.

Ecr. s/n° 1.357 à Ag. HAVAS, 57017 METZ CEDEX.

CENTRE NATIONAL RECHERCHE SCIENTIFIQUE recherche pour Laboratoire d'Etudes Thermiques de POITIERS
- un ingénieur de projets en chaudières,
- un ingénieur d'essais thermiques.

Expérience industr. souhaitée. Niveau Gde Ecole ou 3e cycle. Env. renseig. et candidatures à PEUBLE - L.E.A.T. 40, avenue du Recteur-Pineau, 86022 POITIERS CEDEX.

ECOLE DE FRANÇAIS pour étrangers, Nice, cherche Professeur compétent. Expér. audio-visuel V.I.F. exigée. Plein temps. Poste permanent. Ecrire : HAVAS NICE 0600.

Etablissem. pour débiles moyens recherche MONITEUR EDUCAT. PHYSIQ. Adr. candidat. à C.P.A.M. de la Haute-Marne, 4, place A.-Briand, 52011 CHAUMONT.

---

offres d'emploi

Schlumberger

offre des situations vivantes bien rémunérées et comportant de nombreux avantages à des

INGENIEURS

débutants (ou presque), électriciens, électroniciens ou mécaniciens. Ils participeront à l'expansion des activités de recherche pétrolière en Europe, Afrique, Moyen et Extrême Orient. Une formation rémunérée, préparatoire à l'activité proposée, est assurée sur les lieux mêmes d'exploitation et, selon ceux-ci, le salaire débute entre 4.600 et 7.650 francs par mois. Outre un diplôme d'ingénieur, il est demandé aux candidats de posséder de bonnes notions d'Anglais. Envoyer C.V. + photo à S.T. Schlumberger, Personnel Dept., 42 rue Saint Dominique, 75007 Paris.

GROUPE INTERNATIONAL PARIS - LA DÉFENSE recherche

CHEF COMPTABLE

- 30 ans minimum.
- Formation : DECS complet ou Expertise Comptable ou Grandes Ecoles (option Finances-Comptabilité).
- Expérience de plusieurs années dans Grande Société ou Cabinet Expertise Comptable ou Audit.
- Si possible, connaissance de la langue anglaise.

Il sera chargé de la présentation des bilans, du suivi des investissements, de la centralisation, de la consolidation et du contrôle des comptes des établissements et des filiales et de la gestion de trésorerie.

Le salaire sera fonction de la formation et de l'expérience.

Une évolution de carrière est assurée dans les différentes Sociétés du Groupe.

Adresser lettre, C.V. détaillé et photo en précisant gain annuel actuel, N° 12.283, CONTESSE Publicité, 20, avenue Opéra, Paris-1er, qui transmettra. Tous renseignements complémentaires seront donnés au cours d'un entretien au Siège Social.

Important Groupe de Laboratoires Pharmaceutiques proche banlieue Paris recherche pour assister son P.D.G.

ATTACHÉ DE DIRECTION

DIPLOMÉ DE PHARMACIE

— attiré par les problèmes commerciaux et par la gestion ;
— méthodique et rigoureux dans son travail ;
— *caractère bien équilibré, prêt à faire face à des missions très variées.*

Ecrire avec C.V. et photo en précisant rémunération demandée et date de disponibilité à : N° 978, PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire, 75011 PARIS, qui transmettra.

Réponse assurée avant le 1/7/75, discrétion absolue garantie.

SCHWARTZ HAUTMONT
GÉNIE CIVIL
recherche

RESPONSABLE local DE LA CONSTRUCTION D'UNE USINE « CLÉS EN MAINS »

Chargé de mission en ALGÉRIE (près de CONSTANTINE)

Formation ingénieur - 30 ans minimum - 10 ans expérience - Ayant au moins un an de séjour permanent en Afrique du Nord depuis ces cinq dernières années.

Envoyer C.V. et prétentions, 10, rue Lionel-Terray, 92504 RUEIL-MALMAISON.

IMPORTANTE SOCIETE DE CONSTRUCTIONS ELECTROMECANIQUES ET ELECTRONIQUES rech. pour sa division mesures, instrumentation et systèmes, service études et développement

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

DIPLOME, 30 ans min. Ayant au minimum 2 ans expérience électronique analogique, des connaissances en logique et informatique temps réel. Ecrire avec curriculum vitae et prétentions à : A.O.I.P. MESURES, B.P. 301, PARIS (13e).

---

offres d'emploi

GENIE CIVIL, CHARPENTE METALLIQUE ELECTRICITE, TUYAUTERIE

Imp. Cie Canadienne, Construct. ts corps d'Etat, Associée à Sté Nationale Algérienne, rech. Personnel qualifié francophone pr travx de construction d'USINES en ALGERIE. Contrats 2 ans renouvel. Avantages en nature. Nombreux postes pour :

INGÉNIEURS, CONDUCTEURS TRAVAUX EXPÉRIMENTÉS

Adr. C.V. Serv. 47, B.P. du Mazet 186 - 75062 Paris, cedex 02, qui transm. Interviews candidats prévues courant juillet 1975.

— Vous avez un B.T.S. électronique ou équivalent
— Vous êtes jeune, dynamique, ambitieux
— Vous savez vous vendre

LA FILIALE FRANÇAISE d'un groupe multinational, leader dans sa branche, renforce son équipe de vente et recherche :

INGENIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

Expér. en régulation, contrôle et sécurité industrielle appréciée. Anglais souhaitable. Déplacem. fréquents en France

Env. C.V. et prétentions, à n° 12.278, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q. t.

Major U.S. manufacturer of mining and construction equipment requires for their office in Paris area young aggressive man with experience selling mining and constr. equipt. Fluency in english a must. Reply in English to n° 811.799, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e), qui trans.

Jeune couple avec bébé recherche

EMPLOYEE DE MAISON

Logée, nourrie. Lieu de travail : La Celle-Saint-Cloud (Yvelines)

Ecr. s/réf. Dominique Marketing Mix, 25, bd Italiens, 75002 Paris

---

MOURETTE - PHOTO magasin photo-ciné, 256, rue de Vaugirard, Paris-15e, recherche VENDEUR, 30 ans minim., très expér., désir. respons. Se prés.

Pour déplacements
SESENHEIM - 67

DESSINATEURS
(schémas électriques)
QUALIFIES

E.L.P., 110, boulevard Gabriel-Péri, Malakoff - 735-96-50.

La première Société *française spécialiste* du matériel avicole et une des plus avancées en Europe pour la fourniture de grands complexes de production en *France et dans de nombreux* pays étrangers, recherche d'urgence pour son Département Engineering

1 INGENIEUR AGRONOME

à qui sera confiée la *responsabilité générale* du bureau des projets (C.A. prévisionnel envi-ron 100 millions de francs).

Des connaiss. approfond. en zootechnie, de préfér. avicoles, sont absolum. requises. Agé de 30 a. min., lang. angl. néces., all. souh.

Envoyer C.V. avec lettre man., photo et référ. à : PROMESS, 28, r. Bayard, 75008 Paris, q. tr.

Compagnie d'Assurances Incendie, Accidents, recherche : JEUNE CANDIDAT (masculin), niveau licence mathématiques, droit ou lettres, bel avenir pour élément travailleur et courageux. Adresser C.V. manuscrit complet et souhait salaire à : *Mme BOUVERET*, 31, allées Gambetta, 92110 Clichy

---

offres d'emploi

Service Régional *de l'Equipement* de la Région parisienne recherche

CADRE SUPERIEUR

apte à traiter les problèmes de documentation et d'information
— Diplôme exigé : licence complète minimum
— Qualité requise : dynamisme, esprit ouvert aux problèmes techniques et administratifs.

Lieu de travail : 21, rue Miollis, Paris (15e)
Adresser C.V. *détaillé* à Bureau Relations Extérieures 21, rue Miollis - Paris (15e)

Groupe français de parfumerie rech. pr sa Sté de fabrication **CHEF DE COMPTABILITE** expérimenté - 35 ans min. Aura : responsabilités comptabilité générale et analytique, gestion trésorerie, prévision contrôle budgétaire. Assistera Directeur de la Sté dans gestion administrative. Aura à orienter travaux informatique *s/ordinateur* IBM 3/10. Lieu de travail : Nanterre. Adresser lettre manus. av. C.V. et prét. à M. Fortier, 235, rue de la Garenne, 92000 Nanterre.

EDUCATION SURVEILLÉE Département de l'ESSONNE Cherche *candidats éducateurs*, hommes, bacheliers, libér. O.M. Tél. : 942-45-50 pour RDEZ-VS.

ALBARET S.A. recherche

PROGRAMMEUR

Niveau I.U.T. Informatique 2 à 3 ans expérience
— Assembleur T 1600 ou autres matériels.
— Système temps réel (souhaité).

Envoyer C.V. *complet* et prétentions à : M. le Chef du personnel Albaret S.A. 60290 RANTIGNY.

Sté Ed. Pub. (Porte Maillot) recherche Assistante ou technicienne de Fab. pour une *période de 3 mois* (15 juin-15 sept.) Tél. : 758-11-30. Poste 260

Recherche **MENAGE**

bonne entente, bne présentat. HOMME : service de table, bon bricoleur, bon jardinier, permis VL. FEMME : sachant cuisiner, tenir intérieur. Référ. contrôlées pour maison de campagne, logés et meublés. Région Nord Paris, place stable pour de longues années. Tél. pour prendre rendez-vous lundi ou mardi, 203-71-48.

SEITT 1, RUE THERESE PARIS-1er - Rech. *libres suite, proximité* Villeneuve-Saint-Georges

AT 2 - AT 3 PHYSICIENS

Etudes et mesures - Technique du vide et radio-activité. 742-67-10 - 073-93-54

BANLIEUE NORD
GROUPE FRANÇAIS DE TOUT PREMIER PLAN

SECRÉTAIRE BILINGUE
STENODACTYLO FRANÇAIS-ANGLAIS

— Minimum 25 ans.
— BAC ou +...
— Expérience quelques années.

5 × 8, 13e mois, nombreux autres avantages sociaux.

Adr. C.V. dét. et prétentions sous réf. 342 à AJAX Publ., 5, cité Pigalle, 75009 PARIS, qui transmettra.

Recherche d'urgence *DESSINATEURS* catalogue, mécanique générale. E. L. P., 110, bd Gabriel-Péri, MALAKOFF.

IMPORTANTE COMPAGNIE *D'ASSURANCES* recherche jeune homme libéré des O.M. E.S.S.E.C., E.S.C., SCIENCES ECO ou *équivalent*, avec solides connaissances juridiques *(niveau licence en droit souhaité) pour assister son Directeur comptable et financier.* Adres. C.V. détaillé manuscrit, n° 12.236, CONTESSE PUBL., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

Transitaire PARIS (12e) cherche AGENT DE MAITRISE TRANSIT IMPORT. Parlant allemand. Envoyer C.V., prétentions, à n° 28.067 B, Edit. BLEU PUBL., 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES, qui *transm.*

CABINET JURIDIQUE International recherche jeune juriste de nationalité française, posséd. D.E.S. ET M.C.L. ou autres diplômes équivalents d'une université américaine. *Prière d'adresser C.V. à n° 8.741* « le Monde » Publicité. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

demandes d'emploi

CADRE SUPÉRIEUR

31 ans, licencié ès Sciences, études Sciences Eco, parfaitement multilingue français, anglais, allemand, espagnol, italien, notions russe.

Expérience confirmée : 5 ans commerce international et exportation, à des postes de direction, aspects bancaires, juridiques et commerciaux de *filiales et réseaux à l'étranger. Excellent négociateur* haut niveau, cherche poste correspondant, PROVINCE, PARIS, ETRANGER, disponible rapidement.

Pour premier contact écrire ss n° 3.549, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

INGÉNIEUR BRASSEUR
30 ans, nationalité française

15 ans à l'étranger
CHEF du LABORATOIRE de CONTROLE de la qualité des produits

cherche poste DIRECTEUR TECHNIQUE ou équiv.
EUROPE - ETRANGER
ANGLAIS lu et parlé

Contacts possibles en France en septembre
Ecr. n° 8.824, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur (2e).

J.F. maîtrises philo et théologie ch. trv., urgt, Primaire, secondaire ou autre. — T. 222-57-41.

J.H. 25 ans. Maîtrise d'informatique, expérience pratique de 15 mois, cherche emploi dans Sect. « Informatique Système ». Ecr. n° 6.975 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

TECHNICIEN PHOTOGRAPHE parl. angl. rech. empl. servic. *photo entrepr. industr. architect.* publicité, France ou étranger. Ecr. n° 8.409 REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q.t.

J.F. 27 ans. - Secrétaire de *direction* - I.P.C. 1973 - 8 années d'expérience secteur Distribution *(Hypers-Spécialistes) - Connaiss.* gestion des stocks-achats-ventes. Ch. *sur* région Ouest poste de Collaboratrice de Direction ou de responsable de magasin. Ecr. n° 8.770 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

SECRETAIRE DE DIRECTION Bilingue anglais, connaissant espagn. et italien, sens contacts haut niveau, aimant méthodes, initiatives, responsabilités, ch. situation stable - diversifiée. Ecr. n° 11.897 CONTESSE P., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

CHEF SERVICE adminis. + organisat. + homme de terrain - Exp. tech. + vente + distribution - Libre de suite. Que me proposez-vous ? 969-22-42

Jeune Allemande, 19 ans, bachelière, ch. emploi au PAIR à compter de sept. 75, pour 1 an, sur PARIS ou proche banlieue. Ecr. direct. Amegret HEINEN 516 DUREN Kolner - Landstr. n° 12 - ALLEMAGNE.

Resp. inf. 25 ans. Lic. droit. 4 ans expér. journalisme, rech. poste équiv. entrep. ou organ. prof. T. 227-95-93 p. 04 M. David.

Assistante soc. D.E. 74, 1re part. format. *surintendants d'usin.* ch. poste rég. paris. à partir 1-7-75. Ecr. n° 3.529 « le Monde » Pub., *5, rue des Italiens, 75427 Paris.*

DOCTEUR INGENIEUR (ENST)

35 a., trilingue arabe, anglais, expér. 12 a. M.F. H.F. et hypert., *étudiera toute propos.* Possibilité mission à l'étranger. Ecr. n° *3.519 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.*

PROFESSION. Automob. qualif., 49 ans, recherche rég. PARIS

GESTION PARC

véhicule. — Ecrire à : SILVIO, *9, rue Blot. — 75017 PARIS.*

CADRE COMMERCIAL

33 ans, ancien attaché de société financière, excellent vendeur, aptitude à traiter problèmes de vente, cherche place représentant auprès société d'importance nationale. Secteur 45, 28, 41, 18. Statut cadre, Ecrire à HAVAS, Orléans, n° 2.642, qui transmet.

J. F., 28 ans, licenciée en droit + DES, 4 ans expérience dans *organisme, recherche santé publie,* parl. angl., rech. situation. Ecrire n° T 071.140, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur (2e), qui tr.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ayant expérience confirmée
— ADMINISTR. FINANCIERE.
— CONTROLE GESTION.
— RELATIONS HUMAINES.

45 ans, études supérieures droit et expertise comptable rech. situat. PARIS-PROVINCE Ecr. n° 12.066, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

MENEUR D'AFFAIRES

41 ans, forte personnalité, expériences haut niveau public, et privé, compétences variées, France et étranger (industrie, immobilier, commerce, distribution finance). Esprit ouvert, *rapide et efficace. Références* de 1er ordre. Etudierait toutes propositions. DISCRETION *MISSION ou CONSEIL.* Pr 1er entretien écrire N° 11.101, Contesse Publicité, 20, avenue Opéra, Paris-1er, qui transm.

DOCUMENTALISTE J.F. 25 ans formation juridique industrielle revue presse, ital., angl., all. cherche situation Paris. Collaboration ou *création service* cabinets avocats, contentieux, *Presse, Cinéma. Réf. tél. 9 h. à 11 h. : 346-58-68.*

Cadre commercial, *27 a., marié* dipl. EDC marketing, dynamiq., 3 a. expérience, habitude contacts haut niveau, très bon gestionnaire, cherche poste direct. *ou adjoint service commercial* ou marketing. Téléphone : 527-48-38.

CHEF SERVICE Audit interne consolidation, réglementation financière, 12 ANS EXPER. dans cabinet internat. audit externe, groupe français, groupe anglo-saxon, recherche : UN POSTE ENCADREMENT DIRECTION FINANCIERE dans groupe français important. Téléphone : 736-36-37.

Cadre, 35 ans, BPF + EOST + CSSE, 10 ans fabr. + 5 ans commerc., disponible de suite. recherche poste assistant formation ou gestion personnel. Ecrire n° 811.854, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur (2e), q. t.

enseignement

L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH LONDRES

Cours intensifs à tous les niveaux.
Date d'entrée en cours au choix de l'étudiant.
Laboratoire de langues ; service d'aide au logement.
Cours de Secrétariat (3 trimestres).
COURS D'ETE A LONDRES, NORWICH, SUSSEX, READING ET BIRMINGHAM.

Ecrire à L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH (L.M.) 26-32 Oxford Street, London, W1A 4DY.

Documentation · 400 Adresses, Ecoles nouvelles et parallèles. Téléphone : 824-49-98.

représent. offre

IMPORTANTE MAISON DE PRET-A-PORTER Hommes, Femmes, Enfants, leader dans sa branche recherche pour secteur DAUPHINE - COTE D'AZUR UN REPRESENTANT EXCLUS. bonne connaissance de la clientèle détaillants serait appréciée. Nous vous garantissons, si vous êtes dynamiques et en fonction de vos résultats, une rémunération importante. Fixe + commissions, une situation stable et d'avenir. — Envoyer C.V. à : E 9.364, HAVAS, 33075 BORDEAUX - CEDEX.

capitaux ou proposit. com.

LABORAT. PHARMACEUTIQ. rech. pour expansion importante CAPITAUX par fract. 200.000 F. Toute garantie et rendement élevée. Durée 18 ou 36 mois. Ecr. av. réf. et possib., COJIF, 2, bd Montmartre, Paris (9e).

occasions

A VENDRE machine à mettre sous bande, marque Bandeme, *type Super 1, état neuf.* Ecr. à 8.779, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

autos-vente

Part. vd 204 break 1970. Prix Argus. M. Delabrouille, rue du Château-d'Eau - 91630 Marolles-en-Hurepoix. Tél. 824-76-60, p. 496

OPEL MANTA luxe, 11 cv, gris métallisé 1971, excell. état, toit ouvr. + 2 pneus cloutés. 6.000 F. 870-22-15, de 17 à 20 h.

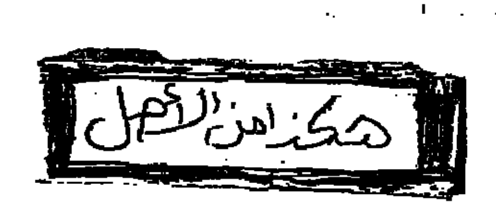
deux roues

A VENDRE KAWASAKI 250 Samouraï A1, juin 70, état imp. (factures). Prix 2.000 F. Téléphone : 969-49-07, après 20 h.

bateaux

BATEAUX type TJALK, 15 m., voile 65 m², moteurs 62 CV (perkins diesel), coque acier 3e catégorie, 8 couchettes. — Prix : 170.000 F. Téléphone : 605-51-24.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.





L'immobilier

exclusivités

constructions neuves

LES HAUTS DE CHAVENAY
PRES St. NOM LA BRETECHE (78)
Autour d'un jardin aménagé
14 Superbes DUPLEX de 3 pièces
84 m2+grande terrasse
Cuisines et Salles de bains équipées.
A partir de 225.000 F (prêt 80%)
Livraison immédiate
Tél : 878.86.81 ou 887.39.19

Dans le quartier résidentiel de
GARCHES (92)
One petite résidence grand standing
LES JARDINS DE GARCHES
29/33 Rue Henri Regnault
du STUDIO au 4 PIECES
Confort Total Electrique
BUREAU DE VENTE SUR PLACE
Samedi et Dimanche de 11h à 18h30
GECOM : 747.59.50

INFORMATION LOGEMENT
Centre Etoile : 525-25-25
Centre Nation : 346-11-74
Centre Maine : 734-17-09
Pour vous loger ou pour investir vous propose :
— 30.000 appartements et pavillons neufs à l'achat ;
— une document. précise sur chaque programme ;
— un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers.
SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART.
Service gratuit de la Compagnie bancaire.

PARIS 20e
«LES HAUTS DE PARIS»
9/11 Rue du Télégraphe
du STUDIO au 4 PIECES
FACADE EN PIERRE DE TAILLE
Chauffage Electrique Intégré
BUREAU DE VENTE SUR PLACE
samedi et dimanche de 11h à 18h30 ou GECOM 747.59.50

appartements vente

Paris

ETOILE Grand standing 7 pièces tt confort + 3 ch. bonne, 280 m2. - 797-41-39.

XVIIe - FACE **SQUARE** Studio duplex idéal placement - 343-66-29 34, rue EMILE-LEVEL

Mo GOBELINS Limit. 5e - 13e Ds tr. b. imm. rav. 2 p., cuis., wc, bns p., 4e ét. s/rue, calme. 125.000 F. 343-62-14

APPARTEMENTS RAFFINES
Vue exceptionnelle
Prix fermes et définitifs
Eve à la Défense
Sortie no 6 sur le Circulaire
Promogim - 775-85-37

BUTTES-CHAUMONT (pr. parc) 2 p. cuisine, bains, w.-c. 95.000 F. 209-87-09.

MONTPARNASSE. Dans imm. récent, gd stand. 300 m2 sur 3 niveaux + terrasses. TÉL : 325-73-73.

FOCH Stand. Très grand livg, s. à mang. + 4 ch. 4 bns. Balcs. Cuis. Office. TEL. 2 ch. serv., 2 caves. gar. 627-78-31, matin.

Près SALPETRIERE Part. vd 5 p. 9e ét. 110 m2, loggia, s. bns., cab. toil., 2 caves. garage. 450.000 F + C. F. 587-39-79.

17e ETOILE Propriét. vd dans imm. stand. 5e ét. double expos., calme, ensol. 165 m2 + 24 m2 balc., 7 P., tél., park., prof. lib. poss. Prêt vendeur. Tél. : 380-58-29.

Vie Pt. Geals. ODE. 42-78. Terrasse. Vue imprenable. Très lux. DUPLEX 110 M2. Séjour double, 2 ch., 2 bns.

RESIDENCE MANCINI GRAND DUPLEX, 2 P. décorat. soignée. 343-66-29. 45, rue de CHARENTON.

PLACE CLICHY
Face au métro, sur voie privée sans voiture. Calme, clair, part. vend : entrée, c. cuisine, s. de bains, 3 pièces, 4e étage, tapis escalier, possibilité asc., profess. autorisé. Visite samedi et lundi de 10 h. à 17 h. ou sur R.-V. Tél. : 272-75-76 et 387-92-97.

15e - PT MIRABEAU EXCELLENT PLACEMENT STUDIOS - 2 PIECES tout confort. Cuis. éq. Qualité exceptionnelle. Location et gestion assurées. 073-15-51 - 073-80-23.

EXCEPTIONNEL POUR PLACEMENT
PROPRIETAIRE VD DIRECT. DANS IMMEUBLE RENOVE SUR SQUARE
- STUDIOS
- 2 PIECES
- DUPLEX

EQUIPES MODERNES
A PARTIR DE 53.000
Téléphonez pour rendez-vous. KLE. 11-52 ou PAS. 61-60.

19e - 50 m Parc Buttes-Chaum. RESTE SEULEMENT 2 studios - 2 deux pièces tout confort. Cuis. éq. BONNE RENTABILITE, PLUS-VALUE CERTAINE Location et gestion assurées. 073-15-51 - 073-80-23.

PARIS - 5e
7, rue Geoffroy-Saint-Hilaire PETIT IMMEUBLE DE STYLE Façade en pierre de taille. Toit à la Mansart en ardoise. Fenêtres à petits carreaux.
2 et 4 PIECES
Prix fermes et définitifs. Appt modèle, sam., dim., lundi. PIERRE BAHON S.A. 20, av. Franklin-Roosevelt Tél. : 225-46-62.

Région parisienne

BAGNEUX **5/6 P.,** 120 m2, 2 bns, 2 park. Jamais habité. Imm. standing neuf. 360.000 F. Crédit possible - 350-33-31

BOUGIVAL, dans résid. stdg, 2e étage, 5 p. p., 95m2, 5 min. SNCF, 250.000 F. affaire intéressante et urgente. T. 969-59-00.

ST-CLOUD près gare dans hôtel part., 5 p. 160m2, avec 200m2 de jardin. Parfait état. Prix except. 650.000 F. Tél. 954-68-00.

Province

CANNES-CROISETTE Appt 3 p. 112m2 + balcs d. ét. V. m. imp. 750.000. Neveu et Cie rd-pt Duboys-d'Angers Cannes (93) 99-53-03/Paris AUT. 20-00.

CANNES-CROISETTE appt lux. amén. 110m2 + 25m2 terr. Cab. J. Angotti, 8, rue du Ct-André CANNES. Tél. : 39-84-55.

Cannes vds plage midi face mer 140m2 + terr. (4 p. cuis., 2 bs). 660.000 Montaigne (93) 39-47-83.

appartem. achat

Sté rech. à acheter appt près de la NATION. Téléph. : 343-62-14.

bureaux

Urgent. bail à céder, 5 bureaux, 95 m2, luxueux, entièr. aménag., 2 lign. tél. Px intér. Pr vis., le matin, C.E.B., 15, rue du Fg-Montmartre (9e). Tél. 824-9-29.

fonds de commerce

HERAULT station-service 4 volucompteurs. 900.000 litres an. Prix 250.000 F. Tél. (67) 98-11-77.

locaux commerciaux

MONTPARNASSE Boutique ou bureau + appt. 4 p. LIBRE tt conft. Tél. : PAS. 36-28.

viagers

Estimation gratuite - Discrétion
F CRUZ 8, rue La Boétie 265-68-90

locations non meublées

Paris

Métro WAGRAM, part. imm. tt nf, studio gd cft, cuis. équipée, calme. 950 F + ch. Poss. park. Tél. : 945-63-05.

St-Augustin, beau 2 p. tt cft, impecc., 1.150 F, CC. Samedi 14 h.-17 h. 61, RUE D'ANJOU.

Locat. directe avec propriétaire. Tél. : 770-95-34 et 523-21-73.

PARIS (20e)
SANS INTERMEDIAIRE Immeuble récent, tout confort, 2 pièces 42m2, loyer 806 F, charges 181 F, park. 120 F. *S'adresser à la gardienne, 21, rue du Repos. Tél. 797-71-14.* Métro PHILIPPE-AUGUSTE.

XVIe - VICTOR-HUGO
ds imm. bourgeois DBLE-LIVG + 2 ch. gd cft, 100m2 + ch. de service, tél., entièrement neuf, 3.000 F mens. Tél. : 344-25-27.

Région parisienne

RAMBOUILLET 5' Gare. Magn. *Maison, jard., 2.500 C.C.* 824-71-58 - 525-14-09 - 776-82-53

CROISSY Magnifique villa neuve, 6 pièces, séjour, cheminée, 2 bains, cuis. aménag., gd gar. Loyer 2.800 F. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch, à Chatou - 976-30-02.

BUC (3 km de Versailles.) villa neuve, libre le 1er sept., 190m2 (4 ch), gd cft, 2 s. de bns, cuis. équipée, tél., gar. 2 voit., jdin *agrément* 830m2, prox. écoles, commerces, etc. Tél. : 757-27-11.

NEUILLY-VICTOR-HUGO, RAV. 4 P. Imm. de standing, balcon, Tél., park., 2.500. T. 704-88-18.

locations meublées

Offre

XIIIe, Place Italie, stud. origin., c., s. bs, 750 + gar. KLE. 04-17.

propriétés propriétés

CHARON - 887-26-76

VALLÉE MARNE
Sup. fermette restaurée, de pl.-pied, séj., pout., cheminée, cuis., 2 chb., bns. Grenier am. Garage. Dépend. Jdin 900 m2. Px 115.000, avec 25.000 F. Tél : 022-08-59

VALLÉE LOING
Bel. maison rurale accès par porche à l'ancienne. 8 p., bns. Dépend. Jdin agrém. Px 120.000, avec 25 000. Tél. 422-27-78

VALLÉE YONNE
Habitab. de suite, belle maison de pl.-pied, 3 bel. pces, bns. Grenier amén. Beau jardin. Px 79.000 F. avec 20.000. Tél. (16-86) 52-28-48

VUE IMPRENABLE
Bel. mais. picarde 110 km Paris par autor., 3 belles pièces de pl.-pied. Grenier am. Dépend. Jdin-pelouse 800 m2. Px 68.000, avec 14.000. Tél. (15-22) 87-91-11, 459 à Roye.

ANGIVILLERS, Oise, 83 km Paris : part. vend ppté excellent état, 7 p. pp, tt cft, gd calme, 2.000m2, clos. Tél. : 458-28-46 tous les jours.

VALLEE de CHEVREUSE 7' Mo. Merveilleuse *MAISON* caract., gd liv., 5 ch., cuis., sanit., téléph., s/1.300 m2, pièce d'eau, bord Yvette Px tot. 570.000 F. - Tél. 734-98-87.

ILE DE VAUX-SUR-SEINE 35 km Paris. Ppté av. terras. s/grand bras Seine, ponton bateau, bains soleil, séjour + 3 chbr. av. cft. Jdin agrém. 325-32-71. Vis. dim. 10 h. 30-18 h. 83 avenue Marcel, Ile de Vaux.

FINISTERE-SUD, près de MORGAT, vd prét. à part. villa bord de mer, panorama exceptionnel, jardin boisé. Tél. 926-97-41 de 20 h. à 21 h. 30.

Sortie Ouest 90 km Paris pte ppté, sur 1.000m2 clos de murs, 4 pièces, sanit., grenier, dépend., cellier. Téléphone : 704-50-26.

50 km Ouest Paris, propr. réc. 500m2 habitables, gd stdg, 5 s. de bains, parc de 7 ha, étang, rivière nbrs. dépend., conv. à artiste. Px justifié. Tél. 487-05-27 Cabinet LELIRET.

BOIS-LE-ROI Berge Seine
Vue magnif. Propriété + terrain 2.300 m2. 280.000 F. - 567-75-80.

Part. vend, NORMANDIE, jolie propriété sit. 20 min. O. Rouen, RN 13-B, s/2.800 m2 jard. agrém. Maison traditionnelle et maison colomb. contig., 6 gdes P., cuis., s. de b., amén., gar., cell., lING., gren., chf. centr., tél., impecc. 350.000 F. Tél. : (35) 75-86-71.

fermettes

FERMETTE
de style à colombages.
Toit neuf, petites tuiles, 4 pces, *vaste living 50m2, confort, gar.,* grenier. Sur 12.000m2 clos et planté, pièce d'eau, situation de premier ordre. Px très justifié 215.000 F, av. 100.000 F. Agence de BONNEVAL (28). Tél. (15-37) : 98-25-52.

120 km direct par autoroute sud. Je vends FERMETTE de caractère, tuiles pays, sur terrain attenant de 4.000m2, 4 p. + beau grenier aménageable, belles dépendances. *Mon prix :* 110.000 F, crédit possible. Téléph. : (15) 38-85-49-53.

villas villas villas

ORÉE FORÊT DE FONTAINEBLEAU
à 5 minutes de la gare de Melun
LA VILLAUBOIS
Piscine chauffée - Club house - Tennis
- 11 villas de 5 à 7 pièces principales avec jardin privatif, de 232.000 à 280.000 francs.
- PETIT IMMEUBLE 2 à 4 pièces principales, de 103.000 à 167.500 francs.

LIVRAISON JUILLET 75
PRIX FERMES ET DEFINITIFS NON REVISABLES
Apport personnel : 20 %.
PRETS PIC au taux moyen de 9,67 %.
Renseignements et vente :
CONSEIL S.A.R.L., 546, avenue Foch, Dammarie-les-Lys, tél. : 437-17-45, et sur place samedis et dimanches de 14 h. à 18 h., avenue Emile-Zola, Dammarie-les-Lys

Devenez propriétaire d'une villa sur la plage à 20 km d'Ajaccio.
En bordure de la plage de sable fin et d'un port naturel vous pouvez acheter ou louer une très belle villa de 2, 3 ou 4 pièces avec vue sur le Golfe de Lava.
Une rentabilité de 7% est assurée hors période d'occupation.
Villas 2 pièces équipées avec jardin ou terrasse : 97 000 F (crédit 80%).
Location à partir de 2000 F par mois.
Accueil sur place et à Paris.
FLOREAT
92, bd du Montparnasse - 75014 Paris
Tél : 033.61.67 et 033.73.55

7) SUPER-CANNES. Villa provençale récente. Living, 5 ch., 4 salles de bains, 1 cabinet de toilette, buanderie, chaufferie, jardin arboré, parkings. Px 850.000. LA MERIDIENNE, 13, rue Latour-Maubourg, 06400 Cannes.

PARC DE SCEAUX
villa 7 p. Possib. divis. en 2 appts s/450m2, jardin. Excellent état. Px exception. : 630.000 F. ROB. 34-86, de 9 à 15 h. ou soir

ORSAY. Part. vd mais caract., pigeonnier, jardin 1.500m2; liv. 38m2, 6 ch., s. de bns, gar., ch. maz. 500.000 F. Tél. : 590-25-03.

CRESPIERES (15 min. R.E.R. Saint-Germain), à v. cse départ villa de 200m2 s/jardin 2.000m2. Possib crédit. Tél. : 461-40-92.

CANNES, villa s/Toit, 4 p., 2 bs, 120m2 + 700m2 terrasse, meublé ou non. IAI, 14, rue Pasteur, CANNES. Téléphone : 99-26-51.

domaines

Dom. 250 ha b. par riv. et route 60 km Nice, alt. 600. v. f. 11 p. en p. rest., berg. voût. écur., E., El., joli p. de v. Px 1.500.000 F. Norm.-Prov, 32, r. du Cdt-André 06 CANNES. Tél. (93) 39-30-67.

terrains

CROISSY-sur-SEINE
Beau TERRAIN 800 M2 Viabilisé. Prix 215.000 F t.t.c. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-98

VAR - LA CAPELIERE
entièrement viabilisés, reste quelques terrains, villas standing, piscine, tennis. Visite après-midi, sf lundi. Tél. (94) 28-97-72. 83 MEOUNES.

LA CELLE-SAINT-CLOUD terrain d'angle boisé de 950m2. Prix 300.000 F. Tél. : 955-00-91.

maisons de campagne

ORNE : 150 km de Paris. Prox. REMALARD, pptaire vd CORPS DE FERME grand terrain, jolie vue. Tél. : 16-34-25-04-20.

pavillons

MONTMORENCY PAVILLON s/sous-sol, 5/6 p., tout confort, JARDIN. Avec 60.000 F. Tél. : 243-88-46 et 822-24-43.

Quand l'argent partout est cher, il faut imaginer des prêts différents. Nous les avons conçus pour vous.

Vous désirez acheter. Mais toujours cet obstacle majeur : le prix de l'argent.

Où trouver des prêts accessibles, des prêts différents?

Ces prêts, nous les avons conçus pour vous. ils présentent 3 avantages décisifs :

1. Leur taux est certainement l'un des moins chers du marché actuellement.
2. Les remboursements sont progressifs avec, pour les deux premières années, des mensualités très faibles ou même nulles.
3. Ils sont assortis de certaines garanties qui vous assurent d'une aide en cas de chômage.

Ces prêts, nous vous les proposons aujourd'hui pour un excellent usage : l'achat d'un appartement au Ruy Blas à Clichy.

Le Ruy Blas : un petit bâtiment unique, à 500 m de Paris. Juste assez près pour y aller à pied.

Le Ruy Blas : un immeuble agréable à voir, agréable à vivre avec balcons et terrasses, un terrain de jeux pour les enfants et un jardin de 3.000 m².

Le Ruy Blas : raffinement de l'aménagement intérieur, tomettes rouges dans la cuisine, grès émaillé dans la salle de bains avec lavabo encastré, miroir mural et rampe lumineuse...

Le Ruy Blas... Venez voir. Vous aimerez.

Renseignements et vente : sur place, 47 bd Victor-Hugo, 92 Clichy, tous les jours, sauf mardi et mercredi de 13 h à 19 h; samedi et dimanche de 11 h à 19 h.

Le Ruy Blas



Le Ruy Blas, 47 boulevard Victor-Hugo, 92 CLICHY

Je désire recevoir, sans engagement de ma part, votre documentation sur le Ruy Blas à Clichy. LM
Nom
Prénom
Adresse
Tél.
Découpez ce bon et adressez-le à Sococil, 57 bd Malesherbes, Paris 8e. Tél. 522.67.10 et 387.33.28.

L'immobilier

appartements vente

Paris

16e - AUTEUIL
DANS IMMEUBLE RECENT 8e ETAGE. ASCENS. SOLEIL. 6 PCES, cuisine, 2 s. de bains LUX. 2 w.-c. Parf. état PRIX TOTAL 650.000 F
Poss. de VENTE en 2 LOTS 4 PCES cuisine, s. bains + 2 P., cuis., bains. S/pl. samedi, lundi, 14-18 h., 54, rue Docteur-Blanche ou ALM. 35-15.

RUE ORDENER
Me Marx-Dormoy, gd 5 P., tout cft, asc., tél., possib. profession libér. 450.000 F. Tél. : 254-79-76.

HOPITAL TENON
PETITS ET GRANDS STUDIOS à partir de 75.000 francs dans imm. entièrem. restauré. Location et gestion gratuites assurées par nos soins. BUREAU DE VENTE S./place, ts les jrs (sf dim.), 11 à 19 h., 88, R. PELLEPORT. - 636-52-60.

TOLBIAC. Face Faculté, immb. stdg, part. vd 2 p., tt cft, 56m², parking, tél. — Téléph. 583-83-23.

11e. - Faubourg-Saint-Antoine 3 pièces, neuf, 68 m², standg. T. 805-50-04. S. à partir 14 h.

MONTPARNASSE - Exception. Splendide 2 p., tt cft, 168.000 F. Vis. 26, rue DELAMBRE.

MONTPARNASSE
Ds bel imm. stdg, asc., tapis, escal., concierge, livg dble + 2 chb., c., wc, bs, ch. centr., 79 m², tél. PARF. ETAT, moq. Prix 370.000 F. Créd. 80 %. Voir propriét. samedi, lundi, 14 h. 30 à 19 h., 11, av. du MAINE.

MARAIS. - Appart. 70 m² en duplex, rénovat. except. Avant 9 h., après 20 heures, 278-65-88.

Part. vend, dans immeuble ancien rénové, 53 bis, rue Hallé, 14e, 2 appartements pouvant communiquer, calmes, très ensoleillés, caractère, tout conft, tél., ch. indépendant : 5 p., r.-de-ch. + 1er étage, sous-sol aménagé, entrée individuelle, jardin privé + cave, 595.000 F ; 4-5 pces + lingerie, 1er étg., grenier constructible, cheminée, 410.000 F.
Téléphone : 331-35-48, 14 à 20 heures.

MICHEL-BIZOT. Bel immeuble 2 p., cuis., bs, wc, ch. central, 128.000, poss. av. 25.000. Apr. 14 h. V., S., 60 r. de Fécamp.

PARIS-Ve - PORT-ROYAL
Imm. anc. de stdg, 4 p., tt cft, 120m² + ch. serv. Px 600.000 F. Agence du Marché - 661-05-85.

Près BUTTES-CHAUMONT et PERIPHERIQ., Résid. MANIN, neuf, cède contrat pour livraison immédi., 2 p., tt cft, 45 m². Prix INFERIEUR tarif actuel, 170.700 F. Gros crédit, garage poss. IDEAL POUR LOCATION M. MENETRET, s/pl., 19, r. de la Solidarité, Sdi, ldi, 14-19 h. T. 720-81-57 et 89-18, poste 41.

AUTEUIL
VUE PANORAMIQUE EXCEPT. DUPLEX 10e et 11e étages Appt lux. et rav., gd sal., s.à m., 3 ch., 2 bs. Park. 2 TERRASSES - 525-56-84

Pont Austerlitz. P. de T. rav., ét. élevé/asc., beau 4 p. c., wc, s. bs, balc., ch. c.+1 chb. serv. Px 330.000 F - 344-71-97.

REPUBLIQUE. P. de T. rav., splendide 6 p., 2 entr., cuis., 2 wc, s. bs, ch. cent., grand balcon, plein soleil, 530.000 F. 345-82-72.

RUE SAINT-HONORE
DUPLEX, 6e-7e ascens., luxueusem. aménagé. 343-97-15.

7e Près Bon-Marché. ODE. 95-10 à aménager 2 pces, plein ciel, imm. rénové.

ST-MICHEL. Dans bel imm. 18e s. VENDU ETAT BRUT, 2 p. cuis. et duplex avec terras. Samedi, 29, rue de la PARCHEMINERIE, 11-16 hres.

15e PORTE de la PLAINE Imm. 1964 gd stand. sur verdure, 3e ét., loggia, living + 1 chbre, entr., kitch. agencée, s. de b., w.-c., pender., entrée. Prix 148.000 F. - TEL. 387-71-55.

16e - Place TROCADERO bel imm. en cours rénovation, ascens., occupés, 2 p., dépend. Tél. : 622-16-98, poste 26.

9e RESID., près TRINITE 71, RUE MANSART Imm. p. de taille. Belle allure GD 4 P. spacieux et clair, plan excellent, entrée, cuis., bains, dégagements Chbre serv. Peinture à prévoir. Poss. prof. libér. Aff. rare. Prix 395.000 F. Vr SAMEDI, 14-19 H.

92, av. de VILLIERS
Bel imm. p. de t. s/av. et verd. Liv. dble + ch., ent., cuis., bns, wc, chauff. impecc. Parking. Px 420.000 F. Vr vend.-sam. 14-18 h.

Pte-d'ORLEANS à 800 m Imm. récent 110, av. A.-Briand - Montrouge 5 P., 2 sanit., 2 w.-c., impecc., balcon, ét. élevé, garage. Prix 395.000 F. Vernel, 526-01-50. Voir s/place, samedi, 14-18 h.

2e BOURSE
JE VENDS dans immeuble de caractère Studios, 2, 3 P., très grand confort. Habitation de choix. Me téléphoner : 531-85-58.

Région parisienne

ANTONY - METRO
bel appt R.-de-C., salon, séj., 2 ch., cuis. éq., bns, chff. cal individ., moquette, garage, jardin, 210.000 F. Tél. : 921-60-87.

LE PECQ
EXCEPTIONNEL - Cause départ Appt entièr. refait neuf. Séjour dble + 2 ch., 1 s. bns + 1 s. d'eau, cuisine amén. + cellier, nbrx placards. Pr. école, comm., transp. Px 215.000 dt 27.000 C.F. Tél. après 17 heures : 468-35-60.

SAINT-MANDE
Proximité Bois, part. vd appt 67 m², living double, 1 chbre, tt cft, prix à débattre, visite tous les jours et week-end de 10 à 19 heures. Kernec'H, 10, av. Ste-Marie, escalier 1, 1er étage.

VERSAILLES. 1 bis, aven. des Etats-Unis, imm. P. de T., lux. appt décoré, 90 m², livg dble + 2 chb., c. équip., dressing, placard, balcon, tél., Px tot. 295.000 (facil.). Visite s/place samedi et dimanche, 10-18 h.

VINCENNES. Très bel appart 200 m², tt cft, ds bel imm. Possibil. prof. lib., 680.000 F, crédit. 874-35-90 - 280-20-04.

Particulier CHILLY-MAZARIN, liv. dble+2 chb., loggia, 88 m² dans parc av. piscine, tennis, 180.000 F. T. 909-79-06 (soir).

Bois-d'Arcy. Part. vd appt 2 p., cave, parkg, ds propr. rés. calme, soleil. T. DEMURGER, 555-38-08, H.B., 460-13-87, le soir.

CHATOU R.E.R. Lim. Vésinet A 700 m du R.E.R. Ds imm. neuf, appt 3-4 p., balc., park. ss-sol, cave. Px 300.000 F. S.A. H. LE CLAIR - 65, avenue Foch, à Chatou - 976-38-02.

PLACEMENT 1er ORDRE BOULOGNE
Dans très bel imm. 1935 APPT 2 pces, cuis., wc, entr., chauff. central, 46 M2. 139.000 F S/pl. sam. 14, ldi 16, 16 h-18 h 30 : 1, SQUARE BELLEVUE

SCEAUX 140, rue Houdan Jamais habités Lux. studios, 2-3 pièces, duplex 5-6 pces, terrasse. VUE. Mercr.-samedi, 14-18 h. ou 224-95-27.

NEUILLY AFFAIRES UNIQUES
(près Hôpital Américain)
Vente directe lux. appartements Prix imbattables Supers Studios de 79.500 à 115.000 F Raviss. 2 P. et original Duplex à partir de 138.000 F. Immeuble et appartements entièrement rénovés Prestations de qualité Ascens., chauff. cent., s. de bns marbre, cuisines aménagées Calme et plein soleil Livraisons immédiates Visites sur place de 14 à 18 h. jeudis, vendredis, samedis : 85, rue de Villiers, à Neuilly (Bus 83, arrêt Voltaire, Villiers ou Mo Anatole-France) ou téléphoner : 325-15-76

Province

CANNES - LE CANNET
VILLA L'OCCITANE
52, rue de Valbonne.
Petite résidence G.L., vue mer, 2 p., cuis., bs. Livrais. fin 1976. Ex. : 83 m² + 257 m² jardin, 420.000 F. Agence Mérimée, 13, sq. Mérimée, Cannes. 39-07-05

CANNES - CALIFORNIE
Une excellente affaire ! Très b. 3 p. nf, pet. imm. luxe, pisc., 2 bs, c. éq., gar. Spl. vue mer, plein Sud, 600.000 F. Ag. Taylor 55, La Croisette, Cannes Téléphone (93) 38-00-66

constructions neuves

SPECIAL INVESTISSEURS
Paris (19e)

LE VALOREM
A PARTIR DE : 54.200 francs (CHAMBRES) 94.000 francs (STUDIOS)
TRES BEAUX 2 PIECES de 50 m2 : 183.500 francs.
Bureau de vente sur place :
52, r. d'Aubervilliers, du jeudi au lundi, de 14 à 19 h.
SOVIC : 533-80-90

92 - VANVES
41, rue Jean-Bleuzen : studio ou 2 Pièces, 48 m². JARDIN PRIVE. SUR RENDEZ-VOUS : 359-69-28 ou 736-33-27.

CHATOU
BORDS DE SEINE. SITE EXCEPTIONNEL
« APPARTEMENT A DEUX » 47 m², H.O., 14.000 F. Comptant, notaire compris + mensualités. Sur place tous les après-midi, même w.-end, sf mardi, mercr. « LE BELVEDERE » 85, av. Gambetta, à CHATOU.
H. LE CLAIR, ELY. 69-36.

VERSAILLES
74-78, avenue de Paris
LA SEIGNEURIE

5e OBSERVATOIRE
Studios, 2, 3 pièces. PRIX NON REVISABLES Habitables fin 75. IMMOBILIERE FRIEDLAND, 41, av. Friedland. BAL. 93-69.

LES HAUTEURS DE CHATOU
12 min. ETOILE PAR R.E.R.
IMMEUBLE STANDING HABITABLE DE SUITE
1 à 7 PIECES
Prix fermes. Crédit 20 ans.
H. LE CLAIR. — ALM. 13-72.



appartem. achat

Urgt. Ach. appt 3 ou 4 p., préf. à rén., 17e et prox. 627-23-71.

viagers

Vendez rapidement en viager. Expertise gratuite. Discrétion. ETUDE LODEL, 700-00-99, 35, boul. Voltaire, PARIS-XIe.

19e. LIBRE. Stud., c., s. d'eau, 2 têr. 66-71 a., cpt 14.000 F. Rente 800 F mens. - 870-85-88.

SAINT-MAUR
coq. pavill. s/cave, 2 p., cuis., s. d'eau + 1 pces indépend., gar. chauff. cent., jdin, 25.000 cpt+rente 500 F mens. 1 tête, libre décès. Tél. 883-01-47.

fermettes

40 km. Paris autoroute du Sud, pr. Corbeil, ds hameau rural : corps de ferme en U, 300 m², bâtim. à rénov., terr. 1.500 m², 250.000 F. Téléphone : 496-18-81.

Habt. suite, stle bourg calme OREE BOIS, pr. riv. étang poiss. Charm. fermette caract s/1.700 m2 pré-verg. S/cave. 3 P.+gren. 3 P. 100 m2. dép. Eau, El. Px 155.000. Facil. G.I.M. FACE EGLISE NEMOURS, 428-03-09 et 11-74

SUD DU MANS BELLE
FERMETTE aménagée. Séjour, chbr., cuis., w-c, s. bs. Etang s/ 9.000 m2. E. Elec. Px 135.000. C.I.O., 8, rue Gambetta, (72) Le Mans T. (15-43) 28-79-16.

locations non meublées

Demande

Particulier cherche à louer à l'année PROPRIETE gd stdg. 4 chbres minim., grand parc, tennis et piscine souhaités. Région Ouest par autoroute, 60 km. maximum - 727-08-17.

bureaux

A LOUER
PRIX EXCEPTIONNELS
Petits bureaux agencés (71 et 150 m²), 450 m² r.-de-ch., bureaux et magasins.

EUROBUILDING
(Paris-Porte de Pantin)
100 m. métro et périph., imm. neuf, grand standg, parkings et dépendances. Téléphone : 359-92-30, 92-79, 29-04 ou 723-30-23.

GEORGE-V - ALMA
900 F le m² + charges 10 %. Immeuble ancien grande classe magnifique réception de 4 à 12 bureaux de prestige pour siège société à neuf, meublé, décorés, opérationnels. Services en sus.
Tél. E.C.E. - 359-17-91 - (parkings).

fonds de commerce

CANNES. A louer très beau magasin d'angle, 2 gdes vitrines, tr. bien placé, bail ts com., 80m² av. mezzanine. 2.500 F mensuel. Ecr. ANCEL, 11, av. Guillabert, 06 - ANTIBES.

XVIIe. Très beau local commercial actuellement exploité en agencement cuisines, S. de B., 14 m. façade sur grande avenue, 500 m² au sol d'un seul tenant. - Téléphone : 229-12-11.

usines

2 ENSbles INDUSTRIELS
EN TOUTE PROPRIETE
HOUDAN 25.000 m2. 3.300 m2 couvts Sol. Divers loc. bur., habitat. loc. sociaux. Transf. Groupe électrogène. Téléph. + télex. PRIX 1.500.000 F.
POISSY 2.500 m2 - 1.200 m2 couverts sol. ATEL. PONT PORTIQUE 10 T. haut. 5 m. Bur. Tél. 3 lignes. Transf. + groupe. Logem. gard. Prix 700.000 F. AG. MERCIER, 3, pl. Hoche, Versailles. 950-16-43

villégiatures

Ile de Porquerolles, mais. nve, 3 P., 15 jrs juill., 2.500 F; sept., 3.000 F, 7 lits. Tél. : 288-16-18.

VAR - LE RAYOL
20 min. Saint-Tropez, Part. loue villa sur mer, site exceptionnel, 8 ch., dont 2 service, pavillon de gardien, port et plage privés. Urgent. 14.000 F. juillet, 30.000 F. août. Téléphone : (93) 38-83-70 heures de bureau.

POUR JUILLET
33-Andernos/Bassin d'Arcachon. P. à P. loue villa tt cft dans jard. boisé gd séjour, 2 chb., cuis., s. d'eau, wc, gar. Tél. après 19 h. : 781-94-57.

A louer à l'île de Ré, juillet, belle villa, tout confort, 9 personnes, gd jardin, pins, 100 m. plage. Loyer 6.800 F. Tél. : 34-46-56, Châteauroux (Indre).

appartements occupés

XVe RENTABILITE 11 % Beau 2 Pièces, tout confort, bail 6 ans. 105.000 F. Tél 887-29-35.

villas

CHATOU S/5.000 m2 - 4 + 7 villas de standing, entièr. terminées, conft électr. Jdin aménag., couverture tuiles vieillies. Prix fermes et non révisables, livr. septembre 75. H. LE CLAIR - ALM. 13-72.

ANTONY - Très belle villa constr. réc. 7/8 p., dép. Gd gar. Magn. jd. 1.000 m2 env. Prix 560.000 F. - 233-53-08 ou vendr., samedi, dim., 10-18 h., 205, RUE DES RABATS.

VESINET RESIDENTIEL Villa s/366 m2 séj. + 4 ch. A.P.C., 976-38-98.

LE VESINET ULTRA RESIDENTIEL PROPRIETE 8e R.E.R. S/2.400 m2 GD SEJOUR-DBLE, BUREAU, 6 CHBRES, tt cft. Pavill. gard. S/place sam. 14 et dim. 15, de 14 à 19 h. : 13, allée du Lac-Inférieur.

LE VESINET RESIDENCE 8e R.E.R. VILLA sur 1.250 m2 BOISES. Récept. 3 p., cuisine moderne, 5 chbres, bns. Part. état. Gar. S/place samedi 14 et dim. 15, de 14 à 19 h. : 27 bis, rue H.-CLOPPET.

CELLE-SAINT-CLOUD
vends magnif. villa, 140 m² Cd. stdg. Téléphoner après 19 h., tous les jours au : 929-92-14.

DANS FORET - BORD OCEAN Villas neuves, 2, 3, 4 Pièces, à partir de 114.000 F T.T.C., chauffage électr. int., 80 % de crédit. Doc. s/dem. Parc de la Grange, 85520 JARD-SUR-MER. Téléphone : 33-42-73.

FLANC COTEAU
VUE impren., magn. villa NVE, entr., salon, séj., terras., spca. cuis., 4 chbr., s. de b., chff. cal, gren. amén., gar., parc 3.200 m², arb. Px 285.000 av. 87.000. Avis, 1, place St-Clément, Compiègne. Tél. : 440-19-60 ou 278-89-51.

CHANTILLY
LA MORLAYE. — Propriétaire vend belle villa, parc de 3.000 m². Téléphone : 427-58-22.

MAREIL-MARLY, bordure forêt, 300 m² habit., entr., bur., salon, ptres appar., séj. av. cheminée, 5 chbr., 1 s. bs, 1 s. douches, s.-sol total, s. de jeux + chbr. de serv., cave, gar. 3 voit. Parc 2.000 m², piscine chauffée. Prix justifié. J.M.B. Tél. 979-48-10.

BORDURE BOIS NOGENT
Parc 1.200 m², 6 pièces, pavillon gardiens, garage. Sur place, samedi, dimanche, 65, AVENUE DE LA BELLE-GABRIELLE.

VESINET - IBIS Propr. 9 P Dépendances. BEAU PARC — 975-82-86.

GARCHES, résidentiel, RARE Belle villa sur 1.000 m² environ, terrain réception + 6 chambres 602-51-90.

terrains

YONNE
Lac du Bourdon
Propriét. vd dans beau domaine
TERRAINS BOISES
A BATIR
Eau, électricité, tout à l'égout, permis de construire. Libre choix du constructeur, grandes et belles surfaces. Façade 25 m. A partir 25.000. Crédit personnel possible 100 %.
Pour visiter : Domaine de Brauil-Ambert, route de St-Amand-en-Puisaye, 89 - SAINT-FARGEAU. (15-38) 95-42-74.
Itin. recommandé par autoroute Sud jusqu'à Joigny - Sépeaux, puis voir carte Michelin 65, pli no 4 pour rejoindre St-Fargeau.

domaines

35 km BORDEAUX
Belle propr., 70 ha. avec 28 ha. de VIGNES réputées en cru bourgeois supérieur, bâtim. et matériel parfait état. Libre et en société. Pour ts rens., écr. M. MABILLE, administrateur de biens, B.P. 190, 14103 LISIEUX.

propriétés

REGION ROYAN (30 KM.)
MOULIN RENOVE
avec pièce d'eau et rivière parc de 5.000 m² (truites - anguilles), cuisine aménagée, salle de séjour (cheminée - grande - roue), salon, salle de jeux, 5 chambres, 3 salles de bains, w.-c., garage, cellier, chaufferie au mazout. Etat impeccable. Prix : 550.000 FRANCS - FACILITES. AGENCE DE LA GARE, 2, place du Dr-Gantier, Royan. Téléphone : 05-45-81.

A 35 km. de Paris, pr. les Mureaux. Part. vd maison, tt cft, terrasse, 8 Pces, jard. 1.300 m², 300.000 F. Vis., les 14 et 15 juin, 60 GRANDE-RUE, CHAPET.

PRES PROVINS - 5 MIN. GARE Magnif. Propté ds parc boisé : récept. + 4-5 ch., gd cft, maz., s.-sol, gar., serre. Vis. dimanche. Tél. : 702-92-34 ou 400-08-18.

BROLLES (77)
charmante propté, terr. 1.340 m², 2 construct., 7 P., tt cft, gar., cour, jardin. — Tél. : 567-22-88.

Part. vend 36 km. Sud Paris : belle Propriété, vue imprenable, constr. 65, état neuf, 3.600 m². Prix 850.000 F. - Tél. : 607-75-28.

BRY-SUR-MARNE
SPLEND. DEMEURE 8 PCES, séj. 50 m², jardin clos 1.000 m². AGENCE REGNIER, 254, avenue Pierre-Brossolette, 94-LE PERREUX. — 324-17-63.

RAMBOUILLET 20 km S.-O.
Belle propriété neuve, liv. 45 m2, salon 30 m2, cheminée, cuisine 16 m², s. de bs, 4 ch., lingerie, toil., w.-c., ch. c. fuel, s/vaste sous-sol, salle jeu, gar. 3 voit. Terrain clos en coteau 2.800 m2. Vue impren. Av. 80.000+lu créd. M.G.N. NOGENT-le-ROI face EGLISE (37) 64-44-34 ou EUR. 71-55

UNIQUE 180 km PARIS 400 m bord rivière
ANCIEN MOULIN
STYLE LOUIS XIII
4 gdes pièces, bel. dépend. à la suite + bâtiment indépend. long et bas av. LOG. gard. S/4.800 m2 PRIX 280.000 F. - Crédit 80 %. THYRAULT - 89 ST-FARGEAU. Tél. 183

SOLOGNE
A 40 KILOM. D'ORLEANS
Belle propriété 160 ha, maison bourgeoise, maison garde, communs, pisc., bois, labours, belle CHASSE étangs. LIBRE. Pour tous renseignem. M. MABILLE, Administrateur de biens, B.P. 190, 14103 LISIEUX.

pavillons

SURESNES PRES GARE
6 P. P., cuis., w-c, s. bs, chf. c. 120 m2, à rénover. Jard. VUE s/bois Boulogne. Prix total : 200.000 F. Sam., lundi, 15-18 h. : 29, RUE DES CARRIERES.

CROISSY Limite CHATOU Gde maison 6 p. pr. Cft. Gar. Terr. 500 m2. Px 430.000 F. - S.A. H. LE CLAIR, 65, av. Foch, Chatou. 976-38-02.

MORSANG-S-ORGE. Meulière 7 PIECES, 180 m² habitables, tt cft, 2 bns, s.-sol, garage, chff. central mazout, terrain 700 m². 380.000 F. Téléphone : 642-97-62.

GAGNY. Sect. pavill., magnif. pav., s.-sol av. gar. 2 v., cave, buand., vaste séj., salon, clair, cheminée, cuis. équip., 4 chbres, wc, s. b., chff. cl, jard., 258.000 av. 51.000, ACB, 60, r. Guesde, BONDY. Tél. 847-11-20 m. dim.

L'HAY-LES-ROSES
récent, séj. dble, 5 chbres, cuis., 2 s. de b., sous-sol, gar. 2 voit., chauffage mazout, jard. 500 m². Prix 450.000 F. Tél. : 350-42-45.

YERRES
Sur 1.500 m², 2 villas de 4 pces princip. chacune + cuis., bns, 3 gar. Idéal 2 familles ou commerçants. 440.000 F, à débattre. Gros crédit possible. 885-56-02.

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

Ecrivain vend chaise dactylo spéciale, réglables hydrauliques-mécaniques, à peu près neuve, à moitié prix. 647-47-98.

Particulier vend livres rares : « Paris à travers les siècles », par H. Gourdon de Genouillac (1889), 5 volumes : 600 F. « Mémoires de M. Claude », chef de la police de sûreté sous le Second Empire. Deux volumes : 300 F. « Les mystères du peuple à travers les âges », par Eugène Sue, dix tomes en sept volumes illustrés. (Edit. 1870) : 600 F. Tél. : 680-83-01.

Part. vend 2 tr. belles bagues EMERAUDES de Colombie entourées brillants, pesant : — 3 carats 30 : 90.000 F. — 1 carat 50 : 80.000 F. B. P. 15. LE RAINCY.

Vends Landau jumeaux SILVER CROSS, état neuf av. literie. Tél. : le matin, 227-21-45 ou 742-58-84, ap.-midi.

MAGNIFIQUE DIAMANT TAILLE EMERAUDE 5 CARATS 35 Vend. p. part. sous scellés et certifié pur par la chambre de commerce de Paris. Prix demandé : 28.000 F le carat. Tél. (35) 70-74-16.

Vd LAROUSSE L3 neuf LITTRE (4 vol.) comme neuf. Prix intéressants. Tél. 260-37-17, poste 29, h. b.

Urgt cse départ vd s. à manger suédoise, table ronde, 6 chaises rotin, excell. état. Prix très intéressant. 531-93-87, ap. 20 h.

Agencements

— AGENCEMENT magasins ;
— Restauration d'immeubles ;
— Réfection d'appartements.
Devis et plans gratuits. Travaux rapides. Nombreuses références. B. B. B., téléph. 526-85-00.

Tapis

TAPIS KIESHAN, certificat d'origine iranienne. 3,75 × 2,70. rose, marine. Grober, 272-60-60.

Antivol

ALARME-PROTECTION Système révolutionnaire sans install. transmis par modulation fréquence Telsophone. 15, rue de Belfort, Paris-11e. Tél. : 805-97-48.

Bibliophilie

Vends LIVRES. Peut acheter compt. à domicile. LAFFITTE, 13, rue de Bucci (6e). 326-68-28.

Bijoux

TOUS BIJOUX, achat, or, brillants, argenterie. 22, rue Danielle-Casanova (entre av. Opéra et rue de la Paix). OPE. 25-72.

BIJOUX OR, brillants. Paie comptant, 24, rue du Faub.Montmartre, 1er étage.

Cours

I.F.G. DÉPARTEMENT LANGUES
organise des cours intensifs en anglais, allemand, arabe, brésilien, espagnol, du 15 juillet au 1er août, dans son château résidentiel à FILLERVAL (60). Chambre individ., pens. complète, tennis, piscine. Inscription par semaine. - Renseignements :
I.F.G., 34, av. Kléber, 75016 Paris. Tél. : 704-84-58.

FEMME PROFESSEUR MATH. reçoit jeunes filles août Côte Azur, site exceptionnel, plage privée, vie famille et sportive. Renseignem., même dimanche, de 7 h. à 21 heures. — 747-19-48.

EDUCATION. Pour garçons de 9 à 15 ans ayt besoin autorité. Les Pastoureaux Eaux - Puiseaux, 10130 ERVY-LE-CHATEL.

COURS SECONDAIRE PRIVE mixte, 17, rue Paul-Bert, Angers. Téléph. (41) 88-11-73. Rattrapage scolaire toutes classes, effectifs réduits (huit à dix élèves par classe), externat, internat, pourcentage de reçus en 1974 : B.E.P.C. : 80 %. BAC : 80 %.

SIX A NEUF ELEVES PAR CLASSE Nombre limité de places. Encadrement permanent. Vie familiale et de plein air, 11e à terminale. — COLLEGE « PIERRE GRISE », 49150-BAUGE. T. 1-95. Possibilité cours de vacances.

COURS DE LANGUES Anglais, arabe, allemand, brésilien. Cours intensifs et extensifs juin, juillet, août, septembre et résidentiels du 15 juillet au 1er août. I.F.G., Départem. linguistique, 34, avenue Kléber, PARIS (16e). TELEPH. 704-84-58.

Entreprises ! Prof. dyn. organ. cours d'angl. Rét. Tél. 224-96-60.

Décoration

TOILE DE LIN + GALON + molleton, 35 F le m2, pose comprise. Moquette, rideaux et tous travx peint. Décoration conseil. Devis gratuit. — 580-94-91.

AUTOUR DU FEU Tous les accessoires pour cheminées : plaques, grilles, chenets, soufflets, etc. Sacs de bûches et fagotins. 24, rue de la Cerisaie, Paris-4e. Tél. 272-36-00.

Je n'installe que huit cuisines par mois. Pose plomberie, électricité, carrelage compris. Devis et maquette gratuits. Jacques Francolin, installateur conseil. Sur rendez-vous : 700-69-82.

GUMAIR Copies maquet. bateaux anciens, ouvert tous les jours (sf dim.), de 10 à 13 h. et de 15 à 18 h. 3, boulev. Victor, 75015 PARIS. (Métro Balard.)

Galerie de peinture

Dir. Galerie d'art av. réf. et gar. ayt clients et peintres ch. b. gal. sér. pr collab. 224-70-53.

Homes d'enfants

LE GRAND-CHAMP Home d'enfants de 3 à 6 ans. séjours toutes années, effectif réduit. Ambiance familiale. Chaumont-le-Bourg, 63940 Marsac. Tél. (73) 95-91-11, le 25 à Beurrières.

Joaillerie

BOUTEMY. Pierres précieuses, joaillerie, orfèvrerie, 8, rue St-Florentin, Paris (8e). Téléph. 260-34-89.

Oenophilie

AMATEURS DE VINS Constituez votre cave à prix de gros. LA CAVINIERE, 171, rue d'Aguesseau, Boulogne. 605-33-63.

Philatélie

ACHETE COLLECTION Pagnanini, 26, av. Friedland, Paris-8e. AMP. 09-19, matin.

TIMBRES-POSTE. Maison A. Maury, 6, bd Montmartre, 75009 Paris. La plus ancienne maison de philatélie en France fondée en 1860 achète pour sa clientèle française et internationale, collections, lots, archives, vracs et lettres de toute importance. Paiement comptant. Discrétion assurée. Consultez-nous.

Soldes

Magasin solde à 50 % de leur valeur, 20 ensembles cuisines et s. de bains gd standing av. transf. : meubles Leicht et Neff Siemens... 179, av. de Clichy, Paris-17e. Tél. : 228-13-11.

Agences de voyages

CHARTER INFORMATION Premier centre d'information de vol à tarif réduit. 11, rue d'Armaillé (17e). Tél. : 380-34-58 - 766-41-40.

Vêtements

FABRICANT Vend costumes, pantalons, vestes, jeans. Prix de gros. — Tél. 272-01-32.

LOCATION d'habits de cérémonie, jaquettes claires et sombres, smokings fantaisie et classique, costumes blancs et ville. BERAL, 2, rue Caulaincourt, Métro Place Clichy. EUR. 72-37.

Teinturiers

Pendant les VACANCES faites nettoyer vos RIDEAUX ET TAPIS Nous les garderons gratuitement jusqu'à votre retour. Germaine Lesèche, 11 bis, rue de Surène, PARIS. — 265-99-32.

Produits régionaux

Tous les produits de Provence par correspondance, en vente directe de notre comptoir. Demandez notre catalogue.
LA BOUSCATIERE, B. P. 125, 04100 MANOSQUE.

Directement du PRODUCTEUR, vin blanc de Montlouis (A.C.). An. 64/69/70/71/72/73, sec., 1/2 sec, moelleux, de 5 à 9 F, et champagnisé 1/2 sec, et brut 7,50 F expéd. 12 ou 25 bout. embal. et port en +. A. CHAPEAU, HUSSEAU, 37270 MONTLOUIS.

Spécialités culinaires

CREPERIE BRETONNE, repas, crêpes et galettes, 14, rue J.-J.-Rousseau (1er). 508-50-01.

FUENTES SANTA MARIA ex-BLIDA livre à domicile sur simple coup de téléphone son couscous royal très complet 24 F par personne et vend ses célèbres mounas. Brasserie de l'Europe, 17, rue de Constantinople, Paris-8e. Tél. : EUR. 59-82.

Vacances — Tourisme — Loisirs

Pyrénées-Orientales, 25 km Espagne, part. loue direct dans Résid. av. piscine, tennis, jdin à 150 m. de la mer, appt 35m2 (3 couch) tt à neuf et tt conft mod. (pet. chien accepté). Juin semaine 500 F cc. Juillet, le m. 2.000 cc. Sept. 1.500 F cc., pos. à la sem. Pr rens. et phot. Ecr. LABEY, 8, r. St-Marc, 75002 Paris ou T. 508-98-45, sf sam./dim.

MONTE-CARLO, stud., bs, cuis., vue, août, 1.200 F. T. 254-85-16.

ANJOU. Repos, détente, dans petit château Renaissance. Château de Raguin. 49114 CHAZE-SUR-ARGOS.

Couple 2 enfants ch. maison ou appartement à louer en CORSE (région CALVI) près plage, août. Tél. : 231-02-44 ou Ecr. no 6.973, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

BRETAGNE, voile, plongée, loisirs. Px spéciaux pr groupes et familles. Centre nautiq. Philippe-Joppe, 22560 TREBEURDEN. Téléph. : 35-52-47 et 35-50-26.

LA ESCALA Loue villa pr 5 pers. en juillet. Tél. : 647-52-64.

PENSION FLEURIE week-end, cuisine soignée, séjour vacances convenant part. à personne ne pouvant faire de gds déplacements. 65 F pr jour. Mme Jannot directrice, 17, r. Poissonnière 60500 VINEUIL. T. 457-17-14.

Loue en juillet 15 km d'Etampes (91) petite maison de 2 chbres, séjour, c., bains, grand terrain boisé clos. Près village tous commerces. Tél. 231-00-23, heures burx ou le soir à 535-01-03.

Yachting

STAGES-CROISIERES en hte mer, 1 semaine de voile. Sanary-CORSE ou BALEARES, sur « NESEA-3 » ketch 17 m., grand cft. Armement moderne. Places disponibles : 21/27 juin, 1/21-juillet et à partir du 16-août. Y.V.M., 164, chemin Menaudière 83110 SANARY. T. (94) 74-01-45.

MODELES D'EXPOSITION proposés par fabricant dériveurs SPAIR - Tél. : (1) 387-59-49, poste 321. PIAF - CARAVELLE MARAUDEUR. Visibles à : 59 Douai - Dorignies, zone industr. 30 Nîmes, 84, route Montpellier.

FLUSH POKER, à louer : 2e quinz. juillet et 2e quinz août, sept. base Saint-Jean-Cap-Ferrat 5.000 F par quinzaine. Tél. : Paris 266-50-87 heures de bureau.

ECOLE DE CROISIERE DUFOUR 35 ANGLETERRE-IRLANDE. Klopfer 825-38-07.

ECOLE DE CROISIERE PRELUDE NAUTISME PORT-GRIMAUD 83360. Tél. : (94) 43-87-74. Bassin médit. TUNISIE.

DUFOUR 35 - CROISIERE MEDITERRANEE. JAS. 64-97.

A LOUER VOILIER
COTRE BRETON 10,50 M. Préférence particulier à particulier, 8 couchettes, cuisine, cabinet de toilette, moteur auxiliaire, juillet, août, pour navigation Sud Bretagne, port d'attache Noirmoutier. S'adresser : A. Perrin, 7, pl. Vendôme, Paris. 261-55-55.

VACANCES INSOLITES EN GRECE
Prenons 3/4 personnes à bord de notre voilier pour croisières sauvages dans les îles de la mer Egée. Initiation à la voile, perfectionnement ou farniente. Tél. 606-44-50 ou écrivez : Delanty, 2, r. Tholozé, Paris-18e.

200 F par personne et par jour LOUEZ KETCH CATA SOLARIS avec marin. LA ROCHELLE. Nourrit. compr. 4 cab. individ. Doc. : PROUST, B.P. 5. 86700 COUHE. Tél. (49) 49-20-47.

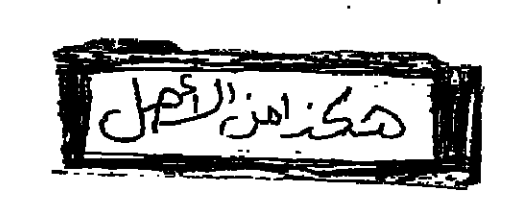
GUY COUACH 15 M. 1971 2 x 283 CV. GM. Flying Bridge Pilote autom. Radio. Téléphone. Très nombreux accessoires. Etat, entretien exceptionnel. Azur-Plaisance, 16, bd d'Aguillon, Antibes 06600. Tél. (93) 34-47-43 - 34-78-36.

REMISE EXCEPTIONNELLE Suite rupture contrat sur BRISE DE MER 31. Neuf Disponible sans délai. Azur-Plaisance, 16, bd d'Aguillon, Antibes 06600. Tél. (93) 34-47-43 - 34-78-36.

ARCOA 9,60 1972, 2 x 140 CV, nombreux équip. V.H.F., pilote automat. Azur-Plaisance, 16, bd d'Aguillon, Antibes 06600. Tél. (93) 34-47-43 - 34-78-36.

LOCATION VOILIERS — DUFOUR, 27-31-35. — ARPEGE-SORTILEGE. Base : LA GRANDE-MOTTE. Yachting-Loisirs, 113, rue Saint-Dominique. Tél. : 555-00-33.

l'agenda du Monde
Chaque vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre une nouvelle rubrique dans laquelle seront regroupées des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.).
Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 233-44-21, poste 374



CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris et lady Tomkins ont offert, jeudi 12 juin, dans les jardins de l'ambassade, une garden-party à l'occasion de l'anniversaire de la reine Elisabeth.

Naissances

— Le docteur Cécile Goldet, Lucile Goldet et Gonzalo Garcia-Nuñez, *sont heureux de faire part de la naissance de*
Antoine, Gonzalo, Daniel
Garcia-Goldet,
Lima, le 21 mai 1975.

— M. Leslie Le Tac et Mme sont heureux de faire part de la naissance de leur fille
Morgane,
le 28 mai à Beyrouth.

Décès

— Lyon.
Mme Lucien Chatin,
M. et Mme Bernard Durand et leurs enfants,
Mme Fernand Chatin et son fils,
M. et Mme Bertrand Morel-Journel, leurs enfants et petite-fille,
Le docteur et Mme Roland Chatin et leurs enfants,
M. et Mme Didier Chatin et leurs enfants,
M. et Mme Marc Chatin,
M. Joseph Chatin,
Mme Michel Denis,
M. et Mme Charles Chatin,
Mme Louis Rocher,
M. et Mme David de Beublain,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Lucien CHATIN,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
survenu le 8 juin à Lyon dans sa soixante-dix-neuvième année, muni des sacrements de l'Eglise.
Les obsèques ont eu lieu à Lyon et l'inhumation à Izieux (Loire) le 11 juin 1975.

— Mme François Ferradou,
M. et Mme Philippe Ferradou et leurs enfants,
M. et Mme Michel Gaston et leurs enfants,
M. et Mme Hubert Clemens et leurs enfants,
Les familles Ferradou, Renoux, Martelly, Langevin, Codet-Boisse, Huber, *Heydenreich, Lacassagne,* Faure et Rue,
ont la douleur de faire part du décès de
M. François FERRADOU,
docteur en droit,
expert près les tribunaux,
le 8 juin, à l'âge de soixante et onze ans.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Baigneaux (Gironde), le mercredi 11 juin.
24, rue Capdeville,
Bordeaux.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Serge GELADE,
née Annie Le Tanneur,
survenu le 8 juin.
La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité en l'église Saint-Antoine du Chesnay.

— Mme Pierre Laulhé,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre LAULHÉ,
administrateur de sociétés,
croix de guerre 1914-1918, 1939-1940,
survenu accidentellement le 11 juin à l'âge de soixante-dix-huit ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 16 juin à 15 heures, en l'église Saint-Pierre de Montmartre, sa paroisse.
On se réunira à l'église, 2, rue du Mont-Cenis, Paris-18e.
L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Saint-Ouen, dans le caveau de famille.
49, rue Lamarck,
75018 Paris.

— Le conseil d'administration et le personnel de l'Union nationale des mutuelles retraite des instituteurs et des fonctionnaires de l'Education nationale,
ont le regret de faire part du décès de leur président honoraire,
Henri MARTY.
Les obsèques civiles auront lieu le samedi 14 juin, à 11 heures, à La Londe-les-Maures (Var).

— M. et Mme Jacques Monnier, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Deloche de Noyelle, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Thierry Monnier et leurs filles,
Mme Daniel Monnier,
Mme Raymond Japy,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Frédéric MONNIER,
née Suzanne Mirabaud,
rappelée à Dieu le 11 juin, dans sa quatre-vingt-cinquième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, le samedi 14 juin à 10 h. 30.

— M. Georges Gorse, président,
M. Alain Ravennes, *délégué général,*
et le Bureau national du Mouvement pour l'indépendance de l'Europe,
ont la grande douleur de faire part du décès de
M. Jean-Jacques ROUSSET,
membre fondateur du M.I.E.,
directeur de la revue
« Documents européens ».
Il laissera à tous ses amis le souvenir vivant d'une intelligence suraiguë, d'un être infiniment disponible et chaleureux.

— Nous apprenons le décès de l'écrivain bourguignon
Roger SEMET,
survenu dans la nuit du 11 au 12 juin à Vire (Saône-et-Loire).
[Instituteur en retraite, Roger Semet, qui collabora au « Canard enchaîné » et au « Progrès de Lyon », avait obtenu le prix Alphonse-Allais, en 1965, pour son roman « Corsage à brandebourgs » (Calmann-Levy), et le grand prix de l'Académie de l'humour, en 1972, pour « le Temps des canalous » (même éditeur). Il allait avoir soixante-cinq ans.]

Remerciements

— Les familles Guez, Moatti et Bismuth, très touchées des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. Sion ATTAL,
prient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.
101, avenue de la Liberté, Tunis.

Messes anniversaires

— Le mardi 17 juin à 9 h. 30, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, place Victor-Hugo, à Paris, sera célébrée une messe en souvenir des regrettées
Mme Paule Antoinette MERCIER,
épouse de Wardener,
et de sa fille
Mme Marjory DE WARDENER,
épouse de M. Uriburu.

Avis de messe

— Une messe sera célébrée à la mémoire de
Mme Ariette PAULET,
née Allely,
le jeudi 19 juin à 17 heures, en la chapelle du CEP, 33, rue Linnée, Paris-5e, métro Jussieu.

Visites et conférences

SAMEDI 14 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Détrez : exposition « Haussmann, préfet de la Seine ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Gazeau : « Hôtel de Sully et exposition « Influence de Palladio ». — 15 h., métro Colonel-Fabien, Mme Oswald : « Siège du parti communiste ». — 15 h., devant l'Hôtel de Ville, Mme Garnier-Ahlberg : « La rue du Temple ». — 15 h., station Saint-Maur, Mme Pennec : « Le vieux Saint-Maur ». — 15 h. 30, hall gauche du château, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 21 h., marches de l'église Saint-Gervais, Mme Détrez : « Le Marais illuminé ».

Réunion des musées nationaux, 10 h. 30 et 15 h., musée du Louvre : « Visite des chefs-d'œuvre des collections » (français et anglais).

11 h., entrée : « Le Grand Trianon à Versailles » (Art et Histoire). — 15 h., 15, rue Salomon-Reinach, Boulogne : « La bibliothèque Marmottan » (L'Art pour tous). — 15 h., 1, rue des Carmes : « Les archives du crime au Musée de la préfecture de police » (A travers Paris). — 15 h., 70, rue de Vaugirard : « Les massacres de septembre au couvent des Carmes » (M. Banassat). — 15 h., métro Convention « Rencontre avec les artistes de la Ruche » (Connaissance d'ici et d'ailleurs). — 15 h., 63, rue de Monceau : « L'ancienne France évoquée au musée Camondo » (Histoire et Archéologie). — 15 h. 30, 10, rue de Rivoli : « Hôtels de Brinvilliers, Sévigné, Lamoignon, Sully, etc. » (M. de La Roche). — 15 h., 2, rue de Bellechasse : « Musée de la Légion d'honneur ».

CONFERENCES. — 14 h. 45, cinéma Villiers, place Lévis, M. Marc Chesneau : « Hommage à Georges Bizet ». — M. R.-J. Voeltzel : « Un pays doit-il considérer la jeunesse comme une entité à part ? » — Duc de Castries : « La France et l'indépendance américaine ». — M. Henry Sacquet : « La grève, arme politique ? » (Club du Faubourg). — 15 h., 38, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, Père Pelfrène : « Teilhard de Chardin et la prière » (Fondation Teilhard-de-Chardin). — 20 h. 45, 114 bis, rue de Vaugirard : « Soirée de souvenir pour Georgette Ryner » (Amis de Han Ryner). — 9 h. 15, grand auditorium de la tour Olivier-de-Serres, MM. C.-H. Godefroy, P. Lecomte : « Introduction à la dynamique mentale ». — 10 h., 9 bis, avenue d'Iéna, M. Louis Joxe : « L'Etat, honnête homme ? » (Libre Justice).

DIMANCHE 15 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., place de l'Etoile, Mme Détrez : « La place de l'Etoile ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Gazeau : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 45, rue Saint-Dominique, Mme Lamy-Lassalle : « Les hôtels du Crédit national ». — 15 h., grilles du palais de justice, Mme Lemarchand : « La Sainte-Chapelle ». — 15 h., place du Puits-de-l'Ermite, Mme Oswald : « La Mosquée de Paris ». — 15 h., hall gauche du château, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 21 h., marches de l'église Saint-Gervais : « Marais illuminé ».

10 h., métro Champs-Elysées : « Art et Philatélie » (L'Art pour tous). — 15 h., 9, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 10 h., métro Jussieu : « Jardins et bosquets inconnus du quartier Mouffetard » (M. Banassat). — 15 h. 30, 277 bis, rue Saint-Jacques : « Val-de-Grâce » (Mme Camus). — 10 h. 30, 93, rue de Rivoli : « Les salons du ministère des finances » (Connaissance d'ici et d'ailleurs). — 15 h., 24, rue Pavée : « Le vieux Paris à l'hôtel Lamoignon » (Histoire et Archéologie). — 15 h., 87, rue Vieille-du-Temple : « L'hôtel de Rohan » (M. de La Roche). — 15 h., métro Sèvres-Lecourbe : « Couvents et jardins de la rue de Sèvres » (Paris inconnu). — 15 h., 2, rue du Mont-Cenis : « A travers le vieux Montmartre » (Paris et son histoire). — 15 h., place du Puits-de-l'Ermite : « La Mosquée et l'Islam » (Vive la ville). — 15 h., grille, M. Chapon : « Le Conseil d'Etat » (Tourisme culturel).

CONFERENCE. — 10 h. 30, Musée national des techniques, 292, rue Saint-Martin : « Les techniques photographiques, des origines à nos jours » (entrée gratuite).

SPORTS

AUTOMOBILISME

La nouvelle réglementation du Mans est sujette à critique

De notre envoyé spécial

Le Mans. — La nouvelle réglementation Vingt-Quatre Heures du Mans a été en général mal accueillie par les parties prenantes du sport automobile. On lui reproche notamment de tourner délibérément le dos à ce qui devrait être l'esprit même de la course automobile, dont l'évolution positive a, de tout temps, été liée à la notion de liberté et d'imagination non brisée. Pour 1975, les auteurs de la nouvelle réglementation ont innové en imposant, pour l'essentiel, une limitation à la consommation des carburants et en autorisant le remplacement de la plupart des pièces mécaniques des voitures.

A moyen terme, leur propos était de faire en sorte que les grands constructeurs, par le nombre des voitures produites, soient à nouveau tentés par les Vingt-Quatre Heures du Mans, par le biais d'un de leurs modèles convenant à ces critères inédits. Il a donc fallu, dans un premier temps, dissuader les constructeurs sportifs traditionnels par tout un lot de mesures les mettant pratiquement hors la loi. La réglementation sera encore durcie l'année prochaine, pour que l'élimination de ces constructeurs — quelques-uns sont tenaces — soit totale. Ainsi *Le Mans aura-t-il en 1976 fait peau neuve.*

Il reste à savoir quel accueil les constructeurs pour qui cette réglementation a été conçue réserveront à l'invitation. De leur attitude dépendra l'échec ou la réussite des promoteurs de ces Vingt-Quatre Heures nouvelle formule. Si, tentés *par l'aventure, quelques grands* noms de l'automobile manifestaient leur intérêt d'une manière concrète en engageant leurs voitures et, détail important, en les confiant à des équipages de grande notoriété, il est bien évident que les organisateurs du Mans seraient parvenus à leurs fins.

Fausse route

Dans l'immédiat, c'est cependant la grogne voire la dérision qui prévalent. Le règlement 1975 fait grincer les dents à beaucoup. Celui de 1976 dans ses grandes lignes et par quelques détails va même au-delà. Bien entendu, ces règlements ont des partisans, mais, pour l'instant, la vérité pousse à dire qu'on les compte.

Les ingénieurs et les pilotes dont les références font que les avis peuvent être pris en considération pensent que les auteurs de la réglementation font fausse route et qu'ils vont à l'encontre du succès populaire sur *lequel repose l'existence même d'une* épreuve hyper commerciale comme les Vingt-Quatre Heures. Outre le renoncement à la liberté de concevoir et d'imaginer, qu'ils critiquent avec fermeté, ils estiment que la solution choisie est irréaliste. Eux qui sont les tenants du sport-spectacle de la voiture d'exception, que l'on ne peut voir que quelques *fois l'an dans des conditions de* compétition officielle, sont convaincus que le grand public — par définition celui du Mans — ne peut être vraiment concerné et attiré par des voitures dont la silhouette peut être vue sur toutes les routes.

Après tout, les grandes compétitions de tous les sports sont réservées à une élite, et c'est parce qu'il s'agit de ce qui se fait de mieux dans chaque discipline qu'elles suscitent autant d'intérêt. Et *a priori* rien n'indique que le sport automobile n'échappe à la règle. Sans prendre parti et par respect pour l'initiative on peut quand même souhaiter que le résultat soit à la hauteur du risque pris. Ce sont les constructeurs et le public qui témoigneront.

FRANÇOIS JANIN.

RÉSULTATS DES ESSAIS

Voici les résultats enregistrés au terme des deux séances d'essais qualificatifs officiels des quarante-troisièmes Vingt-Quatre Heures du Mans :

1. D. Bell (G.-B.), J. Ickx (Belg.), sur Gulf Ford, meilleur tour en 3 min. 49 sec. 9/10 (moyenne 213,580 km-h.) ; 2. V. Schuppan (Aust.), J.-P. Jaussaud (Fr.), Gulf Ford (3 min. 51 sec. 8/10) ; 3. J.-L. Lafosse, G. Chasseuil (Fr.), Ligier JS-2 (3 min. 53 sec. 4/10) ; 4. R. Jost (R.F.A.), M. Casoni (It.), Porsche *908-3 (3 min. 55 sec. 1/10)* ; 5. H. Pescarolo, F. Migault (Fr.), Ligier JS-2 (3 min. 57 sec. 4/10) ; 6. M.-C. « Beaumont », Lella Lombardi (Fr.-It.), Alpine Renault (3 min. 58 sec. 8/10) ; 7. H. Schulthess, H. Bayard (Suisse-Fr.), Lola T-28-S (3 min. 59 sec. 9/10) ; 8. C. Craft, A. de Cadenet (G.-Br.), de Cadenet Lola (4 min. 2 sec. 6/10) ; 9. J.-P. Beltoise, J.-P. Jarier (Fr.), Ligier JS-2 (4 min. 4 sec.) ; 10. H. Poulain, J. Guichet (Fr.), S. Posey (E.-U.), *BMW-3 CSL (4 min. 6 sec.), etc.*

Tennis

BORG ET PANATTA EN DEMI-FINALE DES INTERNATIONAUX DE FRANCE

Dibbs (Etats-Unis) contre Vilas (Argentine), et Panatta (Italie) contre Borg (Suède), telles seront les demi-finales des championnats internationaux de France qui auront lieu le 14 juin au stade Roland-Garros, à Paris. Panatta et Borg ont en effet éliminé, le 12 juin, respectivement, les Américains Andrews et Solomon.

LES RESULTATS

SIMPLE MESSIEURS

Quarts de finale. — Borg (Suède) b. Solomon (E.-U.), 6-1, 7-5, 6-4 ; Panatta (It.) b. Andrews (E.-U.), 6-3, 5-7, 7-6, 6-2.

DOUBLE MESSIEURS

Demi-finales. — Alexander - Dent (Austr.) b. Gisbert-Orantes (Esp.), 7-6, 6-4 ; Ramirez (Mex.) - Gottfried (E.-U.) b. Borg (Suède) - Vilas (Arg.), w.-o.

DOUBLE DAMES

Demi-finales. — Mlle Morosova (U.R.S.S.) - Miss Anthony (E.-U.) b. Mme Chanfreau - Mlle Sawamatsu (Japon), 7-6, 5-7, 6-3 ; Miss Evert (E.-U.) - Mlle Navratilova (Tch.) b. Miss Teegarden (E.-U.) - Mlle Tomanova (Tch.), 6-1, 6-4.

Rugby

L'AFRIQUE DU SUD RESTE FIDÈLE AU PRINCIPE DE L'« APARTHEID »

Le Cap (A.F.P.). — La politique sportive du gouvernement sud-africain demeurera fidèle aux principes du développement séparé des races, et personne ne pourra l'en faire dévier, vient de déclarer au Parlement le ministre des sports d'Afrique du Sud, le Dr. Piet Koornhof.

Quelques jours après la rencontre « historique » au Cap entre une équipe de rugby sud-africaine multiraciale et le quinze de France, il a mis en garde, mercredi 12 juin, les groupes de pression en Afrique du Sud qui tenteraient de forcer le gouvernement à abandonner sa politique d'« apartheid » par le biais du sport.

Il a écarté l'idée que la politique *sportive du gouvernement puisse* conduire à une politique multiraciale au niveau des clubs.

A L'HOTEL DROUOT

EXPOSITIONS
Samedi
de 11 heures à 18 heures

S. 1 - Meubles, objets d'art XVIIIe. Porcelaine, faïence anciennes. MM. Lacoste. Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 2 - Estampes XIXe et XXe. S.C.P. Loudmer/Poulain.
S. 5 - Tablx. Argent. Bijx Netsukés. Figur. histor. MM. Johnson, Portier, Déchaut. Me le Blanc.
S. 7 - Dessins et Tablx anc. Icônes. M. Lebel. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.
S. 8 - Extr.-Orient. Mme Schulmann, Moreau-Gobard. Mes Boisgirard.
S. 12 - Beaux meubles de style. Me Bondu.
S. 13 - Céramique. Meubles anc. et de style. Tapis. Mes Godeau, Solanet, Audap.
S. 14 - Bons meubles. Me Pescheteau.

VENTE A VERSAILLES

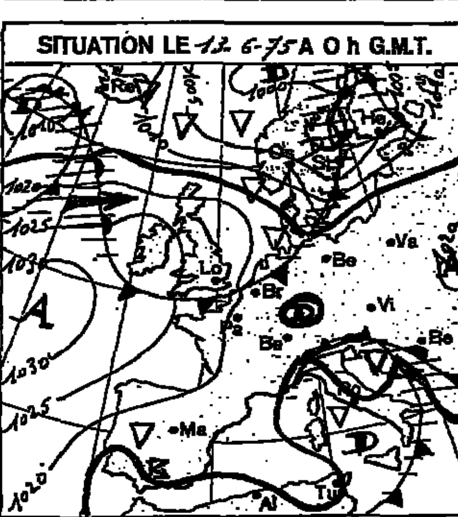
Mes P. et J. MARTIN - C. P. Ass.
Tél. : 950-58-08
DIMANCHE 15 JUIN
GALERIE DES CHEVAU-LEGERS
6 bis, avenue de Sceaux, 10 h. 30 :
150 LITHOS et EAUX-FORTES
ART CONTEMPORAIN
14 h. : Coll. Prince Aschiz (2e Vte)
Peint. par CORNU et PRIKING
Peintres Contemporains
HOTEL des CHEVAU-LEGERS
3, imp. des Chevau-Légers
10 h. : LIVRES ANC. et MOD.
EXPOSIT. Vendredi et samedi.

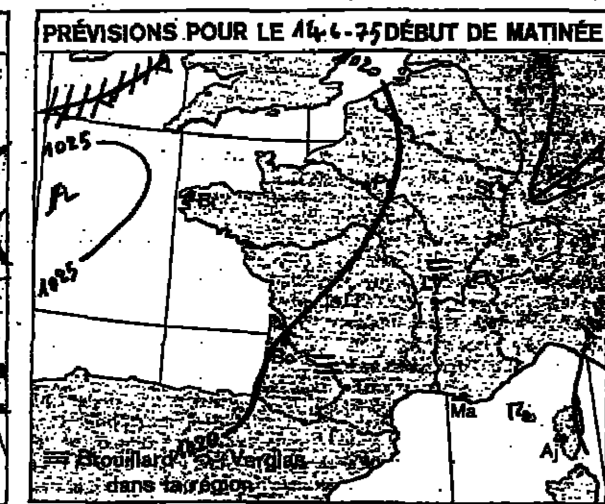
VENTE A PONTOISE

HOTEL DES VENTES
DE PONTOISE
3 bis, rue Saint-Martin
Mes MARTINOT et SAVIGNAT
Cres Pris. Associés - T. 464-01-63
Vente par autorité de Justice
de l'IMPORTANT
MOBILIER de SALON
Classé de BOULARD, provenant du
CHATEAU de VILLARCEAU
et porté aux nos 62, 115, 119, 122 et 125 du catalogue, sera vendu en l'Hôtel des Ventes de Pontoise le DIMANCHE 15 JUIN à 14 h.
ainsi que d'autres MOBILIERS
CLASSES et RUSTIQUES
du CHATEAU DE VILLARCEAU
et appartenant à divers :
IMPORTANTS BIJOUX
MOBILIER XVIIIe
MOBILIER RUSTIQUE
EXPOSITION SAMEDI 14 JUIN
de 9 à 12 et de 14 à 18 heures.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ averses orages → Sens de la marche des fronts

Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 13 juin à 0 heure et le samedi 14 juin à 24 heures :

La France restera sous l'influence d'une dorsale prolongeant jusqu'à l'Europe occidentale la zone anticyclonique océanique centrée près des Açores. Cette dorsale s'affaiblira toutefois sur les îles Britanniques, où un courant perturbé, de secteur ouest, s'établira progressivement.

Samedi 14 juin, des brouillards nocturnes et matinaux évolueront rapidement dans les vallées de l'Est, du Centre et du Sud-Ouest, mais, au sud de la Garonne, des nuages bas seront un peu plus tenaces. Sur l'ensemble du pays, après la disparition de ces formations brumeuses, les éclaircies prédomineront, et les températures atteindront 25 °C à 28 °C dans la plupart des régions. Toutefois, près de la Manche et dans le Nord, le ciel se couvrira au cours de l'après-midi, à l'approche d'un front froid peu actif venant des îles Britanniques. Sur ces régions, les vents s'orienteront au secteur ouest et se renforceront un peu. D'autre part, quelques orages isolés, accompagnés de rafales, pourront encore éclater sur le sud des Alpes et le Midi méditerranéen.

Vendredi 13 juin, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de *1 019,1 millibars, soit 764,3 millimètres de mercure.*

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 12 juin ; le second, le minimum de la nuit du 12 au 13) : Biarritz, 18 et 16 degrés ; Bordeaux, 26 et 16 ; Brest, 22 et 12 ; Caen, 20 et 10 ; Cherbourg, 22 et 12 ; Clermont-Ferrand, 24 et 12 ; Dijon, 27 et 14 ; Grenoble, 23 et 12 ; Lille, 26 et 10 ; Lyon, 24 et 14 ; Marseille, 24 et 16 ; Nancy, 28 et 14 ; Nantes, 28 et 15 ; Nice, 21 et 17 ; Paris-Le Bourget, 28 et 16 ; Pau, 23 et 15 ; Perpignan, 22 et 17 ; Rennes, 26 et 10 ; Strasbourg, 28 et 13 ; Tours, 27 et 14 ; Toulouse, 22 et 15 ; Ajaccio, 23 et 14 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 27 et 10 degrés ; Athènes, 28 et 20 ; Bonn, 27 et 11 ; Bruxelles, 25 et 14 ; Le Caire, 28 et 21 ; îles Canaries, 24 et 20 ; Copenhague, 20 et 13 ; Genève, 30 et 12 ; Lisbonne, 30 et 17 ; Londres, 28 et 14 ; Madrid, 22 et 12 ; Moscou, 17 et 10 ; New-York, 20 et 15 ; Palma-de-Majorque, 25 et 12 ; Rome, 26 et 16 ; Stockholm, 27 et 16 ; Téhéran, 40 et 23.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 13 juin 1975 :

DES DECRETS

● Fixant la composition et le nombre de chambres du tribunal de commerce de Bordeaux.

● Portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions des conjoints survivants, des mères de famille et des personnes âgées du régime des travailleurs salariés agricoles et modifiant le décret n° 51-727 du 6 juin 1951 modifié fixant le régime des pensions de vieillesse et d'invalidité de l'assurance sociale obligatoire agricole.

● Portant application des articles L. 212-4-2 et L. 212-4-4 du code du travail et des articles 19 et 20 de la loi n° 73-1195 du 27 décembre 1973 relative à l'amélioration des conditions de travail.

● Relatif à l'assurance volontaire des mères de famille et des femmes chargées de famille.

UN ARRETE

● Fixant le taux d'intérêt des obligations cautionnées.

DES LISTES

● Des candidats autorisés à se présenter au concours d'admission au centre de formation des officiers d'administration des affaires maritimes.

Formation professionnelle

● *Un séminaire franco-arabe sur la formation professionnelle* est organisé à Paris du 16 au 19 juin par la Chambre de commerce franco-arabe. Des représentants des pouvoirs publics, du patronat et d'organismes spécialisés de formation venus de France et d'une douzaine de pays arabes participeront à ces travaux qui porteront sur la politique de formation des cadres, techniciens, ouvriers français appelés à travailler en pays arabes, ainsi que des travailleurs arabes qui auront à utiliser dans leur pays la technologie française.

★ Renseignements auprès de la Chambre de commerce franco-arabe, 138, boulevard Haussmann, 75008 Paris, tél. 924-99-85.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 1 175

HORIZONTALEMENT

I. Il est rare qu'ils ne terminent pas un poulet bien tendre ; A parfois poussé un roi à abandonner une couronne. — II. Chapelet important (trois mots). — III. Apprécieras peut-être ; Vieille tige ; Fin de mode. — IV. Permet de considérer certaines choses de haut ; Le mot de la fin. — V. Coup dur ; Forme de devoir ; Deux consonnes. — VI. Elément du relief breton ; Plus en place (épelé) ; Préfixe. — VII. Très exposé à l'envie ; S'écarta souvent de son régime ; Article. — VIII. Dans une grammaire arabe : Pronom ; Reçoivent maintes fugitives inscriptions. — IX. Eloigner ; A louer ! — X. Naturel ; Lieu touristique. — XI. Maintenues à l'ombre. — XII. Symbole chimique ; Localité chaldéenne ; Préfixe ; Poids lourd. — XIII. Certains lui attribuent une influence maléfique ; Ne craint pas l'eau ; D'un auxiliaire. — XIV. Encore ! ; Effectue certain travail ; A donc de la suite dans les idées. — XV. Orientation ; On leur a assigné des limites très strictes.

VERTICALEMENT

1. Source digne de foi ; Même dans le gratin, ils n'ont pas toujours bon goût. — 2. Dans le nombre des connaissances que l'on peut acquérir à tout âge ; Utile à l'alpiniste ; Tenait son prestige d'un ensemble rare de signes physiques. — 3. Réduisis en menues particules ; Génie. — 4. De fort bon goût ; Fleur ornementale. — 5. Boire à petits coups (c'est agréable !) ; Localité de France. — 6. Suite alphabétique ; Préfixe. — 7. Orientation ; A envahi le Septième Art ; Montrent facilement pattes blanches. — 8. Vieilles habitudes ; Pour en parler, il faudrait une définition du tonnerre ! ; Bon cavalier. — 9. Figure biblique ; Peintre illustre. — 10. Sur le Danube ; Transcrites ; N'a pas toujours le cœur aussi sec qu'on pourrait le souhaiter. — 11. Pronom ; Résultat d'une contraction ; Demoiselle dépourvue de charme ; Amplifie. — 12. Poète latin ; Fit sans doute un bon déjeuner, mais une bien mauvaise affaire ! ; Repas épelé. — 13. Fondateur ; Sur le Sund. — 14. Au début d'un pieux récit ; Très aplatis ; Complique sérieusement la tâche d'un agent des services du recensement. — 15. Mot d'enfant ; Vont des pieds à la tête.

Solution du problème n° 1 174

Horizontalement

I. Corvée ; Do. — II. Adélaïde. — III. Di ; Aude. — IV. Elan ; Emet. — V. Aes ; Greva. — 6. T.R. (Rebaudot) ; Slip. — VII. Xérès ; Ate. — VIII. Répudier. — IX. Gesse ; RA. — X. Ab ; Urfa. — XI. Dévoreuse.

Verticalement

1. Cadeaux ; Gad. — 2. Odile ; Erèbe. — 3. Ré ; Astres. — 4. Vlan ! ; Reps. — 5. Eau ; Sueur. — 6. Eiders ; Ré. — 7. Démêlai ; Fu. — 8. De ; Eviteras. — 9. Tapera.

GUY BROUTY

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

Paris

Guerre des majorités à l'Hôtel de ville

Le Conseil de Paris vient d'élire un nouveau président : M. Bernard Lafay apparenté à l'U.D.R. Les tractations laborieuses et douloureuses, qui ont précédé à cette élection n'ont pas contribué à assainir le climat à l'intérieur d'une assemblée parisienne minée par la double perspective des élections municipales de 1977 et de l'adoption d'un nouveau statut pour la capitale.

La séance du 12 juin a montré en particulier que l'animosité — pour ne pas dire plus — entre les deux grandes formations de la majorité U.D.R. et R.I. alliés aux centristes n'est pas apaisée. Des incidents violents et nombreux ont, d'autre part, opposé le public à des représentants de la majorité. Vue de l'Hôtel de Ville, la Caravelle de Paris ressemble de plus en plus à un bateau ivre.

Comme le veut la tradition, le nouveau président du Conseil de Paris, M. Bernard Lafay, a prononcé, le 12 juin après-midi, devant l'assemblée une allocution pour préciser les grandes orientations de son mandat, dont la durée est fixée à un an. Il a notamment déclaré : *« Les Parisiens ont aujourd'hui pris conscience qu'un urbanisme réfléchi peut concilier le respect du passé, les impératifs du présent et l'ouverture vers l'avenir. Par ailleurs, les grandes opérations de rénovation requièrent un volume croissant d'équipements publics, sociaux, sanitaires et culturels et, bien entendu, de voirie. »* Le président du Conseil de Paris a continué : *« A s'en tenir aux projets actuellement recensé en ces domaines, ce qui reste à faire représente une tâche de très grande ampleur assortie de charges financières qui ont fatalement leurs limites. »* Enfin, M. Bernard Lafay a estimé qu'*« il était légitime que le chef de l'Etat puisse exprimer ses opinions ».*

A la fin de la séance, le groupe Paris-Avenir (R.I. et centristes) a publié à propos de ce discours le communiqué suivant :

« La continuation de la primauté accordée aux grands travaux et aux grands ensembles de rénovation serait en contradiction avec les aspirations de la population parisienne ;

» L'absence de toute référence à la concertation avec les habitants et les associations et aux problèmes du troisième âge de la famille et du logement social ;

» L'approbation trop théorique « au niveau de la doctrine » des orientations définies par le président de la République.

» Au-delà de ce discours, qui reflète bien la politique défendue depuis dix-sept ans par les élus U.D.R., conclut Paris-Avenir, *notre groupe rappelle son souci de changer de politique pour Paris. »*

JEAN PERRIN.

Deux conseillers en viennent aux mains

De nombreux incidents ont obligé le 12 juin M. Bernard Lafay à lever la séance du Conseil de Paris. Une heure trente après son ouverture.

Ces incidents, prévisibles puisque la tribune réservée au public n'était pas, pour une fois, déserte, éclatèrent quand le groupe communiste posa deux questions d'urgence : l'une sur le chômage, l'autre sur l'aide à apporter aux personnes âgées. Les communistes réclamaient notamment pour les chômeurs : le versement immédiat d'un acompte à tout demandeur d'emploi, l'augmentation de l'allocation départementale, l'exonération partielle ou totale de l'impôt sur le revenu et les impôts locaux.

M. Jean Tiberi (U.D.R.) déclara que la majorité ne s'opposait pas à de telles propositions, mais qu'avant que les voter il fallait les chiffrer. La question d'urgence fut donc repoussée.

Au cours de l'explication de vote, M. Jacques Thaines (P.C.) attaque violemment la majorité. Son groupe l'approuve en l'applaudissant. C'est alors que le public se manifesta.

Des cris, des injures, des tracts pleuvent sur les élus de la majorité. M. Bernard Lafay fait évacuer les tribunes. M. Jean Tiberi (U.D.R.), et M. Jacques Blàse (P.C.), en viennent aux mains. M. Alex Biscarre (U.D.R.), le doyen d'âge de l'assemblée, essaie difficilement de s'interposer. Après quelques minutes de confusion, la situation se calme, la séance reprend. Le public occupe de nouveau ses bancs. M. Jacques Thaines continue son discours.

Nouvel incident quand le préfet de police, M. Jacques Paolini interrompit l'orateur pour déclarer : « Je ne peux pas laisser dire que les chiens policiers soient au service du patronat. »

Le préfet est alors hué par le public. Les injures pleuvent à nouveau : la tribune est à nouveau évacuée.

La séance reprend. Mme André Delbos (P.C.) est à la tribune. Elle critique la majorité pour son refus de discuter la question d'urgence sur l'aide aux personnes âgées. La majorité s'explique : pourquoi l'urgence puisque les modalités de l'aide aux personnes âgées doivent venir normalement en discussion au cours de cette session. Nouvelles vociférations dans la tribune du public. Cette fois M. Bernard Lafay ne suspend plus la séance, mais la lève définitivement.

Les deux groupes de la majorité devaient, par la suite, publier un communiqué de protestation contre les incidents dont ils attribuent la responsabilité au parti communiste.

ENVIRONNEMENT

LES DÉFENSEURS DU LARZAC MANIFESTENT A PARIS ET CHERCHENT A ÉTENDRE LEUR ACTION

Pour marquer leur détermination de ne pas laisser s'étendre le camp militaire du Larzac, les membres du comité de soutien aux « 103 » du causse aveyronnais ont organisé le 12 juin deux manifestations-surprises dans Paris. Vers 15 heures, cinq d'entre eux déployaient au sommet de la tour sud de Notre-Dame une vaste banderole portant l'inscription « Larzac vaincra ! ».

Il fallut aux hommes de la préfecture de police trois quarts d'heure pour la décrocher. Vers 18 heures, vingt et un garçons et filles s'enchaînaient aux grilles du ministère de la défense. Briser leurs chaînes prit encore quarante minutes, pendant lesquelles d'autres *membres du comité* de soutien distribuèrent des tracts.

On s'attend à d'autres manifestations-surprises ailleurs en France et particulièrement autour du terrain militaire contesté.

Au cours de cette semaine les paysans et les comités qui se sont créés un peu partout en France lancent un mensuel d'information intitulé *Gardarem lo Larzac*, dont le premier numéro, tiré à 40 000 exemplaires, est diffusé par les militants.

Sur douze pages de format « tabloïd », cet organe se présente d'emblée *comme « un outil de combat contre le pouvoir en place et son armée ».* Il indique que le Groupement foncier agricole (G.F.A.), créé en décembre 1973 pour racheter des terres sur le Larzac, compte aujourd'hui mille deux cents sociétaires et qu'il a acquis un certain nombre de parcelles totalisant 320 hectares (contre 2 000 achetés par l'armée) qui sont mis à la disposition des agriculteurs.

Le Conseil d'Etat, devant lequel ils ont fait appel de la décision du tribunal administratif de Toulouse rejetant leur demande d'annulation de la déclaration d'utilité publique, rendra son jugement à l'automne prochain.

Enfin, *Gardarem lo Larzac* présente plusieurs enquêtes sur d'autres « luttes paysannes », notamment en Loire-Atlantique et dans le Maine-et-Loire, qui marquent bien l'intention de ses rédacteurs de déborder largement la seule affaire du camp militaire.

(1) Pierrefiche du Larzac, par La Roque-Sainte-Marguerite, 12100 Millau.

● *LES ELECTEURS DISENT NON A LA CENTRALE DE GOLFECH.* Par 4 177 voix contre 717 les électeurs des cantons de Valence d'Agen et d'Auvillar (Tarn-et-Garonne) se sont prononcés contre l'éventuelle implantation d'une centrale nucléaire à Golfech, sur les rives de la Garonne. 60 % des électeurs inscrits dans les vingt et une communes concernées ont participé à la consultation organisée par les municipalités. La centrale doit comporter quatre réacteurs de 1 350 mégawatts et plusieurs tours de refroidissement de 160 mètres de haut sur 150 mètres de large. L'importance de ce projet avait déjà provoqué des prises de position défavorables de nombreux élus de la région. Les électeurs leur ont donné raison dans la proportion de 85 %.

TRANSPORTS

Des groupes financiers américains s'intéressent au paquebot « France »

M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'État aux transports, a annoncé, au cours d'une conférence de presse réunie à Paris le jeudi 12 juin, le déblocage de prêts spéciaux du F.D.E.S. d'un montant de 10 millions de francs pour la pêche au thon tropical et de 10 millions pour la pêche au thon germon. Il a, d'autre part, *précisé que le France, toujours* amarré au Havre, continuait d'être normalement entretenu.

Ces propositions impliquent toutes la vente du bateau à des intérêts étrangers. La ville de Montréal pourrait l'utiliser pour les Jeux olympiques si ceux-ci sont bien organisés dans cette ville en 1976. Un groupe brésilien a étudié l'exploitation du *France* comme hôtel flottant devant Rio. Un groupe américain pourrait chercher à utiliser le bateau comme hôtel flottant dans les Caraïbes.

Enfin, laisse-t-on entendre dans les milieux gouvernementaux, le paquebot pourrait être vendu à des financiers américains qui l'exploiteraient pour des croisières.

A propos des transports parisiens, *« aucune décision n'a encore été prise sur une augmentation des tarifs de la R.A.T.P.*, a souligné M. Cavaillé.

M. Cavaillé a confirmé l'intention du gouvernement d'étudier un nouvel avion de transport civil en coopération avec les autres pays européens. Des contacts ont déjà été pris avec les compagnies aériennes pour déterminer les besoins et délimiter les marchés possibles. Le ministre a enfin annoncé que deux transporteurs à la demande avaient reçu l'autorisation d'exploiter des vols charters en Europe et dans le bassin méditerranéen : France Aéro Charter, avec une Caravelle-6 et Minerve, avec deux Caravelle-6.

LE NOMBRE DE MARINS A DIMINUÉ DE 46 % EN QUINZE ANS

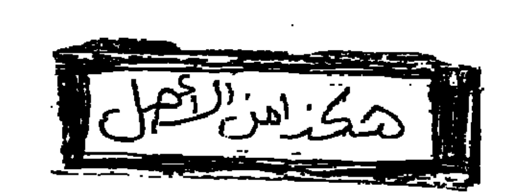
De notre correspondant

Le Havre. — Le congrès national de la Fédération des marins C.G.T. (pêche et commerce) s'est achevé, le jeudi 12 juin au Havre, après trois journées de travaux, dont la dernière a vu l'élection de M. *François Lagain*, au poste de secrétaire général, en remplacement de M. Augustin Gruenais, qui conserve néanmoins les fonctions de délégué à la pêche et aux affaires internationales.

M. Gruenais a brossé un bilan assez sombre de la situation actuelle de la marine de commerce et de la pêche. Le commerce maritime de la France, cinquième puissance économique dans le monde, ne couvre que 7 % du commerce mondial. Sa flotte ne représente que 3 % de la flotte mondiale, transportant seulement 40 % de nos échanges par mer, le reste étant assuré par des navires étrangers et en majorité par ceux qui battent pavillons de complaisance. Dans le domaine de l'emploi, le congrès a dressé aussi un triste bilan. En 1960, la profession maritime comptait 798 navires, 39 000 marins et 14 000 officiers. Au 1er janvier 75 et compte tenu notamment du retrait du *France*, elle a perdu 46 % de ses effectifs puisque l'on ne dénombre désormais que 19 500 marins et 9 000 officiers embarqués sur 513 navires.

Deux résolutions ont été adoptées : la première, à propos du commerce, revendique une flotte répondant aux besoins du pays pour tous les genres de navigations, une priorité aux investissements dans les secteurs où la France est la plus faible (cargos modernes, navires de croisière, moyens et petits navires pour les liaisons courtes), et l'arrêt de la vente des navires qui ne sont pas remplacés. Pour les rémunérations, les marins réclament, outre des augmentations de salaire en rapport avec l'évolution réelle du coût de la vie, une grille unique du matelot au commandant, une durée de travail de huit heures par jour et l'amélioration des congés à l'expiration de l'accord en vigueur.

[Le demi-départ de M. Gruenais est un événement marquant dans la chronique maritime. M. Gruenais occupait le secrétariat général des marins C.G.T. depuis 1947. Très peu de décisions importantes ont été prises depuis longtemps par les pouvoirs publics ou par les armateurs sans qu'ait été sollicité son avis et si possible son appui. Il a mené avec détermination et honnêteté un grand nombre de combats pour que la flotte française ne périclite pas, pour que les conditions de vie s'améliorent et s'harmonisent au niveau international et pour que la « piraterie » des pavillons de complaisance soit dénoncée. Sa dernière grande bataille fut celui du paquebot « France ».]



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONSTRUCTION

Après avoir visité deux ensembles d'H.L.M. de la région parisienne

Une réforme de l'ensemble du système de production du logement doit être accomplie

DÉCLARE M. GISCARD D'ESTAING

M. Valéry Giscard d'Estaing a visité jeudi matin 12 juin deux ensembles d'H.L.M. de la région parisienne, en compagnie de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement.

Le président de la République s'est rendu tout d'abord à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), où il a parcouru un chantier de H.L.M. locatives en cours de réalisation. Il est ensuite allé à Ennery (Val-d'Oise), où il a visité des pavillons H.L.M. en accession à la propriété déjà habités.

A Fontenay-sous-Bois, où le maire, M. Louis Bayeurte (P.C.), interpellant le chef de l'Etat, s'est étonné de n'avoir pas été averti à l'avance de sa venue, M. Giscard d'Estaing a déclaré : « *L'intérêt de cette visite est de voir des types d'H.L.M., des projets récents, qui correspondent à un effort nouveau d'aménagement du cadre de vie et de la qualité de la vie. Tout ce que l'on dit sur la qualité de la vie doit commencer par le logement, car c'est là que la vie se déroule essentiellement.* »

A Ennery, où le chef de l'Etat s'est rendu ensuite en pilotant lui-même son hélicoptère, il s'est entretenu avec un jeune couple de résidents avant d'indiquer : « *Je viens de voir deux réalisations, l'une en tissu urbain, l'autre dans un tissu moins dense, qui sont des exemples de logements H.L.M. entrant dans les normes et qui sont des types individuels ou individualisés. Le gouvernement a lancé une grande réflexion sur la réforme du logement, sur les conditions de financement en particulier, mais il ne s'agit pas seulement de voir les procédures*



(Dessin de KONK.)

et les questions administratives. Il faut voir les réalités. Il faut voir s'il est possible de trouver un type de logement social qui réponde à l'exigence de qualité de vie et au souci que les Français ont de disposer d'un logement individuel et personnel. Ce que je viens de visiter montre que c'est possible, que c'est réalisable. »

En fin de matinée, M. Xavier Gouyon-Beauchamps, porte-parole de l'Elysée, a précisé que cette visite, organisée par le secrétaire d'Etat au logement, était une visite de travail sans protocole. Il a d'autre part rendu public le commentaire suivant de M. Giscard d'Estaing :

« 1) *Dans une société libérale avancée, l'habitat doit pouvoir être marqué fortement par la préférence que l'on peut accorder au logement individuel ou plutôt individualisé ;*

» 2) *Le logement social doit être conçu avec des normes qui soient acceptables pour la société à venir. Cela n'empêche qu'on ne peut le faire qu'avec les ressources actuelles Il y a donc un ajustement délicat à opérer constamment entre la qualité et le prix ;*

» 3) *La préoccupation de la qualité de la vie s'applique d'abord au logement. Une réforme de l'ensemble du système de production du logement doit être accomplie.* »

Le porte-parole de l'Elysée a ajouté que M. Giscard d'Estaing présiderait avant la fin de l'année un conseil sur le logement.

A l'issue de cette visite, la municipalité de Fontenay-sous-Bois a dénoncé le mépris du chef de l'Etat « *pour les règles les plus élémentaires de la démocratie* » et lui a reproché de vouloir s'attribuer « *abusivement les mérites de constructions H.L.M. et de réalisations municipales qui ne doivent rien à l'Etat,* [mais] *sont le fruit de l'action conjuguée des élus et de la population* ».

Dans *l'Humanité*, Roger Pourteau note, vendredi 13 juin, que les deux réalisations visitées par M. Giscard d'Estaing sont « *des cas d'exception* » qui ne peuvent pas être généralisés. Il ajoute :

« *Négligeant ces problèmes d'intendance que sont la cherté des loyers et des charges, les conditions de financement trop onéreuses du logement social, l'insuffisance des crédits, la spéculation foncière ou le rejet à la périphérie des opérations H.L.M., le président de la République s'en est tenu aux seules notions d'esthétisme, d'architecture et de qualité de la vie pour justifier une* « réforme » du système de production du » logement », *mais sans crédits supplémentaires. (...) Imaginez et rêvez autant que vous voudrez, mais il n'y aura pas un sou de plus pour le logement social.* »

[Il s'agissait pou. M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement, de montrer au président de la République qu'il était possible de construire des logements sociaux de qualité.

A Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), M. Giscard d'Estaing a visité un ensemble de deux cent soixante-quatorze logements H.L.M. locatifs en cour de finition, conçus par MM. Andrault et Parat et construits par l'Office départemental d'H.L.M. du Val-de-Marne. Ces appartements offrent certains des avantages des maisons individuelles : vastes terrasses, pièces spacieuses, escaliers extérieurs.

A Ennery (Val-d'Oise), le président a pu apprécier la qualité de l'environnement et des espaces verts des cent quarante-neuf pavillons H.L.M en accession à la propriété, habités depuis quatre ans, construits par la Société anonyme de crédit immobilier du Val-d'Oise et imaginés par M. Bader.]

UN ÉCHO OU UN AVERTISSEMENT ?

Que M. Giscard d'Estaing ait visité deux cités, quelques jours après le congrès de Grenoble de l'Union nationale des organismes d'H.L.M., n'est certainement pas un hasard. On trouve d'ailleurs, dans le commentaire rapporté par le porte-parole de l'Elysée, un écho aux préoccupation des dirigeants d'H.L.M., qu'il s'agisse de la qualité des logements à bâtir — qui doit être améliorée, — de la stabilisation des fonds consacrés à ce sujet — le Livre blanc des H.L.M. suggère notamment de bouleverser le système actuel de financement, pour que l'on puisse construire davantage à coût public constant — ou encore de l'opportunité d'une « réforme de l'ensemble du système de production » immobilière.

L'Union des H.L.M. revendique, à ce propos, le droit pour les organismes dits d' « habitation à loyer modéré » de devenir des « généralistes de l'habitat », proposant aux collectivités locales et mettant en œuvre pour leur compte une transformation profonde de l'urbanisme, concernant aussi bien la construction sociale que l'habitat de prix moyen. Le Livre blanc avance même que les organismes d'H.L.M. pourraient assurer à l'avenir 80 % de la construction française et jouer un rôle pilote (au service des collectivités publiques) *dans le remodelage* des villes anciennes et l'ordonnancement des villes nouvelles. Est-ce à ces ambitions qu'a fait écho le chef de l'Etat ?

Ou bien faut-il voir dans son propos un avertissement aux professionnels qui, souvent encore mal organisés, assez peu structurés, financièrement trop dépendants des banques, ne sont pas en état — l'expérience actuelle le montre — de résister aux à-coups de la conjoncture, et ne font pas assez profiter le client de leur grande productivité de l'industrie du bâtiment ? S'ils ne mettaient pas eux-mêmes de l'ordre dans leurs affaires, l'Etat pourrait donc y songer...

Un écho ou un avertissement ?

G. M.

L'UNION DES H.L.M. : il est nécessaire de reformer profondément les aides au logement.

Après la visite de M. Giscard d'Estaing, l'Union nationale des organisations d'H.L.M. a publié un communiqué dans lequel elle « *se félicite de l'intérêt porté par le chef de l'Etat au cadre de vie des Français, à l'habitat, et plus spécialement au logement social* ».

L'Union se déclare « *sensible au fait que le président de la République ait porté une attention particulière aux efforts des offices et sociétés H.L.M. pour proposer aux catégories sociales modestes un habitat de haute qualité* ».

Après avoir indiqué que les deux programmes visités par M. Giscard d'Estaing « *ont été lancés dans des conditions de prix plus favorables que celles d'aujourd'hui* », le communiqué souligne que les organismes H.L.M., « *en dépit des contraintes économiques présentes, poursuivent leurs efforts dans le sens de l'innovation* ».

Pour que « *ces réalisations de qualité élevées deviennent accessibles aux plus démunis* », l'Union H.L.M. estime « *nécessaire de réformer profondément les aides au logement* ». Elle pense en conclusion que « *ces réformes* », évoquées dans son Livre blanc, peuvent être préparées « *dans un esprit de dialogue, tant avec les pouvoirs publics qu'avec les usagers* ».

LA C.N.L. : un geste qui ne résout en rien les problèmes des locataires et des mal-logés.

« *C'est un geste spectaculaire, mais qui ne résout en rien les problèmes des locataires et des mal-logés* », commente dans un communiqué la Confédération nationale du logement (C.N.L.).

« *Devant une charge-logement qui porte atteinte au pouvoir d'achat, nous attendons du gouvernement des mesures concrètes* », ajoute la C.N.L., qui se déclare prête à participer aux discussions que le gouvernement, dit-elle, doit engager, « *sans attendre, sur cette importante question* ».

EMPLOI

Les négociations sur le chômage partiel

Le C.N.P.F. proposerait que les indemnités ne soient plus forfaitaires

Les représentants des syndicats et du C.N.P.F. devaient se rencontrer vendredi 13 juin pour étudier la refonte du système des indemnités versées aux salariés en cas de chômage partiel.

A la place de la formule des indemnités forfaitaires, qui ont été récemment majorées par le gouvernement et le patronat après la signature d'un accord avec F.O. le 8 avril dernier, le C.N.P.F. proposerait un dispositif qui établirait une certaine proportionnalité entre les indemnités et le salaire perdu.

L'objectif est de réduire l'inégalité de fait entre un chômeur partiel et un chômeur total qui, bien qu'ayant perdu complètement son emploi, reçoit parfois des allocations supérieures à celles dont bénéficie le salarié qui travaille encore selon un horaire réduit.

La situation de l'emploi reste mauvaise

Le nombre des *demandes* d'emploi non satisfaites a (après correction des variations saisonnières) augmenté de 4,6 % en mai, passant de 797 100 à la fin d'avril à 834 000 un mois plus tard (441 000 en mai 1974, soit + 89,2 % en un an). En chiffres absolus (avant correction), l'effectif des demandeurs est, au contraire, un peu moins élevé : 736 900 contre 757 300 à fin avril, soit — 2,7 % (+ 89,2 % en un an).

Dans le même temps, les offres d'emploi non satisfaites ont légèrement diminué : 105 000 au lieu de 106 000, après correction des variations saisonnières, soit — 1 % en un mois et — 56,9 % en un an (243 300). En chiffres absolus, le nombre est de 111 300, contre 105 700 un mois plus tôt, soit une augmentation de 5,20 % (— 56,7 % en un an). En mai, 144 100 demandes et 77 600 offres nouvelles ont été enregistrées par les services officiels, marquant un recul de 24,4 % pour les demandes et de 6,9 % pour les offres par rapport à avril.

D'après l'enquête réalisée dans l'industrie en mai par l'INSEE, « *les chefs d'entreprise restent pessimistes bien que le climat général s'améliore lentement depuis deux mois Leurs prévisions concernant leur propre production restent basses* » Les carnets de commandes, d'origine intérieure ou étrangère, sont toujours jugés très inférieurs à la normale

Il en est de même pour les stocks de produits finis, bien que ceux-ci apparaissent un peu moins élevés qu'au cours des mois précédents, essentiellement dans le secteur des biens intermédiaires.

D'après l'INSEE « *la stabilisation des opinions sur les carnets et les stocks, après un an de dégradation, indique que l'ajustement de la production à la demande est à nouveau réalisé* »

AGRICULTURE

Au colloque des mondialistes

M. CÉPÈDE : il faut assurer l'indépendance alimentaire des petits groupes de producteurs.

Le colloque organisé par les Fédéralistes mondiaux, les Citoyens du monde et l'Association pour le développement du droit mondial s'est achevé mercredi 11 juin.

M. Louis Périllier a tiré les conclusions des débats, notant en particulier que seules des institutions basées sur des transferts de souveraineté nationale peuvent assurer l'avènement d'un nouvel ordre économique mondial.

Un comité va se constituer pour prolonger les travaux du colloque. En collaboration avec le prix Nobel d'économie, M. Tinbergen, il va préparer un rapport sur l'évolution nécessaire des instances internationales, qui sera envoyé aux Nations unies lors du prochain débat sur la réforme de l'ONU.

Au cours des débats consacrés aux problèmes alimentaires, M. Michel Cépède, ancien président indépendant de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (F.A.O.), a notamment déclaré :

« *La priorité nécessaire à la consommation alimentaire des groupes vulnérables de la population sur la satisfaction des fantaisies des riches, source de profits pour quelques-uns, ne peut être assurée que par une politique agricole mondiale, commune à toute la planète. A la base d'une telle politique il doit y avoir l'indépendance alimentaire de chaque groupe, famille ou village de producteurs.* »

Plusieurs personnalités ont participé à ce colloque, notamment Mme de Lipkowski, MM. Edouard Bonnefous, Alfred Fabre-Luce, René Maheu et Alfred Sauvy.

● LE COMITE D'ACTION VITICOLE DE L'AUDE a annoncé, jeudi 12 juin, qu'il allait « *passer de nouveau à l'action en organisant la destruction de tout vin étranger* » pour protester contre la continuation des importations de vins italiens.

Le comité estime que « *aussi longtemps que des vins importés d'Italie viennent prendre la place des vins distillés la relance du marché s'avérera nulle* ». Le comité envisage « *le blocage total de toutes les voies empruntées par les vacanciers* ». — (A.F.P.)

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

APRÈS L'O.C.D.E. ET LA C.E.E.

Les experts de la Rue de Rivoli révisent en baisse les comptes de la nation

Les experts ne cessent de faire leurs comptes à rebours : à Paris, au ministère de l'économie et des finances aussi bien qu'à l'O.C.D.E., à Bruxelles, au siège des Communautés européennes, la croissance française s'effrite dans les tableaux au fil des jours. Il serait facile d'ironiser si ces révisions permanentes ne traduisaient la profondeur d'une récession dont les économistes et les hommes politiques ont — involontairement ou non — sous-estimé la gravité et la durée.

Il en est ainsi des spécialistes français dont les travaux ont été examinés ce vendredi 13 juin par les quarante-cinq membres de la commission des comptes de la nation. En neuf mois, de septembre à juin, ils ont réduit de moitié leurs estimations concernant la croissance ainsi tombée de 4,2 % à 2,1 %. On peut se demander si une nouvelle révision en baisse n'interviendra pas nouvelle révision en baisse n'interviendra pas ultérieurement.

Le présent ajustement concerne les différents paramètres de l'activité économique, mais surtout les investissements. La progression de ceux-ci en 1975 est maintenant *évaluée* à 1,7 % seulement contre 4 % en septembre dernier. Les entreprises n'augmenteraient plus leurs investissements que de 2 % au lieu de 4,5 %. Pour les ménages, il s'agirait même d'une baisse de 1,3 % des dépenses d'équipement (pour l'essentiel l'achat d'un logement) au lieu d'un progrès de 3,3 % prévu en septembre. Les exportations n'augmenteraient que de 1,1 % (au lieu de 10,1 % envisagés à l'automne), tandis que les importations diminueraient de 3,7 % au lieu de progresser de 6 %.

Ces prévisions sont évidemment provisoires et, compte tenu de l'expérience de l'an passé, elles seront sans doute à nouveau révisées en baisse. En 1974, la production intérieure brute n'a finalement augmenté que de 3,5 %, contre 4,7 % indiqués en septembre 1974 et 5,5 % prévus en septembre 1973.

En fait, le chiffre de 2,1 % maintenant mentionné pour 1975 (voir le tableau ci-dessous) peut difficilement masquer sa nature politique, surtout si on le rapproche des calculs effectués par d'autres organismes. Pour la chambre de commerce de Paris, la croissance de la P.I.B. ne dépasserait pas 1,8 %. Les experts de l'O.C.D.E. et de Bruxelles sont encore plus pessimistes ; ils envisagent des taux de croissance du produit national brut (P.N.B.) et de 1,5 % et 1 % respectivement, ce qui correspond à des taux légèrement inférieurs pour la production intérieure brute française. Encore au château de la Muette comme à Bruxelles, les machines tournent-elles déjà sur de nouvelles prévisions encore en recul sur les précédentes.

En fait, la reprise éventuelle de l'économie française dépend en partie d'un redémarrage des activités en Allemagne fédérale, elle-même liées à une meilleure santé des affaires américaines. Or, même si certains indicateurs apparaissent favorables aux États-Unis « *l'économie n'a pas encore abordé la voie de la reprise* » estiment les économistes de la First National City Bank. Pour d'autres, il ne faut pas s'attendre à un redressement avant au moins trois mois et dix-huit mois seront nécessaires pour que la production retrouve le niveau de la fin de 1973.

La présentation des chiffres officiels suscite d'ailleurs une certaine méfiance. Ainsi, dans un document publié à l'occasion de la réunion de la Commission des comptes de la nation, et qui a été distribué aux commissaires à l'entrée de la séance, la C.F.D.T. souligne que « *le gouvernement utilise son quasi-monopole de l'information économique pour appuyer les thèses qui lui conviennent. En octobre 1974, il avait masqué la récession et ses conséquences sur l'emploi, tout en mettant en valeur les avantages attendus de sa politique dans le domaine des prix et de la balance des comptes extérieurs. Maintenant, il cherche à faire accepter la dégradation de la situation en annonçant la fin de la crise pour 1976* ». — M. B.

	1973	1974						1975				
	En millions	VARIATION EN VOLUME (%)			HAUSSE DES PRIX (%)			En millions	VARIATION EN VOLUME (%)		HAUSSE DES PRIX (%)	
		Prévisions (sept. 1973)	Prév. rectif. (sept. 1974)	Résultats	Prévisions (sept. 1973)	Prév. rectif. (sept. 1974)	Résultats		Prévisions (sept. 1974)	Prévisions (juin 1975)	Prévisions (sept. 1974)	Prévisions (juin 1975)
● RESSOURCES DE LA NATION :												
— Product. intérieure brute	1 014 492	+ 5,5	+ 4,7	+ 3,5	+ 6,7	+ 9,3	+ 11,2	1 168 238	+ 4,2	+ 2,1	+ 9,7	+ 11,3
— Importations	167 257	+ 12,5	+ 7,7	+ 4,9	+ 2,4	+ 46,4	+ 46,6	257 136	+ 6	— 3,7	+ 9,2	+ 6,4
dont : Etranger	156 905		+ 7,8	+ 5,1		+ 45,3	+ 45,1	237 383	+ 6,1		+ 9,1	
P.O.M.	10 352		+ 5,1	+ 1		+ 63,6	+ 69,8	17 753	+ 4		+ 10,6	
TOTAL	1 181 749	+ 6,4	+ 5,1	+ 3,7	+ 6,1	+ 14,7	+ 16,3	1 425 374	+ 4,5	+ 1,1	+ 9,6	
● EMPLOI DE CES RESSOURCES :												
— Consommation	686 651	+ 5,5	+ 4,4	+ 4	+ 7,1	+ 14	+ 13,6	811 790	+ 3,4	+ 2,6	+ 10	+ 11,3
dont : Ménages	648 920	+ 5,6	+ 4,5	+ 4,2	+ 7,2	+ 14	+ 13,5	767 443	+ 3,5	+ 2,6	+ 10	+ 11,3
Administrations	32 186	+ 2,4	+ 2,7	+ 2,2	+ 6,4	+ 14,4	+ 15,1	37 872	+ 1,9	+ 3,4	+ 10,1	+ 9,9
Institutions financ.	5 545	+ 3,7	+ 0,3	+ 1,8	+ 7,6	+ 13,4	+ 14,7	6 475	+ 2	+ 1,7	+ 9,8	+ 10,4
— Format. brute de cap. fixe	292 235	+ 6,3	+ 4,8	+ 3,1	+ 6,2	+ 11,6	+ 15,4	347 682	+ 4	+ 2	+ 8,1	+ 9,9
dont : Entreprises	193 933	+ 7	+ 4,7	+ 2,2	+ 6,3	+ 11,6	+ 15,5	228 985	+ 4,5	— 1,3	+ 8	+ 9,8
Ménages	60 053	+ 4,5	+ 4,8	+ 6,1	+ 6,3	+ 12,4	+ 15,5	73 593	+ 3,3	+ 5,1	+ 8,5	+ 10,4
Administrations	35 430	+ 5,7	+ 5,5	+ 2,7	+ 5,4	+ 10,9	+ 15	41 864	+ 2,7	+ 0,4	+ 7,9	+ 9,5
Institutions financ.	2 819	+ 7,8	+ 0,5	+ 0,5	+ 6,1	+ 14,2	+ 14,4	3 240	+ 2		+ 9,1	+ 13,1
Augmentation des stocks	27 297							27 151				
— Exportations	165 873	+ 12	+ 12,7	+ 8,8	+ 2,4	+ 22,8	+ 26,4	226 873	+ 10,1	+ 1,1	+ 11	+ 8
dont : Etranger	150 635		+ 12,2	+ 9,3		+ 23,1	+ 24,9	205 715	+ 4,5		+ 11,1	
P.O.M	14 438		+ 17,6	+ 3		+ 19,6	+ 42,2	21 158	+ 16		+ 9,9	
— Solde des utilis. de serv.	10 583	+ 8,3	+ 6,6	0	+ 2,6	+ 7,9	+ 12,2	11 878	+ 4,1	+ 4,4	+ 9,1	+ 10
dont : Etranger	7 754		+ 7,4	+ 1		+ 8,6	+ 9,5	8 575	+ 5,1		+ 9	
P.O.M.	2 829		+ 4,2	— 27		+ 5,8	+ 20	3 303	+ 1,1		+ 9,5	
TOTAL	1 181 749	+ 6,4	+ 5,1	+ 3,7	+ 6,1	+ 14,7	+ 16,3	1 425 374	+ 4,5	+ 1,1	+ 9,6	+ 10,4

DIMINUTION DU TAUX DES RÉSERVES OBLIGATOIRES DES BANQUES ET DE CELUI DES OBLIGATIONS CAUTIONNÉES

Le taux des réserves obligatoires non rémunérées constituées par les banques sur leurs dépôts à vue est ramené de 15 % à 11 %. Cette réduction correspond à 8 milliards de francs et procure aux banques une économie de 600 millions de francs, compensée par la baisse de 0,50 % de leurs tarifs. Le taux d'intérêt des obligations cautionnées, admises en paiement des droits et taxes indirectes est ramené de 10,80 % à 10,30 %.

FORTE DIMINUTION DE LA MARGE BÉNÉFICIAIRE DE RHONE-POULENC

Depuis le début de l'année, l'activité a diminué de 25 % par rapport à la période correspondante, très brillante, il est vrai, de 1974. Du fait de ce ralentissement, mais aussi du fléchissement des prix et de l'alourdissement des charges, la marge bénéficiaire brute après impôts du premier trimestre, n'a atteint que 300 millions de francs (— 66,6 %).

Aucune amélioration ne s'est encore fait sentir, sauf dans le secteur des fibres acryliques, et le chiffre d'affaires mensuel du groupe se maintient aux alentours de 1,5 milliard de francs (— 15 %). Le président Renaud Gillet se refuse dans ces conditions à formuler le moindre pronostic. Mais il est d'ores et déjà acquis que les résultats de l'année seront mauvais. La politique consiste donc à ajuster les dépenses sur les recettes. Pour financer une partie des investissements, dont le montant a été ramené de 2,4 à 1,9 milliard de francs, Rhône-Poulenc lancera au cours de l'été un emprunt de 500 millions de francs.

A terme, M. R. Gillet estime que le groupe est bien placé pour participer à la reprise.



● **LA GREVE AUX P.T.T. A ETE FAIBLEMENT SUIVIE**, jeudi 12 juin, selon le secrétariat d'État qui évalue à 12 % au lieu de 14 % mercredi le nombre des postiers qui ont suivi les consignes des syndicats C.G.T. et C.F.D.T.

Durant les cinq premiers mois

Les excédents des caisses d'épargne ont dépassé de 71 % ceux de l'an dernier

L'excédent des dépôts sur les retraits dans les caisses d'épargne a atteint 11,6 milliards de francs pour les cinq premiers mois de 1975, soit une progression de 71 % par rapport à la même période de l'an dernier, a annoncé jeudi 12 juin M. Maurice Perouse, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, qui présentait à la presse le rapport d'activité de son établissement pour 1974.

Cette progression est encore plus brillante que celle enregistrée à la même époque, l'an dernier, par rapport à 1973 : + 61,9 %, ce qui laisse présager un niveau tout à fait exceptionnel de collecte de l'épargne pour l'ensemble de l'année 1975, et permettra à la Caisse des dépôts d'accroître ses concours à l'équipement en collectif.

En 1974, l'ensemble des concours s'est élevé à 16,9 milliards de francs (+ 15,7 %), dont 12 milliards de francs (+ 26 %) au titre de l'équipement local, 1,04 milliard de francs contre 1,2 milliard de francs au titre des prêts fonciers, et 3,3 milliards de francs (inchangés) attribués à la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (C.A.E.C.L.).

Les concours à la construction de logements se sont élevés à 18,06 milliards de francs (+ 28 %), soit le cinquième de la formation brute de capital fixe de ce secteur d'activité ; les prêts spéciaux aux H.L.M. ont progressé de 18 % à 9,99 milliards de francs, et ceux accordés aux particuliers par les caisses d'épargne ont augmenté de 28 % à 3,58 milliards de francs.

Sur le marché financier, les achats nets d'obligations et d'actions sont restés stables à 10,5 milliards de francs, la Caisse ayant souscrit 23 % des émissions nouvelles d'obligations, et le portefeuille d'actions s'étant gonflé de 0,78 milliard de francs contre 0,87 milliard de francs. Enfin, la Caisse des dépôts est restée en 1974, après la Banque de France, le principal apporteur de capitaux sur le marché monétaire (22,9 milliards de francs au 31 décembre).

● **SELON L'INDICE DE LA C.G.T.**, les prix ont augmenté de 1,2 % au cours du mois de mai. Au cours des douze derniers mois, l'augmentation a été de 16 %.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	4 3/4	5 3/4	3 1/2	4 1/2	0	1
1 mois	5 1/4	5 3/4	4 1/2	4 3/4	3 1/4	3 3/4
3 mois	5 1/2	6	4 1/4	4 3/4	3 3/8	3 7/8
6 mois	6 3/8	6 7/8	4 1/2	5	4 3/8	4 7/8

● **ROUEN : REPRISE DU TRAVAIL A LA C.F.E.M.** (Compagnie française métallurgique), où les ouvriers, en conflit depuis cinq mois avec occupation depuis le 24 avril, avaient dû évacuer les locaux le 9 juin après l'intervention des forces de l'ordre. Les grévistes ont obtenu, notamment, une prime de 200 francs.

Les mots croisés de la loterie nationale conçus par Guy Brouty

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1		■							■	
2				■						
3		■							■	
4				■		■				
5			■					■		
6							■			
7			■		■					
8						■			■	
9	■			■						
10				■			■			
11							■			
12		■								■

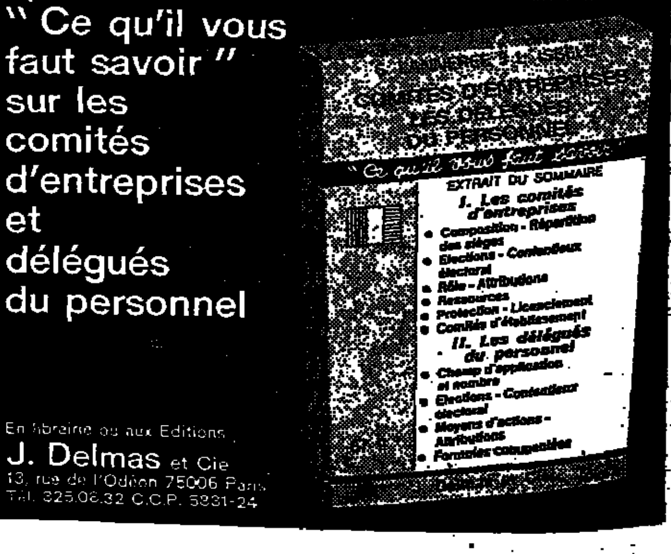
Solution demain dans ce journal

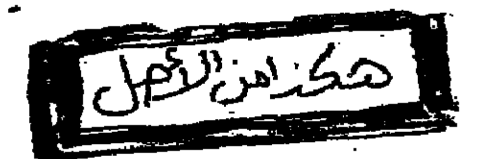
MC 4

TRANCHE DU VENDREDI 13

Horizontalement. - 1/ Certains voient en ce nombre premier un facteur de chance supplémentaire. - 2/ Revient périodiquement; Ses sourires sont plus ou moins généreux. - 3/ Sur le Niémen. - 4/ Bien fourni; Crier comme un cervidé. - 5/ Lettre grecque; Soustraite; Désigne un corps noir. - 6/ Bois noirs et pesants; Dans la main d'un travailleur manuel. - 7/ Préfixe duplicatif; Prive d'un viscère. - 8/ Peut qualifier la chance de certains; Terme musical. - 9/ Possessif; Épanoui, chez une personne qui vient de gagner un lot important. - 10/ Gros, il réjouit, petit, il console; Pronom personnel; Lettres de « noblesse ». - 11/ Délicatement parfumée; On dit qu'il n'a pas de patrie. - 12/ Attend bien souvent le vendredi 13 pour adresser à certains son plus agréable sourire.

Verticalement. - 1/ Treize, c'est une occasion supplémentaire de tenter sa chance à la Loterie; Inspira Lamartine. - 2/ Il ne nous a jamais été précisé s'il rencontra Vendredi le 13 ! - 3/ Comme un joueur qui ne se décourage jamais; Naturel. - 4/ Le poète a tendance à la trouver amère; Sur la rose des vents. - 5/ Fait du bruit; Un endroit où les plongeurs peuvent exercer leurs talents. - 6/ Pieuse inscription; Orientation; Sort parfois à peine de l'eau. - 7/ État de l'Afrique Équatoriale; Ajoutent au pittoresque de certains paysages. - 8/ Greffe; Peut, lui aussi, croire au caractère bénéfique du vendredi « 13 ». - 9/ Le créateur de la Loterie Nationale; Administre pour le compte d'autrui. - 10/ Façon d'attendre - pour les détenteurs de billets - chaque tirage de la Loterie... et plus particulièrement celui du vendredi 13.





AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DE PROVENCE

L'assemblée générale annuelle, présidée par M. Jacques Masson, s'est tenue le 6 juin 1975. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1974 ainsi que la répartition des bénéfices proposée par le conseil d'administration.

L'année 1974 a été caractérisée par

— L'augmentation des coûts d'exploitation due à la hausse des salaires et des charges sociales :

— L'accroissement des prix des matières premières telles que les aciers et les produits pétroliers :

— L'augmentation du prix des frets maritimes, particulièrement vers les pays du Moyen-Orient ;

— L'arrêt presque total des investissements dans les industries pétrolières et pétrochimiques en France et dans la Communauté européenne.

Par contre, la demande de biens d'équipement a été importante de la part des pays producteurs de pétrole. C'est ainsi que, sur un chiffre d'affaires total de 452 millions de francs, 82 % ont été réalisés à l'exportation.

Les différentes usines ont connu une activité soutenue pendant l'ensemble de l'exercice en raison des importants contrats conclus à l'étranger, notamment au cours du second trimestre. L'année 1974 s'est terminée avec un carnet de commandes de plus de 1 milliard de francs, à comparer aux 370 millions de francs à la fin de l'année 1973.

Pour faire face à ce développement, la société s'est procuré les ressources nécessaires en réalisant deux emprunts : le premier, en octobre, par l'émission de 19,8 millions d'obligations convertibles, le second, en novembre, de 20 millions de francs auprès du Crédit National.

Résultat de l'exercice :

Le bénéfice d'exploitation s'est élevé à 23 156 931 francs. Après affectation de 7 249 000 francs aux amortissements, constitution de provision et impôts, le bénéfice net ressort à 8 232 689 francs contre 7 539 182 francs en 1973. Il permet de mettre en paiement à partir du 7 juillet (coupon n° 11) un dividende de 11,50 francs par action, contre 10 francs pour l'exercice précédent.

Compte tenu de l'impôt de 5,75 francs payé au Trésor (avoir fiscal) le revenu global ressort à 17,25 francs.

BILAN RESUMÉ AU 31 DÉCEMBRE 1974 (en millions de F)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	46,8	Capital	30
Autres valeurs immobilisées	111,6	Réserves	39,8
Valeurs d'exploitation	310,7	Provisions pour pertes et charges	20,8
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles	223,5	Dettes à long terme et moyen terme	216,2
		Dettes à court terme	377,6
		Bénéfice de l'exercice	8,2
	692,6		692,6
Engagements reçus	93,3	Engagements donnés	145,3

De Dietrich

Les actionnaires sont convoqués en assemblée ordinaire pour le mercredi 18 juin 1975, à partir de 15 heures, au château de Reichshoffen, à *l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

1) Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 1974 :

2) Rapports des commissaires sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 :

3) Approbation des comptes et du bilan de cet exercice et décharge aux administrateurs ;

4) Affectation et répartition des bénéfices : fixation du dividende :

5) Nomination d'un administrateur :

6) Renouvellement partiel du conseil d'administration ;

7) Approbation des conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 1974 s'est élevé à *571 205 000 F contre 479 152 000 F en* 1973, soit une augmentation de 19 %. Les exportations, en progression de plus de 80 %, ont atteint 118 500 000 F grâce au développement des ventes de nos productions de biens d'équipement.

Après un niveau d'activité soutenu au cours des premiers mois de l'année, la mise en place en France de mesures anti-inflationnistes rigoureuses à partir du mois de juin a entraîné un refroidissement de la plupart des secteurs de l'économie à l'exception de ceux produisant des biens d'équipement de haute technicité.

Il sera proposé à l'assemblée la distribution d'un dividende de 15,50 F par action, contre 13,44 F pour 1973.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire le mercredi 11 juin 1975 sous la présidence de M. Ambroise Roux, ont approuvé les comptes de l'exercice 1974.

Le résultat net des opérations d'exploitation s'élève, après prise en charge d'une somme de 3 100 000 F au titre de la contribution exceptionnelle, à 100 100 000 F. L'essentiel de ce résultat est constitué par les revenus du portefeuille, qui interviennent pour 94 200 000 F contre 83 700 000 F en 1973.

Hors contribution exceptionnelle, le total du résultat net des opérations d'exploitation et de la provision pour investissements s'établit à 103 500 000 F, contre 92 100 000 F pour l'exercice précédent.

Au résultat des opérations d'exploitation s'ajoute le solde de la balance des plus et moins-values à long terme, qui est positive et s'établit en net à 1 400 000 F.

Le bénéfice net de l'exercice s'établit ainsi à 101 493 000 F.

Il a été décidé, après affectation aux réserves d'une somme de 1 889 000 F, de répartir aux actions une somme de 87 266 000 F contre 80 708 000 F au titre de l'exercice précédent.

Le revenu global par action s'établit ainsi à 25,95 F, soit 17,30 F à titre de dividende et 8,65 F à titre d'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal).

L'assemblée générale a, d'autre part, *décidé de compléter le conseil* d'administration en faisant appel à MM. Robert Camuset et Pierre Chatenet en remplacement de MM. Pierre Abbé et Robert Baboin, que les dispositions statutaires en matière de limite d'âge des administrateurs ont amenés à ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat.

***

Au cours de son allocution, le président Ambroise Roux a donné d'intéressantes précisions sur le niveau d'activité du groupe durant les premiers mois de l'exercice en cours.

A fin mai, le chiffre d'affaires était supérieur de 17 % à celui des cinq premiers mois de 1974 et le taux de progression des commandes s'établissait à 6 %, mais atteignait 33 % s'il n'est pas tenu compte, dans la référence de l'année précédente, des marchés d'un montant exceptionnel relatifs aux chaudières nucléaires.

A l'exportation, les enregistrements de commandes, qui avaient atteint le chiffre de 3 milliards de francs en 1973 et celui de 5 milliards de francs en 1974, en *accroissement de 70 % sur le précédent*, ont continué de progresser à un rythme très élevé. En cinq mois, 3 milliards de francs d'ordres ont été reçus de l'étranger, soit autant que durant toute l'année 1973.

Le président Ambroise Roux a, d'autre part, donné communication des résultats consolidés du groupe C.G.E. pour 1974. En dépit des pertes importantes d'Alsthom et de ses filiales électromécaniques, ces résultats s'élèvent à 197 millions de francs avant contribution fiscale exceptionnelle, contre 178 millions de francs pour l'exercice précédent. Déduction faite de cette charge, représentant 35,5 millions de francs pour le groupe, ils s'élèvent à 161 millions de francs.

Quant au « cash flow », il est en augmentation sensible, s'établissant à 653 millions de francs, avant imputation de la contribution fiscale exceptionnelle, contre 564 millions de francs en 1973.

Enfin, le président Ambroise Roux a précisé que les revenus de portefeuille de la C.G.E., qui étaient de 84 millions de francs en 1973 et de 94 millions de francs en 1974, devraient atteindre 100 millions de francs cette année. Dans ces conditions, les résultats propres de la C.G.E. ne devraient pas être en 1975 inférieurs à ceux de l'année précédente.

COFIMER

Compagnie Financière pour l'Outremer

Exercice 1974

Les comptes de l'exercice 1974 ont été approuvés par l'assemblée générale du 9 juin 1975, présidée par M. Pierre Moussa.

Le résultat d'exploitation s'établit à 12 809 000 F, en augmentation de près de 48 % sur celui de l'exercice précédent de 8 663 000 F.

Le résultat net ressort à 32 533 000 francs contre 14 933 000 F en 1973.

Cette augmentation résulte non seulement de la sensible progression des revenus d'exploitation, mais aussi du redressement de Talba qui a permis à la compagnie de reprendre d'importantes provisions constituées à ce titre.

L'assemblée a décidé :

1° de distribuer à partir du lundi 7 juillet à chacune des actions composant le capital un dividende net de 6 F (contre 5 F en 1973) auquel s'ajoutera un avoir fiscal de 3 F ;

2° de reporter à nouveau une somme de 30 056 000 F.

Le total des investissements et disponibilité de Cofimer s'élevait, au 15 avril 1975, à 223 millions de francs. La valeur comptable de ses participations s'établissait, au 31 décembre 1974, à plus de 183 millions de francs, en augmentation de près de 9 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Le total des actifs de la compagnie et de sa filiale, la Compagnie de gestion d'investissements internationaux « COGEI » représentait à la même date 334 millions de francs.

ENTREPRISES ALBERT COCHERY

L'assemblée, tenue le 11 juin 1975, sous la présidence de M. Daniel Bullot, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1974.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 279,5 millions de francs, en augmentation de 13 % sur celui de l'exercice 1973.

Le compte d'exploitation consolidé avec celui de sa Société auxiliaire de matériel fait ressortir, après 8,4 millions de francs d'amortissements, un bénéfice de 17,1 millions de francs, contre un *bénéfice de* 3,5 millions de francs en 1973.

Mais, compte tenu de diverses opérations concernant principalement des filiales (abandons de créances, provisions diverses et dépréciations de titres en *portefeuille*), le compte de pertes et profits se solde par un bénéfice de 7,7 millions de francs, que l'assemblée a décidé de reporter à nouveau à hauteur de 7 millions de francs, après dotations à la réserve légale et à la réserve de plus-value à long terme.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Cochery s'élève à 843 millions de francs (t.t.c.) contre 751 millions de francs (t.t.c.) en 1973. Le bénéfice net consolidé s'établit à 17,3 millions de francs après 25,8 millions de francs d'amortissements, ce qui donne une marge brute d'autofinancement de 43,1 millions de francs. Les filiales, à l'exception d'une seule, ont dégagé des résultats bénéficiaires.

L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Guy Brocard et ratifié la cooptation comme administrateur de M. Philippe Ronsin.

En outre, l'assemblée a nommé pour six années MM. Robert Mazars et Albert Pavie, commissaires aux comptes titulaires en remplacement de MM. Xavier de Galzain et Jacques Cendrier, dont les mandats arrivaient à expiration, et nommé pour six années M. Yves Delord, commissaire aux comptes suppléant.

A l'issue de l'assemblée, le président a signalé les difficultés de reconstitution du carnet de commandes pour l'exercice en cours et la détérioration corrélative du niveau *des prix à un moment où les charges* sont en forte augmentation.

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES CHAUSSON

Dans une lettre adressée à ses actionnaires, la S.A. des Usines Chausson les informe que l'assemblée générale annuelle, prévue le 17 juin 1975, *ne pourra se tenir à* cette date.

En effet, la désorganisation administrative due à l'occupation du siège social de la société, n'a pas permis de mettre en place les différents éléments nécessaires à la tenue régulière de l'assemblée : information des actionnaires, rapport de l'expert comptable du comité central d'entreprise, etc.

Par ailleurs, la société a également été dans l'impossibilité de répondre à des *demandes* d'information formulées sur les comptes et les résolutions à soumettre à cette assemblée.

Dans ces conditions, une requête a été adressée au président du tribunal de commerce en vue de reporter l'assemblée à une date ultérieure, date qui sera précisée en temps opportun aux actionnaires de la société.

CRÉDIT AGRICOLE

La revue mensuelle « Economie et Finances agricoles » « E.F.A. », éditée par le département information-relations extérieures de la Caisse nationale de crédit agricole, a fait peau neuve à l'occasion de son numéro du mois de mai.

« E.F.A. », qui a maintenant plus de dix ans, a rajeuni sa présentation, *désormais plus attractive.*

Intérieurement, les rubriques monétaires et financières sont désormais plus largement traitées.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le mercredi 11 juin 1975 au siège social à Marseille, sous la présidence de M. Jacques Muller.

774 889 actions sur 1 200 000 étaient représentées. Le bénéfice net de *l'exercice clos le 31 décembre 1974* ressort au bilan à 43 910 566,01 F. Cet exercice avait une durée exceptionnelle de vingt mois. Le bénéfice ramené à une période de douze mois marque une progression de 14,6 % *sur celui de l'exercice précédent.*

L'assemblée a décidé de distribuer un dividende de 22 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 11 F, soit au total 33 F par action. Un acompte sur dividende de 12,20 F assorti d'un *avoir fiscal de 6,10 F ayant été mis* en paiement le 4 novembre 1974, il reste à percevoir un solde sur dividende de 9,80 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4,90 F. Le complément de dividende sera mis en *paiement à partir du 30 juin 1975.*

***

Le rapport du conseil d'administration indique que le chiffre d'affaires consolidé du groupe pour les douze mois de l'année 1974 s'est élevé à 3,9 milliards de francs, en augmentation de 38 % sur celui du dernier exercice de douze mois clos le 30 avril 1973. Ce chiffre d'affaires est réalisé pour 64 % en Afrique et 36 % en Europe.

L'importante modification de structure amorcée en 1973 par la transformation des succursales africaines en sociétés filiales de droit local est achevée. Elle donne désormais à la *compagnie* le caractère d'une société holding.

Le président, M. Jacques Muller, a indiqué dans son allocution que l'image d'ensemble des affaires du groupe était satisfaisante et permettait d'envisager des résultats favorables pour l'exercice 1975 en cours.

***

Le conseil d'administration, qui s'est tenu à l'issue de l'assemblée générale, a décidé de fixer au 8 septembre 1975 le commencement des opérations de distribution des 240 000 actions gratuites correspondant à l'augmentation de capital décidée le 9 avril 1975.

Il est rappelé que la distribution se fera sur la base d'une action gratuite pour cinq anciennes.

Les actions nouvelles, ainsi que le droit d'attribution, seront cotés à la Bourse de Paris, à partir du 8 septembre 1975.

INTERTECHNIQUE

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, réunie le 27 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1974.

Le bénéfice net de l'exercice, soit 6 154 930 F contre 4 215 161 F en 1973, a *été* affecté comme suit : 1 415 694 F à la participation du personnel, 1 203 996 F au dividende, le solde en réserves et report à nouveau.

Le dividende ressort à 6 F net par action, ouvrant droit à un crédit d'impôt de 3 F, soit un revenu global de 9 F, en augmentation de 20 % sur 1973.

Au 31 mai 1975, le chiffre d'affaires réalisé s'est élevé à 69 835 000 F contre 46 820 000 F au 31 mai 1974, soit une progression de 49 %.

A la même date, le montant des commandes reçues s'est élevé à 111 062 000 F contre 94 116 000 F en 1974, soit un accroissement de 18 %.

BANQUE DE LA HÉNIN

L'assemblée ordinaire du 28 mai 1975 a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1974 qui font apparaître un profit brut de 19 218 747,02 F laissant après amortissements, provisions et impôts, un bénéfice net de 3 647 564,21 F.

Après affectation d'une somme de 649 920,73 F à la Réserve pour plus-value à long terme, le solde disponible majoré du report à nouveau existant, forme un bénéfice distribuable de 5 148 929,43 F. L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 19 F par action, donnant droit à un avoir fiscal de 9,50 F et représentant un revenu global de 28,50 F. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 30 juin 1975.

Cette distribution s'applique aux 267 950 actions formant le capital social de 33 493 750 F à la suite de l'absorption de la société CREDIBAIL LA HENIN par la banque de La Hénin, en date du 20 décembre 1974.

A la suite de cette opération, les fonds propres de la banque se sont trouvés augmentés d'une somme de 66 075 942,80 F et le total du bilan qui s'élevait au 31 décembre 1973 à 910 086 920 F est passé, de ce fait, à 1 386 625 305 F au 31 décembre 1974.

L'encours global des crédits distribués par la banque de La Hénin atteint 4 207 000 000 F contre 3 374 000 000 F un an auparavant.

SIMCO-SAGIMO

Aux noms déjà cités dans l'insertion publiée dans « le Monde » du 12 juin, il faut ajouter celui de M. Jean Lamey parmi les membres du collège des censeurs.

Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine



Allocution du Président Guillaumat à l'Assemblée générale du 6 juin 1975

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de votre conseil d'administration vous a présenté les résultats d'un exercice qui fut très favorable. Pour les premiers mois de 1975, les différents domaines dans lesquels se déploie l'activité de votre société connaissent des situations très contrastées.

L'exploitation des gisements d'hydrocarbures et la découverte de nouvelles réserves demeurent l'activité essentielle de notre entreprise :

— Nos champs de gaz naturel en France et au Canada procurent la majeure partie des revenus de notre société. Les hausses intervenues en France en 1974 et 1975 ont porté le prix de notre gaz à un niveau supérieur d'environ 120 % à celui de fin 1973, mais le prix des combustibles concurrents sans soufre le dépasse encore de 40 % environ. Cette différence, propre à la taxation des prix française, rend difficile l'achat par notre pays des gaz du nord de l'Europe où votre société détient d'importantes participations. Toutefois, une partie non négligeable de la production du gisement d'Ekofisk sera commercialisée en France, notamment par votre filiale la Compagnie Française du Méthane, à partir du milieu de l'année 1976. Cette arrivée rend d'autant plus nécessaire le relèvement des prix intérieurs français à un niveau compatible avec les prix des transactions gazières internationales ;

— Nos productions de pétrole vont s'accroître d'apports nouveaux de Libye, de Tunisie et de Norvège, récompense de nos investissements des dernières années. Une révision de la politique fiscale canadienne restituera à notre filiale une juste part de sa valorisation.

Les hausses de prix et l'accroissement de nos marges nous permettent, pour peu que le réexamen annoncé de la fiscalité pétrolière française n'apporte pas de bouleversements majeurs et maintienne les encouragements qu'elle comporte, de pousser plus avant notre effort d'exploration, déjà accru de 60 %, en valeur nominale, de 1974 sur 1973. Nous en attendons le renouvellement, voire l'accroissement, de nos réserves d'hydrocarbures.

Cette politique rencontre aussi les besoins du pays, à nouveau confirmés récemment par les pouvoirs publics. Certes, depuis deux ans, les décisions unilatérales des pays producteurs avaient pris au dépourvu les Etats consommateurs, et les milieux politiques et administratifs de tous les pays ont pris comme cibles leurs sociétés pétrolières. Trop souvent, ils se sont souciés des seules conséquences, au niveau du consommateur, des hausses mondiales et ont refusé de prendre en compte les incidences véritables.

Le groupe auquel nous participons a été particulièrement visé en France par les attaques et les campagnes que vous connaissez ; par une confusion regrettable sur sa qualité de groupe contrôlé par l'Etat mais placé dans un marché concurrentiel, on lui a fait reproche de ne pas assurer, au détriment de son propre équilibre, le soutien d'autres branches d'activités ou de compagnies nationales d'autres secteurs, qu'il s'agisse de consommateurs de gaz naturel ou de consommateurs de produits pétroliers.

Au-delà de ces polémiques et maintenant que les gouvernements des pays consommateurs se sont enfin saisis du problème sur le plan international, les efforts que fait le gouvernement français pour réunir autour d'une même table tous les Etats concernés auront des résultats heureux, parmi lesquels celui de clarifier les responsabilités purement industrielles et commerciales d'entreprises comme la nôtre, attachée à la rentabilité des capitaux et au déploiement des équipes qui la constituent.

Notre effort d'exploration en France, poursuivi sans relâche depuis plus de trente ans, s'applique à des problèmes sans cesse plus profonds et plus difficiles que les progrès continuels de la technique d'une part, le niveau actuel des prix et la fiscalité française d'autre part, nous permettent cependant d'affronter. Le renchérissement de cette recherche en France témoigne de cette évolution : sur les trente dernières années, notre coût moyen de la tonne découverte, évalué en francs 1975, s'établit à près de 30 francs ; il s'élève à 72 francs pour les vingt dernières années et à 250 francs pour les cinq dernières années. La hausse générale du prix des hydrocarbures est venue justifier et raviver en Aquitaine une exploration qui perdait toute signification économique ; certains petits gisements récemment découverts peuvent, dans ces conditions, être exploités avec profit.

Le démarrage du forage en mer d'Iroise est un exemple de plus de l'effort financier qu'avec d'autres compagnies internationales intéressées au marché français nous fournissons dans des conditions techniques d'exploration exceptionnellement sévères. Nous veillons à ce que votre information et celle du public soient particulièrement rapides et exactes pour combattre les déclarations fantaisistes.

Comme nous l'avons fait dans les domaines du raffinage et de la chimie, les intérêts d'exploration et de production de l'Aquitaine sont de plus en plus appuyés par et sur ceux de l'Entreprise de Recherches et d'Activités Pétrolières et de la Société Elf pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, avec la préoccupation qui est constante et qui a été affirmée par les hautes autorités de l'Etat que votre société y trouve toujours un avantage financier final incontestable.

Notre politique pétrolière continue d'être prolongée par une politique minière, dont les aléas pourront se compenser avec ceux des produits pétroliers. Après une année 1974 excellente, les perspectives prochaines de la Société Métallurgique LE NICKEL (S.L.N.) ont été assombries à la fois par la nouvelle chute du dollar et par une sensible diminution de la demande de ce métal, notamment en ce qui concerne ses utilisations en sidérurgie. De ce fait, les prix de vente en francs du nickel sont revenus à un niveau très déprimé et le rythme de production a été fortement réduit : en 1975, l'usine de Doniambo produira sans doute moins de 60.000 tonnes contre plus de 67 000 tonnes en 1974.

Par contre, la réforme de la fiscalité locale semble maintenant en voie d'aboutir, ce qui éviterait d'ajouter aux effets de la conjoncture une pénalisation supplémentaire et permettrait à l'industrie du nickel de la Nouvelle-Calédonie d'affronter dans des conditions plus normales la compétition internationale.

Les intérêts pris récemment par notre filiale canadienne dans des charbonnages aux Etats-Unis sont destinés à développer notre puissance financière sur ce continent et dans un climat de fixation des prix et d'encouragement des profits, différent de la situation européenne.

Cette affirmation de nos intérêts à l'étranger n'exclut pas l'importance de maintenir en France une forte présence économique dans la mesure où elle permettra de contribuer aussi à la rémunération de notre capital après l'épuisement des plus grands gisements français d'hydrocarbures. Notre politique industrielle dans les secteurs de la pétrochimie, de la pharmacie et de la cosmétologie doit nous permettre de maintenir des entreprises compétitives sur le plan européen.

La pétrochimie s'imposait à nous dans une perspective à long terme où l'usage thermique de molécules d'hydrocarbures à coût croissant deviendra un gaspillage. Quant à la pharmacie et à la cosmétologie, où nos intérêts sont plus récents, leurs caractéristiques économiques sont complémentaires, par leur relative légèreté, de celles de nos investissements traditionnels ; ces activités devraient nous apporter, plus facilement que d'autres, des perspectives de développement en Aquitaine, où nous voulons maintenir — même si aucune nouvelle grande découverte n'y est faite — *l'intégralité du volume d'emploi que le gisement* de Lacq a créé.

Pour les quatre premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires de la S.N.P.A. seule — sans tenir compte de ses opérations strictement commerciales sur le pétrole brut — s'établit à 891 millions de francs contre 768 millions l'an dernier, soit une progression de 16 %. La hausse des recettes sur ventes de gaz est de 49 %. Cette évolution favorable est compensée partiellement par les résultats constatés sur d'autres produits, dont les cotations tiennent compte du dollar, tels le soufre ou les produits pétroliers, et sur les produits très vulnérables à la conjoncture économique, tels ceux de la pétrochimie.

A fin avril 1975, le chiffre d'affaires de l'ensemble AQUITAINE comprenant, en plus des activités précédentes, celles des filiales de production pétrolière, de pharmacie et de cosmétologie et notre quote-part dans le groupe ATO et dans la société LE NICKEL, s'élevait à 2.059 millions de francs contre 1.864 millions en 1974, soit une progression de 10 %. Ces chiffres ont été rendus homogènes pour tenir compte des acquisitions d'entreprises au cours de l'exercice écoulé.

Les caractéristiques de nos activités imposent des contributions financières de plus en plus lourdes, avec des incertitudes techniques et fiscales malheureusement de plus en plus grandes. Nous espérons que les gouvernements et les conférences internationales détermineront les règles d'équité assurant l'efficacité de nos entreprises. Nos décisions d'investissements s'apparentent encore trop à des paris sur les politiques et non sur la seule nature. Cette situation entame la confiance nécessaire aux décisions d'investissements de grande dimension rentables à long terme.

Plus importantes encore sont les répercussions sur la confiance des établissements prêteurs. Seules les grandes sociétés — et nous pouvons être considérés comme l'une d'entre elles — pourront emprunter les sommes nouvelles nécessaires au développement des résultats d'une *politique* d'exploration particulièrement dynamique. Les milliards de francs nécessaires à la mise en valeur des gisements en mer devront parfois, cependant, être fournis par des combinaisons des Etats eux-mêmes ; ceux-ci saisiront mieux ainsi comment ne *pas* provoquer une *pénurie nouvelle* et prématurée de pétrole et de matières premières.

LA VIE ÉCONOMIQUE

SELON L'O.C.D.E. — La Yougoslavie doit lutter davantage contre l'inflation et le déficit extérieur

M. François-Xavier Ortoli, président de la Commission de la C.E.E., fait du 12 au 15 juin une visite officielle en Yougoslavie, sur invitation du gouvernement de Belgrade. Il doit notamment s'entrenir avec MM. Bijedic et Minic, respectivement président et vice-président du conseil exécutif fédéral.

Ces conversations permettront de faire le point des relations entre la Communauté européenne et la Yougoslavie, en particulier d'examiner les moyens d'élargir la coopération entre les deux parties Le comité mixte C.E.E.-Yougoslavie se réunirait au niveau ministériel, en juillet, pour étudier ces perspectives.

Pays encore peu développé, la Yougoslavie doit donner la priorité à la croissance, tout en veillant à limiter le déficit de sa balance des paiements courants et à freiner l'inflation. C'est ce qui ressort de l'étude annuelle consacrée à ce pays que vient de publier l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.). Pour 1975, la politique économique yougoslave « *reste fondamentalement tournée vers l'expansion* », soulignent les experts de l'O.C.D.E., la stabilisation des prix étant considérée « *comme un objectif à long terme qui ne peut être atteint que grâce à une progression substantielle et régulière tant de la production que de la productivité* ».

Les importations devraient progresser en volume de 4 % et les exportations de 5 %. Or, même s'il est obtenu un assouplissement des restrictions appliquées aux achats de viande par la C.E.E., « *il sera peut-être difficile*, estime l'O.C.D.E., *d'éviter que le déficit de la balance courante ne soit au moins aussi important qu'en 1974* », où il dépassait le milliard de dollars. Un tel déficit « *ne saurait sans doute être supporté pendant longtemps encore. Il conviendrait donc de consacrer une plus grande partie de la production intérieure à l'exportation ou à la substitution à des importations, ou encore à l'une et l'autre* ».

Un danger public

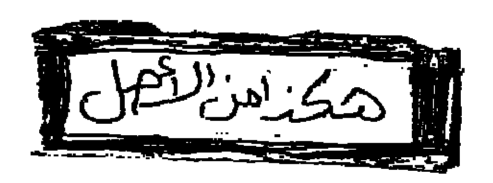
Les experts de l'Organisation estiment en outre que les autorités yougoslaves se sont « *un peu trop facilement accommodées de la dégradation de la situation en matière de prix ces dernières années* ». Une inflation de l'ordre de 25 % par an, « *outre qu'elle constitue un « danger public », ne peut pas ne pas avoir d'importantes répercussions sur la distribution des revenus et tend à fausser le mécanisme de répartition des ressources financières et réelles* ».

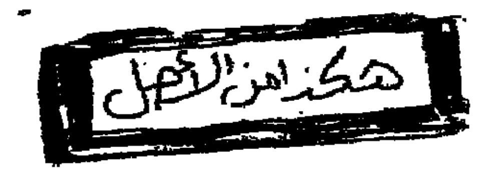
Malgré d'assez bons atouts en 1975 (bonnes récoltes, importantes réserves de produits alimentaires), il semble, étant donné le rythme de progression des salaires (+ 30 % en 1974) « *que le mécanisme des contrats sociaux devrait être utilisé plus efficacement pour réduire simultanément le rythme de progression des prix et celui des salaires* ».

Enfin, compte tenu de l'importance de la population actuellement sans travail et de l'accélération du retour des travailleurs émigrés, « *il conviendrait peut-être*, note l'O.C.D.E., *d'examiner la possibilité de mettre en œuvre des mesures propres à accélérer la progression de l'emploi* ». A moyen terme, il serait sans doute souhaitable d'encourager l'investissement sous forme de logements urbains, d'autant que l'amélioration de l'habitat représente l'une des contributions les plus importantes à l'élévation du niveau de vie.

En 1974 la Yougoslavie a établi le record de croissance des pays membres de l'O.C.D.E. : le produit social a augmenté (en volume) de 8 % (4,5 % en 1973), tandis que l'emploi s'accroissait de 5 % (contre 2 %). Ces résultats « *fort satisfaisants* » tiennent à la vigueur de la demande intérieure et à l'orientation expansionniste, notamment en faveur des investissements, de la politique économique. Cependant, l'inflation, déjà élevée en 1973, a encore augmenté, alors que le chômage recensé atteignait 4 % de la population active, ce qui s'explique par le retour au pays de plus de 30 000 travailleurs yougoslaves (en 1973 il y avait eu 60 000 départs nets).

En outre, à la suite du renchérissement du pétrole, dont les importations représentent environ 30 % des besoins en énergie, de la faiblesse de la demande extérieure (plus de la moitié des exportations yougoslaves sont dirigées vers la zone O.C.D.E.) et de l'accélération de la demande intérieure, la balance des paiements courants, après deux années d'excédent modéré, s'est soldée par un déficit de 1,1 milliard de dollars, soit 4,5 % du produit social. Le seul déficit commercial a atteint 3,7 milliards. L'interdiction des importations de bœuf dans les pays de la C.E.E a sans doute entraîné une perte de recettes en devises de quelque 100 millions de dollars ; le nombre de touristes a diminué de 11 % ; les envois de fonds des travailleurs émigrés n'ont augmenté que de 20 % (au lieu de 45 % en 1973).





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
12 JUIN

Alourdissement

La décision des pays producteurs de pétrole de relever le prix du brut à compter du 1er octobre prochain a jeté un froid sur la Bourse de Paris.

Le léger mouvement de reprise qui s'était amorcé mercredi en cours de séance n'a pas eu de suite, et la tendance s'est de nouveau alourdie.

Les valeurs pétrolières ont été les premières touchées (Française des pétroles, Aquitaine, Antar, Française B.P.). Des ventes ont également pesé sur les banques, le bâtiment, la construction électrique, les grandes surfaces et les produits pharmaceutiques. Au total, près de trente-cinq titres ont baissé d'environ 2 %, à savoir : U.C.B., B.C.T., C.C.F., C.F.I., Locabail, P.L.M., Radar, Viniprix, Peugeot Kléber, Maisons Phénix, Bouygues, Générale d'entreprises, S.C.R.E.G., Poclain, Ferodo, SAGEM, Pernod-Ricard, Prénatal, C.F.A.O., Moulinex, Cit-Alcatel, C.S.F., Radiotechnique, Saulnes, Roussel-Uclaf, Bellon, Sommer, A.D.G., Bic.

Le marché, toutefois, se refuse encore à dramatiser. La situation économique n'incline certes pas à l'optimisme. Mais les symptômes de reprise enregistrés aux États-Unis sont plutôt rassurants. Dans ces conditions, les opérateurs préfèrent se cantonner dans l'attentisme, d'autant que la fin du mois boursier est désormais proche. Le faible courant d'échanges enregistré ce jour et le nombre restreint d'opérations à primes en témoignent.

Sur le marché de l'or, l'effritement des cours s'est poursuivi. Le lingot a encore perdu 30 F à 21.865 F (après 21.880 F), le kilo en barre 80 F à 21.775 F et le napoléon 1,10 F à 236,90 F (après 237 F). Le volume d'affaires a diminué : 11,32 millions de francs contre 16,92 millions.

Repli quasi général des valeurs étrangères.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 7 3/8 %

LONDRES

D'abord en légère reprise à l'ouverture, le marché vire de nouveau à la baisse. Les industrielles maintiennent difficilement leurs gains initiaux. Recul des pétroles et des mines d'or. Fermeté des Fonds d'État.

OR (ouverture) dollars : 164 75 contre 165 50

VALEURS	CLOTURE 12/6	COURS 13/6
War Loan 3 ½ %	23 7/8	23 7/8
Beechamps	294 ...	291 1/2
British Petroleum	510 ...	509 1/2
Shell	308 ...	613 ...
Vickers	134 ...	135 ...
Imperial Chemical	288 ...	288 ...
Courtaulds	124 ...	126 ...
De Beers	382 ...	380 ...
* Western Holdings	35 3/4	35 3/4
Rio Tinto Zinc Corp.	186 ...	187 ...
* West Driefontein	49 1/2	49 1/8

(*) En livres

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	11 juin	12 juin
Valeurs françaises	127,8	125,9
Valeurs étrangères	123,5	123,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	73,8	73,5

NOUVELLES DES SOCIETES

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE. — Le secteur « assurances » est restructuré de la façon suivante : la compagnie Le Monde-Vie transférera la totalité de son portefeuille assurances à la compagnie Le Nord-Vie, et sera absorbée par la Compagnie de Navigation Mixte, qui en détient déjà 4,2 %. De plus, le Groupement français d'assurances, filiale à 99 % des compagnies Le Monde IARD et Le Nord IARD, absorbera la Fortune-Marine Marchande, dont elle assurera la gestion du portefeuille et le règlement des *sinistres : préalablement* à l'absorption, la situation nette de la Fortune-Marine marchande sera de nouveau vérifiée par un cabinet d'audit extérieur, son actif immobilier sera réévalué, sous le contrôle de la direction des assurances au ministère des finances, et une nouvelle augmentation de capital sera réalisée par un groupe d'actionnaires privés.

N.D.L.R. — Apparemment, les pertes de cette filiale appartenant au groupe Chegaray ont été plus importantes que prévues (« le Monde » du 20-21 octobre 1974, et les dirigeants de la Compagnie de Navigation Mixte ont exigé, avant fusion, un apurement total des comptes, et surtout un nouvel apport d'argent frais par le dit groupe Chegaray.

NEW YORK

Nouveau recul

Wall Street file décidément un mauvais coton. Les cours qui s'étaient légèrement redressés jeudi durant la première partie de la séance se sont à nouveau repliés, si bien qu'en clôture l'indice des industrielles accusait une perte de 5,24 points à 819,31. A 11 heures, son gain avait atteint 2,81 points.

L'activité s'est encore ralentie : 15,97 millions de titres ont changé de mains contre 18,33 millions précédemment.

Le marché ne sait manifestement pas à quel saint se vouer. D'un côté le sentiment se renforce que la reprise de l'expansion sera lente. De l'autre, l'association des banquiers américains, réunie à Amsterdam, a évoqué la possibilité d'une flambée inflationniste et d'un renchérissement des taux d'intérêt à court terme durant la période de redémarrage, contribuant ainsi à entretenir la confusion dans les esprits. La baisse d'I.B.M. a suffit dans ces conditions à provoquer plusieurs replis en chaîne.

Sur 1798 valeurs traitées, 784 ont fléchi, 590 ont monté et 424 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 167,59 (— 1,52) ; services publics, 81,61 (+ 0,10).

VALEURS	COURS 11/6	COURS 12/6
Alcoa	41 3/4	41 5/8
A.T.T.	48 7/8	48 7/8
Boeing	30 ...	29 3/4
Chase Manhattan Bank	34 ..	34 1/8
Du Pont de Nemours	121 1/2	117 1/2
Eastman Kodak	102 1/4	100 ...
Exxon	89 3/8	89 5/8
Ford	35 1/2	36 1/2
General Electric	45 3/4	45 ...
General Foods	25 1/2	25 1/2
General Motors	43 1/4	43 3/8
Goodyear	17 3/8	17 1/8
I.B.M.	210 1/4	208 1/2
I.T.T.	22 3/4	22 7/8
Kennecott	37 7/8	37 7/8
Mobil Oil	44 1/2	44 5/8
Pfizer	31 1/4	30 7/8
Schlumberger	84 3/4	83 3/8
Texaco	25 5/8	25 5/8
U.A.L. Inc.	18 1/4	18 5/8
Union Carbide	56 ...	56 1/4
U.S. Steel	56 3/4	56 7/8
Westinghouse	18 1/8	18 1/4
Xerox	69 1/2	69 ...

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	12/6	13/6
1 dollar (en yens)	292 25	292 70

BOURSE DE PARIS — 12 JUIN — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	41 .	2 096
5 %	55 70	1 803
5 % 1920-1980	134 50	1 808
3 % amort. 45-54	72 .	2 597
4 1/4 % 1963	108 50	0 279
4 1/4-4 3/4% 63	87 50	3 318
Emp. N. Eq. 6I65	108 30	3 632
Emp. N. Eq.6%66	98	4 192
Emp. N. Eq.6%67	95 60	0 197
Emp. 7 % 1973	100	2 838
E.D.F. 6 1/2 1960	114 60	0 426
— 5 % 1960	101 50	1 603

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	.. ..	366 50
E.D.F. parts 1959	370 ..	372 .
Ch. France 3 %	126 .	126 ..
Abeille-I.G.A.R.D.	450	446 ..
Abeille (Vie)	207	208 ..
A.G.P.	330	*330
Concorde	285 50	285 50
Epargne France	342	342 .
Fonc. T.I.A.R.D.	100 60	99 20
Foncière (Vie)	245	245 ..
France (I.A.R.D.)	322	318 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France (La)	419	414
Préservatrice S.A	348 ..	349 ..
Prévoyance	1100 .	1100 ..
Protectrice A.I.R.	232	228 .
Alsacien. Banque	358	358
(Li) Bque Dupont	227	223
Banque Hervet	250 70	250 60
Banque Indochine	195 10	195 ..
Sté B. et Particip	413	407 .
Banque Worms	166	170 ..
C.F.E.C.	..	540 ..
C.G.I.B.	72 80	73 ..
Cadetel	108 .	108 ..
Cofica	75 ..	75 ..
C.A.M.E.	..	58 ..
Créd. gén. Indust.	130 10	130
(M) Crédit Mod.	.. ..	62 40
Financière Sofal.	165	159 ..
Finextel	111 20	113 ..
Fr. Cr. et B. (Cie)	85 70	88
France-Bail	192 50	192
Hydro-Energie	34 60	34 50
Immobanque	149	148 ..
Immofice	114	115 ..
Interbail	132 .	132
Locafinancière	115 ..	115 ..
Lyon-Alemand	122	121 .
Soc. Mars. Crédit	267	267 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Séquanaise Banq	205 ..	205 ..
SLIMINCO	147 10	147
Sté Cent. Banque	78 90	70 40
SOFICOMI	145 ..	141 .
Sovabail	149 ..	149 50
UCIP-Bail	107	107 .
Unibail	128 20	127 20
Un. Ind. Crédit	148 50	150 .
Fonc. Chât.-d'Eau	618	618 .
(M) S.O.F.I.P.	128 ..	132
Fonc. Lyonnaise	645	645 .
Immob. Marseille	865	867
Louvre	204 ..	208 ..
Midi	477	477 ..
Rente foncière	665	645 .
SINVIM	180	188
Voitures à Paris	230 10	226 10
Cogifi	110 .	108 10
Foncina	106 ..	106 50
Gr. Fin. Constr.	109	109
Immindo	104	104 10
Immoinvest	81 20	81
Cie Lyon Imm.	95 10	95 10
Sagimo	109	109 .
UFIMEG	84 ..	84 .
U.G.I.M.O.	107 ..	108 50
Union Habit.	127 ..	128 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Un. Imm. France	... ..	113 ..
Acier Investiss.	101	101 50
Gestion Sélect.	183 50	180 .
Invest. et Gest.	134 ..	128 ..
Parisienne Plac.	142 ..	143 ..
Placem. Inter.	83	83 ..
Sofragi	289 50	208 ..
Abeille (Cie Ind.)	206 ..	203 ..
Applic. Hydraul.	368	368 ..
Artois	83 50	84 ..
Centen. Blanzy	298 50	299 ..
C. Roussel-Nobel	238	239 ..
(Ny) Centrest	111	111 ..
(Ny) Champex	... ..	187 ..
Charg. Réun. (p.)	3045	3043 .
Orléans	81 60	81 60
(Li) Dév. R. Nord	122 ..	123 .
Electro-Financ.	270	266 50
Fin. Bretagne	42 ..	42 60
Fin. Haussmann	.. ..	d 48 ..
Financière Iéna	..	54 ..
Gaz et Eaux	320	320 .
La Mure	67 50	68 50
Lebon et Cie	167 ..	169
(Ny) Lordex	... .	107 50
Cie Marocaine	27 90	27 90
O.V.A.I.M.	47	47 ..
OPB-Paribas	94 50	94 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ouenze	.. ..	27 35
Providence S.A.	193 ..	195 10
Révillon	437 ..	455 ..
(My) Sade	d118 ..	118 ..
Santa-Fe	.. ..	47 50
Soffo	72 ..	c 72 ..
Sofinex	406	400 ..
Cambodge	40 ..	39 50
Clause	347 ..	340
Indo-Hévéas	85	82 50
Agr. Ind. Madag.	35 30	35 30
Mimot	26 .	27 ..
Padang	68 10	68 ..
Salins du Midi	168 ..	165 ..
Aliment. Essent.	41 50	41 50
Allobroge	220	215 ..
Bananie	240	240 ..
Fromage Bel	91	90 ..
Berthier-Saveco	750	750 .
Cédis	540	540
(M) Chambourcy	156	155 50
Compt. Moderne	195 ..	195 .
Docks France	210	216 ..
Economats Centr.	360 .	356 .
Epargne	194 ..	185 .
Fr. Paul-Renard	...	o235
Générale-Aliment.	60 50	60 .
Gauvrain	210 .	210 .
Goulet-Turpin	130 ..	138
Lesieur (Cie fin.)	215	215
Gr. Moul. Corbeil	156	152 50
Gr. Moul. Paris	258 80	258 80
Nicolas	325 ..	330
Piper-Heidsieck	315 ..	315
Potin	333 .	332 50
Rochefortaise	154	155 .
Roquefort	267	267
Saupiquet	180	178
Sup. Marché Doc.	148	150 ..
Taittinger	295 ..	295 ..
★ Unipol	129 ..	*130 .
Bénédictine	1550	1525 .
Bras. Indochine	408	d422
Cusenier	420	420 ..
Dist. Indochine	342	348 ..
Dist. Réunies	279	270
Pernod	500	482 90
Ricqlès-Zan	68 .	68 10
Saint-Raphaël	155 50	155 60
Gast. P. Segonpal	225	225 ..
Union Brasseries	o 41 50	o 40 ..
Béghin-Say	140	137 30
Sianna	203	205 ..
Sucrerie (Cie Fr.)	282	278 ..
Sucr. Bouchon	136	136 ..
Sucr. Soissonnais	305 .	300 ..
Berliet	263	260 ..
Chausson (Ets.)	48 90	48 ..
Motobécane	125	125 ..
Saviem	67 10	67 ..
S.E.V. Marchal	42 20	42 ..
Bois Dér. Océan	92 50	94 ..
Borie	271 ..	270 50
Camp. Bernard	90 ..	90 50
C.E.C.	120	120 ..
Cerabati	130 ..	130 ..
Chim. de la route	.. ..	175 ..
Ciments Vicat	167 50	167 ..
Drag. Trav. Pub.	100	100 ..
Dumez	440 ..	445 .
F.E.R.E.M.	55 ..	55
Française d'entr.	7 ..	6 70
G. Trav. de l'E.	89 ..	90 .
Herlicq	240	245
Lambert Frères	67 50	67 50
Leroy (Ets G.)	158 ..	159 90
Origny-Desvroise	133	131
Porcher	221 ..	215 ..
Rougier	188	188
Constr. Routes	27 40	27 40
Routière Colas	181	180 10
Sablières Seine	183 70	183 70
Savoisienne	225 ..	221 ..
Schwartz-Hautm.	64 ..	65 ..
Spie-Batignolles	60 ..	60 ..
T.P. Fouger. SNCT	116 .	114 ..
Trindel	145 30	145
Voyer S.A.	87 .	88 ..
Dunlop	21 10	22 ..
Safic-Alcan	160	168 ..
Bit. Asph. Centr.	95 50	95 ..
Comiphos	100	98 ..
Gaumont	450 ..	451 ..
Pathé-Cinéma	95 10	95 .
Pathé-Marconi	90 10	91
Tour Eiffel	55 10	56 90
Air-Industrie	o 93	o 91 ..
Applic. Mécan.	143 50	140
Arbel	170 10	173
Ateliers G.S.P.	56 30	55 50
Av. Dass.-Breguet	195	195 .
Bernard-Moteurs	59 50	60 .
B.S.L.	315	319 ..
Cie des Compt.	161 50	161 .
C.M.P.	285	285
Cope All. Europe	180	180 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
De Dietrich	410	410
Duc-Lamothe	...	283
E.L.M. Leblanc	250	240 ..
Ernault-Somua	245	247 ..
Facom	489 80	486 ..
Forges Strasbourg	57 80	57 40
(Li) F.B.M. ch. fer	121 ..	122 ..
Frankel	435	439
Huard-U.C.F.	171 10	171 10
Jaeger	61 ..	60 .
Lockaire	... .	126 ..
Manurhin	100	100 .
Métal Déployé	...	235 ..
Nadella	93	93 .
Nodet-Gougis	94	94 .
Peugeot (ac. ent.)	186 50	180
Ressorts-Nord	40 20	40 20
Roffo	68	65 30
S.A.F.A.A. Ap. Art	76 10	79
Satam	21 20	21 .
Sicli	109	113 30
Soudure Autog.	221	220
S.P.E.I.C.H.I.M.	141 90	135 ..
Stein et Roubaix	138	131 50
Stokvis	89 60	89 15
Titan-Coder	..	..
Trailor	530	528 .
Virax	82	84
Chant. Atlantique	258	259
At. Ch. Loire	47	48 20
France-Dunkerque	55	55
Ent. Gares Frig.	147 20	144 ..
Indus. Maritime	256	260 ..
Mag. gén. Paris	124 50	124 50
Cercle de Monaco	41 10	41 10
Eaux Vichy	308	317 .
Grand Hôtel	2160	2120 .
Sofitel	27 10	28 15
Vichy (Fermière)	o 58 .	58
Vittel	d215 .	217 ..
Aussedat-Rey	o 78 80	75 ..
Darblay S.A.	36	36 ..
Didot-Bottin	122 50	121 ..
Imp. G. Lang	13 ..	13 ..
Navarre	... ..	150
Néogravure	...	.
Papeter. France	o 46 ..	o 46 ..
(B.) Pap. Gascogne	229	225
La Risle	133	129
Rochette Cenpa	117 50	116 70
A. Thiery-Sigrand	161 50	161 50
Bon Marché	37 10	37
Mars. Madagasc.	45 10	45 10
Maurel et Prom.	118 40	114 ..
Optorg	148 50	149 30
Palais Nouveauté	293	296
Prisunic	48 60	50 60
Uniprix	90 ..	90 ..
Claude	68 .	68
Crouzet	105	106 ..
Europ Accumul.	328	329 ..
Fulmen	...	741
C.I.P.E.L.	84 10	87 40
Lampes (part.)	640	656
Merlin-Gerin	141 50	141 50
Mors	39 50	39 60
Océanic	86	88
Paris-Rhône	o 81 60	79 20
Pile Wonder	495	495 ..
Radiologie	259 50	256 ..
SAFT. Acc. fixes	840	970 ..
Schneider Radio	103 20	103 ..
SEB-S.A.	631	634 ..
S.I.N.T.R.A.	395	395 ..
Carnaud	60 70	59 70
Cefilac	47 80	49 70
Davum	312 ..	315 ..
Escaut-Meuse	200 90	200 40
Fonderie précis.	25 30	25 10
Gueugnon (F. de)	103 .	105 10
Profilés Tubes Es	48	46 50
Senelle-Maub.	96 80	98 80
Tissmétal	56 50	58 ..
Vincey-Bourget	-- --	69 ..
Huaron	132 10	133 50
Kinta	234	225
Mokta	131 50	131 50
Amrep G.	... ..	363 50
Antargaz	... ..	165 20
Hydroc. St-Denis	169 ..	165 ..
Lille-Bonnières-C.	209 ..	201 ..
Omn. F. Pétr.	203 ..	201 ..
Oblig. Conv.	267 ..	267 ..
Shell Française	o 78 ..	o 73 ..
Carbone-Lor.	100	108 ..
Cochery	40 20	40
Delalande S.A.	448	443 .
Finalens	36 50	36
FIPP	40 50	40 .
(Ly) Gerland	235	236
Gévelot	296	295
Grande-Paroisse	96 50	97 10
Huiles G. et dér.	135 50	135 10
Labaz	370 .	355 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Lorilleux-Lefranc	213	216 ..
Novacel	135	132 .
Parcor	422 ..	424 ..
Quartz et Silice	70 ..	73 .
Reti	228	225 ..
Ripolin-Georget	..	56 ..
Rousselot S.A.	435 ..	440 ..
Soufre Réunies	189 ..	188 .
Synthelabo	447	449
Thann et Mulh.	c 84	80 70
Ufiner - S.M.D.	111	110 10
Agache-Willot	40 10	40 10
Fourmies-S.F.R.F.	32	33 30
Lainière-Roubaix	45	46 ..
Roudière	390 50	380
Saint Frères	20 90	20 60
Timwear	15	15 ..
M. Chambon	132 ..	130 .
Delmas-Vieljeux	190	193
Messag. Marit.	30 30	d 31 60
Nat. Navigation	81 50	81 ..
Navale Worms	106 ..	106
Saga	58 .	52 50
Transat (Cie Gle)	91 ..	91 ..
C.G.T.A.P.	39 90	39 90
S.C.A.C.	90 ..	91 .
Stanu	280 ..	284 ..
Tr. C.I.T.R.A.M.	83	82 .
Transport Indust.	111 10	113 10
(Li) Baignol-Farj.	68 ..	68 ..
Bis S.A.	285	282 ..
Blanzy-Ouest	...	172 ..
La Bresse	o 79 70	83
Cigarettes Indo.	125 .	120
Degremont	158	158 .
Dong-Trieu	158 90	155
Duquesne-Purina	229 50	220 50
Ferrailles C.F.F.	390	390 50
Havas	112 20	111 20
G. Magnant	... ..	54 90
Novafer	240 ..	240
Publicis	109 ..	108 10
Sellier-Leblanc	171 ..	171
(Ly) Tan. Fr. Réun	6 70	6 70
Waterman S.A.	256 ..	256 ..
Brass. du Maroc	... ..	210 ..
Brass. Ouest-Afr.	113 30	110 ..
Elf-Gabon	353 10	358 ..
Min. et Métall.	d520	d535 ..
C.E.C.A. 5 1/2 %	... ..	... ..
Emprunt Young	c193 ..	188 10
Nat. Nederlanden	c... ..	133 ..
Phénix Assuranc.	20 80	20 80
Algemeine Ban.	536 ..	558 ..
Bco Pop. Español	250 ..	250 ..
B. N. Mexique	.. ..	22 95
B. régl. Intern.	5300 ..	5250 .
Bowring C.T.	5 80	6 ..
Commerzbank	345 ..	347 ..
Bowater	15 25	16 ..
Bruxelles Lambert	... ..	232 ..
Gén. Belgique	318 ..	308 .
Rolinco	218 ..	212 .
Robeco	297 ..	295 80
Cavenham	12 ..	11 90
Lyons (J.)	o 14 ..	o 14
Goodyear	.. ..	78 70
Pirelli	.. ..	4 75
I. N. C.	62 ..	62 ..
Kubota	6 10	5 10
S. K. F.	141 ..	142 ..
Pakhoed Holding	262 50	264 ..
Femmes d'Aujour.	... ..	45 .
Marks Spencer	20 60	20 50
A. E. G.	.. ..	135 ..
Bell Canada	182 90	181 50
E. M. I.	15 .	15 ..
Hitachi	2 40	2 40
Honeywell Inc.	146 .	144
Matsushita	7 50	7 60
Otis Elevator	126 .	128 ..
Sperry Rand	184	175 ..
Xerox Corp	285 ..	284 ..
Arbed	462	468 ..
Cockerill-Ougrée	... ..	130 .
Finsider	.. ..	2 10
Hoogovens	91	92 ..
Mannesmann	474	464 .
Steel Cy of Can.	113 50	105 ..
Thyss. c. 1 000	... ..	121 ..
Blyvoor	50 30	50 .
De Beers (port.)	15 50	15 90
De Beers p. cp.	18 10	18 20
General Mining	...	183 ..
Hartebeest	148	146 50
Johannesburgh	133 50	136 10
Middle Witwat.	.. ..	23 80
President Steyn	o 95 ..	88 50
Stilfontein	... ..	21 55
Vaal Reefs	162 ..	156
West Rand	19 50	19
Alcan Alum.	93 ..	92 50
Cominco	115 ..	113 ..
Finoutremer	.. ..	138 ..
Minerals Resourc	15 ..	14 75
Noranda	141 ..	138 ..
Vieille Montagne	C... ..	147
Am. Petrofina	.. ..	130 ..
British Petroleum	47 ..	43
Gulf Oil Canada	... ..	118 50
Petrofina Canada	80 80	.. ..
Shell Tr. (port.)	27 40	27 25

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Akzo	67 ..	65 40
Dart Industries	... .	104
Foseco	17	15 50
Gevaert	141 20	142 ..
Glaxo	39	39
Grace and Co.	c108 60	108 60
Pfizer Inc.	135 .	127 .
Procter Gamble	385 ..	384 ..
Courtaulds	. ..	11 50
Est Asiatique	110	111 ..
Canadian Pacif.	60	62 35
Wagons-Lits	93	93
Barlow-Rand	16 85	17 10
British Am. Tob.	29 10	28 10
Suéd. Allumettes	... ..	90 60

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Alsar	....	1094
Cellulose Pin	116 ..	117 .
Coparex	340 ..	331 20
Duizo	o 57	o 57
Ecco	370	380
Eurafrep	1500	1515 .
Francarep	94 20	96 .
Intertechnique	155 ..	150
Locatel	748	751
Métall. Minière	68 ..	68 90
Promptia	350 .	360
Sab. Mar. Cor.	... .	158 .
S.P.R.	...	190 .
Tranchant Electr.	..	27 .
Ufimex	130 ..	130 .
Oce v. Grinten	...	277 ..

OBLIG. ECHANG.

Valeur d'échange au 13/6

U.C.B. : Val. de 2 actions, soit..	698 ..

SICAV

Plac. institut.	11827 21	11427 28
1re catégorie	*9975 43	9779 84

13/6	Emission frais inclus	Rachat net
Actanca	107 95	103 06
Actions sélec.	140 28	133 92
Aedificandi	146 60	139 95
Agfimo	148 91	142 16
A.L.T.O.	140 03	133 68
America-Valor	234 19	223 57
Assurances Plac.	109 54	104 57
Bourse-Investiss.	117 11	111 80
B.T.P. Valeurs	123 26	119 10
C.I.P.	237 87	227 09
Convertibles	103 90	99 19
Convertimmo	121 47	115 95
Drouot Invest.	138 70	132 41
Elysées-Valeurs	158 04	150 87
Epargne-Croiss.	490 88	468 62
Epargne-Inter.	219 22	209 28
Epargne-Mobil.	151 36	144 50
Epargne-Oblig.	128 53	122 70
Epargne Revenu	248 93	237 89
Epargne Valeur	161 21	153 99
Foncier Investiss	270 35	258 09
Fortune 1	112 09	107 01
France-Croissance	119 22	113 82
France-Epargne	107 88	102 99
France-Garantie	201 04	197 15
France-Invest.	116 49	111 21
Laffite Rend.	115 38	110 07
Laffitte-Tokyo	122 48	116 93
Nouv. France-Obl.	248 90	237 62
France Placement	134 50	128 36
Gestion Rendem.	174 60	165 68
Gest. Sél. France	140 57	134 20
I.M.S.I.	130 78	124 71
Indo-Valeurs	157 86	150 70
Intercroissance	140 68	134 23
Intersélection	128 52	122 69
Livret portef.	178 78	170 68
Paribas Gestion	114 48	109 29
Pierre Investiss.	157 71	150 56
Planinter	252 70	241 24
Rothschild-Exp.	226 65	216 37
Sélect-Croissance	487 28	465 18
Sélection Mondiale	103 14	98 46
Sélection-Rend.	125 35	119 67
Silvafrance	158 04	150 87
Silvam	108 46	103 54
Silvarenta	148 23	138 60
Silvinter	111 71	c112 23
Sogeparqne	265 64	253 59
Sogevar	280 39	267 67
Soleil-Investiss.	137 18	130 96
U.A.P. Investiss.	112 39	107 29
Unifoncier	267 96	255 89
Unijapon	144 31	137 77
Unisic	116 30	110 97
Worms Investiss.	205 91	196 57
13/6		
Credinter	125 97	120 26
Croissance-Imm.	129 88	120 26
Epargne-Unie	265 91	253 86
Euro-Croissance	123 43	117 84
Financière privée	295 24	281 86
Fructidor	128 80	122 96
Gestion Mobilière	173 26	165 40
Mondiale Invest.	169 79	162 09
Oblisem	125 77	120 07
Optima	128 47	122 64
Sicavimmo	171 04	163 23
S. I. Est	327 80	313 03
Soginco	110 16	105 16
Sogister	356 09	339 94
Univaler	146 14	139 51
Valorem	142 33	135 88

*Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger après la clôture la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
523	4,50 % 1973	514 50	512	512	513 ..
1199	C.N.E. 3 %	1246	1244	1240	1241
350	Afrique Occ.	358 50	353	350	351
355	Air Liquide	357	357	356	355 20
69	Als. Part. Ind	70 30	70 30	70 30	70
...	Als. Superm.	234	230	230	226 .
84	Alsthom	81	80 10	80 10	80 .
28	Antar P. Atl.	33 80	31 50	31 ..	31 ..
290	Applicat. gaz	287	285	281	280 .
490	Aquitaine	480	472	477	470 .
89	— (certif.)	90 50	89 75	89 80	88 25
158	Arjom.-Prioux	157 50	157	157 .	155 .
285	Aux. Entrepr.	281 .	282 50	280	279 .
176	Auxil. Navig.	172	172	172	170 10
102	Babc.-Fives	97 90	97 10	96 90	95 30
161	Bail-Equip.	164	162 50	162 50	160 80
172	Bail-Invest.	170 60	172 50	172 50	170 30
147	B.C.T.	161 50	146	147 10	146
110	Bazar H.-V.	107 30	112 40	110 60	111 .
142	Béghin-Say	138	140	140	137 30
560	Bic	542	535	534	525
690	Bouygues	676	658	656	653 .
530	B.S.N.-G.D.	532	526	525	522 .
1710	Carrefour	1835	1809 ..	1805 .	1825 ..
1400	Casino	1494	1494 ..	1484 .	1500
205	C.D.C.	195	195 .	195 50	193 ..
185	Cetelem	193	200 .	200 .	202 .
150	Char. Réun.	183	184	183 50	188 80
77	Chât.-Comm.	76 50	77 ..	77 ..	75 50
240	Chiers	236	236 ..	235	238 90
135	Chim. Rout.	132 50	131 ..	127 10	127 10
95	Cim. Franç.	95 30	95 ..	95	95
110	— (obl.)	116	116	116 ..	115 90
1430	C.I.T. Alcatel	1480	1499	1453	1460
38	Citroën	38 30	38 30	38 30	37 70
330	Club Méditer	317	316 .	312	316 .
350	C.M. Industr.	345 50	346	345	346
109	Cofimeg	110 70	110 10	110 80	110 10
94	Cofimer	82 60	82 60	82 60	82 60
450	Cie Bancaire	475 .	473 90	472 .	473 90
325	C.G.E.	328	319 ..	321	319
152	C. Entrepr.	157 80	157 10	156 90	156
101	Cot.-Foucher	93 80	92 80	92 80	91
147	Cr.-Com. Fr.	146	141	141 20	139 50
188	— (obl.)	180	181	181	180
345	Créd. Fonc.	338 50	343	340	341 10
155	C. F. Imm.	144 50	141 10	139 ..	139
121	Créd. Indust.	121 50	120 .	120 20	120
345	Créd Nat.	349	346	345	348
69	C. Nord U.P.	65 20	65 40	65 40	65 20
165	Creusot-Loire	163 ..	164 50	164 10	167 90
193	C.S.F.	213 ..	207	205 10	208
124	D.B.A.	121 60	120	120	118
166	Denain-N.-E.	162 30	163 20	163 30	*160 30
68	Dollfus-Mieg.	70 50	71 50	71 40	72 .

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
870	Cie Gle Eaux	665 .	664	667 .	660
105	Electro-Méc.	110	107 50	110 ..	109 50
280	Eng. Matra	280 50	286	286	283 ..
187	E. J. Lefebvre	180	180 50	180 50	177 ..
63	Esso S.A.F.	62 20	63 90	62 80	63 .
158	Eurafrance	159 30	170	169 90	166 60
300	Europe N° 1	200 .	300	300 .	300 ..
315	Ferodo	303	297	297	295
165	Fin. Paris P.B.	169 20	170	169	165 10
64	Fin. Un. Eur.	62 80	62 50	62 50	62
60	Fraissinet	60 .	60	60	58 20
132	Fr. Pétroles	149 90	145	144 60	145
32	— (Certific.)	36	35 05	35 05	35 20
101	Galeries Laf.	96 80	96	95 50	97 80
124	Gle d'entr.	129 80	124 50	125	126 90
184	Gle Fonderie	176	175 10	175 10	175
160	Générale Occ.	157 80	166 50	155 70	154
180	G. Tra. Mars.	177 10	176	176 ..	172 60
390	Guyenne-Gas.	400	409	409	408 .
137	Hachette	126 80	127	126 80	128 10
191	Hutch. Mapa	197	198 50	196 50	194 ..
87	Imétal	78 70	81	79 80	81 ..
800	Inst. Mérieux	878	870	870	870 .
580	J. Borel Int.	555	553	553	*538 .
101	Jeumont Ind.	97 10	99	98 50	98
71	Kali Ste Th.	71 50	70 50	72	70 20
55	Kléber-Col.	52 50	51	51 ..	51
230	Lab. Bellon	257	249	240 .	244 20
176	Lafarge	173 10	174	173 20	173 90
270	— (oblig.)	285	264 80	264 80	264 80
330	La Hénin	360	357	357	360
1690	Legrand	1700	1873	1873	1680
200	Locabail	203 80	195	196	192
143	Locafrance	144	144 50	144 .	143 ..
230	Locindus	220	220	220	228 .
850	L'Oréal	856	865	858	879
2110	— obl. conv.	3090	3095	3085	3071
480	Lyonn. Eaux	470	465	465 50	461 20
55	Mach. Bull	31 30	32	31 90	31 80
1250	Mais. Phénix	1295	1260 ..	1264 ..	1251
118	Mar. Firminy	119 90	120	120	117 60
59	Mar. Ch. Réu.	62 50	64	64	64 40
2330	Mat. Téléph.	2448 .	2436	2410	2390
49	M.E.C.I.	46	46	46	45 10
133	Mét. Norm.	125	125	125	124 10
1080	Michelin B	1049	1036	1027	1038
535	— oblig.	530	535	531	527
510	Moët-Hen.	490 10	489	488	485 ..
	Mot. Leroy-S	850	880	870	880 .
280	Moulinex	294 80	288	286	287 .
458	Mumm	444	440	440	431 50
270	Nat. Invest.	262 70	260 ..	260 .	256 20
	Navig. Mixte	147	143 .	143 ..	142 20
107	Nobel-Bozel	112 10	112	112	110 80
27	Nord	26 50	26 40	26 40	26 ..
128	Nouvel. Gal.	130 70	127 ..	126 80	126 10

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
173	Olida-Caby	160 ..	163 50	163 50	c160 30
75	Opfi-Paribas	76	75 .	75 ..	75 ..
120	Paris-France	119 20	119 ..	118 50	118 50
132	Patern. S.A.	127 80	127 .	127 ..	126 60
69	Pechelbronn	68 50	68	68	69 30
125	P.O.K.	128 10	129 10	128	128 90
58	Penarroya	56 05	56 60	56 10	56 .
240	Penhoët	235 ..	232	232 10	230 .
538	Pernod-Ric.	532	522	522	520 ..
122	Perrier	118 80	117	116 20	115 10
44	Pétroles B.P.	55 80	54 10	53 80	53 10
240	Peugeot	245 50	237 90	238 10	237 90
285	— (obl.)	285 50	287	285 80	287
81	Pierre Auby	79 80	80	78 50	79 10
83	P.L.M.	82 .	79 20	81 40	79 10
480	Poclain	355 ..	343 50	339 .	343 50
137	Pollet et Ch.	136	137 ..	137	134 30
71	Pompey	72 30	72 05	72	71 ..
114	P.M. Labinal	111 80	111	111	109
77	Prénatal	72	70 10	68 10	71 30
120	Presses Cité	108	106 .	106 ..	104 ..
176	Prétabail Si.	175 70	179	179	180 .
158	Pricel	151 50	151	156 50	150
220	Primagaz	222 50	224	224	222 20
91	Printemps	85 10	85	85 30	82 40
335	Radar S.A.	336	326 50	326 ..	326 50
445	— (obl.)	450	443	443	441 .
475	Radiotech.	475 50	466 50	463 ..	465
122	Raffin. (Fse)	127 50	128	128	129 80
146	Raff. St-L.	134	133 50	133 .	131
540	Redoute	545	541	535 .	541
137	Rhône-Poul.	138	136 10	137 ..	136 ..
280	Rouss.-Uclaf	282 50	273 10	280	275 ..
508	Rue Impérial	480	478	478	472 ..
86	Sacilor	88 40	88	88 10	87 50
540	Sagem	545	532	532 ..	530 ..
141	Saint-Gobain	139 30	138 10	137	136 ..
610	S.A.T.	618	609	608	602 .
145	Saulnes	144 50	141 70	141 70	144 .
118	Saunier-Duv.	118 ..	118 50	118	120
186	Schneider	192 50	194 20	191 60	191 ..
65	SCOA	66 40	66 50	65 50	65 20
107	Sefimeg	101 20	101 50	101 50	101 50
113	Selchim	109 90	110 ..	110 .	108 50
375	S.I.A.S.	394	c395 ..	390	397 50
310	Sign. E. El.	324 50	320	315	324
	S.I.L.I.C.	271	270	270	278
108	Simco	110	109	109	109
78	S.I.M.N.O.R.	80	79	79	79 80
1820	Sk. Rossignol	1798	1785	1775	1780
71	Sogerap	76 ..	76 ..	76	74 60
535	Sommer-All.	550	538 .	545 ..	540 .
245	Suez	231 50	229	229 ..	225 30

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
245	Talcs-Luz.	239	238 50	238 50	235 80
435	T.R.T.	434	429 50	428 50	421
950	Tél. Electr.	936	935	930	935
750	Tél. Ericss.	728	724	723	712
25	Terres Roug.	87 ..	87 85	87 85	* 72
200	Thomson-Br.	193	192 60	192 ..	*181 30
161	U.I.S.	152 50	152 50	152 50	150 20
335	U.C.B.	350	345	343 .	345
245	Un. Fr. Bques	282	263	262 ..	264 90
58	U.T.A.	56	55 10	55	56
92	Usinor	90 60	82 30	82 35	c 82 30
123	— (obl.)	123 ..	122 70	122 70	122 10
169	Vallourec	165	168	168 ..	168
560	V.Clicquot-P.	544 .	543	543	533
680	Viniprix	628	610	610	620
195	Amer. Tel.	200	200 80	200 80	201 50
24	Ang. Am. C.	25 50	26 10	26 15	25 65
230	Amgold	223	222 50	223 50	220 50
245	Astur. Mines	245 20	243 .	243	c240 10
275	B. Ottoman	268 ..	260 50	260	260
245	BASF (Akt)	243	c242	241	243 50
210	Bayer	208 70	205 90	205 90	201 80
110	Buffelsfont.	108 20	107 50	109	109
17	Charter	16 50	16 85	16 60	16 85
133	Chase Manh.	137 70	137 50	137 30	139 50
370	C.F. Fr.-Can.	371	372	372 ..	365
16	De Beers (S.)	15 55	16	15 95	15 90
..	Deuts. Bank	507	501	498	504
210	Dome Mines	201 50	205	204 50	209
495	DuPont Nem.	501	492	491 .	c496
410	East. Kodak	417	412	412 50	414 90
56	East Rand	60 30	60	60 10	60 05
235	Ericsson	228	228	228 20	224 80
320	Exxon Corp.	355 ..	354	358	c354 ..
152	Ford Motor	145 ..	143 80	143 20	143 80
170	Free State	157 50	157 90	158 10	156 30

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
182	Gen. Electric	187 .	186 40	188 ..	186 40
182	Gen. Motors	176 ..	174 80	176 ..	176 50
25	Goldfields	23 05	23 05	23 05	23 05
48	★ Harm. Co.	43 70	43 60	43 05	43 55
220	Hoechst Akti	228	212 90	212 90	c214
25	Imp. Chem.	26	25 60	25 60	25 20
112	Imperial Oil	113 10	113 80	112 50	113 80
860	I.B.M.	858	848	848	c848
111	Internickel	107 50	106 30	106 90	108 80
92	I.T.T.	93 80	93	92 80	92 05
168	Mob. Oil Co.	182 ..	179 90	179 90	c177 20
5300	Nestlé	5290	5298	5270 .	5200 ..
315	Norsk Hydro	395 50	385	377 .	c294 ..
6 50	Olivetti	6 60	6 55	6 55	6 50
560	Petrofina	578	577	578	576 ..
43	Philips	42 10	41 80	41 80	41 65
143	Pres. Brand.	134 80	133	133 ..	134 80
215	Quilmès	229 50	230 .	230	230 ..
172	★ Randfont.	187	184	183 50	185 ..
52	Rand. Selec.	57	57 90	57 90	56 90
138	Royal Dutch	140 60	141 80	143 40	143 50
18	RioTinto Zinc	17 05	17 20	17 05	16 90
208	St-Helena	172	170	170 50	172 20
330	Schlumberger	340 ..	334 90	338 ..	339 90
31	Shell Tr (S.)	28 .	27 70	27 70	27 35
456	Siemens A.G.	441	438 ..	437 50	440 ..
42	Sony	45 75	44 95	45 30	45 ..
19	Tanganyika	19 70	19 30	19 20	19 20
172	Unilever	177 20	175 60	177 ..	175 60
27	Union Corp.	28 10	28 50	28 40	28 ..
173	U. Min. 1/10	163 .	160 90	160 90	158 50
270	West Driet.	266	269 50	269 20	266 .
116	West Deep	111 50	110 80	111 60	113 .
205	West Hold.	200	193 80	193 80	195
3 50	Zambia Cop.	3 35	3 30	3 35	3 35

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 12 6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 011	4 ...	4 ..
Canada ($ can. 1)	3 912	3 900	3 91
Allemagne (100 DM)	171 875	171 725	171 25
Belgique (100 fr.)	11 487	11 476	10 95
Danemark (100 krs.)	73 880	74 070	74 25
Espagne (100 pes.)	7 199	7 180	7 12
Grande-Bretagne (£ 1)	9 213	9 110	9 12
Italie (100 lires)	0 642	0 641	0 64
Norvège (100 krs.)	81 600	81 720	82 50
Pays-Bas (100 fl.)	167 300	167 350	166 75
Portugal (100 esc.)	16 610	16 540	16 10
Suède (100 krs.)	102 770	102 770	101 75
Suisse (100 fr.)	160 725	160 625	160 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 12 6
Or fin (kilo en barre)	21855 ..	21815 .
Or fin (kilo en lingot)	21895	21865
Pièce française (20 fr.)	238 ..	236 90
Pièce française (10 fr.)	166 50	167 50
Pièce suisse (20 fr.)	230	226 20
Union latine (20 fr.)	208 80	206
Souverain	209	208 10
Pièce de 20 dollars	999 20	993
Pièce de 10 dollars	500 ..	497 .
Pièce de 5 dollars	355	347 10
Pièce de 50 pesos	885	878
Pièce de 10 florins	196 20	184 80

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. AFRIQUE
— MADAGASCAR : les principales personnalités impliquées dans le « procès du siècle » sont acquittées.

2. ASIE
— INDE : un nouvel échec de Mme Gandhi.

3. PROCHE-ORIENT
— LIBAN : regain de tension à Beyrouth.

4 à 6. EUROPE
— BELGIQUE : M. Tindemans obtient la confiance de la Chambre.
— « Triple élection en Italie » (III), par Robert Solé.

7. AMÉRIQUES
— VENEZUELA : l'opposition accuse le gouvernement d'envisager une nationalisation incomplète de l'industrie pétrolière.

8 à 13. POLITIQUE
— Avant les assises nationales de l'U.D.R.
— Le divorce au Parlement.

14-15. RELIGION
— LIBRES OPINIONS : « Le pluralisme des évêques », par Philippe Warnier.

16. JUSTICE
— Le procès du Patrimoine foncier.

LE MONDE DU TOURISME ET DES LOISIRS
PAGES 17 A 24
— Les Batignolles avec le cœur en écharpe.
— L'argent sans frontières.
— Hôtels toutes étoiles : Paris et Monaco.
— La Pologne dans la foulée des chasseurs.
— PLAISIRS DE LA TABLE : « Jersey for ever ».
— ANIMAUX : Le retour des castors.
— HIPPISME : Une semaine qui compte.
— Sports. Mode. Maison. Jeunes. Jeux. Philatélie.

26-27. LE CONFLIT DU « PARISIEN LIBÉRÉ » ET SES PROLONGEMENTS

28 à 31. ARTS ET SPECTACLES
— FORMES : le festin de l'araignée.

36. EQUIPEMENT ET RÉGIONS
— PARIS : guerre des majorités à l'Hôtel de Ville.

37 à 40. LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (28)
Annonces classées (32 à 34) ; Aujourd'hui (36) ; Carnet (35) ; « Journal officiel » (36) ; Météorologie (36) ; Mots croisés (36) ; Finances (41).

Le numéro du « Monde » daté 13 juin 1975 a été tiré à 553 390 exemplaires.

A B C D F G H

Pour un mandat de trois ans

M. CLAUDE ROUSSEL EST ÉLU P.-D. G. DE L'A.F.P.

M. Claude Roussel a été élu, vendredi matin, président-directeur général de l'Agence France-Presse par le conseil d'administration, réuni au siège de l'agence.

M. Claude Roussel était jusqu'ici secrétaire général de l'A.F.P. La durée du mandat est de trois ans.

Le nouveau président-directeur général de l'Agence France-Presse est à coup sûr l'homme en France qui connaît le mieux le fonctionnement complexe et la situation exacte de cette machine énorme et délicate que constitue l'A.F.P. Né en 1919, fils de Pierre Roussel, professeur à la Sorbonne et membre de l'Institut, lui-même ancien élève de l'Ecole normale supérieure, M. Claude Roussel est entré à l'Agence en 1944. Correspondant pour la Scandinavie de 1951 à 1955, il a donc une expérience personnelle du journalisme et, depuis vingt ans, aux côtés de Jean Marin, son prédécesseur, il assure un rôle-clé, il est, pourrait-on dire, « le pilier » de l'A.F.P.

C'est à lui en effet que revenait la tâche de coordonner l'administration d'une entreprise d'une nature très particulière, dotée d'un statut qui n'a pas d'équivalent dans notre pays, avec une rédaction qui compte, et de loin, un plus grand nombre de journalistes en France et surtout à l'étranger qu'aucune autre. Il est rompu à l'exercice des relations avec le personnel journalistique, technique et administratif, avec la presse et les medias français et étrangers, qui sont les clients de l'A.F.P., avec les pouvoirs politiques aussi et d'abord le gouvernement français, mais également ceux des pays, au nombre de plus de cent, où l'A.F.P. est représentée ou reçue. Depuis le départ de M. Jean Marin, il y a deux mois, c'était d'ailleurs lui qui était chargé de la gestion de l'Agence pour la durée de l'intérim du poste de P.-D.G. qu'il occupe désormais de plein droit par un choix qui s'imposait. — P. V.-P.

● *Force ouvrière* va demander audience au premier ministre avant la convocation, en juillet, d'un conseil interministériel qui doit définir les nouvelles orientations de l'industrie aéronautique.

ACCORD AU SEIN DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Le nouveau mécanisme d'aide aux pays les plus pauvres sera financé par les membres de l'OPEP et ceux de l'O.C.D.E.

Le comité de développement composé des vingt ministres représentant l'ensemble des pays membres du Fonds monétaire et de la Banque mondiale a terminé ses travaux ce vendredi 13 juin en fin de matinée à Paris. Réuni sous la présidence de M. Henri Kanan Bedié, ministre de l'économie et des finances de la Cô-d'Ivoire, le comité a mis sur pied un nouveau mécanisme d'aide qui sera financé conjointement par les pays industrialisés et par les membres de l'OPEP. C'est la première fois que ces deux groupes s'associent pour augmenter l'aide aux pays pauvres.

Créé l'année dernière pour orchestrer l'ensemble des actions entreprises en vue d'aider les pays pauvres, le comité de développement avait inscrit à son ordre du jour un grand nombre de questions, parmi lesquelles figurait, à la demande de la France, la stabilisation des prix des matières premières.

Concrètement, le comité a pris sur le plan financier la décision de créer auprès de la Banque mondiale ce qu'on appelle le troisième guichet. Actuellement, la Banque mondiale accorde des prêts au taux d'intérêt de 8,5 % à ses membres, tandis que les pays les plus pauvres ont droit à des prêts étalés sur cinquante ans et pratiquement gratuits émanant d'une des filiales de cette institution, l'Association internationale de développement (A.I.D.). L'idée était de mettre sur pied un mécanisme d'aide intermédiaire.

C'est ce qui vient d'être fait. Il a été convenu que pendant les douze mois commençant le 1er juillet 1975 1 milliard de dollars seraient prêtés avec une bonification d'intérêt de 4 % (ce qui abaisse le taux effectivement payé à 4,5 %) aux pays ayant un revenu annuel par habitant supérieur à 200 dollars et ne dépassant pas en principe 375 dollars (mais une certaine flexibilité est admise en ce qui concerne le plafond). Les prêts seront consentis pour vingt-cinq ans avec un différé d'amortissement de cinq ans.

Un fonds de bonification d'intérêt va être institué, auquel onze pays ont déjà souscrit, dont l'Arabie Saoudite, le Koweït, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Suisse et la Norvège. Ce fonds devra réunir 225 millions de dollars, et pour parvenir à ce montant, M. Henri Kanan Bédié va, au cours des prochaines semaines, s'efforcer d'obtenir la signature d'un certain nombre de pays. L'Allemagne fédérale n'a pas encore décidé d'y contribuer ; quant aux Etats-Unis, ils ne le feront certainement pas à cause de l'opposition présumée du Congrès. La France, elle, propose que les contributions soient financées sur la plus-value de l'or « restitué » par le Fonds. Elle attend donc pour se prononcer... C'est la première fois en tout cas que l'on voit les pays de l'O.C.D.E. et les pays exportateurs de pétrole s'associer dans un projet commun.

Un certain nombre de pays, tels que la Jamaïque, le Mexique, le Brésil, qui n'auront pas le droit de s'adresser au troisième guichet (parce que leur revenu *par tête est trop élevé*), ont demandé et obtenu qu'un groupe de travail étudie les moyens de faciliter leur accès au marché financier. Il s'agirait par exemple de permettre aux sociétés d'assurances des pays occidentaux d'acquérir des bons émis par ces pays. La Jamaïque a demandé en outre que l'on envisage un système d'assurance multilatérale garantissant les émissions d'emprunts.

Les autres points du communiqué publié après la fin de la session du comité font également état de la poursuite d'un certain nombre d'études destinées à accroître par d'autres moyens l'aide aux pays les plus pauvres. C'est ainsi que le conseil d'administration du Fonds est invité à continuer ses travaux sur le projet présenté d'abord par l'Iran puis par les Etats-Unis et visant à instituer un fonds fiduciaire spécial dont le montant serait de 2,5 à 3,5 milliards de dollars. Ce fonds fiduciaire accorderait des prêts d'une durée de sept à huit ans au taux d'intérêt de 1 % aux pays les plus pauvres (revenu inférieur à 200 dollars) connaissant des difficultés de balance des paiements.

Grâce au retournement de la position américaine annoncé déjà par le discours de M. Henry Kissinger à Kansas-City puis devant le conseil ministériel de l'O.C.D.E. il y a quelques semaines, le comité a pu faire un certain nombre de recommandations concernant la stabilisation des prix des matières premières. Il est déjà admis que la Banque mondiale pourra financer la constitution de stocks régulateurs. La procédure est déjà en cours en ce qui concerne l'étain. L'octroi de financements compensatoires déjà consentis par le Fonds monétaire sera sans doute grandement facilité.

Pour le reste, le communiqué reconnaît la nécessité d'un accroissement substantiel des apports en capitaux publics et privés aux pays du tiers-monde. Bien qu'aucun chiffre n'ait été cité, il est généralement admis que, pour permettre à ces pays de croître au rythme de 6 % par an (objectif fixé par les Nations unies), il serait nécessaire d'accroître les transferts annuels de quelque 30 milliards de dollars. Ajoutons encore que le comité de développement s'est prononcé en faveur d'une plus grande libéralisation des échanges internationaux au bénéfice des pays pauvres.

Le comité, avant de se séparer, a décidé qu'il se réunira en même temps que le comité intérimaire (qui a terminé ses travaux mercredi soir à Paris) pendant la première semaine de septembre à l'occasion de l'assemblée du F.M.I. et de la Banque mondiale, et de nouveau en janvier 1976 à la Jamaïque.

PAUL FABRA.

A la tête de Renault

M. VERNIER-PALLIEZ POURRAIT SUCCÉDER A M. PIERRE DREYFUS

Le gouvernement s'apprête à choisir le successeur de M. Pierre Dreyfus à la tête de Renault, l'actuel P.-D.G. de la Régie devant quitter son poste en novembre. Depuis le début de l'année, de nombreux noms ont circulé : ceux de MM. Hugues de l'Estoile, directeur général de l'industrie, Pierre Giraudet, directeur général de la R.A.T.P., et Christian Beullac, directeur général adjoint de la Régie. Ce pourrait être finalement l'appelé de la dernière heure, M. Bernard Vernier-Palliez, patron du groupe de poids lourds Saviem-Berliet.

B.V.P., comme on l'appelle à Boulogne-Billancourt, aurait l'appui des cadres de la Régie, qui redoutaient la nomination d'une personne extérieure à l'entreprise, alors que leur candidat y a fait toute sa carrière. Dans les milieux gouvernementaux, on qualifie de « prématurée » l'annonce de la désignation de M. Vernier-Palliez, tout en laissant entendre que celui-ci a quelque chance d'être désigné.

M. GISCARD D'ESTAING A PRÉSIDÉ UN CONSEIL RESTREINT SUR LE FINANCEMENT DES CAMPAGNES ÉLECTORALES

M. Valéry Giscard d'Estaing a présidé, vendredi matin 13 juin un conseil restreint sur le financement des campagnes électorales. En l'absence de M. Jean Lecanuet, garde des sceaux et président du Centre démocrate, retenu au Sénat, MM. Jacques Chirac, premier ministre et secrétaire général de l'U.D.R., Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur et président des républicains indépendants, Michel Durafour, ministre du travail et animateur du Mouvement de la gauche réformatrice, participaient à cette réunion.

Le président de la République devait recevoir dans l'après-midi M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, puis M. Paul Noddings, président de l'Union nationale des associations familiales, auquel il devait remettre les insignes de commandeur de la Légion d'honneur.

[Rappelons que M. Giscard d'Estaing avait exprimé le souhait, au cours de sa réunion de presse du 25 juillet, de voir mis en chantier « un projet de loi organisant le financement des partis politiques et des élections en France ». Il avait précisé : « Il ne s'agit pas seulement de contrôle, il s'agit d'assurer la ressource (...). Il est tout à fait clair qu'un tel projet s'appliquerait aux formations politiques de la majorité et aux formations politiques de l'opposition, sans aucune discrimination entre elles. »

De tels systèmes existent dans plusieurs pays étrangers, notamment en *Allemagne fédérale*, en *Italie* et en *Suède* (« le Monde » du 27 juillet).]

En Finlande

M. KEKKONEN NOMME UN CHEF DE GOUVERNEMENT INTÉRIMAIRE

Helsinki (*U.P.I.*). — Le président Kekkonen a nommé ce vendredi 13 juin M. Keijo Liinamaa, secrétaire d'Etat au ministère du travail, comme chef du gouvernement intérimaire qui dirigera la Finlande jusqu'aux élections anticipées des 21 et 22 septembre prochain. Cette nomination met fin aux fonctions du gouvernement centre-gauche de M. Kalevi Sorsa, président du parti social-démocrate, qui avait démissionné à la fin du mois de mai et expédiait les affaires courantes.

(Voir l'article de Gilles Germain en page 5.)

